Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Performance Publique

Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2027

RAPPORT SUR LES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

RAPPORT SUR LES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

« (…) Notre pays se trouve aujourd'hui à une étape-charnière de son processus de développement, où un idéal de confiance et d'optimisme doit l'emporter sur toute rhétorique susceptible de nourrir désespoir et frustration.

Ce qui rend le plus fier, c'est la sécurité et la stabilité qui règnent au Maroc, ainsi que le fonctionnement efficace des institutions publiques (…)

A la faveur de la sécurité et de la stabilité ambiantes, associées à l'efficacité institutionnelle, les indicateurs positifs se multiplient dans tous les secteurs d'activité, confortant ainsi la dynamique d'émergence économique et sanctuarisant davantage la souveraineté nationale (…)

Portés par le même souffle d'innovation et de développement, des projets d'envergure sont en cours de réalisation afin que les énergies renouvelables deviennent un pilier de la sécurité énergétique et un levier d'attractivité pour les industries en quête d'une énergie compétitive et décarbonée.

En appui à cette stratégie ambitieuse, la déclinaison opérationnelle de "l'Offre Maroc hydrogène vert" s'est amorcée par l'attribution d'autorisations à un premier groupe de mégaprojets (…)

Dans un contexte international marqué par le retour du protectionnisme et par l'impératif de sécurisation des chaînes d'approvisionnement et de production, Nous avons érigé le renforcement de la souveraineté nationale et l'autosuffisance stratégique en axes majeurs du développement industriel (…)

Parallèlement à la promotion du secteur économique, Nous poursuivons le déploiement de multiples initiatives et de programmes de développement humain, notamment à travers la généralisation de la protection sociale. Notre but ultime est d'améliorer les conditions de vie des Marocains et d'instaurer la justice sociale et spatiale.

À cet égard, Nous insistons sur la nécessité d'une mise en œuvre efficiente des programmes de développement territorial intégré, tout en Nous assurant qu'ils englobent toutes les régions, sans exception aucune (…) ».

*Extraits du Discours adressé par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste**, à la Nation à l'occasion du 27ème anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux Ancêtres, le 29 juillet 2026*

« (…) Dans un contexte international marqué par l'accélération des mutations géoéconomiques, Notre pays s'est engagé, avec une vision claire, dans une nouvelle dynamique de réformes et de grands chantiers.

Aujourd'hui, outre l'activation des projets d'infrastructures à l'ordre du jour, une nouvelle génération de grandes stratégies doit être lancée, notamment dans les secteurs de la sécurité hydrique, énergétique et alimentaire, de l'émergence industrielle, de l'économie numérique et de l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, Nous appelons de nouveau à une plus grande célérité dans le développement des capacités du Royaume en matière de constitution des réserves stratégiques et de sécurisation de l'approvisionnement en produits de première nécessité (…)

Il convient également de placer les questions liées à la jeunesse en tête des politiques publiques et des préoccupations des instances de gouvernance, à travers l'élaboration d'une vision intégrée garantissant l'égalité des chances et couvrant l'éducation, la qualification et l'insertion économique (…) »

*Extraits du Discours adressé par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste**, au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la première année législative de la 12e Législature, le 09 octobre 2026*

RESUME EXECUTIF 3

PREMIERE PARTIE : COMPOSITION ET PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC 23

I. PORTEFEUILLE PUBLIC 23
I.1. Composition du portefeuille public 23
I.2. Evolution du portefeuille public 23
I.3. Perspectives d'évolution du portefeuille public 25
I.4. Répartition sectorielle et régionale du portefeuille public 26

II. PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC 28
II.1. Indicateurs économiques et financiers 29
II.2. Investissement 36

III. RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES EEP 39
III.1. Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP 39
III.2. Taxes parafiscales et redevances affectées aux EEP 41
III.3. Produits versés par les EEP au Budget Général 43
III.4. Contribution fiscale des EEP 44

DEUXIEME PARTIE : LES EEP, ACTEURS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 45

I. RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE 45
I.1. Santé et protection sociale 45
I.2. Education, enseignement supérieur et formation professionnelle 50
I.3. Investissement et développement territorial 52
I.4. Promotion de l'offre à l'export 56

II. MISE EN ŒUVRE DES AUTRES STRATEGIES SECTORIELLES 58
II.1. Agriculture, pêche maritime, eaux et forêts 58
II.2. Mines, énergie et eau 62
II.3. Tourisme 70
II.4. Poste, audiovisuel et digitalisation 72

III. DEVELOPPEMENT DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES 75
III.1. Secteur du transport 75
III.2. Secteur portuaire 81

IV. FONDS ET INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLICS 85
IV.1. Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social 85
IV.2. Fonds Mohammed VI pour l'Investissement 85
IV.3. Fonds d'Equipement Communal 86
IV.4. Caisse de Dépôt et de Gestion 87
IV.5. Crédit Agricole du Maroc 88
IV.6. Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise 89

TROISIEME PARTIE : ACCELERATION DE LA REFORME DU SECTEUR DES EEP 90

I. CONSOLIDATION DU CADRE JURIDIQUE DE LA REFORME 91

II. DEPLOIEMENT DE LA REFORME DES EEP RELEVANT DU PERIMETRE DE L'ANGSPE 92
II.1. Déploiement de la Politique Actionnariale de l'Etat 92
II.2. Restructuration des EEP relevant du périmètre de l'ANGSPE 95
II.3. Gouvernance des EEP et durabilité 97
II.4. Pilotage de la performance et comptes consolidés de l'Etat actionnaire 98

III. ACCELERATION DES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION PILOTEES PAR LE MEF 99
III.1. Opérations en cours ou à un stade avancé d'exécution 100
III.2. Opérations en cours d'évaluation, objet de réflexion et de concertation 101
III.3. Opérations spécifiques 102

IV. REFORME DU DISPOSITIF DE CONTROLE FINANCIER ET DE LA GOUVERNANCE DES EEP 102
IV.1. Dispositif du contrôle financier de l'Etat sur les EEP 102
IV.2. Gouvernance des établissements publics 103
IV.3. Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP 103

V. REFONTE DU DISPOSITIF ENCADRANT LES OPERATIONS DE LIQUIDATION 104

QUATRIEME PARTIE : MODERNISATION DE LA GESTION ET RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE ET DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE 105

I. RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE GESTION ET SYNERGIES PUBLIC-PRIVE 105
I.1. Consolidation de la démarche contractuelle Etat-EEP 105
I.2. Partenariat Public-Privé 106
I.3. Amélioration des délais de paiement des EEP 108
I.4. Dématérialisation des processus et simplification des procédures 109
I.5. Normalisation comptable et lutte contre le blanchiment de capitaux 109

II. AUDITS EXTERNES ET PILOTAGE DE LA PERFORMANCE ET DES RISQUES 110
II.1. Renforcement des audits externes 110
II.2. Dispositif de suivi de la performance et des risques 112

CINQUIEME PARTIE : LES EEP AU SERVICE DE LA TRANSITION VERTE 113

I. FINANCEMENTS CLIMATIQUES DESTINES AUX EEP 113
I.1. Enseignements du premier exercice pilote 113
I.2. Résultats du chiffrage au titre de 2026 114

II. PIPELINE DES PROJETS CLIMATIQUES A L'HORIZON 2035 115

III. STRUCTURATION DU REPORTING ESG ET CLIMATIQUE 116

ANNEXES 118

RESUME EXECUTIF

Le secteur des Etablissements et Entreprises Publics (EEP) aborde l'année 2027 à un moment charnière. Il lui revient simultanément d'accélérer l'exécution des programmes d'investissement, de soutenir la nouvelle phase d'émergence économique du Royaume, de contribuer à un développement territorial plus intégré et plus équitable, tout en préservant sa soutenabilité financière.

Cette quadruple exigence place les EEP au cœur des transformations structurelles du pays : consolidation de l'Etat social, renforcement de la sécurité hydrique et énergétique, modernisation des infrastructures, développement territorial, compétitivité, souveraineté, transition numérique et action climatique.

Les EEP constituent des leviers de mise en œuvre des politiques publiques, traduisant les priorités nationales et les orientations stratégiques de l'Etat en services rendus aux citoyens, en investissements et en actions de transformation des chaînes de valeur.

Leur capacité à produire un impact durable sur l'économie nationale dépend aussi bien de l'accroissement de leurs moyens que de la qualité de leur gestion et de leur gouvernance, de la pertinence de leurs missions, de la soutenabilité de leurs modèles économiques et financiers, de la maîtrise de leurs risques et de l'efficacité avec laquelle leurs investissements se traduisent en résultats mesurables.

L'année 2025 a été marquée par une évolution soutenue de l'activité, de la valeur ajoutée, des résultats et de l'investissement du secteur des EEP. L'année 2026 confirme la dynamique d'accélération des grands chantiers de réforme et des programmes de développement ainsi que la concrétisation de plusieurs opérations de restructuration. L'enjeu en 2027 consistera à consolider les avancées en gains durables de performance, en amélioration de la qualité du service public, en création de valeur et en équité territoriale tout en renforçant la discipline financière, la transparence et la reddition des comptes.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la réforme engagée conformément aux **Hautes Orientations Royales** données notamment à l'occasion du Discours du Trône du 29 juillet 2020, du Discours adressé au Parlement en date du 9 octobre 2020 et lors du Conseil des Ministres du 14 octobre 2020, et fondée notamment sur la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP et la loi n° 82-20 portant création de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des EEP (ANGSPE).

En effet, la réforme susvisée consacre une conception renouvelée de l'Etat stratège et actionnaire : clarifier les missions et les responsabilités, rationaliser l'architecture institutionnelle, orienter le capital public vers les priorités nationales, mobiliser davantage l'investissement privé, professionnaliser la gouvernance et apprécier la performance dans toutes ses dimensions économique, financière, opérationnelle, sociale, territoriale et environnementale.

Le portefeuille public comprend, à fin septembre 2026, 274 EEP dont 215 établissements publics et 59 sociétés anonymes à participation directe du Trésor. Ces entités détiennent 556 filiales et participations dont 51% sont majoritaires. Cette configuration reflète l'importance et la diversité de l'intervention des EEP, d'où la nécessité de disposer d'une vision consolidée de leurs missions, participations, engagements, gouvernance, performances et risques.

Le champ d'intervention du secteur est éminemment territorial : près de 63% des entités du portefeuille interviennent dans la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle régionale. Bien que les sièges sociaux soient concentrés dans les deux villes de Rabat et de Casablanca, cela ne reflète qu'imparfaitement la portée réelle des réseaux, des investissements et des services déployés par les EEP à l'échelle nationale.

S'agissant de la présence des EEP à l'international, 17% des filiales des EEP sont implantées à l'étranger dont le 1/4 en Afrique, illustrant la contribution des opérateurs publics au rayonnement économique du Maroc et à la coopération Sud-Sud.

En application des **Hautes Orientations Royales**, notamment celles contenues dans le Discours du Trône du 29 juillet 2026 et dans le Discours adressé aux membres du Parlement le 9 octobre 2026 à l'occasion de l'ouverture de la première session de la première année législative de la douzième législature, et conformément aux orientations générales du Projet de Loi de Finances (PLF) au titre de l'année budgétaire 2027, adoptées lors du Conseil des ministres présidé par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste**, le 17 octobre 2026, le PLF 2027 s'articule autour des cinq priorités suivantes :

Premièrement : Restauration du pouvoir d'achat et consolidation des fondements d'un Etat social soutenable : Dans ce cadre, une réforme structurelle des marchés et des prix sera engagée, à partir de l'année 2027, et accompagnée de mesures visant à soutenir le pouvoir d'achat des citoyens, à poursuivre la généralisation de la couverture médicale, tout en veillant à la soutenabilité de ses régimes, à la revalorisation de l'aide sociale directe, outre la mise à niveau des systèmes publics de santé et d'éducation et le renforcement de l'accès à un logement décent, à travers le déploiement du programme d'aide directe au logement.

Deuxièmement : Insertion des jeunes dans l'éducation, la formation et l'emploi décent : Le gouvernement œuvrera au lancement d'un programme national intégré pour les jeunes 2027-2031, fondé sur leur orientation vers un ensemble de programmes articulés sur la formation, l'incubation et la facilitation de l'accès au financement, aux mécanismes de garantie et aux marchés.

Troisièmement : Accélération de la mise en œuvre de la régionalisation avancée et de la nouvelle génération des programmes de développement territorial intégré : et ce, conformément aux **Hautes Orientations Royales** qui concernent la réorganisation des compétences régionales, selon une approche fondée sur la clarté et l'efficacité, ainsi que sur la consolidation des mécanismes de coordination et de contractualisation entre l'Etat et les régions, parallèlement à la pleine mise en œuvre de la Charte nationale de la déconcentration administrative.

Quatrièmement : Renforcement de la souveraineté stratégique hydrique, énergétique, alimentaire et numérique : de manière à assurer la sécurité stratégique hydrique, à accélérer le programme de développement des énergies renouvelables et à poursuivre le déploiement de l'offre Maroc pour l'hydrogène vert, ainsi que la mise en œuvre progressive de la feuille de route de l'infrastructure gazière, parallèlement à une série de mesures visant à garantir la sécurité alimentaire et à renforcer la souveraineté numérique nationale.

Cinquièmement : Edification d'une économie forte, capable de financer l'ambition sociale et souveraine, parallèlement à l'accélération de la mise en œuvre des réformes institutionnelles et la préservation des équilibres macroéconomiques et budgétaires : et ce, dans le but de la mobilisation des financements nécessaires pour accélérer la dynamique des chantiers, des grands projets de développement et des stratégies sectorielles engagés dans les différents domaines, parallèlement au développement de nouveaux écosystèmes industriels souverains.

Le Projet de Loi de Finances au titre de 2027 accorde également une attention particulière au renforcement de l'investissement privé, à travers la consolidation des mécanismes d'appui prévus par la Charte de l'investissement et la poursuite de la réforme des Centres Régionaux d'Investissement, tout en mettant l'accent sur le soutien aux très petites, petites et moyennes entreprises.

Le PLF 2027 accorde, en outre, une importance particulière à la question des jeunes qui constitue l'un des enjeux les plus importants et les plus urgents de cette phase, ce qui exige de dépasser la multiplicité des programmes sectoriels dispersés ayant montré leurs limites, au profit d'une politique nationale intégrée pour le suivi des parcours des jeunes, de l'éducation et de la formation jusqu'à l'emploi et le logement, leur garantissant une stabilité économique et sociale.

Et en application des **Hautes Orientations Royales**, il sera procédé à l'accélération de la mise en œuvre de la nouvelle génération des programmes de développement territorial intégré, en mobilisant des crédits budgétaires de l'ordre de **25 MMDH**.

**_*_

Sur le plan économique et financier, l'année 2025 a confirmé la capacité de rebond du secteur des EEP. **Le chiffre d'affaires (CA)** s'est établi à **421.595 MDH** marquant, par rapport à 2024, une hausse de 16% qui résulte, essentiellement, de la hausse du CA du Groupe OCP, qui est passé de **96.989 MDH** à **113.943 MDH** en augmentation de 17,5%.

Les prévisions de clôture pour l'exercice 2026 tablent sur un CA de **448.940 MDH** en hausse de près de 6,5% par rapport à 2025.

S'agissant des **Charges d'Exploitation Hors Dotations (CEHD)**, elles se sont établies à **339.620 MDH** en 2025 en hausse de 14% par rapport à 2024 sous l'effet, essentiellement, de la hausse enregistrée au niveau des CEHD des Groupes OCP (+18%), TMSA (+16%) et CDG (+13%).

Quant aux **résultats nets** du secteur des EEP, ils ont connu une amélioration de 22% entre 2024 et 2025 en passant de **23.409 MDH** à **28.453 MDH**. Pour l'année 2026, les prévisions de clôture font ressortir une baisse de 14% par rapport à 2025 pour se situer à **24.486 MDH**.

S'agissant des **investissements**, les EEP ont réalisé en 2025 un montant total de **124.359 MDH**, en amélioration de 23% par rapport à 2024 (**101.444 MDH**).

Pour l'année 2026, les prévisions actualisées tablent sur un niveau record des investissements s'élevant à **209.643 MDH**.

S'agissant des projections au titre des exercices 2027, 2028 et 2029, les investissements des EEP seraient, respectivement, de **209.166 MDH**, de **158.529 MDH** et de **132.842 MDH**.

Les produits versés par les EEP au Budget général (hors cession d'actifs et privatisation) sont passés de **16.627 MDH** en 2024 à **20.610 MDH** en 2025, soit une hausse de 24%.

Pour l'année 2026, les prévisions de clôture sont estimées à **20.691 MDH** (hors cession d'actifs et privatisation), soit le même niveau qu'en 2025.

Les prévisions pour les années 2027, 2028 et 2029 tablent sur des produits, respectivement, de l'ordre de **23.027 MDH**, de **18.281 MDH** et de **18.856 MDH** hors cession d'actifs et privatisation.

Pour **les subventions accordées par l'Etat aux EEP**, le total de ces transferts a atteint, en 2025, un montant de **72.904 MDH** dont 60% dédiés au fonctionnement, 29% à l'investissement et 11% aux dotations en capital.

S'agissant de **la contribution fiscale des EEP** au titre de l'IS, de l'IR et de la TVA, elle s'est établie en 2025 à **24.320 MDH** contre **22.631 MDH** en 2024, soit une hausse de 7,5%. Cette amélioration est principalement portée par la TVA, dont la contribution a atteint **9.740 MDH**, en hausse de plus de 25% par rapport à 2024.

**_*_

Les EEP sont au cœur du modèle de développement du pays. Ils assurent des missions de service public de base, réalisent une part importante de l'investissement, mettent en œuvre les stratégies sectorielles de l'Etat et contribuent à la transformation économique, sociale et territoriale du pays. Leur intervention s'étend de la protection sociale à la santé, à l'éducation, à l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, à la formation professionnelle, à l'habitat, à l'agriculture, au financement de l'économie, à la transition numérique, à la promotion de l'investissement et des exportations, au tourisme et au développement territorial. Il s'étend également aux infrastructures de transport, de l'eau, de l'énergie et des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

S'agissant de la généralisation de **la protection sociale**, les différents régimes d'AMO gérés par la CNSS couvrent, à fin 2025, 25,08 millions de bénéficiaires dont 9,98 millions d'assurés principaux et 15,11 millions d'ayants droit. Le régime des salariés constitue le premier régime contributif : 4,24 millions de salariés ont été déclarés au moins une fois au cours de l'année 2025 contre 4,08 millions en 2024. L'AMO des salariés couvre 9,84 millions de bénéficiaires dont 4,06 millions d'assurés principaux et 5,78 millions d'ayants droit. Les prestations servies au titre du régime AMO salariés ont atteint **9,22 MMDH** en 2025, en hausse de 11,8% par rapport à 2024, alors que les cotisations dues se sont élevées à **13,26 MMDH**.

L'année 2025 a été marquée par l'approbation de la loi n° 02-24 modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-72-184 relatif au régime de sécurité sociale et sa publication le 3 mars 2025 ainsi que par l'élargissement du bénéfice des pensions aux assurés justifiant d'un nombre de jours de cotisations compris entre 1.320 jours et 3.240 jours (au lieu du seuil de 3.240 jours exigé avant cette date).

La loi n° 54-23 modifiant et complétant la loi n° 65-00 relative à l'AMO de base, publiée le 29 janvier 2026, a transféré la gestion de l'AMO du secteur public de la CNOPS à la CNSS. L'entrée effective de cette mesure a été fixée par cette loi au 1er février 2027.

A moyen terme, les principaux chantiers institutionnels portent notamment sur la gestion effective de l'AMO du secteur public ainsi que sur la refonte des textes réglementaires régissant les différents régimes gérés par la Caisse.

L'Agence Nationale du Soutien Social assure, pour sa part, le déploiement des aides sociales directes. Entre décembre 2023 et fin septembre 2026, **71 MMDH** ont été versés aux bénéficiaires. Le dispositif couvre plus de 4 millions de ménages bénéficiaires, représentant notamment 5,77 millions d'enfants et 1,83 million de personnes âgées, sachant que 62% des bénéficiaires résident en milieu rural. Les projections pour la période 2027-2029 font ressortir un niveau annuel de dépenses de l'ordre de **29,19 MMDH**.

Dans **le domaine de la santé**, la création des Groupements Sanitaires Territoriaux (GST) ouvre une nouvelle phase de territorialisation de l'offre de soins. Après l'expérience pilote de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, cinq nouveaux GST sont devenus opérationnels, portant à six le nombre de régions engagées dans cette réforme qui vise une gestion intégrée de l'offre de soins, une meilleure coordination des parcours des patients et une territorialisation accrue des ressources.

L'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé, opérationnelle depuis janvier 2025, a franchi plusieurs étapes dans son déploiement. Le transfert des prérogatives du Secrétariat Général du Gouvernement en matière d'autorisations pharmaceutiques est effectif depuis le 16 juin 2025. L'Agence a délivré 231 autorisations de mise sur le marché (+55%), a procédé à 99 baisses de prix représentant un gain estimé à près de **50 MDH** pour l'AMO et les patients et a fortement accru l'activité du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments, tout en engageant le processus de renouvellement de sa pré qualification par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ainsi que les travaux visant l'atteinte du niveau de maturité 3 (ML3) dans le cadre du Global Benchmarking Tool de l'OMS.

La consolidation de la souveraineté sanitaire repose également sur la sécurisation de la chaîne transfusionnelle. Dans ce cadre, l'Agence Marocaine du Sang et de ses Dérivés déploie sa vision stratégique 2026-2028 en cohérence avec la stratégie nationale du sang à l'horizon 2030. Son action vise à construire un système transfusionnel intégré, résilient et équitable fondé sur une meilleure planification régionale des besoins, l'optimisation de la collecte et de la logistique, la sécurisation et la traçabilité des produits sanguins ainsi que la digitalisation du parcours du donneur.

Le déploiement de la stratégie nationale du plasma et la relance du fractionnement à façon constituent une priorité nationale importante avec pour objectif d'atteindre, à l'horizon 2030, l'autosuffisance en médicaments dérivés du plasma.

Dans **le secteur de l'éducation et de la formation**, l'enjeu réside dans la capacité à convertir le développement quantitatif de l'offre en une performance qualitative, évaluable tant au niveau des apprentissages que de l'accès à l'emploi.

Dans ce cadre, les Académies Régionales d'Education et de Formation sont en cours de parachèvement du déploiement de la feuille de route 2022-2026. Le programme des établissements pionniers couvre désormais 4.628 écoles primaires au titre de 2025-2026, soit 54% du réseau et environ 2 millions d'élèves ainsi que 786 collèges accueillant près de 705.000 élèves. La généralisation à l'horizon 2027-2028 devra être guidée par les résultats d'apprentissage, l'accompagnement des enseignants et la réduction des écarts territoriaux.

Dans le secteur de l'enseignement supérieur, l'effectif des étudiants inscrits s'élève à 1.261.374 étudiants, en légère hausse d'environ 1% par rapport à l'année universitaire 2024-2025. Il comprend environ 1.090.803 étudiants dans les universités publiques, 64.120 dans les établissements sectoriels, 66.548 dans l'enseignement supérieur privé, 35.795 dans les établissements créés dans le cadre de partenariats et 4.108 à l'Université Al Akhawayn.

Portée par la Vision stratégique 2015-2030 élaborée par le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS) relative à la réforme du système éducatif marocain, la dynamique de ce secteur repose notamment sur la modernisation du cadre législatif et de la gouvernance universitaire avec la mise en place du Conseil Stratégique des Universités ainsi que sur la révision du modèle pédagogique et son alignement avec les standards internationaux.

L'OFPPT poursuit la modernisation de la **formation professionnelle**. Neuf Cités des Métiers et des Compétences (CMC) sont opérationnelles et offrent 30.113 places, soit 84% de la capacité cible. Les trois dernières CMC sont en phase d'équipement. L'offre globale au titre de 2026 comprend 849 filières intégrant notamment les métiers de l'économie verte, le digital, l'intelligence artificielle et le gaming pour une capacité globale de 418.660 places.

En matière de **promotion de l'emploi**, l'ANAPEC prépare son plan de transformation 2027-2029 fondé sur la modernisation de son offre de services, le renforcement de la digitalisation et l'amélioration du pilotage par la performance et ce, en vue de mieux accompagner les chercheurs d'emploi et les entreprises dans le cadre du déploiement de la nouvelle feuille de route pour l'emploi à l'horizon 2030.

Pour atteindre les objectifs fixés par la feuille de route susvisée, notamment la réduction du taux de chômage à 9% à l'horizon 2030 et la création de 1,45 million d'emplois additionnels, il a été procédé, notamment, à l'élargissement des programmes actifs de l'emploi afin d'en faire bénéficier également les personnes non diplômées.

Dans le secteur de **l'électricité, de l'eau et de l'assainissement**, l'entrée en service des 12 Sociétés Régionales Multiservices (SRM) à fin 2025 constitue une réforme d'une grande ampleur à impact territorial. Le transfert des activités de distribution de l'ONEE aux nouvelles sociétés a été achevé le 1er novembre 2025. Celles-ci assurent désormais la distribution de l'eau et de l'électricité ainsi que l'assainissement liquide à l'échelle régionale. Leur programme d'investissement s'élève à **134,44 MMDH** sur la période 2026-2030 dont près de **39,6 MMDH** prévus en 2027. L'enjeu central est de transformer ce nouveau cadre institutionnel en

amélioration tangible des rendements des réseaux, en accélération des raccordements et en harmonisation progressive de la qualité de service entre territoires.

Les ABH, les ORMVA, l'ONEE et les SRM contribuent conjointement à la réponse au stress hydrique, notamment à travers leur contribution au rehaussement des capacités de dessalement à plus de 1,8 milliard de m^3 par an à l'horizon 2031, le renforcement de la réutilisation des eaux usées traitées, dont la part dans les ressources hydriques globales doit être sensiblement relevée, l'extension de l'irrigation localisée et la mobilisation d'environ 1,2 milliard de m^3 par an à travers les projets d'interconnexion des bassins hydrauliques. Ces investissements doivent s'accompagner d'une gestion plus rigoureuse de la demande, de la préservation des nappes, de la réduction des pertes et d'un ciblage territorial fondé sur les vulnérabilités hydriques et les usages prioritaires.

En matière de **développement territorial** et après l'achèvement, en 2025, du déploiement des SRM dans le cadre de la réforme du secteur de la distribution, la gouvernance territoriale a franchi, en 2026, un nouveau palier à travers deux réformes complémentaires.

D'une part, la loi n° 64-23, publiée le 10 août 2026, prévoit la création de 12 Agences Régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat appelées à se substituer aux 29 Agences urbaines existantes, afin de renforcer la cohérence et la territorialisation des politiques d'urbanisme et d'habitat. D'autre part, la loi organique n° 031-26 modifiant et complétant la loi organique n° 111-14 relative aux régions, publiée à la même date, acte la transformation des 12 Agences Régionales d'Exécution des Projets en sociétés régionales d'exécution des projets constituées sous forme de sociétés anonymes.

En rapprochant, à l'échelle régionale, les fonctions de planification, d'accompagnement et d'exécution, ces deux réformes visent à réduire la fragmentation institutionnelle, à professionnaliser la conduite des projets et à renforcer la transparence, la redevabilité et la capacité d'investissement des territoires.

Au niveau du **secteur de l'habitat et de l'aménagement**, le Groupe Al Omrane a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de **5.872 MDH** et un résultat net de **314 MDH**. La valeur du stock de produits finis a diminué de 22% depuis juin 2023 et du stock non vendu de 28%. Le Groupe a lancé 22.893 unités, en a achevé 26.874 et réalisé **7.690 MDH** d'investissements, en hausse de 39%.

L'Agence Nationale des Equipements Publics illustre la montée en charge de l'ingénierie publique territoriale. Les crédits gérés en maîtrise d'ouvrage déléguée ont atteint **54 MMDH** en 2025. L'Agence a achevé 1.125 projets représentant près de **25 MMDH** au cours de l'année, notamment des équipements sportifs, des établissements de santé et 508 opérations de construction ou de réhabilitation d'établissements scolaires.

La réalisation du nouvel hôpital Ibn Sina de Rabat, de centres hospitaliers universitaires et régionaux, du Grand Stade Hassan II et des équipements liés à l'organisation de la Coupe du monde 2030 place l'ANEP au centre de l'exécution des grands programmes d'investissement public.

S'agissant de la **promotion de l'investissement**, les Centres Régionaux d'Investissement ont bénéficié d'un cadre rénové de gestion et de gouvernance depuis la mise en place de la nouvelle réforme « CRI 3.0 » à travers la loi n° 22-24 modifiant et complétant la loi n° 47-18

portant réforme des CRI et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement (CRUI) publiée le 30 décembre 2024.

Les CRUI ont examiné 5.669 projets d'investissement en 2025 et en ont approuvé 4.045 représentant près de **200 MMDH** et 178.773 emplois prévisionnels. Le délai moyen de décision a été ramené de 15 à 9 jours. Le prochain palier devra porter sur le suivi de la réalisation effective des projets, la levée des contraintes post-autorisation et la mesure des emplois et des investissements réellement matérialisés.

Dans **le secteur agricole**, les EEP concourent à la souveraineté alimentaire, à la résilience hydrique et à la modernisation des filières. Les ORMVA ont porté la superficie équipée en irrigation localisée à 388.727 hectares, soit 55% des réseaux et projettent **17.707 MDH** d'investissements entre 2027 et 2029. L'Agence pour le Développement Agricole a mobilisé 121.598 hectares dans le cadre du partenariat public-privé agricole répartis entre 1.789 projets représentant **24,36 MMDH** d'investissements et 73.498 emplois permanents attendus.

L'Agence Nationale des Eaux et Forêts poursuit, pour sa part, la restauration des écosystèmes avec une campagne de reboisement de 38.135 hectares et un programme d'investissement de **8,45 MMDH** sur la période 2027-2029.

La prévention des incendies constitue également un axe majeur d'intervention de l'Agence. En 2025, 418 incendies ont touché une superficie de 1.728 ha, soit un niveau inférieur de 64%, en termes de superficie, à la moyenne observée au cours de la dernière décennie (4.860 ha).

Dans **le secteur des phosphates,** le Groupe OCP reste l'un des principaux acteurs de l'économie nationale. En 2025, son chiffre d'affaires consolidé a atteint **113.943 MDH** en hausse de 17,5% par rapport à 2024 et son résultat d'exploitation **35.394 MDH** en progression de 20% alors que les investissements se sont élevés à **34.084 MDH**. Le Groupe poursuit simultanément l'augmentation de ses capacités, la diversification de son offre et son programme d'investissement vert. La production d'engrais a atteint 13,7 millions de tonnes et celle d'acide phosphorique 7,7 millions de tonnes.

Le pipeline Jorf Lasfar-Khouribga, d'une capacité de 80 millions de m^3 par an a été mis en service en juillet 2025, permettant au site de Khouribga d'atteindre son autonomie en eau en octobre. En 2025, 100% des besoins industriels en eau du Groupe ont été couverts par des ressources non conventionnelles issues du dessalement et de la réutilisation des eaux usées épurées.

Sur le volet énergétique, la première phase du programme solaire est entrée intégralement en service avec trois centrales photovoltaïques totalisant 202 MWc à Benguérir et Khouribga. Le Groupe a également contractualisé un premier projet de stockage par batteries d'une capacité de 125 MWh dont la mise en service est prévue en 2026. Son programme d'EnR vise désormais une capacité globale de 1,2 GW à l'horizon 2027 complétée par 1 GW supplémentaire au-delà de 2027.

Dans **le secteur de l'énergie et de l'eau potable**, le plan d'équipement de l'ONEE au titre de la période 2026-2030 prévoit **177 MMDH** d'investissements dans la Branche Electricité et **42,1 MMDH** pour la Branche Eau. Il prévoit notamment l'intégration de **14,34 GW** de capacités renouvelables, le renforcement du réseau de transport, le développement des

interconnexions et du stockage ainsi qu'une capacité additionnelle de production d'eau de 2,68 millions de m³ par jour dont l'essentiel provient du dessalement.

Toutefois, force est de souligner que la transformation du secteur ne peut être dissociée de la problématique de la soutenabilité du modèle économique et financier de l'Office. L'ONEE a enregistré une perte nette de **6.963 MDH** en 2025 qui pourrait atteindre **8.625 MDH** en 2026. La redéfinition de son positionnement stratégique, la préparation de sa transformation en société anonyme, le transfert de la distribution aux SRM et la convention conclue le 3 novembre 2025 entre l'Etat, l'ANGSPE, l'ONEE et MASEN constituent les fondements d'une restructuration de grande ampleur.

MASEN conduit parallèlement un portefeuille de projets renouvelables et de stockage de **4.416 MW** et **2.600 MWh** sur la période 2026-2030 représentant plus de **47 MMDH**. A fin 2025, la capacité renouvelable nationale atteint 5,63 GW, soit 46,1% de la puissance installée tandis que la production renouvelable représente 23,4% de la production électrique.

Le **développement gazier** complète cette architecture. L'Accord intergouvernemental relatif au Gazoduc Africain Atlantique a été signé le 19 juillet 2026. Ce projet de près de 6.800 kilomètres et d'une capacité pouvant atteindre 30 milliards de m³ par an ambitionne de relier les pays d'Afrique de l'Ouest au Maroc et aux marchés européens, avec une première mise en gaz projetée à l'horizon 2031. La transformation de l'ONHYM en société anonyme, consacrée par la loi n° 56-24 publiée le 15 juin 2026 doit renforcer sa capacité à structurer les partenariats, mobiliser les financements et porter des projets énergétiques et miniers dans un cadre de gouvernance renouvelé.

Les **infrastructures logistiques et de transport** constituent un second pilier de la compétitivité. L'ONCF a engagé un nouveau cycle de développement de **96 MMDH** comprenant **53 MMDH** pour la Ligne à Grande Vitesse Kénitra-Marrakech, **29 MMDH** pour l'acquisition de 168 trains et **14 MMDH** pour la maintenance et l'amélioration des performances du réseau.

En 2025, l'activité voyageurs de l'ONCF a poursuivi sa progression avec 55,6 millions de passagers transportés alors que l'activité fret a atteint 23,2 millions de tonnes. Le Groupe ONCF a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de **6.191 MDH** (+7%) dont un chiffre d'affaires de **2.905 MDH** pour la seule activité voyageurs (**848 MDH** générés par Al Boraq).

Les investissements réalisés ont atteint **18.984 MDH** en 2025 et ont porté notamment sur les acquisitions foncières, les travaux de génie civil et sur les voies exploitées ainsi que sur les approvisionnements et équipements ferroviaires.

Le **transport autoroutier** connaît également une nouvelle phase d'investissement. ADM a enregistré un trafic en hausse de 10%, un chiffre d'affaires de **4.504 MDH** et un résultat net de **1.037 MDH** en 2025. L'achèvement de l'autoroute Tit Mellil-Berrechid et des aménagements des nœuds de Sidi Maârouf et Aïn Harrouda ainsi que le lancement de l'autoroute Rabat-Casablanca Continentale s'inscrivent dans un programme 2025-2032 de **12,5 MMDH**, auquel s'ajoute un montant de **4,4 MMDH** dédié aux grosses réparations.

Dans le **secteur du transport aérien**, Royal Air Maroc poursuit la mise en œuvre de son contrat-programme avec l'Etat couvrant la période 2023-2037, qui prévoit le quadruplement de sa flotte pour atteindre 200 avions, l'ouverture de plus de 100 nouvelles destinations

internationales et de 46 lignes domestiques, avec pour objectifs de transporter 31,6 millions de passagers et de réaliser un chiffre d'affaires de **94 MMDH** à l'horizon 2037. Ce programme vise à renforcer le positionnement de la Compagnie sur le marché africain et à accompagner les ambitions du Royaume en matière de développement touristique et d'organisation des grands événements sportifs internationaux. En 2025, la RAM a enregistré une amélioration significative de ses performances financières, avec un chiffre d'affaires de **21.529 MDH** (+8%), un résultat d'exploitation de **1.625 MDH** (+168%) et un résultat net de **1.336 MDH** (+182%).

Au niveau du **secteur aéroportuaire**, la stratégie « Aéroports 2030 » de l'ONDA est devenue la ligne directrice de l'ensemble des actions de transformation du réseau aéroportuaire national. Cette stratégie est adossée à un programme d'investissement prévisionnel évalué à **38 MMDH**, dont **25 MMDH** consacrés à la capacité d'accueil des aéroports et **13 MMDH** à la maintenance, à la modernisation et à l'acquisition foncière.

Le nouveau hub de Casablanca d'une capacité additionnelle de 20 millions de passagers pour un investissement estimé à **15 MMDH** et une mise en service prévue en 2029 constitue l'axe structurant de cette stratégie. Couplé à l'extension des aéroports des villes hôtes de la Coupe du monde et à la modernisation des parcours voyageurs, ce dispositif est déterminant pour le rayonnement touristique du pays, le renforcement de la connectivité internationale et la préparation des grandes échéances de 2030, notamment la Coupe du monde.

La dynamique **du secteur touristique** s'est renforcée en 2025 avec près de 20 millions d'arrivées, **138,1 MMDH** de recettes de voyage et 43,4 millions de nuitées. L'ONMT a poursuivi la diversification des marchés et entend prolonger la montée en puissance de ses interventions en vue de contribuer à l'objectif national de 26 millions de touristes à l'horizon 2030 et ce, notamment dans le cadre de la stratégie « From Strong to Stronger », alors que la SMIT accompagne l'élargissement et la modernisation de l'offre : 47.700 lits ont été créés entre 2020 et 2025.

Dans le **secteur portuaire**, TMSA confirme la position du complexe Tanger Med comme plateforme industrielle et logistique de rang mondial. En 2025, le trafic a atteint 209 millions de tonnes et 12,42 millions d'EVP dont plus de 11 millions au niveau de Tanger Med. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de **11.878 MDH** et un résultat net de **3.943 MDH**. L'écosystème accueille environ 1.500 entreprises, génère 145.000 emplois et représente un volume d'affaires de **188,2 MMDH**. La couverture des besoins électriques du complexe par de l'électricité renouvelable renforce en outre son positionnement dans les chaînes de valeur décarbonées.

Nador West Med complète ce dispositif sur la façade méditerranéenne. En effet, l'année 2026 constitue un tournant pour ce port avec le passage progressif de la phase de construction à celle de pré-exploitation et de préparation à la mise en service. Après l'achèvement de l'essentiel des infrastructures portuaires de base, la mise en exploitation progressive du complexe est prévue à compter du quatrième trimestre 2026.

A l'échelle de l'ensemble du complexe industrialo-portuaire, les investissements publics et privés mobilisés s'élèvent à près de **51 MMDH**. Les infrastructures réalisées comprennent notamment 5,4 kilomètres d'ouvrages de protection, 4 kilomètres de quais et quatre postes énergétiques spécialisés.

En matière **d'économie numérique et d'inclusion digitale**, l'Agence de Développement du Digital (ADD) a organisé, du 7 au 9 avril 2026, la quatrième édition de GITEX Africa Morocco accompagnée de l'initiative « Morocco 300 » ayant permis de sélectionner et d'accompagner 300 startups marocaines. Elle a également déployé un programme pilote d'accompagnement de 300 TPME dans trois régions et contribué à la création du réseau « DigiTPME ».

L'ADD déploie une nouvelle feuille de route alignée sur la stratégie « Digital Morocco 2030 » couvrant la gouvernance de la data et l'interopérabilité, le relais numérique du citoyen, le compte numérique de l'usager, le développement des compétences digitales, l'accompagnement des startups et la transformation numérique des TPME.

Sur un autre registre et en phase avec les **Hautes Orientations Royales** du 29 juillet 2026, la mobilisation des ressources financières nationales s'impose comme un levier stratégique pour accélérer la transformation économique et sociale du pays.

A ce titre et concernant les **institutions financières publiques**, le Groupe CDG poursuit le déploiement de sa stratégie « CAP 2030 » articulée autour de l'investissement, de la gestion d'actifs, du développement territorial et de la rotation du portefeuille. En 2025, son produit net bancaire consolidé a atteint **16.038 MDH** en hausse de 19% par rapport à 2024, et le résultat net part du Groupe a atteint **4.974 MDH** en hausse de 44%. Ses investissements devraient s'établir en moyenne à **7,3 MMDH** par an sur la période 2027-2029.

Le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement poursuit le déploiement de ses instruments d'intervention afin de mobiliser les capitaux privés pour stimuler l'investissement dans les secteurs prioritaires et stratégiques. A fin 2025, les fonds d'investissement sectoriels et thématiques ont réalisé ou engagé **3,9 MMDH** d'investissements dans 27 entreprises principalement dans les secteurs de la santé, de l'industrie, de l'agro-industrie, des services financiers, de la logistique et du commerce.

Les instruments de dette subordonnée poursuivent également leur montée en puissance. A fin 2025, 85 projets avaient obtenu un accord de financement correspondant à un volume global d'investissement de **6,6 MMDH** dont **1,9 MMDH** au titre de CapAccess et **4,7 MMDH** au titre de CapHospitality.

Le Fonds renforce, en parallèle, ses investissements directs dans les secteurs stratégiques, notamment à travers sa participation dans Energie Electrique de Tahaddart et l'accord de partenariat signé entre le gouvernement du Maroc, le Fonds, Taqa Morocco, Nareva et l'ONEE pour le développement de projets stratégiques dans les secteurs de l'eau et de l'énergie totalisant une enveloppe d'investissement de près de **130 MMDH.**

En 2026, les engagements d'investissement devraient atteindre **8,8 MMDH** avec une enveloppe cumulée des décaissements de l'ordre de **2,1 MMDH**.

Le Fonds Hassan II pour le développement économique et social totalise depuis sa création jusqu'à fin 2025, un montant de **53.376 MDH** en termes d'engagements et **44.902 MDH** de décaissements, soit un taux de décaissement de 84%.

Dans la perspective des grandes échéances à l'horizon 2030, les interventions du Fonds devraient notamment accompagner les priorités nationales dans les secteurs de l'eau, de l'électricité, des transports, de l'agriculture, du tourisme, des énergies renouvelables, du développement territorial et de la transition énergétique.

Le Fonds d'Equipement Communal a renforcé son activité avec **3.367 MDH** d'engagements et **2.667 MDH** de décaissements en 2025, en hausse, respectivement, de 31% et 46%. Il a financé 63 projets représentant plus de **5,1 MMDH** et diversifié ses ressources auprès de bailleurs internationaux ainsi que par une émission obligataire de **2 MMDH**. Sa transformation envisagée en société anonyme s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une plus grande agilité au service de l'investissement territorial.

La SNGFE (TAMWILCOM) a mobilisé plus de **54 MMDH** de crédits au moyen de 86.000 opérations et de **34 MMDH** d'engagements avec une intervention majoritairement orientée vers les très petites entreprises.

L'exercice 2026 marque le lancement du nouveau plan stratégique « JOSSOUR 2030 » qui vise à renforcer le rôle de la SNGFE dans le financement de l'économie et prévoit la mobilisation de plus de **300 MMDH** de financements à l'horizon 2030.

Le Crédit Agricole du Maroc a, pour sa part, consolidé son rôle dans le financement du monde rural et de l'agriculture avec un produit net bancaire consolidé de **5.285 MDH**. Les ressources clientèle se sont établies à **128 MMDH**, en hausse de 10% et les crédits distribués ont atteint **129 MMDH**, en hausse de 13%.

Dans le cadre de sa mission de service public, Tamwil El Fellah a poursuivi l'accompagnement des agriculteurs et coopératives non éligibles au financement bancaire classique. A fin 2025, son portefeuille compte 107.403 agriculteurs, en hausse de 1.202 clients par rapport à 2024. Au cours de l'exercice 2025, 23 nouvelles coopératives regroupant 223 adhérents ont bénéficié de financements, portant à 400 le nombre de coopératives actives et à 843 le nombre cumulé de coopératives financées depuis le démarrage de son activité.

A ce titre, il convient de rappeler que dans Son Discours adressé à la Nation le 29 juillet 2026, **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, **que Dieu L'assiste**, a insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre efficiente des programmes de développement territorial intégré, exhortant le secteur financier national à accompagner l'investissement et les grands projets et à élargir qualitativement l'accès aux financements, bancaires et non bancaires, destinés aux petites et moyennes entreprises, à l'innovation, à l'industrialisation et à l'exportation.

Sa Majesté le Roi a également exprimé Son aspiration à voir ce secteur plus ouvert et plus novateur pour assurer une mobilisation optimale de l'épargne nationale, notamment institutionnelle, et redynamiser les marchés financiers, afin de donner un coup d'accélérateur à la dynamique de développement du Maroc émergent.

**_*_

La **réforme du secteur des EEP** a franchi une étape décisive : après la mise en place de son socle juridique et institutionnel, elle se traduit désormais par des transformations effectives au niveau du portefeuille public.

A fin septembre 2026, neuf textes législatifs et réglementaires prévus par la loi-cadre n° 50-21 ont été approuvés, deux se trouvent dans le circuit d'approbation et six autres sont en cours d'élaboration ou de finalisation. Ces derniers concernent notamment la réforme du contrôle financier de l'Etat, la refonte du régime de privatisation, la création d'une Instance centrale de liquidation des EEP dissous, l'évaluation du domaine public mis à la disposition des EEP.

Concernant le programme des **opérations de restructuration** du portefeuille public, les 12 SRM ont remplacé les structures antérieures de distribution à l'échelle régionale permettant de dépasser un modèle fragmenté marqué par la multiplicité d'opérateurs (régies communales, opérateurs privés délégataires et ONEE).

De même, 6 Groupements Sanitaires Territoriaux ont d'ores et déjà engagé le déploiement de la nouvelle gouvernance du système national de santé à l'échelle régionale.

Ce déploiement aboutira, une fois pleinement opérationnel, à la suppression des structures devenues redondantes à savoir 7 CHU, 85 SEGMA et 12 Directions Régionales de la Santé.

En outre, la loi n° 64-23 portant création des 12 Agences Régionales d'Urbanisme et d'Habitat, appelées à se substituer progressivement aux 29 agences urbaines, a été publiée le 10 août 2026 et la transformation des Agences Régionales d'Exécution des Projets en sociétés anonymes a été actée par la loi organique n° 031-26 modifiant et complétant la loi organique n° 111-14 relative aux régions publiée également à la même date.

La **transformation des établissements publics exerçant une activité marchande en sociétés anonymes** a enregistré des avancées significatives en 2026, concrétisant progressivement l'un des axes majeurs de la réforme du secteur des EEP. La transformation de l'ONHYM a, ainsi, été consacrée à travers l'adoption de la loi n° 56-24 publiée le 15 juin 2026 alors que celle de l'Agence Nationale des Ports a été approuvée par la loi n° 34-25 publiée le 10 août 2026 et portant création de « Ports du Maroc S.A. ».

Cette dynamique se poursuit avec le projet de transformation du LOARC approuvé par le Conseil du Gouvernement le 9 juillet 2026. Au-delà du changement de forme juridique, ces transformations visent à moderniser les modes de gouvernance et de gestion des entités concernées, à renforcer leur autonomie, leur performance et leur responsabilisation et à favoriser, lorsque la nature de leurs activités le justifie, des conditions d'intervention davantage adaptées à un environnement concurrentiel.

Les **opérations de restructuration engagées au sein des EEP du périmètre de l'Etat actionnaire** connaissent également des avancées allant du repositionnement stratégique à l'adaptation des modèles économiques, en passant par la constitution ou la consolidation de certains EEP autour de holdings publics, le renforcement de la soutenabilité financière et la mobilisation de nouveaux instruments de financement.

Cette dynamique se traduit notamment par des restructurations dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des mines, de l'audiovisuel et des services financiers parallèlement au lancement d'études stratégiques sectorielles destinées à éclairer les trajectoires futures de transformation du portefeuille public.

Les études stratégiques susvisées à portée sectorielle sont conduites afin de disposer d'une lecture plus intégrée de l'intervention des EEP, d'identifier les complémentarités et les synergies potentielles entre opérateurs et d'éclairer les choix relatifs à l'évolution de leurs positionnements et de leurs modèles d'intervention.

Ces travaux concernent notamment le pôle audiovisuel public, le secteur financier public, la logistique et le tourisme. L'année 2027 devrait notamment être marquée par la traduction progressive des diagnostics et orientations issus de ces travaux en chantiers de transformation priorisés contribuant à la rationalisation, à la performance et à une gestion plus dynamique du portefeuille public.

Le nouveau **Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP**, approuvé par le décret n° 2-24-249 du 24 avril 2025, constitue l'un des acquis majeurs de la réforme du secteur des EEP. Fondé notamment sur les principes de proportionnalité et de redevabilité (« se conformer ou expliquer »), il vise à adapter les exigences de gouvernance à la nature des missions, à la taille et au profil de risque de chaque EEP, tout en renforçant la transparence, la responsabilisation des organes de gouvernance et l'évaluation de leur performance.

Afin d'accompagner la mise en œuvre effective de ce Code, la circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances n° 1132/26/DEPP du 23 juin 2026 a mis à la disposition des EEP un ensemble d'instruments et de modèles de référence, portant notamment sur le règlement intérieur des organes de gouvernance, les chartes des comités spécialisés, la procédure de désignation des administrateurs indépendants, l'auto-évaluation des organes de gouvernance ainsi que le modèle-type du rapport annuel de gouvernance.

La **contractualisation entre l'Etat et les EEP** est appelée à devenir l'un des principaux instruments de traduction des stratégies publiques en engagements réciproques entre l'Etat et les EEP. En effet et en application des articles 36 et 54 de la loi-cadre n° 50-21, un projet de décret n° 2-23-365 a été élaboré en concertation avec les principales parties prenantes.

Ce projet de décret qui définit notamment les cas dans lesquels des contrats-programmes doivent être conclus entre l'Etat et les EEP, constitue l'un des piliers essentiels pour parachever le socle juridique et réglementaire nécessaire au déploiement effectif de la loi-cadre n° 50-21. Son adoption permettra de doter la contractualisation Etat-EEP d'un cadre réglementaire harmonisé favorisant un pilotage renforcé des EEP fondé sur la performance, la responsabilisation et la reddition des comptes.

Dans le prolongement de la réforme du cadre de contractualisation entre l'Etat et les EEP, un nouveau Guide méthodologique de la contractualisation Etat-EEP a été élaboré afin de doter les différentes parties prenantes d'un référentiel rénové, opérationnel et harmonisé pour la préparation, la négociation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des contrats conclus entre l'Etat et les EEP.

A l'issue de l'adoption du projet de décret n° 2-23-365, le Guide méthodologique sera approuvé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances.

La **réforme du contrôle financier de l'Etat** constitue également l'un des chantiers majeurs à parachever pour compléter le dispositif de réforme des EEP. Le projet de loi en cours de finalisation vise à faire évoluer un contrôle encore largement centré sur la régularité des actes

vers un dispositif différencié et proportionné, tenant compte de la nature, des enjeux et du profil de risque des EEP, et davantage orienté vers l'appréciation de la performance, l'évaluation des dispositifs de gouvernance ainsi que la prévention des risques. La finalisation de ce chantier devra également veiller à assurer une meilleure articulation avec la réforme de la loi organique relative à la loi de finances.

La **liquidation des EEP** constitue un levier important de rationalisation du portefeuille public. A ce titre et conformément aux dispositions de la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP, une étude a été lancée portant sur la réforme du dispositif encadrant les opérations de liquidation des EEP, devant aboutir à la création et l'opérationnalisation de l'Instance centrale chargée de la liquidation des EEP dissous. Cette Instance aura pour missions de piloter, de coordonner et d'accélérer les opérations de liquidation dans une approche unifiée et professionnalisée.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi-cadre n° 50-21, le processus de rationalisation du portefeuille public s'est également traduit par la dissolution et la mise en liquidation de quatre organismes publics : l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) en 2023, la Ligue Nationale de Lutte contre les Maladies Cardiovasculaires en 2024, la Société d'Ingénierie Energétique (SIE) en 2025 et l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques (ANPMA) en 2026.

Les **audits externes des EEP** constituent un instrument privilégié d'aide à la décision et d'accompagnement des réformes, en particulier les opérations de restructuration et de repositionnement des EEP. Entre 2000 et 2025, 96 opérations d'audit portant sur 111 EEP ont permis d'identifier des pistes d'amélioration touchant notamment au positionnement stratégique et institutionnel, aux modèles économiques, à la gouvernance, au contrôle interne, aux systèmes d'information et à la gestion des risques. Dans le prolongement de cette dynamique, le programme d'audit 2025-2026 accorde une place accrue aux audits à caractère stratégique, institutionnel et organisationnel, destinés notamment à éclairer les choix de transformation et de rationalisation du portefeuille public, y compris les scénarios de repositionnement, de regroupement, de dissolution ou de mise en liquidation des EEP concernés.

La **Politique Actionnariale de l'Etat (PAE)** constitue désormais le cadre de référence guidant l'intervention de l'Etat actionnaire et la gestion stratégique de ses participations. Sa mise en œuvre vise notamment à renforcer la contribution du portefeuille public aux priorités nationales, à améliorer la performance et la création de valeur des EEP et à favoriser une gestion plus active et dynamique des participations de l'Etat.

La mise en œuvre des sept Orientations Stratégiques de la PAE connaît des niveaux d'avancement différenciés. Les orientations relatives à la souveraineté nationale, à l'intégration continentale et internationale ainsi qu'à la compétitivité et à la création de valeur sont en phase de consolidation, alors que celles portant sur l'effet de levier en faveur de l'investissement privé, l'équité territoriale et la gestion responsable des ressources sont engagées. L'orientation consacrée à la gouvernance, à la performance et à la gestion dynamique du portefeuille enregistre, à ce stade, le niveau d'avancement le plus élevé.

Le dispositif de pilotage de la performance mis en œuvre par l'ANGSPE depuis août 2025 repose sur 1.675 indicateurs dont 67% financiers, 13% opérationnels et 20% relatifs aux dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). A fin juin 2026, 91% de ces indicateurs ont été intégrés dans les reportings. Le lancement en 2027 du système d'information EPM (Enterprise Performance Management) devrait permettre d'automatiser la collecte, de renforcer la traçabilité et d'assurer un dialogue davantage fondé sur les résultats et l'analyse des écarts. Ce dispositif contribuera, ainsi, à renforcer le dialogue de performance et le pilotage stratégique du portefeuille public, en cohérence avec les orientations de la PAE.

La consolidation des comptes de l'Etat actionnaire selon les normes IFRS constitue un autre progrès important. Les premiers états consolidés ont été élaborés pour les exercices 2022, 2023 et 2024. Les comptes 2025 sont en préparation et les travaux de certification ont été engagés. A terme, cet instrument doit offrir une lecture patrimoniale globale, améliorer l'appréciation des risques et rendre plus transparentes les relations entre les groupes publics et l'Etat actionnaire.

Dans le prolongement de la mise en œuvre de la Politique Actionnariale de l'Etat, l'ANGSPE poursuit l'intégration des enjeux de durabilité dans le pilotage de son portefeuille à travers une démarche structurée articulant l'identification des enjeux matériels, la définition d'un cadre de référence commun et le déploiement d'un dispositif harmonisé de pilotage et de reporting ESG. Une analyse de double matérialité a, ainsi, permis d'identifier et de hiérarchiser les principaux impacts, risques et opportunités à l'échelle du portefeuille. Ses résultats ont notamment alimenté l'élaboration de la Charte ESG de l'ANGSPE.

Cette démarche a été complétée par le lancement, le 20 mai 2026, d'un dispositif harmonisé de reporting ESG reposant sur un référentiel commun de 139 indicateurs.

*_*_*_*_*

Au-delà des chantiers directement liés à la réforme du secteur des EEP et à la mise en œuvre de la Politique Actionnariale de l'Etat, la modernisation du secteur des EEP se poursuit à travers plusieurs autres leviers transversaux concourant à l'amélioration de l'efficacité de l'intervention publique, de la performance et de la transparence des EEP ainsi qu'à la modernisation de leur environnement de gestion.

Ces chantiers portent notamment sur le développement des partenariats public-privé, l'amélioration des délais de paiement, la digitalisation et la dématérialisation des processus, le renforcement des dispositifs de suivi de la performance et des risques, ainsi que sur la normalisation comptable et la supervision de la conformité des professionnels comptables aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En matière de **partenariats public-privé (PPP)**, l'année 2027 devrait marquer une étape importante dans la consolidation et l'opérationnalisation du dispositif national. L'achèvement du cadre réglementaire permettra de renforcer la mise en œuvre de la loi n° 46-18 relative aux contrats de PPP et de favoriser une programmation plus structurée des projets susceptibles d'être réalisés en mode PPP. Cette évolution devrait notamment permettre l'opérationnalisation de la Commission Nationale du Partenariat Public-Privé présidée par le

Chef du Gouvernement, appelée à jouer un rôle central dans la définition des orientations nationales et la priorisation des projets.

Parallèlement, les travaux engagés pour l'élaboration d'une stratégie nationale des PPP et la constitution d'un pipeline pluriannuel de projets prioritaires et suffisamment matures seront poursuivis, avec pour objectif de renforcer la qualité de la programmation et de mieux mobiliser le potentiel des PPP au service de l'investissement public. Cette dynamique sera accompagnée par le renforcement des capacités des acteurs publics et la poursuite des travaux de mise en place d'une plateforme destinée à accompagner la préparation et le suivi des projets tout au long de leur cycle de vie.

Les efforts engagés en matière d'**amélioration des délais de paiement** se sont poursuivis avec la montée en charge du dispositif de sanctions pécuniaires applicable aux retards de paiement instauré par la loi n° 69-21. L'élargissement significatif de la population déclarante, passée de 17.704 entreprises en 2024 à 56.041 en 2025, s'est accompagné d'une évolution favorable des comportements de paiement : malgré l'accroissement du nombre d'entreprises soumises à l'obligation déclarative, le montant des factures déclarées hors délai a reculé de près de 7% pour s'établir à **53,2 MMDH** en 2025.

Ces évolutions confortent la poursuite des actions visant à ancrer durablement une culture de paiement dans les délais, à renforcer le suivi des comportements de paiement et à réduire les tensions de trésorerie supportées par les entreprises, notamment les TPME.

Les travaux seront, ainsi, poursuivis pour consolider les acquis du dispositif, renforcer son suivi et favoriser une amélioration durable des relations financières entre les différents acteurs économiques notamment dans le cadre du déploiement de la Stratégie Nationale de Supply Chain Finance (SCF).

S'agissant du segment des EEP, le délai moyen de paiement déclaré s'est établi à 35,6 jours à fin juin 2026 contre 55,9 jours à fin décembre 2018, soit une réduction du délai moyen de paiement de 20,3 jours.

En matière de **digitalisation et de dématérialisation des processus**, la transformation digitale se poursuit avec la généralisation progressive des échanges dématérialisés avec les EEP. En 2025, plus de 350.000 ordres de paiement ont, ainsi, été transmis et traités à travers la plateforme AD@E mise en place au niveau de l'ensemble des paieries. Cette dynamique sera renforcée par l'interfaçage prioritaire entre cette plateforme et les systèmes d'information de 50 établissements publics en vue d'améliorer l'interopérabilité des systèmes, la fiabilité et la traçabilité des échanges de données ainsi que l'automatisation des processus liés au contrôle financier.

Engagé depuis 2019, le chantier de mise en place d'un **dispositif intégré de suivi de la performance et des risques des EEP** vise à développer une vision consolidée permettant d'apprécier les risques des EEP dans leurs relations budgétaires et financières avec l'Etat.

Sur la base de ces acquis, les travaux se poursuivent pour structurer un dispositif de suivi de la performance financière et extra-financière des EEP adossé à un socle commun d'indicateurs transversaux.

Ledit dispositif est fondé sur une évaluation quantitative organisée autour d'un référentiel de six blocs thématiques.

Les six dimensions sont complémentaires et couvrent la rentabilité et la performance économique, la solvabilité et la structure financière, la liquidité et la trésorerie, l'autonomie financière et la dépendance aux transferts publics, l'efficience opérationnelle, la gestion de la dette et des délais fournisseurs. Pour chaque indicateur, le référentiel précise la finalité analytique, les modalités de calcul, l'interprétation et les seuils d'alerte associés. Leur lecture croisée doit permettre de mieux distinguer les tensions ponctuelles des déséquilibres structurels et d'identifier les situations nécessitant un suivi renforcé.

Le dispositif est appelé, par ailleurs, à intégrer progressivement une dimension climatique. Les travaux portent à la fois sur la mise en place d'un cadre harmonisé de reporting climatique des EEP et sur l'intégration des risques climatiques physiques et de transition dans l'analyse des risques, afin de mieux appréhender leurs incidences potentielles sur les actifs, les activités et les équilibres financiers des EEP ainsi que sur les finances publiques.

La **modernisation du cadre comptable national** constitue un autre chantier important visant à renforcer la qualité, la transparence et la comparabilité de l'information financière et à accompagner l'évolution de l'environnement économique et financier national. Ce chantier porte notamment sur la refonte du Code Général de Normalisation Comptable (CGNC) dans une perspective d'adaptation aux spécificités de l'économie nationale et de convergence maîtrisée vers les normes internationales IAS/IFRS.

En parallèle, le projet de loi relatif aux états financiers consolidés vise à doter le Maroc d'un cadre législatif général et homogène en matière de consolidation des comptes, permettant de disposer d'une vision plus fidèle de la situation patrimoniale, des performances et des risques des groupes. Il prévoit notamment l'élargissement du champ des entités soumises à l'obligation de consolidation, le renforcement des exigences de contrôle, d'approbation et de publication des comptes consolidés ainsi qu'une clarification de l'articulation entre le référentiel national de consolidation et les normes internationales.

Dans le domaine de la **lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)**, les actions se poursuivent en vue de renforcer la supervision de la conformité des professionnels comptables assujettis aux obligations prévues par la législation en vigueur. Elles portent notamment sur le développement d'une approche de supervision fondée sur les risques, le renforcement du suivi du respect des obligations de vigilance, de contrôle interne et de déclaration de soupçon ainsi que sur l'accompagnement et la sensibilisation des professionnels concernés.

La **transition climatique** occupe une place croissante dans le pilotage et l'appréciation de la performance du portefeuille public. Dans le prolongement d'un premier exercice pilote réalisé en 2025 sur les investissements de la période 2022-2024, ayant permis de recenser **58 projets** représentant près de **54 MMDH**, dont environ **32 MMDH**, soit 59%, qualifiés de climato-pertinents, la démarche de chiffrage a été approfondie en 2026 et étendue à 40 EEP.

Les contributions recueillies auprès de 19 EEP, représentant environ 56% de l'investissement réalisé par le secteur des EEP en 2025, portent sur 53 projets d'investissement totalisant **155,24 MMDH**. Leur composante climato-pertinente est évaluée à **140,58 MMDH**, soit 91% du portefeuille analysé, dont environ **107 MMDH** au titre de l'atténuation (76%) et **33 MMDH** au titre de l'adaptation (24%).

L'analyse des sources de financement rattachées aux **140,58 MMDH** d'investissements climatiques retenus fait ressortir une prédominance des dettes et autres emprunts, qui représentent 53,78% de l'enveloppe, suivies des concours de l'Etat et des institutions publiques, avec une part de 37,27%. Les financements identifiés auprès des institutions financières multilatérales et des bailleurs bilatéraux représentent respectivement 4,63% et 0,66%. La catégorie « dons et fonds climat » contribue à hauteur de 0,59%, tandis que les ressources propres des EEP représentent 3,07%.

Cette structure fait ressortir un potentiel important de diversification des sources de financement, notamment par une mobilisation accrue des financements climatiques internationaux, concessionnels et alternatifs, afin d'accompagner l'accélération des investissements verts tout en maîtrisant l'exposition des EEP à l'endettement et le recours aux ressources du Budget général.

En complément de cette lecture rétrospective, un premier pipeline prospectif à l'horizon 2035 a été constitué afin d'identifier les opérations susceptibles de contribuer à la composante conditionnelle de la « CDN 3.0 ». Il comprend à ce stade 17 projets portés par 7 EEP. Sur ce portefeuille, 8 projets relèvent de l'adaptation, 6 de l'atténuation et 3 poursuivent conjointement les deux objectifs.

Les projets portent notamment sur la résilience des systèmes agricoles et oasiens, la préservation des ressources hydriques, le dessalement et la réutilisation des eaux usées, les EnR et le stockage, la décarbonation industrielle ainsi que la mobilité ferroviaire et portuaire. Ce portefeuille constitue toutefois un vivier de présélection, dont la maturation devra notamment permettre d'apprécier l'alignement sur la « CDN 3.0 », l'additionnalité financière, la maturité des projets et l'absence de double comptabilisation.

Parallèlement, le renforcement de la capacité des EEP à accéder aux financements verts suppose de disposer d'une information environnementale, sociale et de gouvernance fiable, comparable et vérifiable. Dans cette perspective, un chantier a été engagé pour la structuration d'un dispositif transversal de reporting ESG couvrant les EEP émargeant sur le Budget général.

**_*_

Le présent rapport sur les EEP, élaboré conformément à **l'article 48 de la loi organique n° 130-13 relative à la Loi de Finances**, propose une lecture agrégée et prospective de l'évolution du portefeuille public, de ses performances globales et de sa contribution au développement économique, social, territorial et durable du Royaume. Il est structuré en cinq parties déclinées comme suit :

- **La première partie** porte sur la présentation des composantes du portefeuille public et de son évolution ainsi que les performances économiques et financières des EEP et ce, en termes de réalisations de 2025, de prévisions de clôture de 2026 et de projections 2027-2029 ;
- **La deuxième partie** est consacrée à l'examen de la contribution des EEP à la mise en œuvre des stratégies sectorielles et au soutien des priorités nationales de développement. Elle met en lumière le rôle des EEP dans les secteurs stratégiques du pays, en lien avec les politiques publiques et les feuilles de route adoptées à travers une lecture par secteur d'activité et par indicateurs de performance ;
- **La troisième partie** dresse un bilan d'étape de la réforme des EEP, en mettant l'accent sur le chantier de réforme du contrôle financier de l'Etat, l'amélioration de la gouvernance des EEP, la Politique Actionnariale de l'Etat ainsi que les principales opérations de restructuration ;
- **La quatrième partie** est dédiée aux chantiers en cours de déploiement, notamment la nouvelle démarche contractuelle, la normalisation comptable, la consolidation des comptes, la mise en place d'un système intégré de performances et de suivi des risques, les audits externes ainsi que les aspects relatifs aux actions de consolidation des synergies entre les secteurs public et privé à travers notamment, la promotion du recours aux PPP ainsi que la contribution des EEP à l'amélioration du climat des affaires, dont en particulier les délais de paiement ;
- **La cinquième partie** met en lumière la contribution des EEP à la transition verte. Elle présente la méthodologie de chiffrage des investissements climatiques et exploite les résultats en termes de marquage vert de leurs investissements.

Ce rapport comporte également des annexes retraçant, notamment, l'inventaire du portefeuille public, les principaux indicateurs économiques et financiers des EEP ainsi que les fiches signalétiques des principaux EEP.

PREMIERE PARTIE : COMPOSITION ET PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Cette première partie présente la composition et l'évolution du portefeuille public et analyse les performances économiques et financières des EEP sur la période 2023-2025. Elle traite des prévisions de clôture de l'exercice 2026 et les principales projections pour la période 2027-2029 et retrace également les relations financières entre l'Etat et les EEP, à travers les subventions accordées par l'Etat, les recettes issues des taxes parafiscales affectées aux EEP, les produits versés par ces derniers au Budget Général ainsi que leur contribution fiscale.

I. PORTEFEUILLE PUBLIC

I.1. Composition du portefeuille public

Le portefeuille public se compose, à **fin septembre 2026,** de **274 EEP** répartis comme suit :

- **215 Etablissements Publics (EP)[1] ;**
- **59 Sociétés Anonymes à Participation Directe du Trésor[2] (SA-PDT).**

Par ailleurs, certains EEP détiennent des filiales et/ou des participations totalisant 556 entités, dont 51% sont détenues majoritairement.

Outre ces entités, le Ministère chargé de l'Economie et des Finances assure le suivi et/ou le contrôle financier de :

- **73 Sociétés Anonymes à Participation Directe des Collectivités Territoriales[3] (SAPDCT)** dont **21 sociétés** sont soumises au contrôle financier et font partie du périmètre de suivi du portefeuille public ;
- **58 Autres Organismes Publics[4]**, dont **35 entités** sont soumises au contrôle financier et suivies dans le cadre du portefeuille public.

I.2. Evolution du portefeuille public

Entre 2025 et fin septembre 2026, le portefeuille public a poursuivi son évolution sous l'effet de la création de nouvelles filiales et de la mise en œuvre de plusieurs opérations de création, de restructuration et de liquidation des EEP.

- **Création d'établissements et d'organismes publics :**

Plusieurs établissements et organismes publics ont été créés entre 2025 et septembre 2026, parmi lesquels :

[1] *Il s'agit de personnes morales de droit public dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière qualifiées en tant qu'établissement public par leur texte de création.*

[2] *Il s'agit de sociétés de droit privé dont le capital est détenu directement totalement ou partiellement par l'Etat.*

[3] *Il s'agit de sociétés de droit privé dont le capital est détenu au minimum à 34% par les Collectivités Territoriales.*

[4] *Il s'agit des autres personnes morales de droit public dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.*

- **L'Agence Nationale pour la Protection de l'Enfance** créée par la loi n° 29-24 publiée le 9 mars 2026 ;
- **La Fondation Maroc 2030** dont la loi n° 35-25 portant son institution a été publiée le 7 août 2025 ;
- **La Fondation Mohammed VI des œuvres sociales des Magistrats et des fonctionnaires du Pouvoir Judiciaire** (FMVI-OSPJ) créée par la loi n° 28-25 du 22 janvier 2026 publiée le 29 janvier 2026 ;
- **La Fondation des œuvres sociales des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion** (FOS-APR) créée par la loi n° 74-24 du 22 janvier 2026 publiée le 29 janvier 2026.

- **Evolution de la situation des filiales :**

Au cours du premier semestre 2026, 15 nouvelles filiales ont été créées, dont 7 par OCP SA et 5 par MASEN. Les trois autres ont été créées respectivement par l'ONCF, l'ANP et Marsa Maroc, à raison d'une filiale par entité. Concernant l'OFPPT, 12 filiales régionales (Sociétés de Gestion des Cités des Métiers et des Compétences (SDG-CMC)) ont été créées par décret n° 2-21-475 du 26 juillet 2021. Leur opérationnalisation effective est tributaire de la validation de leur schéma de gouvernance.

- **Opérations de liquidation :**

L'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques (ANPMA) a été dissoute et mise en liquidation en vertu de la loi n° 038-25 promulguée par le Dahir n° 1-26-24 du 25 juin 2026 publiée le 6 juillet 2026.

- **Restructurations concrétisées ou en cours de déploiement** :

Le déploiement des Groupements Sanitaires Territoriaux (GST) créés par la loi n° 08-22 s'est poursuivi au cours de l'exercice 2026. Après l'expérience pilote engagée en 2025 dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, cinq nouveaux GST des régions de Rabat-Salé-Kénitra, Souss-Massa, Laâyoune-Sakia El Hamra, Fès-Meknès et Casablanca-Settat ont tenu leurs premiers Conseils d'administration en 2026 et ont démarré leurs activités en août et septembre 2026, portant, ainsi, à six le nombre de régions bénéficiant de cette nouvelle organisation territoriale du système national de santé.

La réforme du secteur de la distribution de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement liquide a, pour sa part, franchi une étape majeure avec l'opérationnalisation, en 2025, des 12 Sociétés Régionales Multiservices (SRM) prévues par la loi n° 83-21. Ce déploiement généralise à l'ensemble des régions un modèle intégré de gestion de ces services publics, appelé à se substituer progressivement aux régies de distribution, aux structures régionales de distribution relevant de l'ONEE ainsi qu'aux opérateurs délégataires concernés.

Le décret-loi n° 2-18-781 du 10 octobre 2018 approuvé par la loi n° 94-18 portant création de la Caisse Marocaine de l'Assurance Maladie (CMAM), est abrogé par l'article 18 de la loi n° 54-23 (promulguée par le Dahir n° 1-26-01 du 22 janvier 2026) modifiant et complétant la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base et instituant des dispositions particulières.

Par ailleurs, la constitution du pôle audiovisuel public unifié autour de la SNRT, en tant que holding, a été finalisée par la cession, en avril 2026, des participations détenues par l'Etat dans SOREAD-2M au profit de la SNRT, dans le prolongement de l'acquisition par cette dernière de Medi 1 Radio et de Medi 1 TV en 2024.

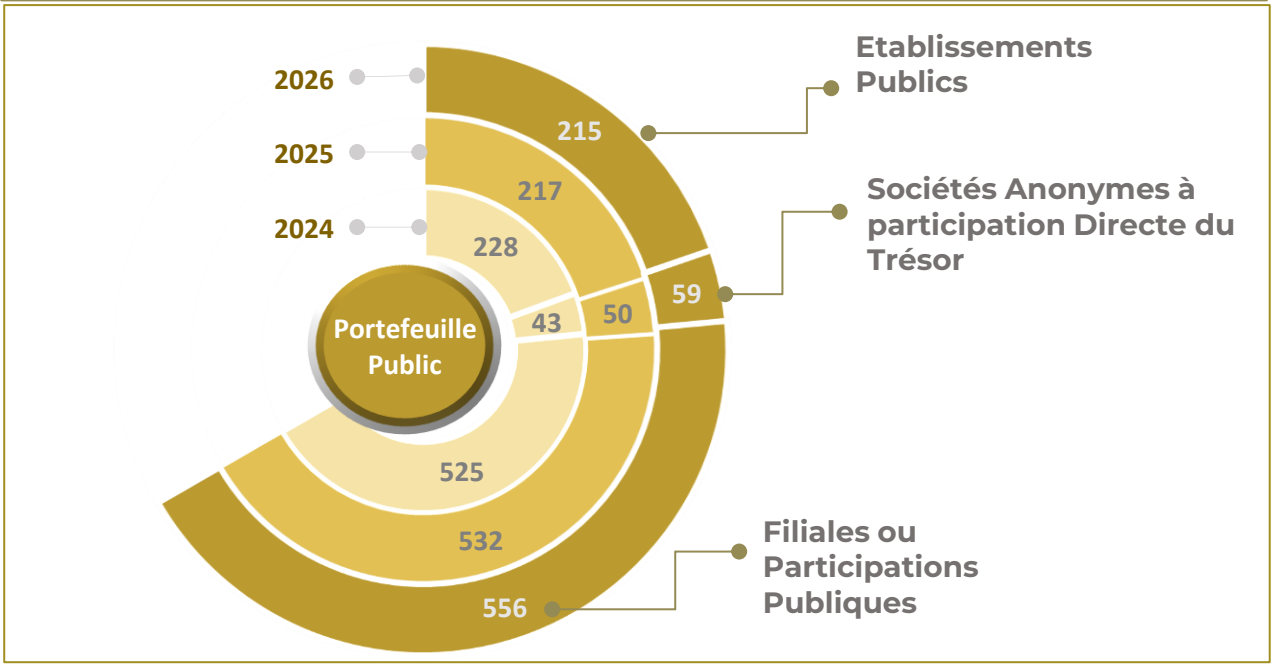
I.3. Perspectives d'évolution du portefeuille public

Dans le secteur de l'urbanisme et de l'habitat, la loi n° 64-23 portant création des Agences Régionales d'Urbanisme et d'Habitat (ARUH), publiée le 10 août 2026, prévoit la mise en place de 12 Agences Régionales, appelées à se substituer aux 29 Agences Urbaines existantes, qui entreront en service après la tenue de leurs premiers Conseils d'administration. L'Agence Urbaine de Casablanca continuera d'exercer ses missions dans son périmètre d'intervention.

Au niveau territorial, la loi organique n° 031-26 modifiant et complétant la loi organique n° 111-14 relative aux régions, publiée le 10 août 2026, prévoit la transformation des Agences Régionales d'Exécution des Projets (AREP) en sociétés anonymes à Conseil d'administration dénommées « Sociétés Régionales d'Exécution des Projets » (SREP). A titre transitoire, les AREP et leurs organes continueront d'exercer leurs missions jusqu'à la réalisation effective de leur transformation en SA.

Les opérations de restructuration se traduisent également par une évolution de la configuration juridique du portefeuille public. A ce titre, l'année 2026 a été marquée par la publication des lois portant transformation en sociétés anonymes (SA) de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM), en vertu de la loi n° 56-24 publiée le 15 juin 2026, et de l'Agence Nationale des Ports (ANP), sous la dénomination « Ports du Maroc S.A. », en vertu de la loi n° 34-25 publiée le 10 août 2026. La mise en œuvre de ces transformations statutaires et la mise en place des dispositifs de gouvernance qui en découlent sont en cours.

EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE PUBLIC (2024-2026)



I.4. Répartition sectorielle et régionale du portefeuille public

La répartition régionale des EEP confirme leur forte présence territoriale. En effet, près de 63% des entités du portefeuille public interviennent dans la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle régionale. Cette implantation constitue un levier important pour rapprocher l'investissement et les services publics des besoins des territoires et contribuer à la réduction des disparités territoriales.

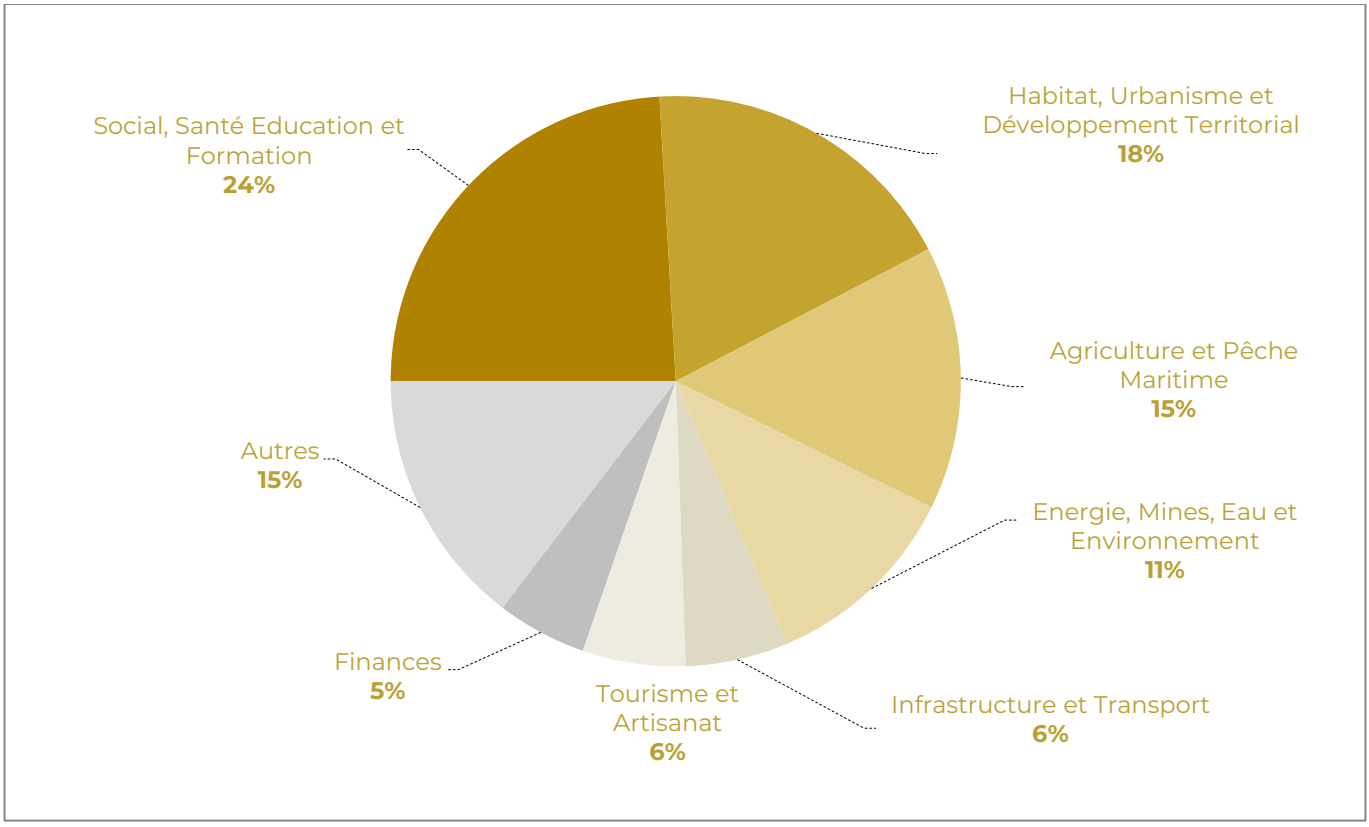
Cette dimension territoriale revêt une importance accrue en application des **Hautes Orientations Royales** appelant à inscrire l'action publique dans une approche de développement territorial intégré. Le Discours du Trône du 29 juillet 2025 a posé les fondements de cette approche autour de la valorisation des spécificités locales, de la consolidation de la régionalisation avancée, de la complémentarité et de la solidarité entre les entités territoriales avec une attention particulière portée à l'emploi, aux services sociaux de base, à la gestion durable des ressources en eau et à la mise à niveau territoriale intégrée.

Dans le prolongement de ces Hautes Orientations, le **Discours Royal** adressé au Parlement le 10 octobre 2025 a réaffirmé le caractère stratégique de la justice sociale et territoriale et de la réduction des inégalités territoriales, tout en appelant à une transformation des méthodes de conception et de mise en œuvre des politiques de développement. Cette nouvelle approche repose notamment sur l'enracinement de la culture du résultat, l'exploitation de données de terrain précises, le recours aux technologies numériques et une mise en œuvre accélérée des programmes, orientée vers un impact renforcé. Elle accorde également une attention particulière à la complémentarité entre les espaces urbains et ruraux, aux territoires en situation de forte précarité, notamment les zones montagneuses et les oasis, ainsi qu'au développement durable du littoral et à l'extension du Programme National pour le développement des Centres ruraux émergents.

Pour les EEP, ces orientations impliquent une meilleure prise en compte de la dimension territoriale dans la programmation des investissements et des interventions, leur adaptation aux spécificités et aux besoins différenciés des territoires ainsi qu'une convergence accrue avec les autres acteurs publics territoriaux. L'enjeu est de traduire la présence territoriale des EEP en impacts mesurables en matière d'accès aux services publics, d'investissement, d'emploi et de réduction des disparités sociales et spatiales.

La répartition du portefeuille par secteur est présentée dans le graphique ci-après :

REPARTITION DES EEP PAR SECTEUR (2026)



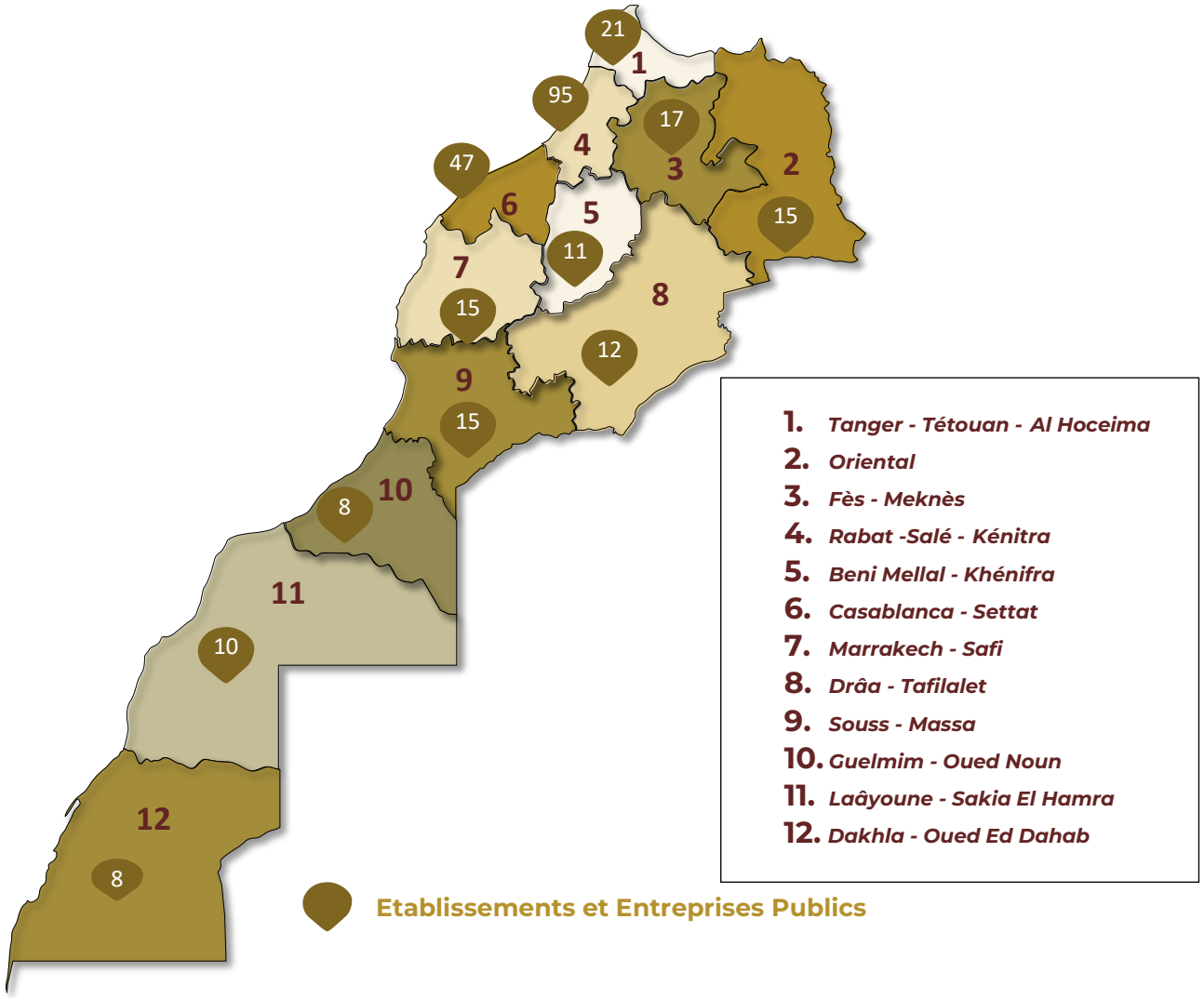
La localisation régionale du portefeuille public est concentrée dans les deux villes de Rabat et de Casablanca qui regroupent 52% des sièges des EEP. Cette concentration géographique ne rend toutefois pas compte, à elle seule, de l'empreinte territoriale effective de leurs interventions. En effet, de nombreux EEP exercent des missions à portée nationale et interviennent dans plusieurs régions à travers leurs représentations territoriales, leurs représentations déconcentrées, leurs investissements et les services publics qu'ils assurent.

Dans ce contexte, l'appréciation de la territorialisation de l'action des EEP gagnerait à dépasser l'implantation territoriale des entités pour intégrer progressivement la répartition régionale de leurs investissements et de leurs interventions ainsi que les résultats obtenus en matière d'accès aux services publics et de réduction des disparités territoriales. Cette lecture permettrait de mieux apprécier la contribution effective du portefeuille public aux objectifs de développement territorial intégré.

Sur le plan sectoriel, les EEP intervenant dans les domaines sociaux, de la santé, de l'éducation et de la formation représentent 24% du portefeuille, suivis de ceux opérant dans l'habitat, l'urbanisme et le développement territorial (18%), l'agriculture et la pêche maritime (15%) et l'énergie, les mines, l'eau et l'environnement (11%). Ces quatre secteurs concentrent, ainsi, près de 68% des EEP, traduisant le poids des missions du service public, de développement territorial et de gestion des secteurs essentiels dans la composition du portefeuille public.

La **répartition régionale** des EEP est illustrée ci-après :

REPARTITION REGIONALE DES EEP EN 2026



Parallèlement à leur ancrage national, certains EEP développent une présence internationale à travers leurs filiales et participations. A ce titre, 17% des filiales des EEP sont implantées à l'étranger, dont près du 1/4 en Afrique. Cette présence continentale accompagne le développement de partenariats économiques et la valorisation de l'expertise des opérateurs publics marocains, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

II. PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

La présente section propose une analyse agrégée des performances économiques et financières de l'ensemble du portefeuille public. Elle comprend également une lecture sectorielle permettant d'apprécier la contribution globale des EEP au développement économique et social du pays.

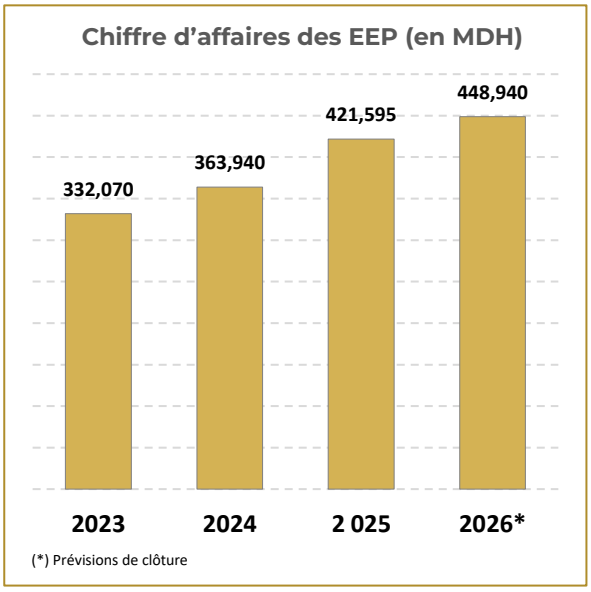
II.1. Indicateurs économiques et financiers

L'année 2025 a été marquée par le maintien d'un niveau élevé d'incertitudes sur le plan international, dans un contexte caractérisé par la persistance des tensions géopolitiques et commerciales et par des évolutions différenciées des prix des matières premières. Au niveau national, l'activité économique a poursuivi sa dynamique, dans un contexte marqué notamment par l'évolution de la demande intérieure et de l'investissement.

Dans cet environnement, les EEP ont poursuivi la mise en œuvre de leurs missions de service public, de leurs programmes d'investissement et de leurs plans de développement. L'évolution de leurs principaux indicateurs financiers en 2025, les prévisions de clôture au titre de 2026 ainsi que les projections 2027-2029 sont présentées ci-après.

i) Réalisations 2025 et prévisions de clôture 2026

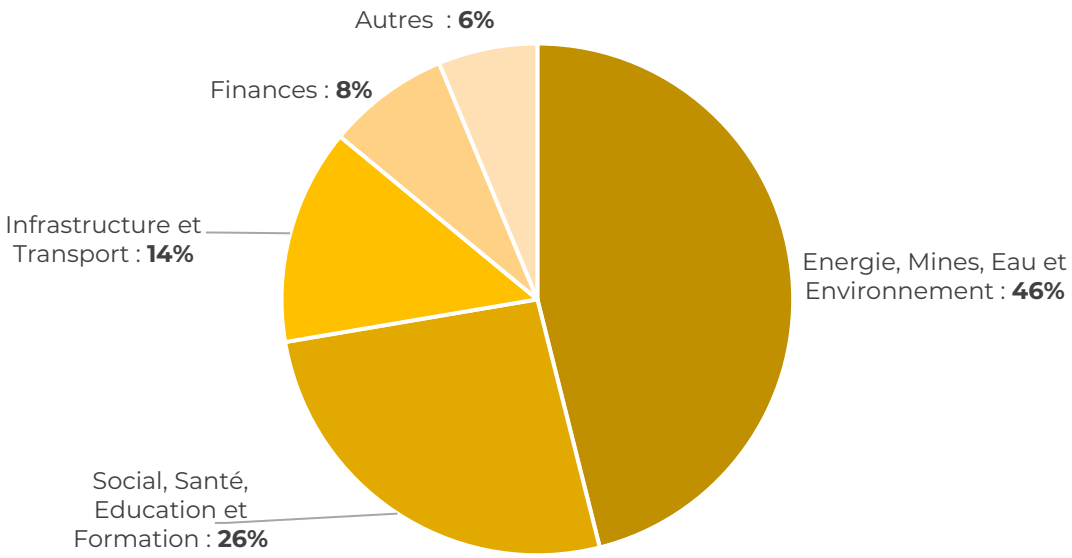
Le chiffre d'affaires (CA) du secteur des EEP s'est établi à **421.595 MDH** en 2025, en hausse de 16% par rapport à 2024, après une progression de 10% enregistrée entre 2023 et 2024, sous l'effet notamment de l'évolution de l'activité du Groupe OCP, dont le CA est passé de **96.989 MDH** en 2024 à **113.943 MDH** en 2025, ainsi que des progressions enregistrées par le Groupe RAM (**21.541 MDH** contre **19.574 MDH**), le Groupe CDG (**17.688 MDH** contre **15.751 MDH**), le Groupe TMSA (**11.878 MDH** contre **10.163 MDH**), l'ANCFCC (**10.730 MDH** contre **9.329 MDH**) et le Groupe ONCF (**6.191 MDH** contre **5.809 MDH**).



Les prévisions de clôture pour 2026 font ressortir un chiffre d'affaires de **448.940 MDH**, en hausse de près de 6,5% par rapport à 2025.

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires des EEP en 2025 fait ressortir une forte concentration autour de quatre secteurs, qui cumulent près de 94% du chiffre d'affaires global. Le secteur « **Energie, Mines, Eau et Environnement** » occupe la première place avec 46%, sous l'effet principalement du poids du Groupe OCP et de l'ONEE. Il est suivi du secteur « **Social, Santé, Education et Formation** », qui représente 26%, puis des secteurs « **Infrastructure et Transport** » et « **Finances** », avec 14% et 8% respectivement.

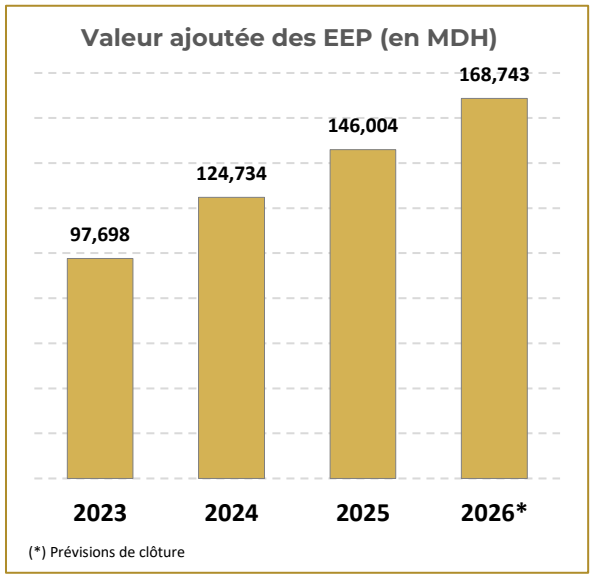
Répartition sectorielle du chiffre d'affaires des EEP au titre de 2025



La valeur ajoutée (VA) du secteur des EEP s'est établie à **146.004 MDH** en 2025, en progression de 17% par rapport à 2024 (**124.734 MDH**), après une hausse de 28% enregistrée entre 2023 et 2024.

Sur la période 2023-2025, elle a, ainsi, augmenté de près de 49% passant de **97.698 MDH** à **146.004 MDH**.

Les prévisions de clôture pour 2026 font ressortir une VA estimée à **168.743 MDH**, en hausse de 16% par rapport à 2025.

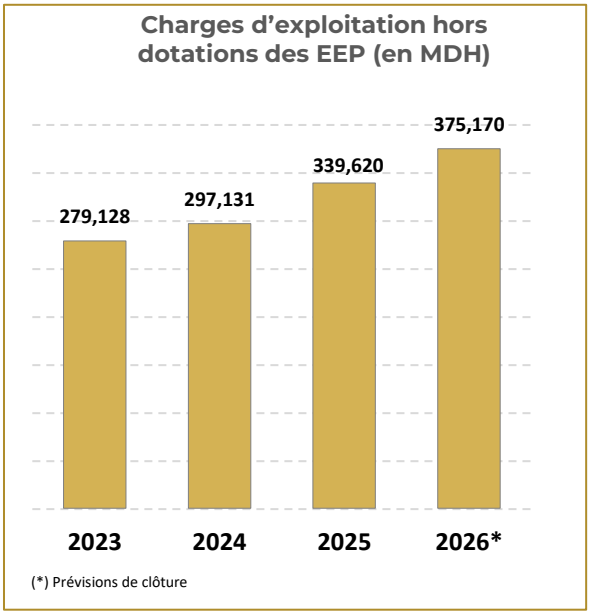


Sur le plan sectoriel, trois secteurs ont principalement contribué à la VA de l'ensemble du secteur au titre de l'année 2025. Il s'agit des secteurs suivants : « **Energie, Mines, Eau et Environnement** », « **Infrastructure et Transport** », et « **Finances** » qui représentent ensemble 88% de la VA du secteur.

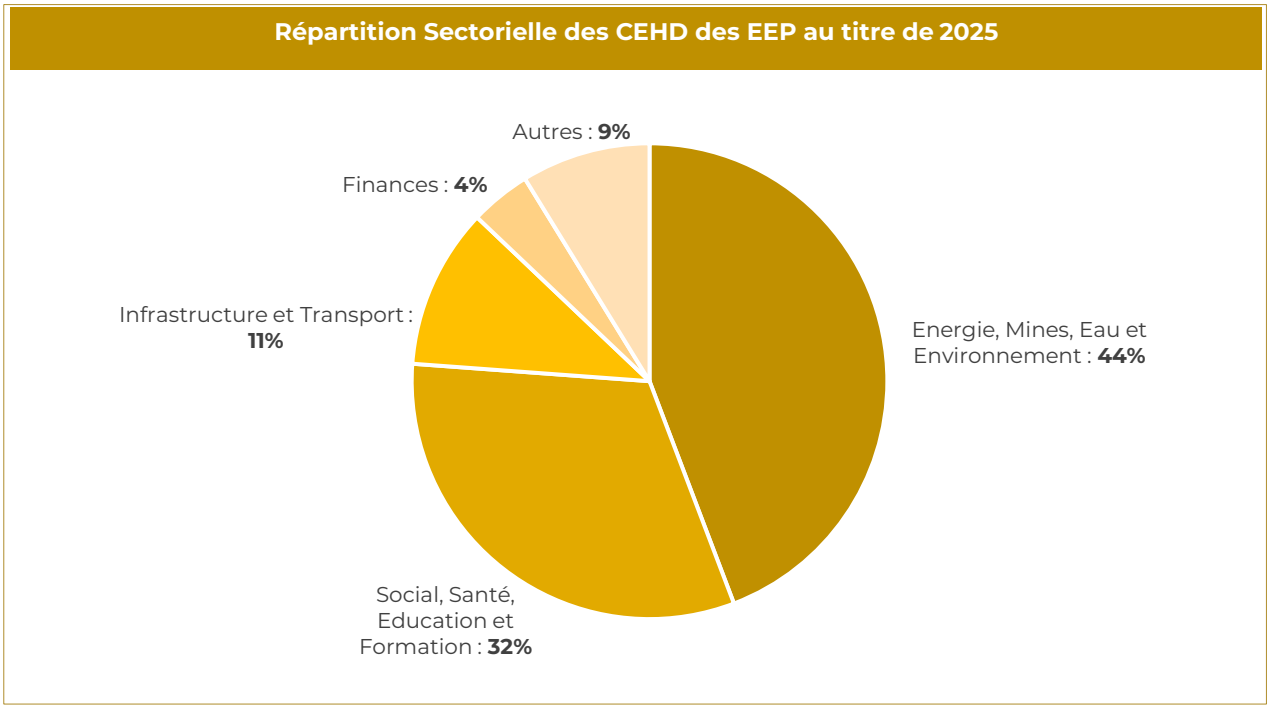
Les Charges d'exploitation Hors Dotations (CEHD) du secteur des EEP se sont établies à **339.620 MDH** en 2025, en hausse de 14% par rapport à 2024 (**297.131 MDH**).

Cette progression résulte notamment des augmentations enregistrées au niveau du Groupe OCP (+18%), le Groupe TMSA (+16%), le Groupe CDG (+13%), le Groupe RAM (+6%) et l'ANCFCC (+5%).

Les prévisions de clôture pour 2026 font ressortir un niveau des CEHD de **375.170 MDH**, soit une hausse de 10% par rapport à 2025.



La répartition sectorielle de 2025 montre que les secteurs « **Energie, Mines, Eau et Environnement** », « **Infrastructure et Transport** », « **Social, Santé, Education et Formation** » et « **Finances** », détiennent 91% des CEHD du secteur des EEP, comme illustré dans le graphique ci-dessous.



Les Charges de personnel (CP) du secteur des EEP se sont établies à **51.761 MDH** en 2025, en hausse de 12% par rapport à 2024. Les prévisions de clôture pour 2026 font ressortir une hausse de 4,5% pour s'établir à **54.103 MDH**.

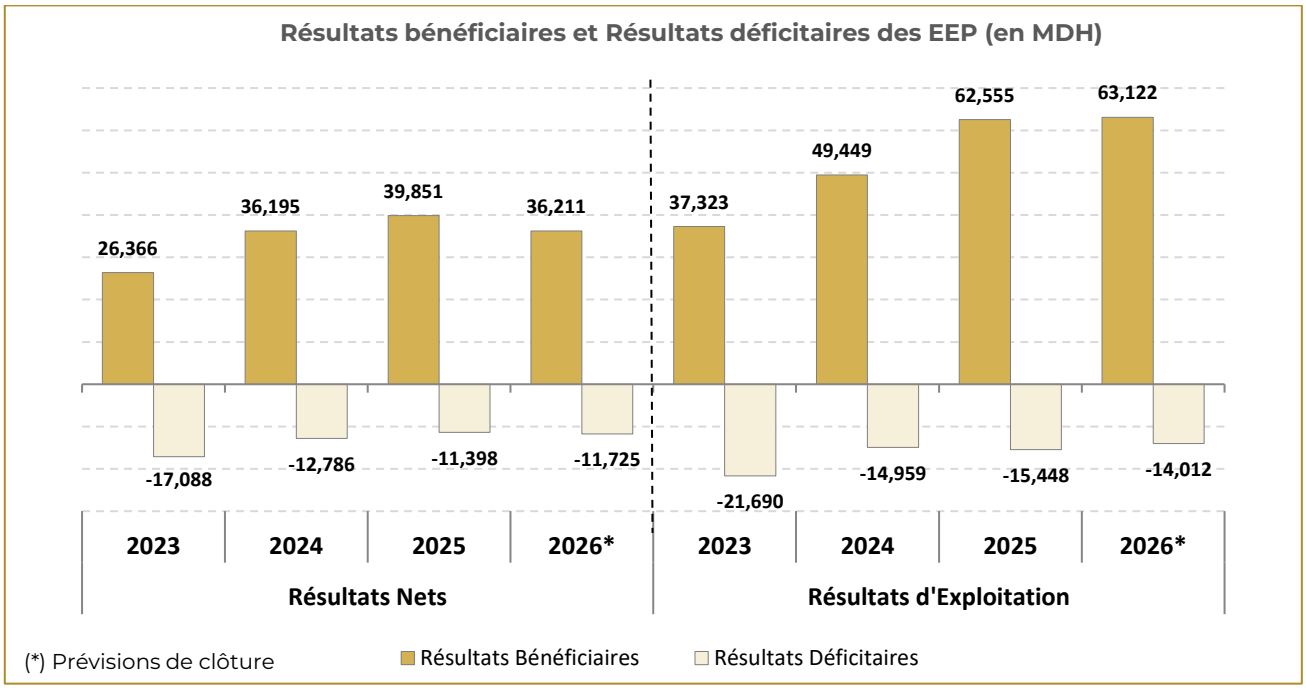
La répartition sectorielle est concentrée sur les secteurs suivants : « **Energie, Mines, Eau et Environnement** » (46%), « **Infrastructure et Transport** » (16%) et « **Social, Santé, Education et Formation** » (12%) représentent ensemble 74% des charges de personnel du secteur en 2025.

Le résultat d'exploitation du secteur des EEP s'est établi à **47.107 MDH** en 2025 contre **34.491 MDH** en 2024, soit une hausse de 37%. Cette amélioration est principalement attribuable à l'accroissement des résultats d'exploitation bénéficiaires qui sont passés de **49.449 MDH** à **62.555 MDH** (+26,5%). Cette amélioration a permis de compenser la hausse de 3% des déficits d'exploitation qui se sont établis à **15.448 MDH** en 2025 contre **14.959 MDH** en 2024

Les prévisions de clôture pour 2026 font ressortir un résultat d'exploitation de **49.110 MDH**, en hausse de près de 4% par rapport à 2025.

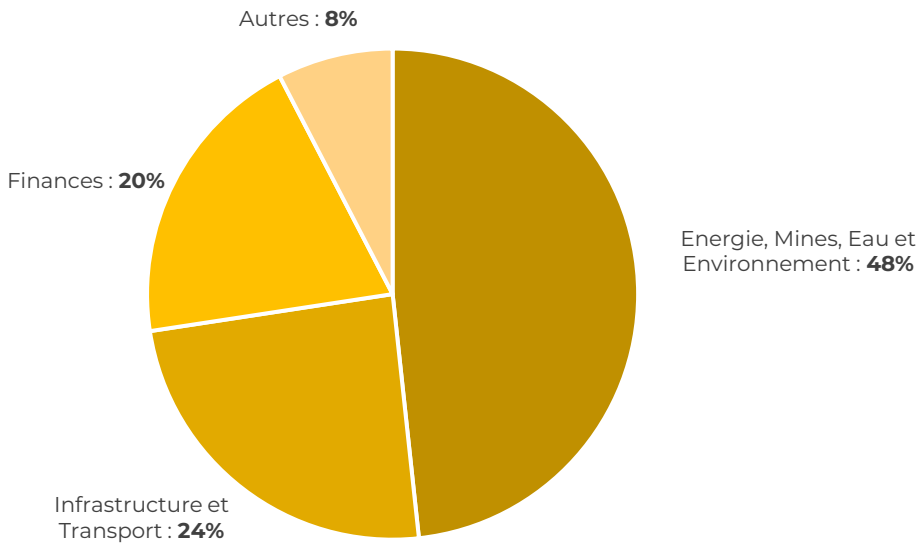
Le résultat net s'est, pour sa part, établi à **28.453 MDH** en 2025 en hausse d'environ 22% par rapport à 2024 (**23.409 MDH**). Cette amélioration résulte de la conjugaison de deux évolutions favorables : d'une part, l'évolution favorable des résultats nets bénéficiaires, passant de **36.195 MDH** à **39.851 MDH**, soit une hausse de 10% et, d'autre part, la réduction des pertes nettes, revenues de **12.786 MDH** à **11.398 MDH**, soit une diminution de près de 11%.

Pour 2026, le résultat net s'établirait à **24.486 MDH**, soit une baisse de 14% par rapport à 2025.



La répartition sectorielle montre une forte concentration du résultat net bénéficiaire global dans les secteurs de « **l'Energie, Mines, Eau et Environnement** » à hauteur de 48% et de « **l'Infrastructure et Transport** » à raison de 24%.

Répartition Sectorielle des Résultats Nets Bénéficiaires des EEP au titre de 2025

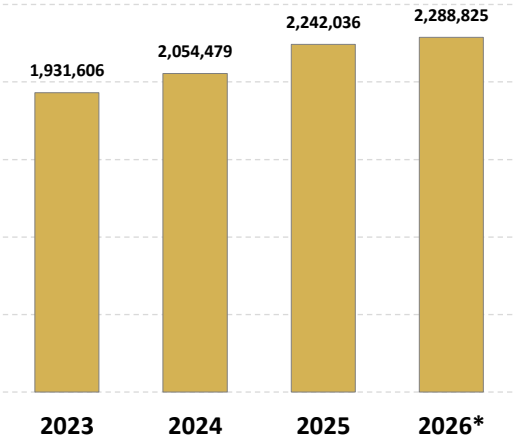


Le total des actifs du secteur des EEP s'est établi à **2.242.036 MDH** en 2025, en hausse de 9% par rapport à 2024 (**2.054.479 MDH**).

Les actifs sont concentrés au niveau de quelques grands Groupes publics, notamment les Groupes CDG (**432.316 MDH**), OCP (**343.837 MDH**) et CAM (**175.719 MDH**) qui représentent ensemble 42% du total des actifs du secteur.

Les prévisions de clôture pour 2026 font ressortir un total des actifs de **2.288.825 MDH**, en légère hausse de 2%.

Total des actifs des EEP en MDH

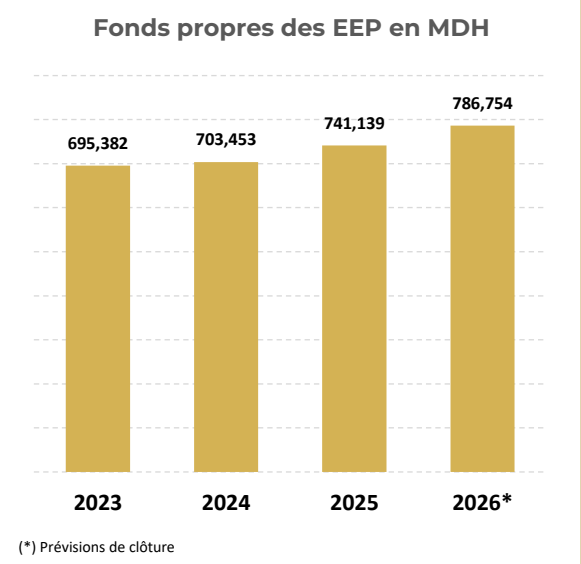


(*) Prévisions de clôture

Les fonds propres (FP) du secteur des EEP se sont établis à **741.139 MDH** en 2025, en hausse de 5% par rapport à 2024 (**703.453 MDH**).

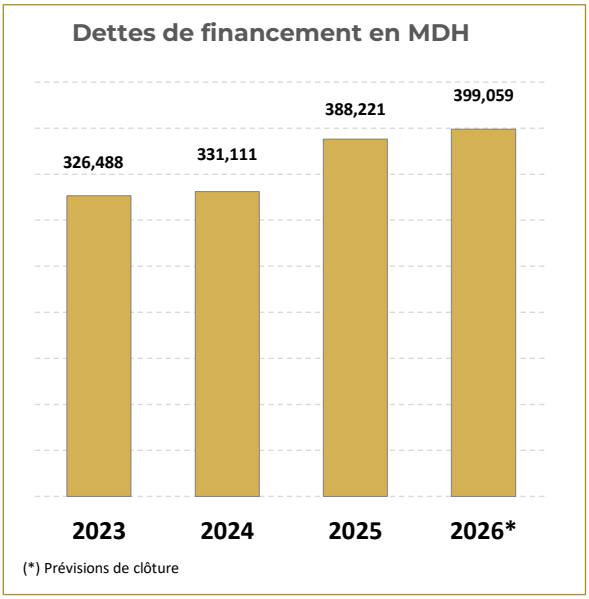
Cette progression reflète notamment le renforcement des fonds propres de plusieurs grands groupes publics. Les Groupes OCP et CDG affichent, ainsi, respectivement des FP de **137.010 MDH** (+7%) et **33.819 MDH** (+37%). La même tendance est observée pour les Groupes ONCF, TMSA et CAM, dont les FP ont atteint respectivement **23.764 MDH**, **22.319 MDH** et **16.199 MDH** correspondant à des hausses respectives de 8%, 13% et 14%.

Les prévisions de clôture pour 2026 font ressortir des fonds propres de **786.754 MDH**, soit une hausse de près de 6% par rapport à 2025.



L'encours des dettes de financement du secteur des EEP s'est établi à **388.221 MDH** en 2025, en hausse de 17% par rapport à 2024 (**331.111 MDH**). Cette hausse est imputée notamment au Groupe OCP dont les dettes de financement ont atteint **111.518 MDH**, en hausse de 40%, à l'ONEE avec un encours de **55.930 MDH**, en hausse de 2%, au Groupe ONCF avec un encours de **45.788 MDH**, en hausse de 11%, au Groupe ADM avec un encours de **37.902 MDH** en hausse de 6% et au Groupe CAM avec un encours de **28.437 MDH** en hausse de 47%.

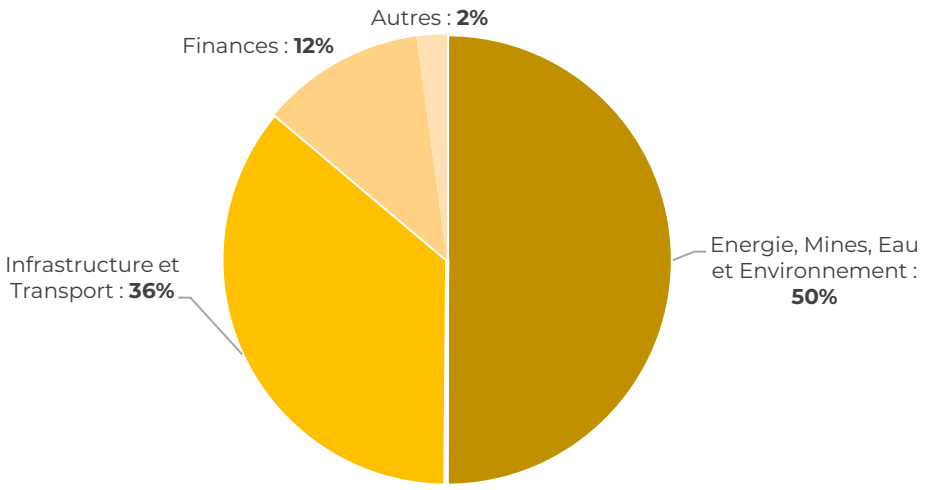
Cette évolution intervient dans un contexte de forte progression de l'investissement des EEP en 2025 (+23%).



Les prévisions de clôture pour 2026 font ressortir un encours de **399.059 MDH**, en légère hausse de près de 3% par rapport à 2025.

L'analyse, par secteur, montre une concentration des dettes de financement au niveau des secteurs suivants : **« Energie, Mines, Eau et Environnement », « Finances » et « Infrastructure et Transport »**. Ces trois secteurs détiennent, en 2025, 98% des dettes de financement du secteur des EEP.

Répartition Sectorielle des dettes de financement des EEP au titre de 2025



ii) Prévisions au titre de la période 2027-2029

Les prévisions pour la période 2027-2029 font ressortir une évolution globalement favorable des principaux agrégats économiques et financiers du secteur des EEP avec, toutefois, des évolutions différenciées selon les exercices. Elles s'inscrivent dans un environnement marqué par la persistance d'incertitudes géopolitiques et économiques susceptibles d'affecter les conditions d'activité, de financement et d'investissement de certains opérateurs publics.

Le tableau ci-après présente les prévisions des principaux indicateurs économiques et financiers du secteur des EEP sur la période 2027-2029 (en millions de dirhams) :

	2027	2028	2029	Moyenne (2027-2029)
Chiffre d'Affaires	483 328	472 687	483 708	**479 908**
Charges d'Exploitation Hors Dotations	405 685	389 270	387 961	**394 305**
Charges de Personnel	56 332	57 751	59 609	**57 897**
Valeur Ajoutée	182 949	210 997	221 829	**205 258**
Résultat d'Exploitation (*)	58 546	65 305	73 129	**65 660**
Résultat Net (*)	24 232	27 392	35 141	**28 922**
Fonds Propres	822 571	856 483	876 386	**851 813**
Total des actifs	2 374 731	2 447 915	2 500 844	**2 441 163**

(*) Hors CMR & CNSS

Les prévisions des principaux indicateurs du secteur des EEP sur la période 2027-2029 font ressortir des perspectives globalement favorables, caractérisées notamment par une amélioration de la création de valeur et des résultats :

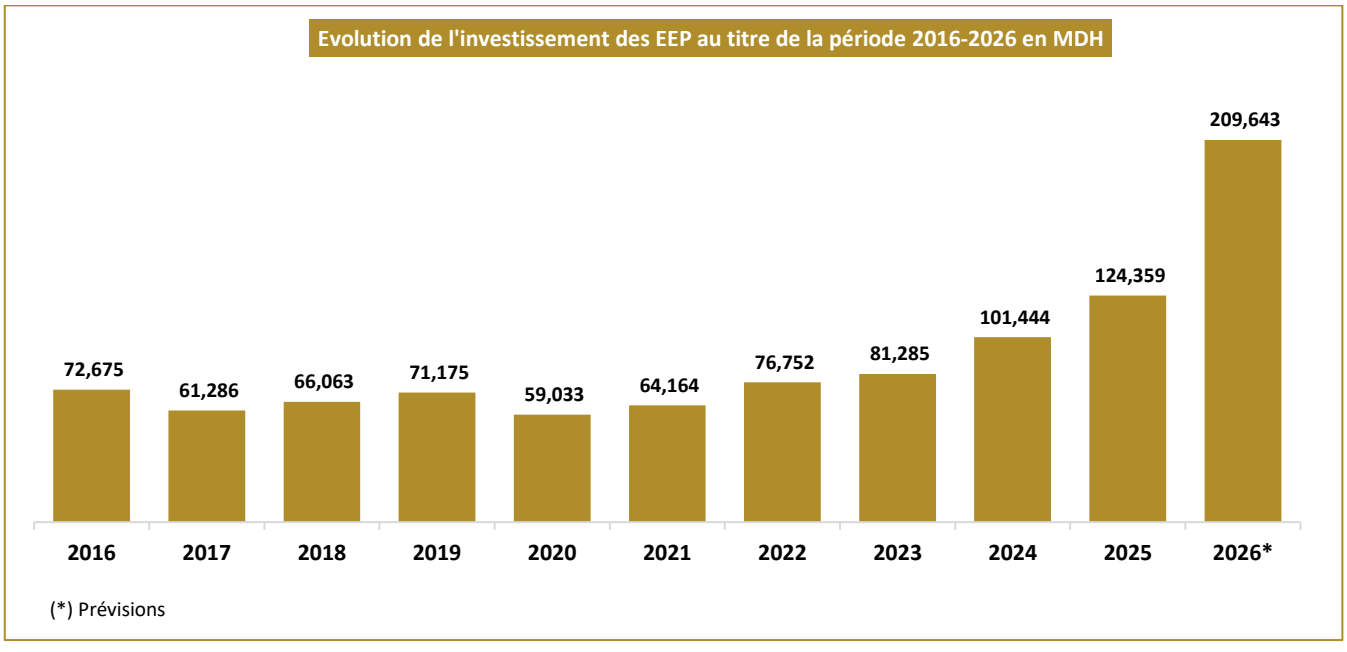
- Un chiffre d'affaires globalement stable sur la période, passant de **483.328 MDH** en 2027 à **483.708 MDH** en 2029, après un léger repli prévu en 2028 ;
- Une progression soutenue de la valeur ajoutée qui passerait de **182.949 MDH** à **221.829 MDH**, soit une hausse de près de 21%. Son poids dans le chiffre d'affaires progresserait, ainsi, d'environ 38% à 46%, faisant ressortir, au niveau agrégé, une évolution favorable de la création de valeur du secteur ;
- Une baisse des charges d'exploitation hors dotations, de **405.685 MDH** en 2027 à **387.961 MDH** en 2029, soit un recul de près de 4% ;
- Une amélioration substantielle des résultats, le résultat d'exploitation passant de **58.546 MDH** en 2027 à **73.129 MDH** en 2029, soit une hausse de près de 25%, et le résultat net de **24.232 MDH** à **35.141 MDH**, en hausse de près de 45% sur la période.

Dans l'ensemble, ces prévisions font ressortir globalement une amélioration attendue des indicateurs de création de valeur et de résultats dans un contexte de relative stabilité du niveau global d'activité.

II.2. Investissement

i) Investissements réalisés en 2025 et prévisions actualisées pour 2026

Les investissements réalisés par les EEP se sont élevés à **124.359 MDH** en 2025, contre **101.444 MDH** en 2024, soit une hausse de 23%. Ce niveau, le plus élevé enregistré sur la période 2016-2025, confirme la montée en charge des programmes d'investissement portés par les EEP, notamment dans les infrastructures de transport, l'eau et l'énergie, l'habitat, l'éducation ainsi que dans les projets liés aux grandes échéances internationales.



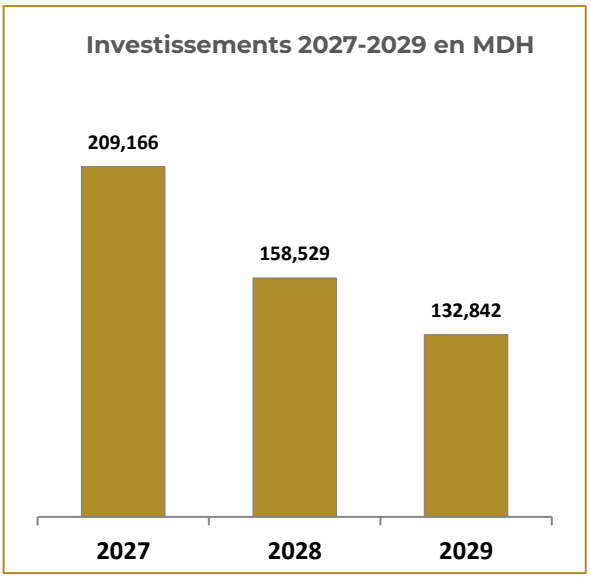
L'investissement réalisé en 2025 est concentré au niveau d'un nombre limité de grands opérateurs. Le Groupe OCP arrive en tête avec **34.084 MDH**, représentant plus de 27% du total, suivi du Groupe ONCF **(18.984 MDH)**, des SRM **(9.181 MDH)**, du Groupe Al Omrane **(7.690 MDH)** et de l'ONEE **(7.363 MDH)**. Ces cinq opérateurs concentrent, ainsi, de plus de 62% des investissements réalisés par le secteur en 2025.

Le Groupe OCP demeure le principal investisseur du portefeuille public malgré que ses investissements ont reculé de près de 22% par rapport à 2024, ramenant sa contribution au total de plus de 40% à plus de 27%. De même, l'investissement global des EEP a progressé de 23%, sous l'effet notamment de la montée en charge des programmes portés par le Groupe ONCF et par d'autres opérateurs. Cette évolution fait, ainsi, ressortir une diversification relative des principaux contributeurs à l'investissement du secteur des EEP, celui-ci reposant moins fortement qu'en 2024 sur le seul Groupe OCP.

Pour 2026, les prévisions d'investissement s'établissent à **209.643 MDH**, en hausse de 69% par rapport à 2025.

ii) Projections 2027-2029

Au titre de l'exercice 2027, les investissements prévisionnels des EEP s'élèvent à **209.166 MDH** (hors investissements à réaliser par le FM6I), soit un niveau quasi-stable par rapport aux prévisions pour 2026 (**209.643 MDH**). L'effort d'investissement est concentré au niveau de 9 opérateurs, qui représentent plus de 78% du total prévu : les SRM **(39.600 MDH)**, le Groupe OCP **(31.310 MDH)**, le Groupe ONCF **(29.021 MDH)**, l'ONEE **(16.490 MDH)**, le Groupe Al Omrane **(11.399 MDH)**, l'ONDA **(10.680 MDH)**, le Groupe CDG **(9.456 MDH),** les AREF **(8.231 MDH)** et MASEN **(7.009 MDH)**.



En 2028, le volume d'investissement atteindrait **158.529 MDH**, soit une baisse de 24% par rapport à 2027. Il passerait à **132.842 MDH** en 2029, en baisse de 16% par rapport à 2028.

Sur l'ensemble de la période 2027-2029, les investissements des EEP se maintiendraient à un niveau élevé, avec une moyenne annuelle de **166.846 MDH**.

iii) Analyse par Région

La répartition régionale de l'investissement prévisionnel des EEP demeure marquée par une forte concentration au niveau de trois régions, à savoir Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Marrakech-Safi qui représentent ensemble près de 60% des investissements programmés en 2027. Cette concentration connaîtrait, toutefois, une légère atténuation, dans un contexte de quasi-stabilité du volume global de l'investissement, qui passerait de **209.643 MDH** en 2026 à **209.166 MDH** en 2027. Ainsi, la part cumulée de ces trois régions passerait de 62,5% en

2026 à 59,8% en 2027. En intégrant la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, cette part s'établirait à 69,7% en 2027 contre 73,4% en 2026.

L'évolution des investissements au niveau des trois premières régions susvisées serait néanmoins contrastée. La région Casablanca-Settat conserverait sa première position, avec un volume d'investissement prévisionnel de **64.855 MDH** en 2027 contre **68.405 MDH** en 2026, soit une baisse de 5,2%. Sa part dans le total des investissements passerait ainsi de 32,6% à 31%. La région Marrakech-Safi enregistrerait également un recul de 13,8% de ses investissements prévisionnels qui s'établiraient à **23.559 MDH** contre **27.319 MDH** en 2026, ramenant sa part de 13% à 11,3%.

La région Rabat-Salé-Kénitra consoliderait sa deuxième position, avec une progression de 3,7% de ses investissements prévisionnels, qui passeraient de **35.394 MDH** en 2026 à **36.712 MDH** en 2027, portant sa part dans le total de 16,9% à 17,6%.

La région Tanger-Tétouan-Al Hoceima enregistrerait une baisse de 9,4% de ses investissements prévisionnels, qui s'établiraient à **20.674 MDH** en 2027.

Parallèlement, d'autres régions connaîtraient des progressions notables de leurs investissements prévisionnels, notamment l'Oriental (**+2.754 MDH**, +31,4%), Fès-Meknès (**+1.863 MDH**, +17,2%) et Drâa-Tafilalet (**+1.508 MDH**, +17,7%).

En revanche, les investissements prévisionnels diminueraient dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra (-15,9%).

Régions	2026		2027	
	En MDH	En pourcentage	En MDH	En pourcentage
Casablanca - Settat	68 405	32,6	64 855	31,0
Rabat- Salé - Kénitra	35 394	16,9	36 712	17,6
Marrakech -Safi	27 319	13,0	23 559	11,3
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	22 828	10,9	20 674	9,9
Fès - Meknès	10 804	5,2	12 667	6,1
Beni Mellal - Khénifra	9 554	4,6	10 415	5,0
Oriental	8 776	4,2	11 530	5,4
Drâa - Tafilalet	8 540	4,1	10 048	4,8
Laâyoune- Sakia El Hamra	7 761	3,7	6 528	3,1
Souss - Massa	6 967	3,3	7 827	3,7
Guelmim - Oued Noun	1 948	0,9	2 646	1,3
Dakhla - Oued Eddahab	1 347	0,6	1 705	0,8
Total Régions	209 643	100	209 166	100

III. RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES EEP

Les relations financières entre l'Etat et les EEP recouvrent des flux de nature et de finalités diverses qui reflètent l'hétérogénéité des missions, des modèles économiques et des situations financières des entités composant le portefeuille public.

Les transferts budgétaires de l'Etat prennent principalement la forme de subventions de fonctionnement et d'investissement ainsi que de dotations en capital. Ils concourent au financement des missions de service public confiées aux EEP, à la réalisation de leurs programmes d'investissement et, le cas échéant, à la préservation de leurs équilibres financiers, notamment lorsqu'ils supportent des obligations de service public.

A ces transferts directs s'ajoutent les produits des taxes parafiscales affectées à certains EEP pour le financement de missions déterminées. Ces ressources, hors Budget Général, constituent pour leurs bénéficiaires une composante de leur modèle de financement.

Par ailleurs, les EEP contribuent aux ressources de l'Etat à travers les dividendes, parts de bénéfices, produits de monopole, redevances pour occupation du domaine public, contributions et autres produits versés au Budget Général. La capacité contributive varie, toutefois, selon la nature de l'activité, les résultats financiers, les besoins d'investissement et les contraintes propres à chaque entité, l'objectif étant de concilier la mobilisation des recettes publiques avec la préservation de la soutenabilité de leurs modèles économiques et financiers.

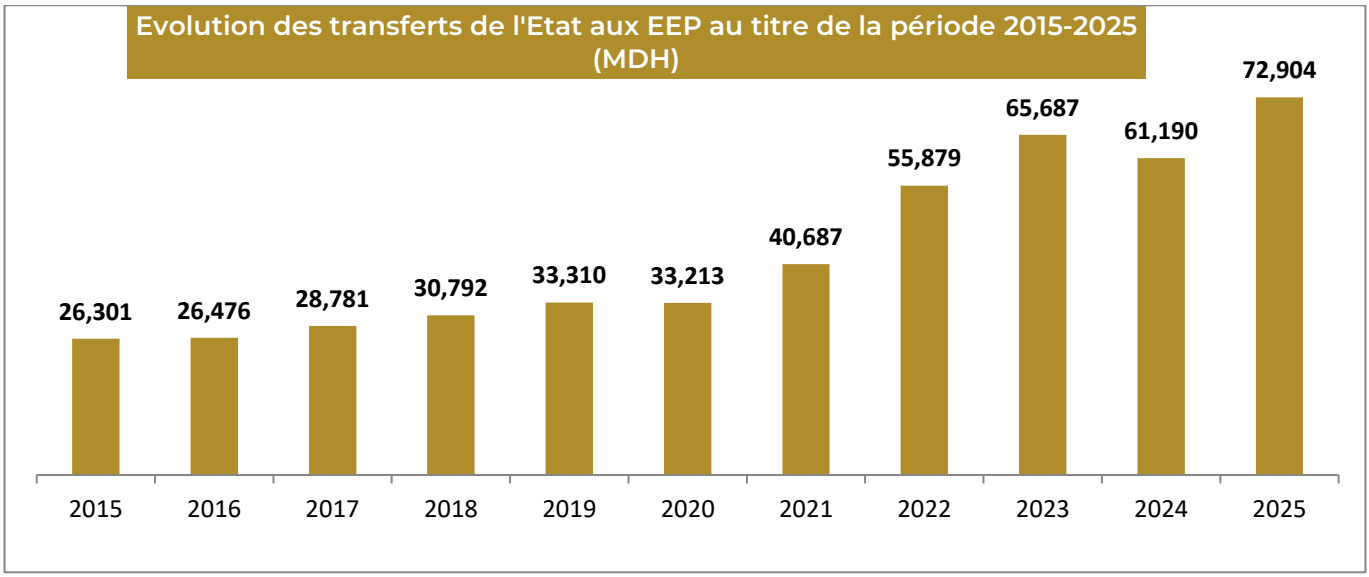
A ces flux s'ajoute la contribution des EEP aux recettes fiscales notamment au titre de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée.

III.1. Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP

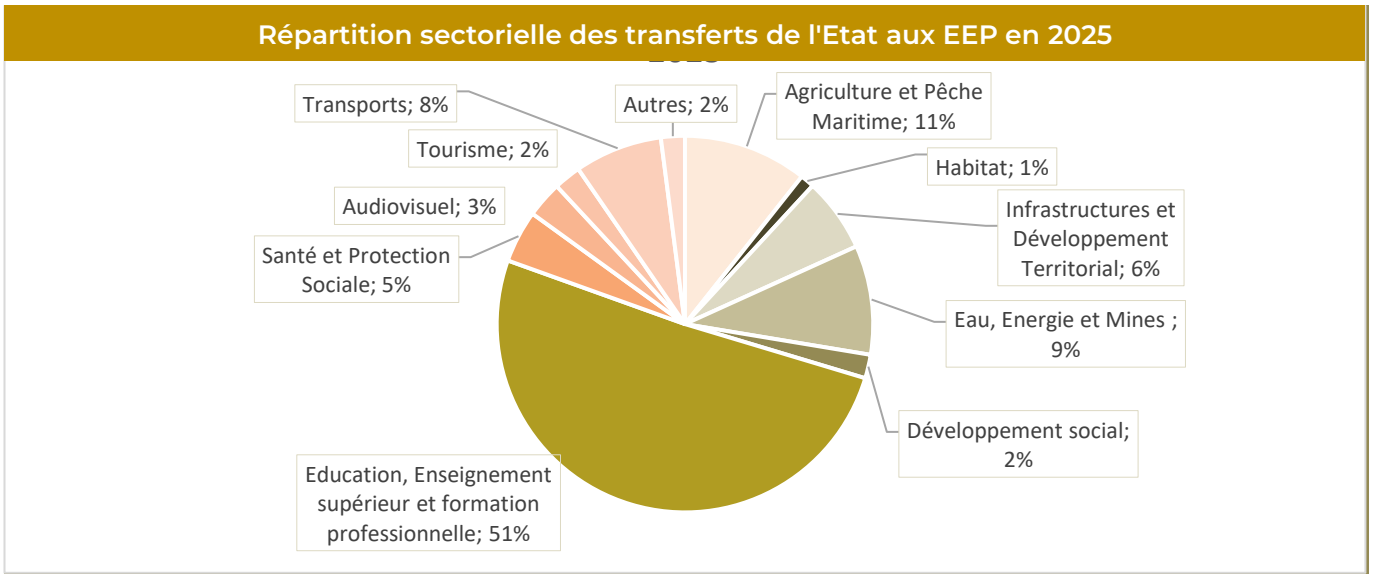
En 2025, les transferts budgétaires de l'Etat aux EEP se sont établis à **72.904 MDH** en hausse de 19,1% par rapport à 2024 (**61.190 MDH**). Ce niveau correspond à un taux de réalisation d'environ 85% par rapport aux prévisions actualisées pour 2025 arrêtées à **85.860 MDH**.

Les versements au profit des EEP exerçant une activité marchande ont atteint **19.452 MDH**, soit 26,7% du total contre **53.452 MDH** pour les EEP n'exerçant pas une activité marchande (73,3%).

Sur la période 2015-2025, les transferts de l'Etat aux EEP sont passés de **26.301 MDH** à **72.904 MDH** correspondant à un taux de croissance annuel moyen de 10,7%. Leur montant a, ainsi, quasiment triplé en dix ans, traduisant la place croissante des EEP dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'importance des ressources budgétaires mobilisées pour accompagner leurs missions de service public et leurs programmes d'investissement.

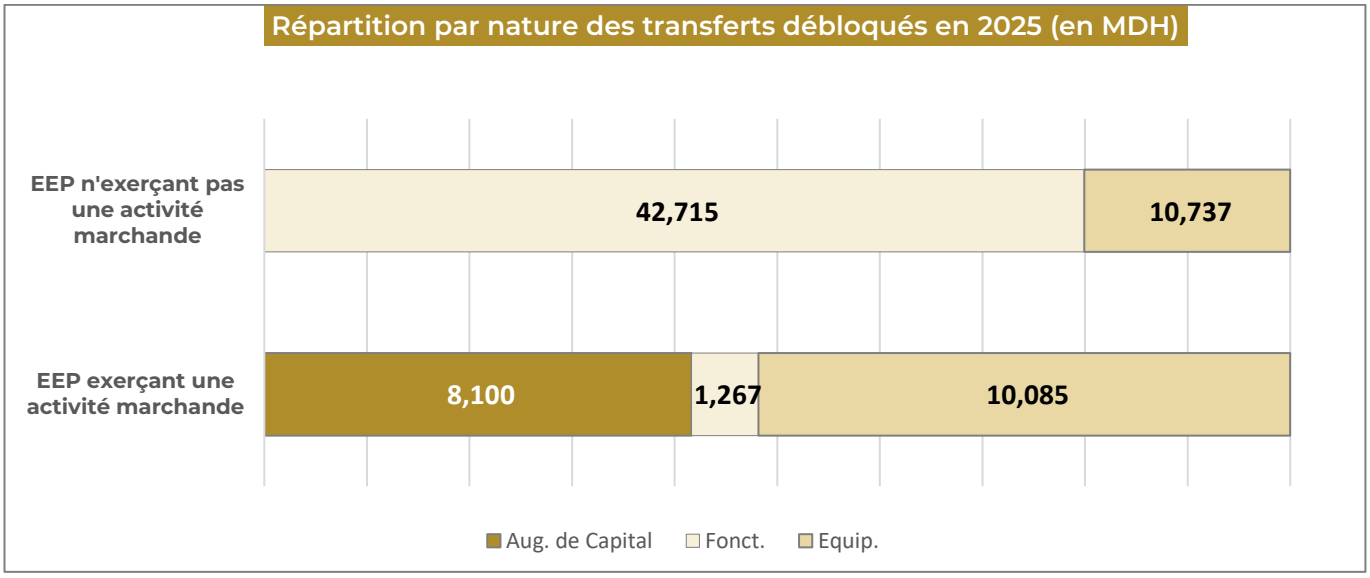


La répartition sectorielle de ces transferts est largement dominée par les secteurs assurant des missions de service public. Ainsi, le secteur de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle concentre à lui seul 51% des versements effectués en 2025 (**37.066 MDH**). Il est suivi de l'agriculture et de la pêche maritime (11%, **7.773 MDH**), de l'eau, de l'énergie et des mines (9%, **6.843 MDH**), des transports (8%, **5.493 MDH**) et des infrastructures et du développement territorial (6%, **4.639 MDH**). Ces cinq secteurs représentent, ainsi, près de 85% des transferts de l'Etat aux EEP en 2025.



En 2025, les transferts budgétaires de l'Etat aux EEP, d'un montant total de **72.904 MDH**, ont été affectés à hauteur de 60% au fonctionnement (**43.982 MDH**), 29% à l'investissement (**20.822 MDH**) et 11% aux dotations en capital (**8.100 MDH**). Par rapport à 2024, cette structure fait ressortir une légère augmentation de la part consacrée au fonctionnement qui enregistrait un niveau de 58%, alors que celles dédiées à l'investissement et aux dotations en capital s'établissaient respectivement à 29% et 13% :

- Pour **les EEP n'exerçant pas une activité marchande**, les transferts ont atteint **53.452 MDH**, soit 73,3% du total, dont **42.715 MDH** au titre du fonctionnement et **10.737 MDH** au titre de l'investissement. Les versements ont principalement bénéficié aux AREF (**31.728 MDH**), aux CHU (**2.903 MDH**), aux ORMVA (**2.866 MDH**), à l'ONOUSC (**2.787 MDH**), à l'ONMT (**1.400 MDH**) ainsi qu'aux Universités (**1.212 MDH**) ;
- Pour **les EEP exerçant une activité marchande**, les transferts se sont élevés à **19.452 MDH**, soit 26,7% du total. Ils se répartissent entre **10.085 MDH** de subventions d'investissement, **8.100 MDH** de dotations en capital et **1.267 MDH** de subventions d'exploitation. Les principaux bénéficiaires sont l'ONEE **(5.763 MDH)**, l'ONCF **(2.938 MDH)**, la Société Casablanca Iskane et Equipements **(2.169 MDH)**, la SNRT **(1.502 MDH)** et la RAM **(1.500 MDH)**.



III.2. *Taxes parafiscales et redevances affectées aux EEP*

Les **taxes parafiscales** constituent des prélèvements perçus dans un intérêt économique ou social au profit de personnes morales de droit public autres que l'Etat et les Collectivités Territoriales ou, le cas échéant, de personnes morales de droit privé chargées de missions de service public.

Leur cadre juridique est défini par l'article 67 de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances qui prévoit leur établissement par décret. Pour certains EEP, la perception de ces taxes trouve également son fondement dans les dispositions des textes législatifs ou réglementaires qui les régissent. Elles se distinguent des redevances, qui constituent des produits perçus en contrepartie de services rendus, de droits accordés ou de l'utilisation du domaine public ainsi que des transferts budgétaires qui correspondent à des ressources allouées par l'Etat aux EEP.

Le produit global des taxes parafiscales bénéficiant aux EEP s'est établi à **6.655 MDH** en 2025, contre **6.027 MDH** en 2024, soit une hausse de 10,4%.

Sur la période 2015-2025, ces ressources ont augmenté de 37,5%, soit une évolution à un rythme annuel de 3% avec, toutefois, des évolutions contrastées selon les exercices.

La structure de ces ressources demeure largement dominée par la taxe de formation professionnelle (TFP), dont le produit s'est établi à **3.913 MDH** en 2025, soit près de 59% du total.

Elle est suivie, en termes d'importance, par la Taxe Parafiscale à l'Importation (TPI) dont le produit global s'est élevé à près de **627 MDH**, par le décime additionnel de la taxe professionnelle affecté aux différentes chambres professionnelles (**474 MDH**), par la Taxe pour la Promotion du Paysage Audiovisuel National (TPPAN) affectée à la SNRT à hauteur de 60% (**428 MDH**), par les différentes taxes bénéficiant à la NARSA (**314 MDH**), par la Taxe de solidarité contre les événements catastrophiques affectée au FSEC (**307 MDH**) et par la Taxe de Promotion Touristique bénéficiant à l'ONMT (**242 MDH**). Le pari mutuel urbain a généré, pour sa part, un produit de **162,05 MDH** en 2025 affecté à l'Entraide Nationale.

Les prévisions pour 2026 porteraient le produit global des taxes parafiscales à **7.059 MDH**, soit une hausse de 6% par rapport à 2025. Cette évolution serait principalement soutenue par la TFP, dont le produit atteindrait **4.304 MDH** représentant plus de 61% du total ainsi que par la hausse attendue de la Taxe de Promotion Touristique et de la Taxe de solidarité contre les événements catastrophiques.

En complément des taxes parafiscales, certains EEP disposent de ressources propres issues **de redevances perçues en contrepartie de services rendus, de droits accordés ou de l'utilisation ou de l'exploitation du domaine public.**

En 2025, le produit global des redevances recensées s'est établi à **18.500 MDH** contre **16.374 MDH** en 2024, soit une hausse de 13%. Sur la période 2019-2025, ces ressources ont augmenté de 61,5% correspondant à une croissance annuelle moyenne de près de 8%.

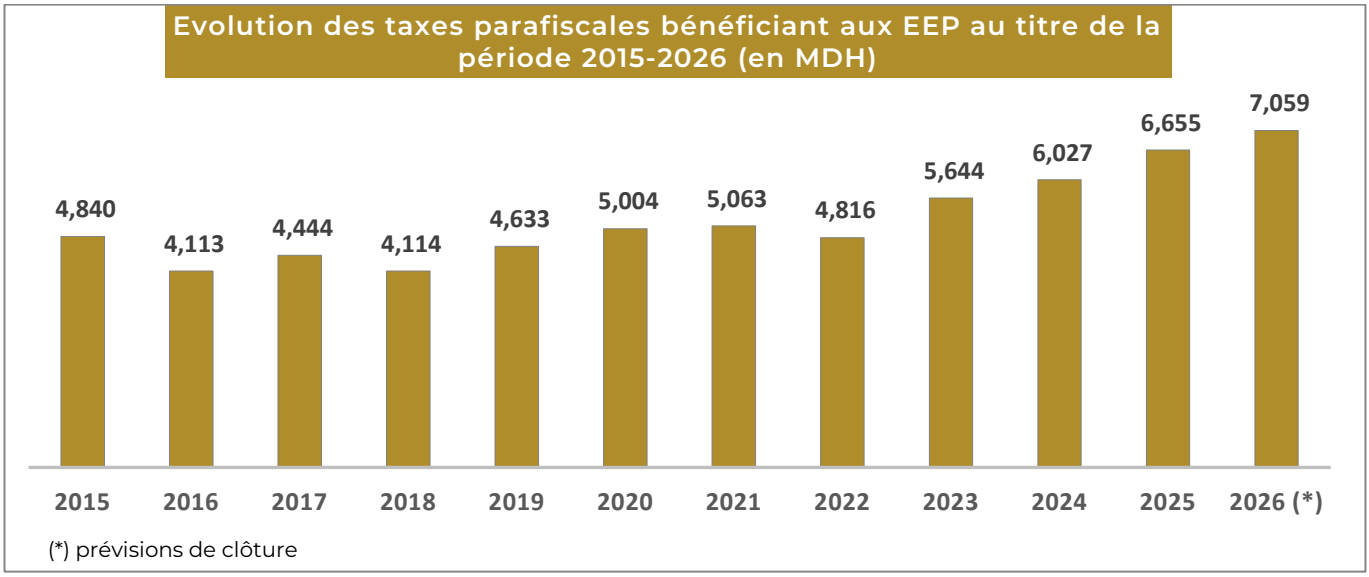
La structure de ces ressources se caractérise par le poids prépondérant de l'ANCFCC dont les droits de conservation foncière se sont élevés à **10.730 MDH** en 2025, représentant 58% du total. L'ANP et l'ONDA enregistrent également des montants importants de redevances, s'établissant respectivement à **2.835 MDH** et **1.840 MDH**. Pour l'ANP, ces ressources proviennent principalement des droits portuaires et des redevances de concessions, d'autorisations et d'occupation du domaine public portuaire alors que celles perçues par l'ONDA correspondent notamment à la taxe aéroportuaire de survol. Ces trois EEP représentent, à eux seuls, plus de 83% du montant global des redevances recensées en 2025.

Les autres principales ressources concernent notamment :

- Les recettes perçues par la NARSA, à hauteur de **868 MDH** au titre de prestations liées notamment à la délivrance des cartes grises et des permis de conduire, ainsi qu'aux opérations d'homologation et de contrôle technique des véhicules ;
- Les ressources de l'ANRT (**857 MDH**) qui proviennent principalement des redevances pour assignation de fréquences, de la contribution des opérateurs au réaménagement du spectre et de la contribution des opérateurs à la formation et à la normalisation.

Les autres principales recettes concernent les commissions de change revenant à l'Office des Changes (**491 MDH**), les redevances perçues par les ABH (**439 MDH**) ainsi que les redevances perçues par l'ONP (**438 MDH**).

Le graphique, ci-après, retrace l'évolution du produit total des taxes parafiscales entre 2015 et 2026 (prévisions de clôture).



III.3. Produits versés par les EEP au Budget Général

Les produits versés par les EEP au Budget Général comprennent notamment les dividendes, les parts de bénéfices, les produits de monopole, les contributions ainsi que les redevances pour occupation du domaine public.

Sur la période 2015-2025, ces produits, hors cessions d'actifs et privatisation, ont plus que doublé passant de **8.957 MDH** en 2015 à **20.610 MDH** en 2025.

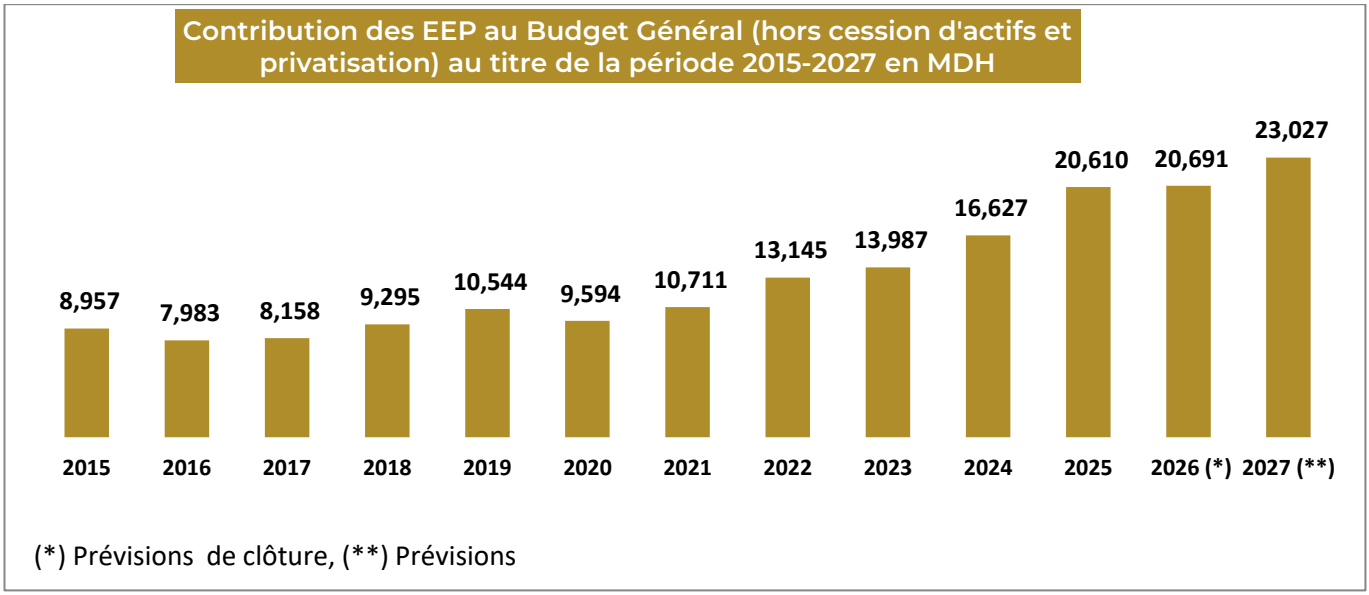
En 2025, ces produits ont connu une hausse de 24% par rapport à 2024 **(16.627 MDH)**. Les principaux versements ont été effectués par l'ANCFCC **(6.500 MDH)**, OCP SA **(6.177 MDH)** et Bank Al-Maghrib **(4.262 MDH)**. Ces trois entités représentent à elles seules près de 82% des produits provenant des EEP en 2025.

Cette concentration reflète notamment le poids économique et financier de ces opérateurs ainsi que leur capacité à dégager des résultats et des ressources susceptibles d'être reversés au Budget Général. Elle s'inscrit dans une configuration relativement stable sur la période récente, OCP SA, l'ANCFCC et Bank Al-Maghrib ayant représenté, en moyenne, environ 84% des contributions sur la période 2020-2025.

Les prévisions de clôture pour 2026 portent les produits à provenir des EEP à **20.691 MDH**, soit une quasi-stagnation par rapport aux réalisations de 2025 alors qu'ils enregistrent un montant additionnel de **1.168,5 MDH** par rapport aux prévisions initiales de la Loi de Finances 2026 arrêtées à **19.522 MDH** (hors cession d'actifs et privatisation).

Pour 2027, les produits attendus sont estimés à **23.027 MDH** (hors cession d'actifs et privatisation), soit +18% par rapport aux prévisions initiales de 2026. Les projections pour 2028 et 2029 s'établissent respectivement à **18.281 MDH** et **18.856 MDH**.

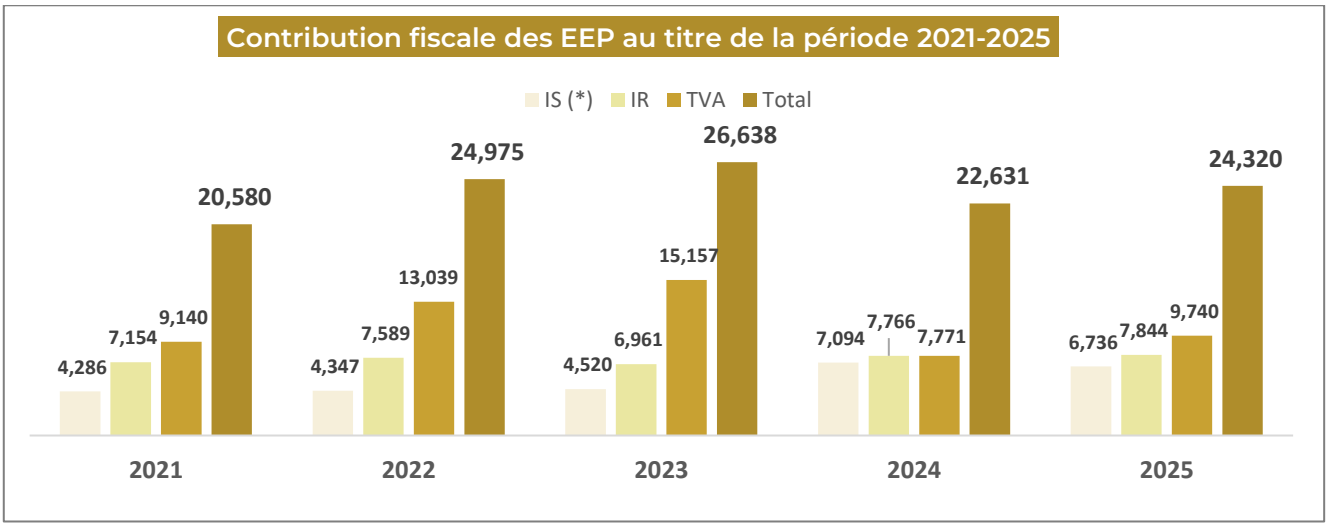
Le graphique suivant retrace l'évolution des réalisations (jusqu'à 2025) et des prévisions (2026 et 2027) au titre des produits provenant des EEP sur la période 2015-2027.



(*) Prévisions de clôture, (**) Prévisions

III.4. Contribution fiscale des EEP

En 2025, la contribution fiscale des EEP au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de l'impôt sur le revenu (IR) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'est établie à **24.320 MDH** contre **22.631 MDH** en 2024, soit une hausse de 7,5%. Elle représente 11% des recettes globales au titre de ces trois impôts. Cette évolution est principalement portée par la TVA, dont la contribution a atteint **9.740 MDH**, en hausse de plus de 25% par rapport à 2024.



(*) Les montants de l'IS correspondent aux recettes effectivement recouvrées par la DGI auprès des sociétés mères (hors filiales).

DEUXIEME PARTIE : LES EEP, ACTEURS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

I. RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

I.1. Santé et protection sociale

I.1.1. Centres Hospitaliers Universitaires et Groupements Sanitaires Territoriaux

La réforme du Système National de Santé (SNS) s'est poursuivie en 2025 dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la loi-cadre n° 06-22 relative à ce système. Les actions engagées ont porté notamment sur la réorganisation de l'offre de soins, le renforcement de la gouvernance, la valorisation des ressources humaines et la transformation numérique du secteur. Elles ont également été accompagnées par la poursuite de l'opérationnalisation des nouvelles instances de gouvernance du système, notamment la Haute Autorité de Santé (HAS), l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) et l'Agence Marocaine du Sang et de ses Dérivés (AMSD).

L'année 2025 a été également marquée par le démarrage du nouveau modèle de gouvernance territoriale avec le déploiement du premier Groupement Sanitaire Territorial de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (GST-TTA), retenu comme région pilote. Ce modèle relatif à la création des GST, institué par la loi n° 08-22, repose sur une gestion intégrée de l'offre de soins à l'échelle régionale et vise une meilleure coordination des parcours de soins.

En 2026, cette réforme est entrée dans une nouvelle phase avec l'extension du modèle à cinq régions supplémentaires : Rabat-Salé-Kénitra, Souss-Massa, Laâyoune-Sakia El Hamra, Fès-Meknès et Casablanca-Settat. Le démarrage effectif de ces Groupements a été opéré à compter des mois d'août et de septembre 2026.

La nouvelle organisation territoriale portée par les GST est appelée à se substituer progressivement aux structures actuelles, notamment aux 7 Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), aux 85 Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) et aux 12 Directions Régionales de la Santé. Elle vise, comme signalé précédemment, à instaurer, à l'échelle de chaque région, une gestion intégrée des différentes composantes de l'offre publique de soins et à renforcer la coordination des parcours des patients.

Compte tenu de son ampleur, l'opérationnalisation de cette restructuration implique une transition complexe sur les plans organisationnel, budgétaire, comptable et financier, nécessitant notamment l'adaptation de l'organisation des paieries et des modalités de contrôle financier aux nouveaux Groupements. Elle s'accompagne également de la mise en place d'un nouveau dispositif de gouvernance, articulé autour d'organes de gouvernance renouvelés, ainsi que d'un pilotage intégré de l'offre de soins à l'échelle régionale.

Parallèlement à cette transformation de la gouvernance, le renforcement des capacités hospitalières se poursuit. Les travaux de construction et d'équipement du nouvel Hôpital Ibn Sina de Rabat, d'une capacité projetée de 1.064 lits, se poursuivent en vue de son entrée en service en 2026 alors que les travaux de transformation du Centre Hospitalier Régional de Guelmim en CHU, progressent conformément aux délais et son ouverture est prévue pour

l'année 2027. Quant aux deux autres chantiers de construction des nouveaux CHU de Béni-Mellal et d'Errachidia, devant faire partie des GST-BMK et GST-DT, les travaux viennent de démarrer cette année, leur ouverture étant prévue pour 2028.

En 2025, les CHU, y compris le GST-TTA ayant démarré le 1er octobre 2025, ont réalisé des investissements s'élevant à **457 MDH.**

I.1.2. Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé

Créée par la loi n° 10-22, l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) est entrée en service en janvier 2025, en remplacement de la Direction du Médicament et de la Pharmacie. Sa mise en place s'inscrit dans le cadre de la réforme de la gouvernance du Système National de Santé et vise notamment à renforcer la régulation du secteur pharmaceutique et des produits de santé, le contrôle de leur qualité et leur accessibilité, ainsi qu'à accompagner les objectifs de souveraineté sanitaire. La montée en charge institutionnelle de l'Agence a été renforcée par le transfert effectif à cette Agence, à compter du 16 juin 2025, des prérogatives exercées par le Secrétariat Général du Gouvernement en matière d'autorisations pharmaceutiques.

En 2025, l'AMMPS a procédé au lancement de la mise en œuvre de son plan stratégique 2025-2027. En matière de régulation du médicament, l'Agence a délivré 231 Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) contre 149 délivrées en 2024 par l'ancienne Direction du Médicament et de la Pharmacie, soit une hausse de 55%. Elle a également accordé 399 accords de principe et organisé quatre sessions de la Commission Nationale d'AMM ayant permis l'examen de 227 dossiers de médicaments.

S'agissant de la régulation des produits de santé hors médicaments, l'Agence a émis un total de 16.310 livrables en 2025, incluant 5.210 certificats d'enregistrement pour les dispositifs médicaux et 3.440 certificats pour les réactifs de diagnostic in vitro. Ce volume d'activité important traduit la prise en main effective par l'AMMPS de la régulation de l'ensemble du marché sanitaire national.

En matière de politique des prix, l'évaluation de 232 dossiers de révision à la baisse a abouti à la publication de 99 baisses effectives des prix publics de vente (PPV), représentant un gain estimé à près de **50 MDH** pour l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et les patients. Le refus des 18 demandes de hausse de prix soumises par les industriels a confirmé le positionnement de l'Agence comme régulateur ferme du marché.

La gestion des pénuries de médicaments a constitué un défi opérationnel majeur : l'Agence a délivré 3.300 autorisations d'urgence, nécessitant le déploiement d'une cellule de crise opérationnelle 7 jours sur 7, adossée à un système informatisé de monitoring des stocks nationaux (NSMS).

Le Laboratoire National de Contrôle des Médicaments (LNCM) a, pour sa part, accru son activité en 2025, à travers 2.997 opérations analytiques contre 1.038 en 2024, ainsi que 630 tests complets et le traitement de 759 dossiers. Il a également procédé à la libération de 199 lots de vaccins dans le cadre du Programme National d'Immunisation. Le Laboratoire poursuit, parallèlement, le processus de renouvellement de sa pré-qualification par

l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ainsi que les travaux visant l'atteinte du niveau de maturité 3 (ML3) dans le cadre du Global Benchmarking Tool de l'OMS.

I.1.3. Agence Marocaine du Sang et de ses Dérivés

L'AMSD veille au développement d'un stock de sang répondant aux besoins nationaux, à la disponibilité permanente de l'ensemble des dérivés sanguins ainsi qu'à la garantie de leur sécurité et de leur qualité.

La vision stratégique 2026-2028 s'inscrit dans le cadre de la stratégie Nationale du Sang 2030 pour une santé souveraine, inclusive et durable et faire de l'Agence le pivot national d'un système transfusionnel intégré, résilient et équitable, capable de garantir à l'horizon 2030 l'autosuffisance en médicaments dérivés du plasma.

La vision de l'AMSD est articulée autour de quatre axes majeurs : i) consolider la sécurité transfusionnelle et la couverture nationale à travers une meilleure planification régionale et une optimisation logistique, ii) déployer la stratégie nationale du plasma, incluant la qualification, la congélation rapide et la relance du fractionnement à façon, iii) accompagner la transition numérique à travers la généralisation des systèmes de gestion intégrée et iv) digitaliser le parcours du donneur et la certification qualité.

En 2025, les engagements d'investissement réalisés se sont élevés à **44 MDH** contre des prévisions de **52 MDH**, soit un taux d'engagement de 85%.

A fin juin 2026, les investissements réalisés s'élèvent à **60,8 MDH** pour une prévision de clôture de **68,4 MDH**.

I.1.4. Caisse Nationale de Sécurité Sociale

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) poursuit la mise en œuvre de la généralisation de la protection sociale conformément aux dispositions de la loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale, dans un contexte marqué par l'élargissement de la couverture de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et par l'adaptation de ses capacités opérationnelles, de son système d'information et de ses dispositifs de gouvernance à l'extension de ses missions.

L'activité du Régime Général traduit l'élargissement de la couverture des salariés. En 2025, la masse salariale déclarée s'est établie à **244,84 MMDH** pour **36,46 MMDH** de cotisations dues et **31,54 MMDH** de prestations servies. Les prévisions de clôture pour 2026 portent ces montants respectivement à **266,10 MMDH**, **39,55 MMDH** et **33,80 MMDH**. En 2027, le nombre de salariés déclarés au moins une fois dans l'année devrait atteindre 4,60 millions avec une masse salariale déclarée de **288,02 MMDH**.

S'agissant des différents régimes d'AMO gérés par la CNSS, à fin 2025, ils couvrent, 25,08 millions de bénéficiaires dont 9,98 millions d'assurés principaux et 15,11 millions d'ayants droit.

Le régime des salariés constitue le premier régime contributif : 4,24 millions de salariés ont été déclarés au moins une fois au cours de l'année 2025 contre 4,08 millions en 2024. L'AMO des salariés couvre 9,84 millions de bénéficiaires dont 4,06 millions d'assurés principaux et 5,78 millions d'ayants droit. Les prestations servies au titre de ce régime ont atteint **9,22 MMDH** en 2025, en hausse de 11,8% par rapport à 2024, alors que les cotisations dues se sont élevées

à **13,26 MMDH**. Pour 2026, la CNSS prévoit **10,4 MMDH** de prestations et **14,42 MMDH** de cotisations dues avant de les porter respectivement à **11,64 MMDH** et **15,79 MMDH** en 2027.

La montée en charge des régimes issus de la généralisation de l'AMO s'est également poursuivie. L'AMO des Travailleurs Non-Salariés (AMO-TNS) compte, à fin 2025, près de 1,69 million d'assurés principaux et couvre, avec leurs ayants droit, environ 3,75 millions de bénéficiaires (plus de quatre millions de bénéficiaires à fin juillet 2026). Les prestations servies ont atteint **2,28 MMDH**. Les prévisions de la CNSS tablent sur une hausse des prestations qui devraient s'établir à **2,33 MMDH** en 2026 et à **3,22 MMDH** en 2027.

Le recouvrement des cotisations demeure, toutefois, un enjeu important : sur **3,36 MMDH** de cotisations dues en 2025, **1,46 MMDH** ont été encaissés.

Le régime AMO-TADAMON pris en charge par l'Etat et destiné aux personnes ne disposant pas de la capacité de s'acquitter des cotisations, constitue le dispositif le plus étendu en nombre de bénéficiaires, avec plus de 11 millions de personnes couvertes à fin 2025, dont 3,96 millions d'assurés principaux et 7,11 millions d'ayants droit. Les prestations servies devraient s'établir à **10,71 MMDH** en 2026 et à **11,45 MMDH** en 2027, pour des cotisations dues de **10,46 MMDH** et **10,56 MMDH**, respectivement en 2026 et 2027.

L'AMO-ACHAMIL, destiné aux personnes non couvertes par un autre régime et disposant de la capacité de s'acquitter de leurs cotisations, poursuit également sa montée en charge. Le régime compte **266.000** assurés principaux actifs à fin 2025 et environ **416.000** bénéficiaires avec leurs ayants droit. Les prestations servies ont atteint **1,36 MMDH**, contre **472 MDH** de cotisations dues. Les projections font ressortir une progression du nombre d'assurés actifs à 309.000 en 2026 puis à 342.000 en 2027 avec des prestations prévues à hauteur de **1,73 MMDH** en 2026 et de **2,18 MMDH** en 2027.

L'année 2025 a été marquée par l'approbation de la loi n° 02-24 modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-72-184 relatif au régime de sécurité sociale et sa publication le 3 mars 2025 ainsi que par l'élargissement du bénéfice des pensions aux assurés justifiant d'un nombre de jours de cotisations compris entre 1.320 jours et 3.240 jours (au lieu du seuil de 3.240 jours exigé avant cette date).

La loi n° 54-23 modifiant et complétant la loi n° 65-00 relative à l'AMO de base, publiée le 29 janvier 2026, a transféré la gestion de l'AMO du secteur public de la CNOPS à la CNSS. L'entrée effective de cette mesure a été fixée par cette loi au 1er février 2027.

A moyen terme, les principaux chantiers institutionnels portent notamment sur la gestion effective de l'AMO du secteur public ainsi que sur la refonte des textes réglementaires régissant les différents régimes gérés par la Caisse.

I.1.5. Caisse Marocaine des Retraites

En 2025, la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) a engagé la mise en œuvre de sa nouvelle vision stratégique 2025-2027 qui vise à conforter son positionnement en tant qu'acteur de référence de la retraite autour d'une expérience usager innovante, agile et durable.

La mise en œuvre de ladite vision s'appuie notamment sur le contrat-programme conclu avec l'Etat pour la période 2025-2027 dont les engagements prévus au titre de 2025 ont enregistré un taux de réalisation de 89%. La Caisse a poursuivi, dans ce cadre, l'élargissement de son réseau de proximité et le développement des services digitaux dont le taux d'usage a atteint 63% ainsi que le déploiement d'une démarche proactive d'accompagnement des usagers.

En 2025, la CMR a assuré le versement des prestations à 1,02 million de bénéficiaires, tous régimes confondus, pour un montant global de **55,48 MMDH**.

S'agissant des équilibres techniques, le Régime des Pensions Civiles (RPC) a enregistré en 2025, un déficit technique de **5,56 MMDH**, en légère amélioration par rapport à 2024, notamment sous l'effet de la deuxième tranche d'augmentations salariales issues du dialogue social d'avril 2024. En l'absence de réformes, les projections indiquent un épuisement des réserves dès 2032. Concernant le Régime des Pensions Militaires (RPM), le déficit technique s'est établi à **1,28 MMDH** à fin 2025, entièrement pris en charge par le Budget général.

Pour 2026, les prévisions de clôture font ressortir des déficits techniques de l'ordre de **5 MMDH** pour le RPC et de **1,2 MMDH** pour le RPM.

A moyen terme, les projections de la CMR font apparaître une accentuation du déficit technique du RPC, qui passerait de l'ordre de **6,5 MMDH** en 2027 à environ **10 MMDH** en 2029. Pour le RPM, les projections font ressortir un déficit technique de **1,5 MMDH** en 2027 qui passerait à **2,5 MMDH** en 2029. Parallèlement, les revenus du portefeuille financier reculeraient progressivement de **3,6 MMDH** en 2025 à **2,8 MMDH** en 2029, pour un taux de rendement projeté à 6% à partir de 2026.

I.1.6. Agence Nationale du Soutien Social

L'Agence Nationale du Soutien Social (ANSS) est chargée d'assurer la gestion intégrée du régime des Aides Sociales Directes (ASD) régi par la loi n° 58-23 ainsi que de tout autre programme ou régime de soutien social qui pourrait lui être confié par l'Etat dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

L'ANSS a poursuivi en 2025 le développement des dispositifs techniques nécessaires à la prise en charge progressive du régime des ASD. L'année 2026 marque une nouvelle étape dans l'opérationnalisation de l'Agence. Les priorités pour les années 2027 et 2028 porteront notamment sur l'optimisation du système d'information dédié aux ASD à travers l'amélioration continue de ses fonctionnalités, l'augmentation de ses capacités opérationnelles et le renforcement de sa sécurité.

L'Agence prévoit également de mettre en œuvre, en coordination avec les parties prenantes concernées, l'aide spéciale destinée aux enfants orphelins et abandonnés pris en charge par les Etablissements de la Protection Sociale.

Le régime des Aides Sociales Directes couvre plus de 4 millions de ménages bénéficiaires, représentant notamment 5,77 millions d'enfants et 1,83 million de personnes âgées. Depuis le lancement du programme en décembre 2023 et jusqu'à fin septembre 2026, les montants versés aux familles ont atteint **71 MMDH**. En termes de couverture territoriale du dispositif, 62% des bénéficiaires résident en milieu rural.

Les projections pour la période 2027-2029 font ressortir un niveau annuel de dépenses de l'ordre de **29,19 MMDH** avec une tendance à la stabilité de l'effectif global.

I.2. Education, enseignement supérieur et formation professionnelle

I.2.1. Académies Régionales d'Education et de Formation

La mise en œuvre de la feuille de route 2022-2026 pour une école publique de qualité pour tous s'est poursuivie autour de quatre axes complémentaires portant sur l'équité et l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation, l'amélioration de la qualité des apprentissages, le développement des compétences des élèves et le renforcement de la gouvernance du système éducatif. Les actions engagées concernent notamment la généralisation d'un préscolaire de qualité, le renforcement de la scolarisation en milieu rural et dans les zones défavorisées, la rénovation des pratiques pédagogiques et des métiers de l'enseignement, l'intégration accrue du numérique ainsi que le développement des outils de pilotage, de ciblage et d'évaluation.

A l'approche du terme de cette feuille de route, le système éducatif entre dans une phase de consolidation des dispositifs déployés et d'évaluation de leurs résultats, notamment en matière d'apprentissage, de réduction du décrochage scolaire, de développement des compétences des enseignants et d'amélioration des conditions de scolarisation.

Au titre de l'année scolaire 2025-2026, le réseau public relevant des Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF) compte 12.456 établissements contre 12.300 établissements au titre de l'année 2024-2025, dont 8.491 écoles primaires, 2.341 collèges et 1.624 lycées qualifiants. Il comprend également 349 écoles communautaires contre 335 au titre de l'année 2024-2025, qui contribuent au renforcement de l'offre scolaire en milieu rural ainsi que 37 annexes et 12.814 unités satellites. Les capacités d'hébergement totalisent 1.150 internats. Le parc scolaire dispose de 186.017 salles de classe dont 102.268 au niveau du primaire.

Les effectifs scolarisés dans ce réseau atteignent 6,74 millions d'élèves dont 3,54 millions au primaire, 1,95 million au secondaire collégial et 1,25 million au secondaire qualifiant. A ces effectifs, s'ajoutent 9.652 élèves inscrits dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et 6.150 étudiants dans les filières du Brevet de Technicien Supérieur (BTS). L'encadrement pédagogique est assuré par 297.094 enseignants.

Le programme des établissements pionniers a poursuivi son extension au cours de l'année scolaire 2025-2026. Au primaire, il couvre désormais 4.628 écoles, soit 54% des établissements de ce cycle, accueillant près de 2 millions d'élèves et mobilisant environ 75.000 enseignants.

Au secondaire collégial, 786 collèges couvrent le programme, représentant près du tiers des établissements de ce cycle, accueillent environ 705.000 élèves. Cette montée en charge s'inscrit dans la perspective d'une généralisation progressive du modèle des établissements pionniers à l'ensemble des établissements scolaires primaires à l'horizon de l'année scolaire 2027-2028.

I.2.2. Etablissements d'enseignement supérieur

Au titre de l'année universitaire 2025-2026, le système d'enseignement supérieur public comprend 12 universités regroupant 162 établissements auxquels s'ajoutent 80 établissements sectoriels ainsi que l'Université Al Quaraouiyine et ses 5 instituts.

S'agissant de l'enseignement supérieur privé, il compte 7 universités regroupant 41 établissements universitaires ainsi que 114 établissements privés ne relevant pas des universités.

Par ailleurs, 54 universités et établissements ont été créés dans le cadre de partenariats avec le secteur public

La capacité d'accueil des établissements universitaires publics a atteint 598.612 places en 2025-2026 contre 591.573 en 2024-2025, soit 7.039 places supplémentaires (+1,2%)

L'effectif des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur s'élève à 1.261.374 étudiants, en légère hausse d'environ 1% par rapport à l'année universitaire 2024-2025. Il comprend environ 1.090.803 étudiants dans les universités publiques, 64.120 dans les établissements sectoriels, 66.548 dans l'enseignement supérieur privé, 35.795 dans les universités et établissements créés dans le cadre de partenariats et 4.108 à l'Université Al Akhawayn.

L'effectif des enseignants permanents s'est établi à 25.111, en hausse de 4,05% par rapport à l'année précédente et représente près de 59% de l'ensemble du personnel universitaire.

Le nombre de diplômés du système d'enseignement supérieur pour l'année 2024-2025 s'élève à 207.039 lauréats contre 189.973 lauréats en 2023-2024, soit une hausse de près de 9%.

L'amélioration des conditions de vie estudiantine va de pair avec l'extension de l'offre de formation. Ainsi, le dispositif public compte 25 cités universitaires offrant une capacité d'accueil de 56.226 étudiants.

En matière de soutien financier, 430.140 étudiants ont bénéficié de bourses au titre de 2025 2026 contre 411.384 en 2024-2025 pour une enveloppe globale de **2.031 MDH**.

A l'horizon 2030, la transformation engagée vise à faire évoluer le système universitaire vers un modèle davantage aligné sur les besoins du pays en matière de capital humain, d'innovation et de compétitivité.

Portée par la Vision stratégique 2015-2030 élaborée par le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS), cette évolution repose notamment sur la modernisation du cadre législatif et de la gouvernance universitaire, avec la mise en place du Conseil Stratégique des Universités ainsi que sur la modernisation du modèle pédagogique et son alignement sur les standards internationaux.

I.2.3. Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route pour le développement de la formation professionnelle présentée devant **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste**, le 4 avril 2019, l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) poursuit le déploiement des Cités des Métiers et des Compétences (CMC), la mise à

niveau des établissements existants, la refonte et la diversification de l'offre de formation et l'adaptation des filières aux besoins des entreprises.

Neuf CMC sont opérationnelles (Souss-Massa, l'Oriental, Laâyoune-Sakia El Hamra, Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Béni Mellal-Khénifra, Casablanca-Settat, Dakhla-Oued Eddahab et Marrakech-Safi), représentant environ 84% de la capacité cible du programme. Les trois CMC restantes (Guelmim-Oued Noun, Fès-Meknès et Drâa-Tafilalet) sont actuellement en phase d'équipement, avec une ouverture prévue au titre de l'année de formation 2026-2027.

Parallèlement, l'OFPPT poursuit la diversification et l'actualisation de son portefeuille de formation. En 2026, celui-ci comprend 849 filières cibles réparties entre 241 filières diplômantes, 575 filières qualifiantes et 33 spécialités relevant des parcours professionnalisants. Cette offre intègre de nouveaux métiers répondant aux évolutions du marché du travail, notamment les métiers de l'économie verte, le digital, l'intelligence artificielle et le gaming.

Au titre de l'année de formation 2025-2026, la capacité d'accueil de l'OFPPT s'établit à 418.660 places pédagogiques, en hausse de 2.860 places par rapport à l'exercice précédent, dont près de 9.000 places programmées dans le cadre du dispositif de formation destiné à la réinsertion des détenus, mis en œuvre en partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus.

I.3. Investissement et développement territorial

I.3.1. Agence Nationale des Equipements Publics

L'Agence Nationale des Equipements Publics (ANEP) assure principalement la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) des projets de construction, d'aménagement, d'extension et de réhabilitation d'équipements publics qui lui sont confiés par les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les EEP et les autres organismes publics.

L'activité de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'ANEP a connu une montée en charge importante au cours des dernières années. Les crédits gérés en MOD sont passés de **18,2 MMDH** en 2022 à **26,5 MMDH** en 2023, **46 MMDH** en 2024 et **54 MMDH** en 2025. Le nombre de marchés gérés a suivi la même tendance, passant de 2.500 en 2022 à 3.500 en 2023, 4.400 en 2024 et 4.800 en 2025.

Cette évolution accompagne l'élargissement du recours à la MOD pour l'exécution de plusieurs programmes publics dans les domaines de la santé, de l'éducation, du sport et des grands équipements collectifs. Elle concerne notamment les programmes de mise à niveau des établissements de soins de santé primaire, la construction de centres hospitaliers universitaires, régionaux et provinciaux, la construction et la réhabilitation d'établissements scolaires, la réalisation et la mise à niveau d'équipements sportifs dans le cadre de l'organisation de la CAN 2025 et de la Coupe du monde 2030 ainsi que les opérations engagées dans les territoires affectés par le séisme d'Al Haouz.

A fin 2025, le portefeuille géré par l'ANEP compte 3.062 projets au profit de plus de 60 maîtres d'ouvrages publics contre 4.717 en 2024, alors que le nombre de projets achevés est passé de 875 en 2024 à 1.125 en 2025, représentant près de **25 MMDH**.

Les programmes sociaux ont occupé une place importante. Dans le secteur de la santé, cinq grandes opérations représentant **2.102 MDH** ont été achevées, parmi lesquelles figure la mise en service du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Agadir. Ces opérations ont été complétées par la réalisation de 529 projets de mise à niveau des établissements de soins de santé primaire pour près de **1.589 MDH**.

Dans le secteur de l'éducation, 508 opérations de construction et de réhabilitation des établissements scolaires, représentant près de **574 MDH** ont également été achevées.

Cette performance a été également portée par les équipements sportifs avec 13 projets, parmi lesquels figurent notamment le nouveau stade de football du Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah à Rabat ainsi que les opérations de mise à niveau du Complexe Sportif Mohammed V de Casablanca, du Complexe Sportif de Fès et du Grand Stade de Tanger.

A fin juin 2026, le nombre de projets achevés s'établit à 1.362 représentant un montant global de **6.620 MDH** tandis que 1.058 projets sont en cours de travaux.

Parmi les réalisations les plus importantes figurent le nouveau terminal de l'aéroport de Rabat-Salé représentant **1.167,6 MDH**, une opération de **680 MDH** relevant du département chargé de l'Education nationale dans la région de Rabat-Salé-Kénitra ainsi que l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès pour un coût de **618 MDH**.

La contribution de l'ANEP à l'exécution des programmes sociaux s'est également poursuivie au premier semestre 2026, avec 609 opérations de mise à niveau des établissements de soins de santé primaire représentant **2.394 MDH** et 709 opérations de construction et de réhabilitation d'établissements scolaires pour **707,4 MDH**.

Parallèlement, l'Agence intervient dans la réalisation de plusieurs projets de grande ampleur appelés à poursuivre leur exécution au cours des prochaines années. Il s'agit notamment du Nouvel Hôpital Ibn Sina de Rabat, des CHU de Guelmim, Béni Mellal et Errachidia, du Grand Stade Hassan II de Benslimane ainsi que des programmes de mise à niveau d'autres infrastructures sportives liées à l'organisation de la Coupe du monde 2030.

Sur la période 2027-2029, l'ANEP prévoit la prise en charge de 410 projets représentant un coût global de **21.766,61 MDH** dont 65 opérations concernent les établissements de soins de santé primaire pour un montant de **227,5 MDH**.

I.3.2. Centres Régionaux d'Investissement

L'exercice 2025 a été marqué par l'entrée en vigueur effective de la loi n° 22-24 modifiant et complétant la loi n° 47-18 relative à la réforme des Centres Régionaux d'Investissement (CRI) et à la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement (CRUI).

Sur le plan organisationnel, cette réforme s'est accompagnée de la mise en place d'une nouvelle organisation des CRI approuvée le 24 octobre 2025.

En termes de réalisations, les CRUI ont examiné 5.669 projets d'investissement en 2025 contre 5.203 en 2024, soit une hausse de 9%.

Le nombre de projets approuvés a atteint 4.045 contre 3.894 en 2024, soit une hausse de près de 4%, représentant un volume d'investissement de près de **200 MMDH** contre **156,2 MMDH** en 2024 (+28%). Le taux d'approbation s'est, ainsi, établi à 71%.

Parallèlement, le délai moyen de prise de décision a été ramené de 15 jours en 2024 à 9 jours en 2025.

Par ailleurs, les projets approuvés en 2025 prévoient la création de 178.773 emplois contre 201.085 en 2024, soit une baisse de 11%.

I.3.3. Holding Al Omrane

En 2025, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Al Omrane s'est établi à **5.872 MDH** contre **5.402 MDH** en 2024, soit une hausse de près de 9%. Le résultat net consolidé s'est élevé à **314 MDH**.

La progression de l'activité s'est accompagnée de la poursuite du « Plan Génération Cash » axé notamment sur l'accélération des ventes, le recouvrement des créances et le délestage des produits en stock. La valeur comptable nette du stock de produits finis a, ainsi, été ramenée de **14.227 MDH** à fin juin 2023 à **11.094 MDH** à fin 2025, soit une baisse de 22% alors que le stock non vendu est passé de **5.831 MDH** à **4.197 MDH**, en recul de 28%.

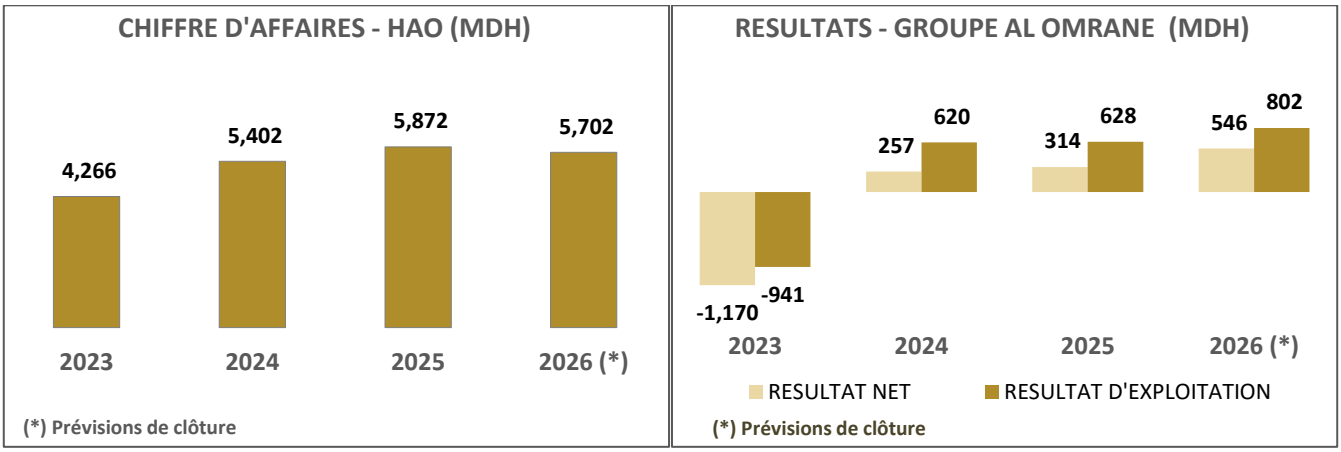
Sur le plan opérationnel, le Groupe a mis en chantier 22.893 unités en 2025, en hausse de 175% par rapport à 2024 et achevé 26.874 unités (+59%). Dans le cadre du nouveau programme d'aide directe au logement, 10.368 unités ont été mises en chantier en propre, auxquelles s'ajoutent 20.543 unités en partenariat, alors que les achèvements ont porté sur 4.550 unités en propre et 17.158 unités en partenariat.

L'effort d'investissement s'est sensiblement renforcé avec **7.690 MDH** d'investissements réalisés en 2025 en hausse de 39% par rapport à 2024. Ce montant comprend **5.269 MDH** au titre des opérations propres et **2.421 MDH** au titre de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) pour le compte de l'Etat. L'activité MOD a également été renforcée par la signature de 103 nouvelles conventions représentant **13,2 MMDH**.

Pour 2026, le budget d'investissement atteint **10.367 MDH** dont **6.808 MDH** en propre et **3.559 MDH** en MOD, étant donné que le Groupe prévoit la mise en chantier de 23.476 unités et l'achèvement de 35.061 unités d'ici la fin de cet exercice.

Les prévisions de clôture au titre de 2026 font ressortir un chiffre d'affaires consolidé de **5.702 MDH** et un résultat net consolidé de **546 MDH**.

Sur la période 2027-2029, l'investissement total devrait se maintenir à un niveau soutenu, avec un volume cumulé de près de **38,34 MMDH**, réparti entre **11.399 MDH** en 2027, **13.700 MDH** en 2028 et **13.237 MDH** en 2029.



I.3.4. Société Rabat Région Aménagement

Après la mise en œuvre du programme Rabat Ville Lumière (RVL) conformément à la convention-cadre 2014-2018 signée devant **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste**, la Société poursuit son intervention à travers un portefeuille diversifié de projets d'aménagement et de développement territorial.

Les interventions de la Société couvrent sept axes principaux portant sur le renforcement des infrastructures de base, l'amélioration de la mobilité urbaine, l'embellissement du paysage urbain, le développement des équipements sociaux de base, la promotion de l'activité économique, la préservation de l'environnement ainsi que la valorisation du patrimoine et de la culture.

A fin 2025, le portefeuille de la Société comprend 184 projets représentant un coût global de **26.038 MDH**. Les engagements cumulés se sont établis à **18.776 MDH**, soit un taux d'engagement de 72% tandis que les paiements cumulés ont atteint **13.001 MDH**. Les nouveaux engagements réalisés au cours de l'exercice 2025 se sont élevés à près de **3 MMDH**, en hausse de 3% par rapport à 2024.

La structure du portefeuille fait ressortir 108 projets achevés, représentant un coût de **10.147 MDH** dont 37 achevés au cours de 2025 pour une enveloppe de près de **1,2 MMDH**. Les projets en cours de réalisation sont au nombre de 48 pour un coût de **11.966 MDH** tandis que 28 projets représentant **3.925 MDH** se trouvent en phase d'étude ou de lancement.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires s'est établi à **106 MDH** en hausse de 17% par rapport à 2024 tandis que le résultat net s'est établi à **36 MDH** en recul de 44%. Cette baisse résulte notamment de l'incidence négative de la variation des stocks consécutive au déstockage de la Zone d'Accélération Industrielle ainsi que la baisse des produits financiers.

En termes de prévisions de clôture au titre de 2026, l'investissement devrait atteindre **3.440 MDH** dont **663 MDH** au titre des projets achevés, **1.951 MDH** pour les projets en travaux et **826 MDH** pour ceux en phase de lancement.

Les projections pour la période 2027-2029 prévoient des investissements à hauteur de **3.048 MDH** en 2027, **1.974 MDH** en 2028 et **1.540 MDH** en 2029.

I.3.5. Société Casa Aménagement

La Société Casa Aménagement (SCA) poursuit la mise en œuvre de programmes d'aménagement et de développement urbain portant notamment sur la mobilité, les infrastructures de circulation, les équipements collectifs et de proximité ainsi que la requalification et la valorisation des espaces urbains. Son portefeuille comprend actuellement 75 projets en cours de réalisation pour un coût global estimé à **14.085 MDH**.

Les principales interventions concernent le développement des infrastructures de mobilité dans la zone Casablanca Ouest pour une enveloppe de **2.000 MDH**, l'aménagement des voiries à Mohammedia pour **720 MDH** ainsi que l'ouverture et l'aménagement de voiries au niveau de la préfecture d'arrondissements de Sidi Bernoussi pour **300 MDH** et de Hay Hassani pour **120 MDH**. D'autres opérations sont également conduites au niveau d'Aïn Chock pour un montant de **162 MDH**.

Au titre de l'exercice 2025, le portefeuille de projets gérés par la Société représente un coût global de **13.397 MDH**. Les engagements cumulés ont atteint **10.785 MDH**, soit un taux d'engagement de 80,5%.

En 2026, la SCA poursuit plusieurs opérations de requalification urbaine, parmi lesquelles l'aménagement du site Lahjajma à Anfa pour **300 MDH**, la restauration des anciens abattoirs de Casablanca pour **110 MDH**, la reconstruction du Souk Bab Marrakech pour **80 MDH**, la réalisation d'une plateforme dédiée au recyclage des pièces de rechange usagées et des déchets pour **75 MDH** ainsi que la valorisation du Marché Central de Casablanca pour **40 MDH**.

Par ailleurs et dans le cadre des préparatifs liés à l'organisation de la Coupe du monde 2030, la Société assure également la réalisation du Centre International de Diffusion de Casablanca (IBC - International Broadcast Center) pour un coût estimé à **400 MDH**.

A fin juin 2026, les engagements ont atteint **11.187 MDH**. Les prévisions de clôture portent ce montant à près de **12.588 MDH**.

Pour la période 2027-2029, les investissements prévisionnels s'établissent à **1.620 MDH** en 2027, **1.377 MDH** en 2028 et **1.170 MDH** en 2029, soit un volume cumulé de près de **4,2 MMDH** sur les trois exercices.

I.4. Promotion de l'offre à l'export

I.4.1. Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations

L'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) accompagne le développement des exportations agroalimentaires notamment à travers le contrôle technique des produits destinés à l'exportation, la promotion de l'offre marocaine et l'appui aux opérateurs dans leur accès aux marchés internationaux.

En 2025, les exportations agroalimentaires ont atteint un volume de 4,7 millions de tonnes, en hausse de 5% par rapport à 2024. En valeur, elles se sont établies à **86.828 MDH** contre **86.958 MDH** en 2024. Le secteur représente près de 19% des exportations nationales et se positionne au troisième rang des secteurs exportateurs, derrière l'automobile et les phosphates et dérivés.

A fin juin 2026, les exportations du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont progressé de 5,7%, atteignant **52.382 MDH** contre **49.554 MDH** à la même période de l'année 2025. Cette hausse est portée principalement par l'industrie alimentaire, en hausse de 11,7%, soit une valeur de **22.339 MDH** alors que les exportations de l'agriculture, de la sylviculture et de la chasse ont augmenté de 1,6% se situant à **28.802 MDH**.

En matière de contrôle technique, l'EACCE a assuré en 2025 le suivi de 1.399 infrastructures opérationnelles contre 1.465 en 2024 dont 342 relevant de la filière des fruits et légumes frais et 1.057 de celle des produits transformés. Parallèlement, l'Etablissement a poursuivi ses actions de promotion à travers la participation du Maroc à plusieurs salons et foires internationaux ainsi que la conduite d'actions sur le marché national. Le budget consacré à la promotion, fixé à **143,5 MDH** en 2025, a été exécuté à hauteur de 92%.

Au titre de l'exercice 2026, le budget de l'EACCE s'établit à **362,9 MDH** avec un taux d'exécution arrêté au premier semestre à 35%.

Sur la période 2027-2029, les actions de promotion visent notamment à consolider le positionnement du label « Maroc » sur les marchés internationaux, à promouvoir la qualité des produits agroalimentaires et maritimes, à diversifier les débouchés à l'export, à renforcer l'accompagnement des exportateurs et à développer les dispositifs de veille.

Les enveloppes prévisionnelles consacrées à ces actions s'établissent à **160 MDH/an** pour la période 2027-2028 et **155 MDH** en 2029. Elles concernent principalement la participation aux salons et foires à hauteur de **130,5 MDH/an** pour 2027-2028 et **132,5 MDH** en 2029, complétée par les missions B to B et les actions de communication et de développement.

I.4.2. Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations

Dans le cadre de ses missions de promotion de l'investissement et des exportations, l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE) poursuit la mise en œuvre de sa feuille de route stratégique axée sur le renforcement de l'attractivité du Royaume, la valorisation de l'offre exportable nationale et l'accompagnement des investisseurs nationaux et étrangers.

Sur la période couvrant l'année 2025 et le premier semestre 2026, l'Agence a accompagné 296 projets d'investissement privé représentant un volume global de plus de **275 MMDH** et devant permettre la création de près de 135.000 emplois directs. Cette activité s'inscrit dans la montée en charge des dispositifs de soutien à l'investissement et l'intensification des actions d'accompagnement et de facilitation des projets.

Parallèlement, l'activité de la Commission Nationale des Investissements (CNI) présidée par le Chef du Gouvernement s'est poursuivie à un rythme soutenu.

En matière de promotion des exportations, l'AMDIE poursuit le déploiement de ses programmes d'accompagnement et de diversification des marchés, notamment à travers les initiatives « Export Morocco Now » et « Export Morocco Now Women » visant à renforcer la présence des entreprises marocaines sur les marchés internationaux et à élargir la base des exportateurs.

II. MISE EN ŒUVRE DES AUTRES STRATEGIES SECTORIELLES

II.1. Agriculture, pêche maritime, eaux et forêts

II.1.1. Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole

Les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) poursuivent la mise en œuvre des programmes relevant de la stratégie « Génération Green 2020-2030 » dans un contexte où la contrainte hydrique continue de peser sur les conditions d'exploitation des périmètres irrigués.

En 2025, la situation hydrique défavorable a conduit les ORMVA à maintenir des programmes d'irrigation restrictifs et à mobiliser prioritairement leurs équipements hydro-agricoles pour contribuer à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

Dans le cadre du Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI), la superficie couverte par l'irrigation localisée a été portée en 2025 à 388.727 ha, représentant 55% de la superficie couverte par les réseaux d'irrigation. Parallèlement, les ORMVA ont poursuivi leur appui aux investissements soutenus par le Fonds de Développement Agricole (FDA). A ce titre, 19.813 dossiers ont été validés en 2025 correspondant à un volume d'investissement de **5.197 MDH** et à des subventions de l'ordre de **2.061 MDH**.

L'année 2025 a également été marquée par la mise en œuvre de 26 projets d'agriculture solidaire de nouvelle génération représentant un investissement global de **472 MDH**.

Les actions d'accompagnement ont également concerné la couverture sociale et la gestion des risques agricoles. Ainsi, 454.690 agriculteurs ont bénéficié de la couverture sociale, soit 70% de la population cible. L'assurance climatique a, pour sa part, porté sur une superficie de **151.458 ha** des périmètres irrigués, en baisse de 35% par rapport à la campagne agricole 2023-2024.

En matière d'irrigation, le volume d'eau lâché au niveau de l'ensemble des périmètres irrigués s'est établi à 992 Mm^3 en 2025 contre 662 Mm^3 en 2024 et 1.283 Mm^3 en 2023. La superficie irriguée a atteint 490.498 ha contre 292.421 ha en 2024, représentant 70% de la superficie totale couverte par les réseaux d'irrigation. Cette évolution traduit une amélioration par rapport à 2024, tout en restant en deçà des niveaux enregistrés avant l'accentuation des contraintes hydriques.

Les émissions au titre des redevances d'eau d'irrigation se sont établies à **188 MDH** en 2025, pour des recouvrements de **128 MDH**, soit un taux de recouvrement de 68%.

En matière d'investissement, les ORMVA ont réalisé **2.641 MDH** d'investissements en 2025, soit 89% des prévisions qui s'établissaient à **2.972 MDH**. En 2026, les investissements tablent sur un montant de **2.624 MDH**.

Pour la période 2027-2029, le programme d'investissement des ORMVA s'élève à **17.707 MDH**, répartis entre **4.244 MDH** en 2027, **6.849 MDH** en 2028 et **6.614 MDH** en 2029. L'ORMVA du Gharb concentre **9.348 MDH**, soit 53% de cette enveloppe, principalement au titre du projet d'aménagement hydro-agricole de 30.000 ha dans la zone sud-est du périmètre du Gharb,

ainsi que du projet de desserte en eau d'irrigation des secteurs non couverts par le pompage sur l'oued Sebou.

II.1.2. Agence pour le Développement Agricole

L'Agence pour le Développement Agricole (ADA) poursuit ses interventions dans le cadre de la stratégie « Génération Green 2020-2030 », notamment en matière de partenariat public-privé (PPP) autour des terres agricoles, d'agriculture solidaire, d'agrégation agricole, de valorisation des produits du terroir et de mobilisation des financements en faveur de l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

A fin 2025, les opérations de PPP autour des terres agricoles portent sur un foncier cumulé de 121.598 ha réparti entre 1.789 projets, représentant un investissement global de **24,36 MMDH** et devant générer 73.498 emplois permanents. Par rapport à 2024, le portefeuille s'est enrichi de 96 projets ; les emplois attendus progressent de plus de 5.000.

Dans le cadre du programme IHYAE, six ONG ont été sélectionnées pour accompagner les petits exploitants dans leur transition agro-écologique dans les régions de l'Oriental, Fès-Meknès et Souss-Massa. Les conventions correspondantes, portant sur une composante financée par un don de **4 millions d'euros** (près de **44 MDH**), ont été signées en décembre 2025. Une seconde composante, dotée d'un financement de **6 millions d'euros** (près de **66 MDH**), vise l'accompagnement entrepreneurial des services agricoles et para-agricoles et le développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois au profit des jeunes dans les mêmes régions.

L'année 2025 a également été marquée par l'aboutissement du processus de financement du Programme d'Appui à l'Agriculture Solidaire Inclusive des Femmes et des Jeunes (PAASIFEJ).

II.1.3. Agence Nationale des Eaux et Forêts

L'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF) poursuit la mise en œuvre de la stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 » à travers des interventions portant notamment sur la sécurisation du domaine forestier, la restauration des écosystèmes, le désenclavement des massifs, la conservation de la biodiversité et le développement d'une gestion davantage participative des ressources forestières.

Les opérations d'immatriculation réalisées entre 2021 et 2025 ont concerné 480.000 ha, portant la superficie forestière immatriculée à 6,8 millions d'hectares. Les actions engagées ont permis de porter à 88% le taux de sécurisation du patrimoine forestier avec près de 8 millions d'hectares délimités. Dans le domaine des infrastructures, plus de 227 km de pistes forestières ont été ouverts ou entretenus en 2025 pour un financement supérieur à **117 MDH**, tandis que les études engagées ont concerné plus de 1.100 km de voies à programmer au cours des exercices ultérieurs.

En matière de restauration des écosystèmes, la campagne de reboisement 2025-2026 a été engagée sur une superficie de 38.135 ha avec un recours accru aux espèces autochtones et à des techniques adaptées aux contraintes climatiques. Les travaux de sylviculture et de conduite des peuplements ont, pour leur part, porté sur 23.231 ha en 2025.

S'agissant de la prévention des incendies, 418 incendies ont touché une superficie de 1.728 ha courant 2025, soit un niveau inférieur de 64% à la moyenne observée au cours de la dernière décennie (4.860 ha). Les actions préventives ont notamment porté sur l'entretien de 120 km de tranchées pare-feu, le débroussaillement de 500 ha, l'aménagement et l'entretien de 22 points d'eau ainsi que la mobilisation de 1.480 guetteurs d'incendies. Parallèlement, le nombre de délits forestiers a reculé de 40% pour s'établir à 7.200 infractions en 2025.

L'ANEF renforce également ses capacités de surveillance à travers le recours aux technologies d'observation de la Terre. L'utilisation d'imageries nano-satellitaires permet notamment le suivi quasi en temps réel des incendies sur près de 6 millions d'hectares de forêts et contribue à l'amélioration des systèmes de prédiction et d'alerte.

En 2025, l'enveloppe budgétaire globale de l'Agence s'est élevée à **3.530 MDH**, dont **2.336 MDH** au titre de l'investissement et **1.194 MDH** au titre de l'exploitation. Les taux de réalisation se sont établis respectivement à 35% et 87%.

Pour 2026, les crédits mobilisés s'élèvent à **3.428 MDH** dont **2.116 MDH** sont engagés à fin juin, soit 62%. Les principaux programmes prévoient notamment la reforestation d'environ 76.000 ha, l'ouverture de 200 km de chemins forestiers, et la compensation pour mise en défens sur près de 84.000 ha.

L'année 2026 devrait également connaître la poursuite de la valorisation des parcs nationaux, des travaux de traitement des bassins versants dans les zones affectées par le séisme d'Al Haouz ainsi que le renforcement du dispositif de prévention des incendies.

Sur la période 2027-2029, l'Agence prévoit de consacrer **8.450 MDH** au budget d'investissement.

II.1.4. Office National des Pêches

L'Office National des Pêches (ONP) poursuit ses missions d'organisation de la commercialisation des produits halieutiques et d'accompagnement du développement de la pêche côtière et artisanale parallèlement à la modernisation des infrastructures de première vente et au renforcement des dispositifs de traçabilité et de qualité.

En 2025, le volume global de production commercialisé à travers les circuits de l'Office s'est établi à près de 1,13 million de tonnes, en recul de 14% par rapport à 2024, pour une valeur de **10,9 MMDH** (-4% par rapport à 2024). La pêche côtière a représenté environ 1,02 million de tonnes pour une valeur de **6,7 MMDH** et la pêche artisanale a porté sur 106,4 mille tonnes pour **3,4 MMDH**. Le volume global des produits de la pêche côtière, artisanale et hauturière en 2025 a atteint 1,2 million de tonnes pour une valeur de près de **15,5 MMDH**.

L'ONP poursuit, en parallèle, la modernisation de son réseau de commercialisation. L'année 2025 a notamment été marquée par la mise en service de la nouvelle génération de halles aux poissons d'Al Hoceima, l'achèvement de la nouvelle halle du port de Lamhiriz (commune de Bir Gandouz, province d'Aousserd) et de l'extension de celle de Lassarga (Dakhla) ainsi que par l'achèvement des marchés de détail de Dakhla et d'Essaouira. Les travaux des marchés de gros de Fès et de Nador se poursuivent, tandis que la construction du marché de détail d'Oujda a été lancée. Ces investissements visent à améliorer les conditions de première vente, la qualité sanitaire et les circuits de distribution des produits halieutiques.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires de l'ONP s'est établi à **475 MDH** en 2025, en baisse de 3% par rapport à 2024 imputable principalement au recul des transactions de la 1ère vente. Le résultat d'exploitation ressort déficitaire à **26 MDH** malgré une amélioration par rapport à 2024 (+49%), tandis que le résultat net ressort bénéficiaire à **21,8 MDH**, en hausse de 17%. Les investissements réalisés se sont établis à **44 MDH** en baisse de 32% par rapport à 2024.

A moyen terme, l'ONP prévoit de recentrer davantage son intervention sur ses missions essentielles, parallèlement à un retrait progressif de certaines activités non stratégiques.

II.1.5. Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

L'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) a achevé en 2025 la mise en œuvre de son plan de développement 2022-2025 centré notamment sur l'accélération de l'immatriculation foncière, l'élargissement de la couverture cadastrale et la modernisation des services. Parallèlement, l'Agence a engagé les travaux préparatoires à l'élaboration d'une nouvelle stratégie à l'horizon 2030.

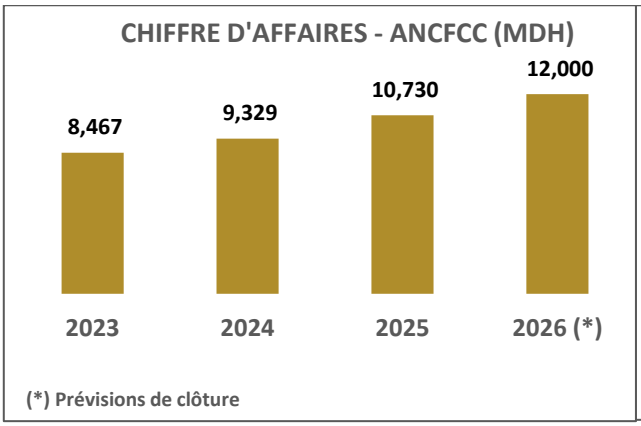
En 2025, l'ANCFCC a établi 435.657 titres fonciers, en hausse de 17% par rapport à 2024. Elle a également traité 197.394 réquisitions et établi 215.377 plans fonciers poursuivant, ainsi, l'extension de la couverture foncière et cadastrale du territoire.

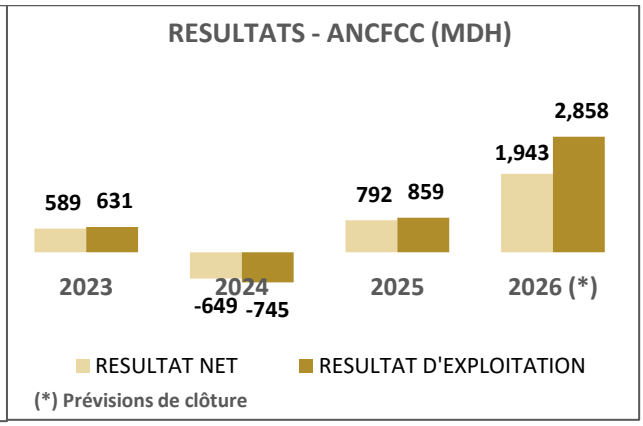
Sur le plan financier, le chiffre d'affaires a atteint **10.730 MDH** en 2025, en hausse de 15% par rapport à 2024. Cette amélioration des performances a permis à l'Agence de porter sa contribution au Budget général à **6.500 MDH** contre **6.000 MDH** en 2024.

En termes de prévisions de clôture 2026, le chiffre d'affaires devrait atteindre **12.000 MDH** en hausse de 12%. Les investissements sont prévus à hauteur de **2.731 MDH**.

Sur le plan opérationnel, l'Agence prévoit en 2026 d'établir 480.000 nouveaux titres fonciers, dont 173.500 issus de l'Immatriculation Foncière d'Ensemble (IFE) couvrant 1,2 million d'hectares. Les objectifs portent également sur la délivrance de 2,5 millions de certificats et la réalisation de 1,3 million d'inscriptions.

Sur la période 2027-2029, les projections tablent sur une poursuite de la croissance du chiffre d'affaires qui passerait de **12.166 MDH** en 2027 à **12.940 MDH** en 2028 et **13.887 MDH** en 2029. Les investissements programmés s'élèvent à **2.046 MDH** (2027), **3.381 MDH** (2028) et **3.568 MDH** (2029), soit un volume cumulé de près de **9 MMDH** sur la période.





II.2. Mines, énergie et eau

II.2.1. Phosphates

En 2025, le Groupe OCP a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de **113.943 MDH**, en hausse de 17,5% par rapport à 2024 (**96.989 MDH**). Cette progression a été portée principalement par la hausse des ventes d'engrais, l'accroissement des volumes de roche exportés, une évolution favorable des prix de vente et une demande favorable sur plusieurs marchés internationaux. Les ventes d'engrais représentent 68% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le résultat d'exploitation s'est établi à **35.394 MDH** en 2025 en hausse de 20% par rapport à 2024. Le résultat net consolidé s'est, pour sa part, établi à **18.473 MDH**, dont **17.656 MDH** de part du Groupe contre respectivement **20.906 MDH** et **20.466 MDH** en 2024.

Les investissements se sont élevés à **34.084 MDH** en baisse de 22% par rapport à 2024 (**43.588 MDH**) et ont principalement porté sur l'accroissement des capacités minières et industrielles ainsi que sur les programmes liés à l'eau, aux EnR et à la décarbonation.

Sur le plan industriel, la production d'acide phosphorique a atteint 7,7 millions de tonnes en 2025 contre 7,4 millions de tonnes en 2024 alors que la production d'engrais s'est élevée à 13,7 millions de tonnes, en hausse de 8%. Les exportations d'engrais ont atteint des niveaux records confortant le positionnement du Groupe sur les principaux marchés internationaux.

Dans le domaine de l'eau, le pipeline reliant la station de dessalement de Jorf Lasfar au site minier de Khouribga, d'une capacité de 80 Mm^3 par an, a été mis en service en juillet 2025. Cette infrastructure a permis au site de Khouribga d'atteindre son autonomie hydrique en octobre 2025. Les adductions à partir des stations d'épuration ont également renforcé l'autonomie des sites de Benguérir, Youssoufia et Gantour.

A fin 2025, les ressources non conventionnelles couvraient 81% de l'ensemble des besoins en eau du Groupe et 100% de ses besoins industriels. La capacité de dessalement en exploitation s'établit à 246 Mm^3 par an.

S'agissant du volet énergétique, la première phase du programme solaire a été entièrement réalisée en 2025 avec trois centrales photovoltaïques implantées à Benguérir, Foum Tizi et Oulad Farès, totalisant une capacité de 202 MWc. L'électricité issue de sources propres a couvert 68% des besoins électriques totaux du Groupe.

Le programme du Groupe vise une capacité renouvelable supérieure à 1,2 GW à l'horizon 2027, complétée par environ 1 GW supplémentaire au-delà de cette échéance, avec pour objectif une couverture intégrale de ses besoins électriques par des sources propres dès 2027.

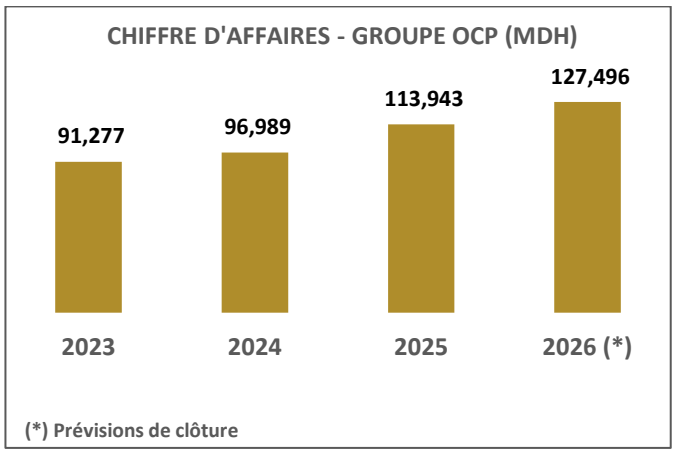
A fin juin 2026, le chiffre d'affaires s'est établi à **48.372 MDH** contre **52.166 MDH** au titre de la même période de 2025 (-7%). Cette baisse s'inscrit dans un contexte de marché tendu marqué par de fortes tensions géopolitiques et des perturbations logistiques affectant les flux mondiaux de matières premières. Néanmoins, le modèle intégré du Groupe et la flexibilité de sa plateforme industrielle ont permis d'atténuer l'impact de ces facteurs.

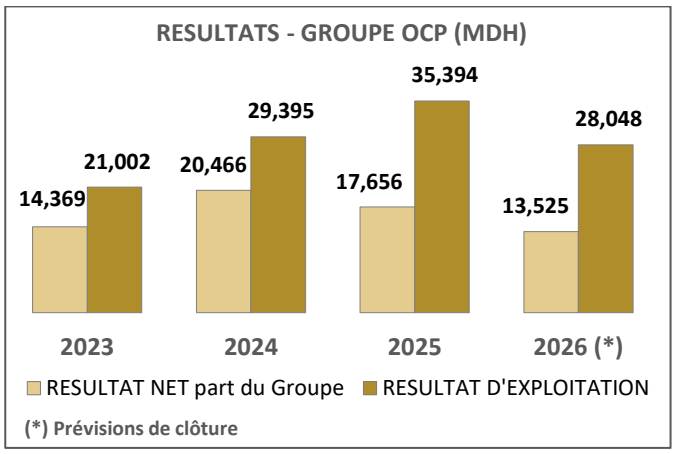
Parallèlement, les dépenses d'investissement ont atteint **16.067 MDH** contre **15.162 MDH** à la même période de 2025 enregistrant, ainsi, une hausse de 6%.

En termes de prévisions de clôture au titre de 2026, le chiffre d'affaires consolidé devrait atteindre **127.496 MDH** (+12%). Le résultat d'exploitation devrait s'établir à **28.048 MDH** (-21%) et le résultat net part du Groupe atteindrait **13.525 MDH** (-23%).

Les investissements du Groupe sont prévus à hauteur de **22.368 MDH** contre **34.084 MDH** en 2025 (-34%) dont ceux liés à la poursuite de la mise en œuvre de son programme d'investissement vert.

Le chiffre d'affaires consolidé devrait s'établir à **146.766 MDH** en 2027, **128.155 MDH** en 2028 et **121.941 MDH** en 2029 et les investissements s'établiraient à **31.310 MDH** en 2027.





II.2.2. Hydrocarbures et Mines

En 2025, l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) a poursuivi ses activités de recherche et de valorisation du potentiel national en hydrocarbures et en ressources minières, tout en renforçant son rôle de catalyseur de l'investissement privé et son intervention dans le développement des infrastructures gazières.

Dans le domaine des hydrocarbures, les activités de recherche ont été menées avec 11 sociétés partenaires sur une superficie globale de 107.870,91 km², répartie entre 10 permis onshore, 30 permis offshore, 2 autorisations de reconnaissance offshore et 3 concessions d'exploitation.

Les investissements consacrés à l'exploration pétrolière ont atteint **395 MDH**, dont **370 MDH** réalisés par les partenaires et **25 MDH** par l'ONHYM. L'exercice 2025 a également été marqué par la signature de 19 accords conventionnels visant la promotion de nouveaux partenariats et par le forage d'un puits d'exploration onshore.

En matière de recherche minière, les travaux ont porté sur une superficie de plus de 7.000 km² mobilisant des investissements de **724,5 MDH**, financés à hauteur de 87,25% par les partenaires.

En 2025, la livraison du gaz naturel correspondant à la quote-part de l'ONHYM s'est établie à 20,14 millions de Nm³, en baisse de 21% sous l'effet de l'épuisement progressif des réserves dans le bassin du Gharb et de l'absence de nouveaux forages.

Les livraisons de condensats ont atteint 1.729,76 tonnes en diminution d'environ 10%. A l'inverse, le volume de gaz ayant transité par le Gazoduc Maghreb-Europe (GME) a progressé de 7,9% pour atteindre près de 890,1 millions de Nm³, soit l'équivalent de 10,37 milliards de kWh. L'exploitation et la maintenance de cette infrastructure sont assurées par la filiale OMCo.

Dans le domaine du transport gazier, l'ONHYM poursuit, aux côtés de la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC), le développement du Gazoduc Africain Atlantique (AAGP) Nigéria-Maroc. Le projet a franchi une étape importante le 19 juillet 2026 à Freetown, avec la signature par les Etats membres de la CEDEAO de l'Accord intergouvernemental encadrant son développement.

D'une longueur d'environ 6.800 km et d'une capacité prévue de 30 milliards de m³ de gaz par an, l'AAGP est appelé à desservir 13 pays de la façade atlantique africaine avant son raccordement au GME. Son développement est envisagé progressivement par tronçons, avec une première fourniture de gaz visée à l'horizon 2031.

A fin 2025, le chiffre d'affaires de l'ONHYM s'est établi à **507,5 MDH**, en hausse de 6% par rapport à 2024. Le résultat net s'est élevé à **2,77 MDH** contre **95,55 MDH** en 2024.

A fin juin 2026, le chiffre d'affaires a atteint **215 MDH** ; en termes de prévisions de clôture, il atteindrait **634 MDH**. Il est prévu également un résultat net bénéficiaire de **85 MDH**. Les investissements devraient atteindre **386 MDH**.

Les perspectives d'exploration sont marquées par la mise en œuvre d'un programme d'exploration pétrolière 2026-2031 de **9,21 MMDH** financé à hauteur de 91% par les partenaires et un plan minier triennal 2026-2028 portant sur 50 projets dont 27 développés en propre et 23 en partenariat. L'Office entend également intensifier les recherches sur les métaux précieux et stratégiques, l'hydrogène naturel et les nouvelles substances énergétiques, outre l'évaluation du potentiel national de stockage géologique de l'énergie et du CO_2.

Sur le plan institutionnel, le processus de réforme de l'ONHYM a franchi une étape importante en 2026 avec la publication le 15 juin 2026 de la loi n° 56-24 portant transformation de l'Office en société anonyme.

Pour la période 2027-2029, les projections du chiffre d'affaires s'établissent à **686 MDH** en 2027, **655 MDH** en 2028 et **567 MDH** en 2029.

II.2.3. Energies Renouvelables

En 2025, la puissance électrique installée au niveau national a atteint 12,21 GW, en hausse de 1,6% par rapport à 2024. Les capacités issues de sources renouvelables sont de l'ordre de 5,63 GW (46,1% du mix électrique national) renforcées par la mise en service du parc éolien de Dakhla (57 MW) ainsi que des centrales solaires photovoltaïques de l'OCP SA à Ouled Fares (105 MW) et Foum Tizi (30 MW). La production d'électricité d'origine renouvelable a représenté 23,4% de la production électrique totale répartie entre 18,2% pour l'éolien, 3,6% pour le solaire et 1,6% pour l'hydraulique.

L'exercice 2025 a bénéficié de la première année de pleine exploitation du parc éolien « Koudia Al Baida Repowering » d'une capacité de 100 MW ainsi que de la remise en service, en avril 2025, de la centrale thermo-solaire Noor Ouarzazate III après un arrêt technique survenu depuis février 2024. La production des centrales développées par MASEN représente environ 18% de la production nationale d'électricité d'origine renouvelable.

Sur le plan financier, MASEN a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de **1.409 MDH**, en hausse de 19% par rapport à 2024. Le résultat net ressort déficitaire à hauteur de **108 MDH**, tout en enregistrant une amélioration de 75% par rapport à 2024. Cette progression résulte notamment de l'amélioration du résultat financier et du résultat non courant. L'endettement s'est établi à **15.521 MDH** en légère hausse de 1% par rapport à 2024.

Pour 2026, les prévisions de clôture portent le chiffre d'affaires à **2.579 MDH** en hausse de 83% par rapport à 2025 sous l'effet de l'amélioration attendue des volumes d'électricité produits et de la mise en œuvre de la convention entre l'Etat, l'ONEE et MASEN. L'endettement devrait atteindre **20.646 MDH**, en hausse de 33%, reflétant notamment la mobilisation des financements rétrocédés destinés aux projets Noor Midelt I, Noor Midelt II et Noor Atlas.

Le programme de développement prévoit une montée en puissance des capacités exploitées par MASEN qui devraient atteindre 2.049 MW en 2027, notamment avec la mise en service de Noor Atlas puis 3.924 MW de capacités solaires en 2028, accompagnées de 2.600 MWh de stockage par batteries avec l'entrée en exploitation du reste des projets solaires du programme Noor. La capacité installée devrait atteindre 5.107 MW en 2029 après la mise en service des projets éoliens du programme Nassim.

Le portefeuille 2026-2030 porte sur 4.416 MW de capacités auxquels s'ajoutent 2.600 MWh de stockage par batteries et nécessiterait plus de **47 MMDH** d'investissements.

MASEN poursuit également la mise en œuvre de la convention relative au transfert des actifs renouvelables de l'ONEE et son rôle de point focal de l'Offre Maroc Hydrogène Vert, notamment à travers l'accompagnement des investisseurs sélectionnés et le suivi des études pré-FEED (*Front-End Engineering Design*) et FEED des projets retenus.

Les projections de chiffre d'affaires s'établissent à **3.220 MDH** en 2027 et **2.767 MDH** en 2028 et les investissements devraient atteindre **7.009 MDH** en 2027.

II.2.4. Electricité et Eau Potable

II.2.4.1. Office National de l'Electricité et de l'Eau potable

Dans un contexte marqué par l'accélération de la transition énergétique, l'augmentation de la demande électrique et les contraintes croissantes sur les ressources hydriques, l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) poursuit le renforcement de ses infrastructures de production, de transport et d'adduction, parallèlement à l'adaptation de son modèle d'intervention à la suite du retrait des activités de distribution.

ONEE Branche Electricité (BE)

En 2025, la demande électrique nationale a atteint 49.089 GWh en hausse de 7,4% par rapport à 2024. Les ventes d'électricité se sont établies à 41.107 GWh contre 35.268 GWh en 2024, soit une hausse de 16,6%.

La production nationale d'électricité s'est élevée à 45.908 GWh, en hausse de 5% permettant de couvrir 93,5% de la demande. La production propre de l'ONEE a atteint 9.736 GWh représentant près de 20% de l'énergie appelée.

Les importations se sont établies à 3.947,6 GWh couvrant 8% de la demande au titre de 2025 tandis que les exportations ont atteint 199,3 GWh portant le solde net des échanges à près de 3.748 GWh contre 2.539 GWh en 2024.

La puissance électrique installée au niveau national a atteint 12.214 MW à fin 2025 dont 46,1% issus de sources renouvelables. Le réseau de transport THT-HT s'est étendu à 30.273 km en hausse de 1,6% tandis que le taux de pertes s'est légèrement amélioré pour s'établir à 5,4% contre 5,48% en 2024.

Les investissements réalisés par la Branche Electricité ont atteint **4.628 MDH** en 2025, soit 72% du budget initial (**6.443 MDH)**.

En ce qui concerne le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG), l'année 2025 a été marquée par la poursuite de l'électrification par réseau interconnecté, ayant permis le raccordement de 2.942 nouveaux foyers ruraux, représentant environ 15.000 habitants. Le taux d'électrification rurale s'est, ainsi, établi à 99,91% à fin 2025.

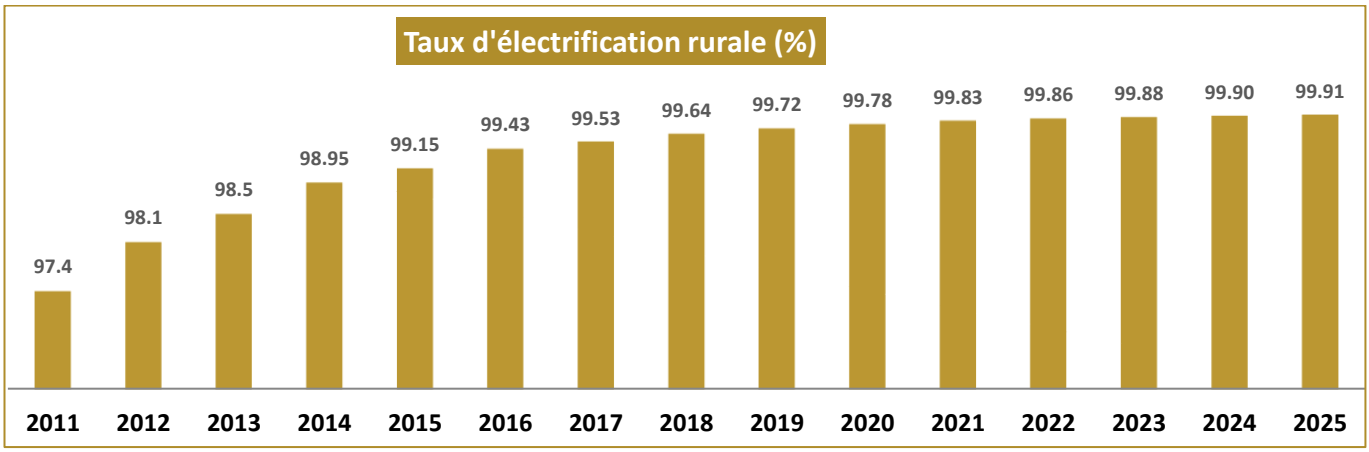
Depuis le lancement du PERG en 1996 et jusqu'à fin 2025, 42.185 villages ont été raccordés aux réseaux, permettant l'accès à l'électricité à 2.165.949 foyers. Le Programme a également permis l'équipement par kits photovoltaïques individuels de 51.559 foyers dans 3.663 villages au cours de la période 1998-2009, dont 3.505 villages regroupant 50.086 foyers ont, par la suite, été reprogrammés pour un raccordement au réseau électrique.

A ces réalisations s'ajoute l'équipement de 19.438 foyers dans 900 villages dans le cadre du projet solaire destiné aux communes INDH, mis en œuvre entre 2015 et 2018.

Au total, plus de 13 millions d'habitants ont bénéficié de l'électrification dans le cadre du PERG. Ces réalisations ont permis de porter le taux d'électrification rurale de 18% en 1995 à 96,8% à fin 2010, dépassant largement l'objectif initial de 80% fixé pour cet horizon, puis à 99,91% à fin 2025, traduisant la quasi-généralisation de l'accès à l'électricité en milieu rural.

Le Programme a bénéficié, par ailleurs, de prêts et de dons d'un montant cumulé de **13,7 MMDH**, représentant près de 53% de son budget global, estimé à près de **26 MMDH** hors taxes à l'horizon 2027.

A compter de 2026, la mise en œuvre de l'électrification rurale entre dans une nouvelle phase à la suite du désengagement définitif de l'ONEE de l'activité de distribution intervenu entre 2024 et 2025. Le plan d'action du PERG est désormais porté par les SRM qui préparent leurs programmes respectifs d'électrification rurale à travers la consolidation des différents programmes concernés, notamment le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS).



ONEE Branche Eau (BO)

En 2025, la production d'eau potable s'est établie à 1.417 Mm³ contre 1.374 Mm³ en 2024, soit une hausse de 3%. Elle provient à hauteur de 69% des eaux superficielles, de 26% des ressources souterraines et de 5% du dessalement de l'eau de mer.

Les projets mis en service ont permis de mobiliser un débit supplémentaire de 46.600 m³/jour dont près de 8.640 m³/jour issus du dessalement parallèlement à la pose d'environ 310 km de conduites d'adduction. Le rendement global des installations de production et d'adduction s'est amélioré pour atteindre 95,5% contre 94,8% en 2024.

Dans le domaine de l'assainissement liquide, cinq nouvelles stations d'épuration ont été achevées représentant une capacité supplémentaire d'environ 2.790 m³/jour.

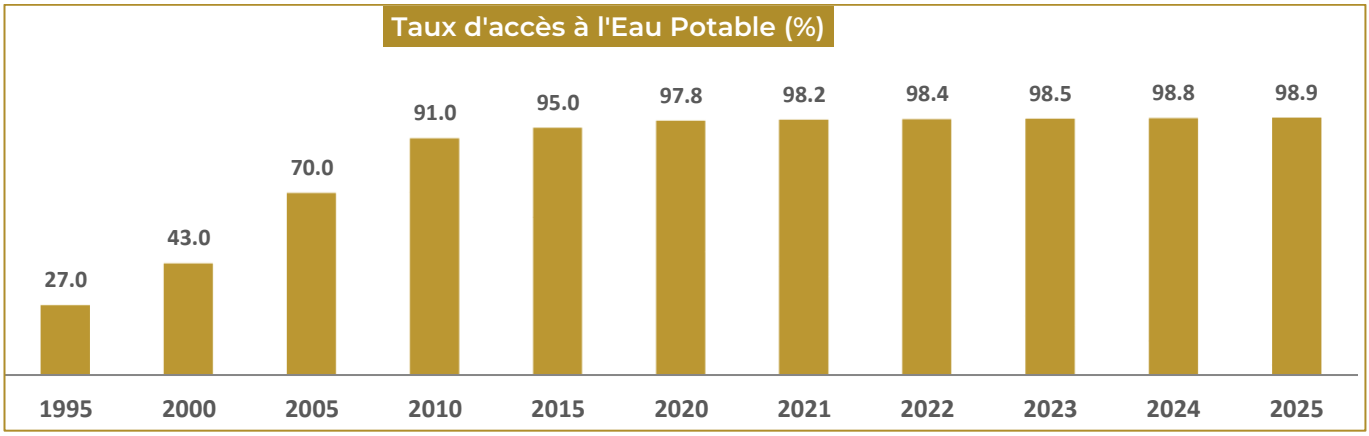
Les investissements réalisés par la Branche Eau se sont élevés à **2.735 MDH**, soit 62% du budget initial (**4.432 MDH**). Ils ont concerné l'alimentation en eau potable (AEP) urbaine à hauteur de **2.067 MDH**, l'AEP rurale pour **522 MDH** et l'assainissement liquide pour **146 MDH**.

Depuis le lancement du Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales (PAGER) en 1995, les interventions de l'ONEE-Branche Eau et des autres opérateurs ont permis d'étendre progressivement l'accès à l'eau potable en milieu rural. Le taux d'accès est estimé à 98,9% à fin 2025.

Les investissements cumulés réalisés par l'ONEE-Branche Eau dans le cadre de la généralisation de l'eau potable en milieu rural s'établissent à **21.565 MDH** à fin 2025, y compris les opérations de dégagement des ressources souterraines. Le nombre de gérances rurales atteint 539 contre 536 en 2024 et ce, avant transfert aux SRM.

Sur le plan territorial, les taux d'accès estimés à fin 2025 atteignent 100% dans les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed-Dahab. Ils demeurent en deçà de la moyenne nationale notamment à Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (97,75%), dans l'Oriental (98,3%) et à Béni Mellal-Khénifra (98,51%). Les localités restant à desservir se caractérisent souvent par leur enclavement, la dispersion de l'habitat, une topographie accidentée ou l'absence de ressources en eau facilement mobilisables, entraînant des coûts d'investissement élevés.

Les interventions de l'Office s'articulent également avec différents programmes dont le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) dont la part de l'ONEE cible 3.163 douars, avec une contribution financière de l'ONEE-Branche Eau d'environ **2,48 MMDH** et des financements des partenaires de l'ordre de **1,51 MMDH**.



ONEE (réalisations et prévisions financières)

Le chiffre d'affaires de l'ONEE s'est établi à **41.466 MDH** en 2025 en baisse de 2,5% par rapport à 2024. Cette baisse s'inscrit notamment dans le cadre du retrait progressif de l'Office de l'activité de distribution consécutif à l'opérationnalisation des SRM ainsi que dans un contexte de contraction des marges sur les ventes d'électricité.

Le résultat net ressort déficitaire à **6.963 MDH** contre **-7.286 MDH** en 2024, soit une légère amélioration de **323 MDH** alors que le résultat d'exploitation a été affecté par la hausse des coûts des combustibles, enregistrant une dégradation de **1.006 MDH**, pour se situer à **-5.252 MDH** contre **-4.246 MDH** en 2024. Les dettes de financement se sont établies à **55.930 MDH** contre **54.694 MDH** en 2024, notamment sous l'effet de la comptabilisation d'un emprunt obligataire de **5 MMDH** au niveau de la Branche Electricité.

Les investissements ont atteint **7.363 MDH** en 2025, soit un taux de réalisation de 68% par rapport à un budget initial (**10.875 MDH)**.

A fin juin 2026, le chiffre d'affaires a atteint **19.111 MDH** tandis que le résultat d'exploitation s'est établi à **-571 MDH** et le résultat net à **-986 MDH**.

Au titre de l'exercice 2026, les prévisions de clôture portent sur un chiffre d'affaires de **41.145 MDH** et un résultat net de **-8.625 MDH** sous l'effet notamment de l'augmentation de la facture des combustibles et du poids des charges financières. Les dettes de financement devraient revenir à **46.569 MDH** (-17% par rapport au niveau enregistré en 2025) alors que les investissements atteindraient **9.423 MDH** en hausse de 28% par rapport à 2025.

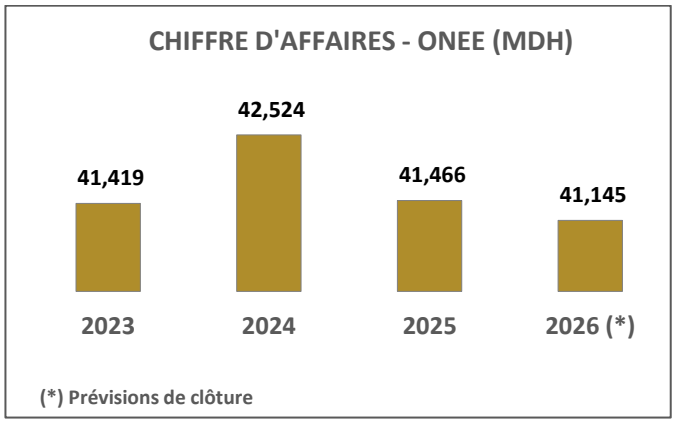
Le Plan d'équipement 2026-2030 mobilise une enveloppe globale de **177 MMDH** pour l'électricité et **42,1 MMDH** pour l'eau potable avec une contribution attendue du secteur privé à hauteur de 72%.

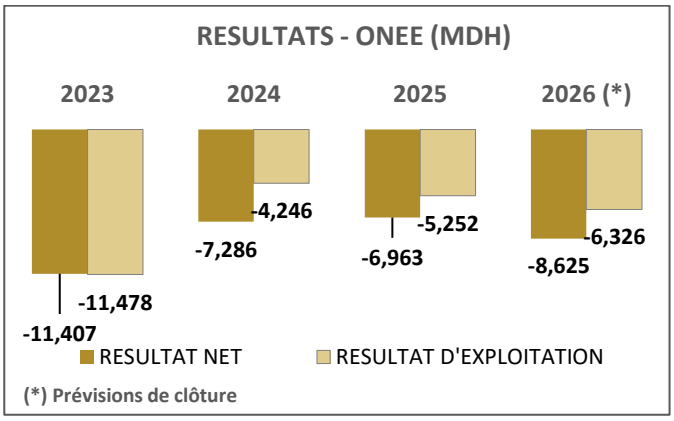
Pour l'électricité, ledit Plan prévoit notamment le développement de 14,34 GW de capacités renouvelables supplémentaires, de nouvelles capacités de stockage et de flexibilité ainsi qu'un renforcement substantiel du réseau de transport.

Le Plan prévoit également le triplement de la capacité de l'interconnexion électrique Maroc-Espagne actuellement de 700 MW, le développement de l'interconnexion Maroc-Mauritanie ainsi que de nouvelles capacités de flexibilité et de stockage destinées à accompagner l'intégration croissante des EnR.

S'agissant de l'eau potable, les investissements porteront principalement sur l'augmentation des capacités de production, avec un débit additionnel de 2,68 Mm^3/jour dont 2,16 Mm^3/jour issus du dessalement ainsi que sur la réalisation d'environ 2.200 km de conduites destinées à renforcer et sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

Pour la période 2027-2029, les projections de chiffre d'affaires s'établissent à **43.020 MDH** en 2027, **44.002 MDH** en 2028 et **48.715 MDH** en 2029. Les investissements devraient atteindre **16.490 MDH**, **20.862 MDH** et **18.602 MDH**, respectivement en 2027, 2028 et 2029.





II.2.4.2. Sociétés Régionales Multiservices

Après la mise en service, en 2024, des SRM de Casablanca-Settat, Souss-Massa, Marrakech-Safi et l'Oriental, les 8 autres sociétés ont démarré leurs activités au cours de 2025. Ainsi, les 12 SRM sont opérationnelles depuis fin 2025 en substitution progressive aux anciens opérateurs, à l'exception des périmètres relevant encore de REDAL et d'Amendis.

Les indicateurs techniques font ressortir un rendement moyen de 68,49% pour les réseaux d'eau potable et de 85,34% pour les réseaux d'électricité, avec des niveaux différenciés selon les régions. L'amélioration du rendement de ces réseaux et la réduction des disparités régionales constituent, ainsi, des priorités majeures pour ces sociétés.

En 2025, les SRM ont réalisé un chiffre d'affaires global de **34,18 MMDH**.

Le programme d'investissement des SRM sur la période 2026-2030 est estimé à plus de **134,44 MMDH**. Il porte notamment sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, le renforcement et la modernisation des réseaux de distribution, le développement

des infrastructures d'assainissement liquide ainsi que la réalisation des équipements nécessaires à l'accompagnement des grands projets. Ce programme d'investissement contribuera également à la mise en œuvre du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation et des Programmes Territoriaux de Développement Intégré.

Sur la période 2027-2029, l'investissement s'établirait à **39,6 MMDH** en 2027, **32,2 MMDH** en 2028 et **21,68 MMDH** en 2029.

II.2.4.3. Agences des Bassins Hydrauliques

Le Maroc poursuit le déploiement du Plan National de l'Eau (PNE) 2020-2050 visant à renforcer la sécurité hydrique du pays. Cette stratégie repose notamment sur le développement des infrastructures hydrauliques, l'interconnexion des bassins, la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles et l'amélioration de la gestion de la demande.

Face à l'accentuation du stress hydrique, les capacités de dessalement de l'eau de mer devraient dépasser 1,8 milliard de m^3 par an à l'horizon 2031. Parallèlement, les objectifs portent sur le renforcement de la réutilisation des eaux usées traitées, dont la part dans les ressources hydriques globales doit être sensiblement relevée, l'extension de l'irrigation localisée et la mobilisation d'environ 1,2 milliard de m^3 par an à travers les projets d'interconnexion des bassins hydrauliques.

Dans ce cadre, les 10 Agences des Bassins Hydrauliques (ABH) occupent une place centrale dans la gouvernance territoriale de l'eau et contribuent à la mise en œuvre du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation (PNAEPI) 2020-2027. Leurs interventions portent notamment sur la planification et la gestion intégrée des ressources hydriques, la prospection des eaux souterraines, la mise en place de contrats de gestion des nappes, l'élaboration des atlas des zones inondables, la préparation des dispositifs de gestion des pénuries ainsi que la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'eau.

Les investissements réalisés par les ABH ont atteint **1.326 MDH** en 2025, en hausse de près 60% par rapport à 2024. A fin juin 2026, les réalisations se sont établies à **229 MDH** pour des prévisions de clôture de **932 MDH**.

Pour la période 2027-2029, l'investissement devrait atteindre **1.293 MDH** en 2027, **1.330 MDH** en 2028 et **1.370 MDH** en 2029.

II.3. Tourisme

II.3.1. Office National Marocain du Tourisme

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan « Light in Action » aligné sur la feuille de route du tourisme 2023-2026, l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) a poursuivi en 2025 le renforcement de la promotion de la destination Maroc. Les actions engagées ont notamment porté sur le déploiement de la stratégie « Maroc, Terre de Lumière », la diversification des marchés cibles, le renforcement du marketing digital et la valorisation des différentes destinations nationales. Elles ont également concerné la campagne « Maroc, Terre de Football » dans le cadre de la CAN 2025 ainsi que la poursuite de « Ntla9awfbladna » dédiée à la promotion du tourisme interne.

L'activité touristique a enregistré en 2025 des performances soutenues, avec près de 20 millions d'arrivées aux postes frontières, en hausse de 14% par rapport à 2024 et des recettes voyages de **138,1 MMDH** (+21%). Les nuitées réalisées dans les établissements d'hébergement touristique classés ont dépassé 43,4 millions, en progression de 9%.

En matière d'investissement, les réalisations de l'ONMT ont atteint **1,83 MMDH** en 2025 pour une enveloppe prévisionnelle de **2,48 MMDH**, soit un taux de réalisation de 74%.

A fin juin 2026, les investissements réalisés ont atteint **727 MDH** alors que les prévisions de clôture tablent sur un montant de **2 MMDH**.

Dans le cadre de la stratégie « From Strong to Stronger », l'ONMT entend prolonger la montée en puissance de ses interventions en vue de contribuer à l'objectif national de 26 millions de touristes à l'horizon 2030.

Pour 2027, l'investissement atteindrait **2.217 MDH** et serait notamment orienté vers le développement de nouvelles liaisons aériennes, le renforcement des partenariats avec les tour-opérateurs et les compagnies aériennes, l'accélération de la transformation digitale, la diversification des marchés prioritaires et le déploiement d'une stratégie marketing intégrée au service de la compétitivité de la destination Maroc.

II.3.2. Société Marocaine d'Ingénierie Touristique

En 2025, la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT) a poursuivi le déploiement de la feuille de route du tourisme 2023-2026 en renforçant ses interventions en matière d'ingénierie touristique, de développement de l'offre et d'accompagnement des investisseurs.

Les actions de promotion et d'accompagnement engagées ont contribué à la création de 47.700 lits touristiques sur la période 2020-2025 dont 8.400 en 2025 ainsi qu'au développement de plus de 1.500 projets de loisirs et d'animation touristique.

Les investissements enregistrés sur la période ont dépassé **41 MMDH** dont **9 MMDH** en 2025, parallèlement au renforcement des dispositifs destinés aux investisseurs et aux TPME touristiques.

La SMIT a également poursuivi la mobilisation de partenariats destinés à renforcer et diversifier l'offre touristique. Les conventions conclues ont notamment concerné le développement de parcelles hôtelières dans les régions de Souss-Massa et de l'Oriental, notamment à Saïdia, la reconversion de kasbahs en établissements d'hébergement touristique dans la région de Drâa-Tafilalet ainsi que le développement de projets d'animation et de projets touristiques dits « locomotives ».

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires s'est établi à **87 MDH** en 2025 contre **97 MDH** en 2024, et est constitué à hauteur de 98% de prestations rémunérées. Le résultat d'exploitation a atteint **30 MDH** en hausse de 25%, tandis que le résultat net a enregistré un déficit de **108 MDH** contre **-35 MDH** en 2024.

Les investissements consacrés à l'accompagnement des programmes de développement touristique se sont élevés à **588,4 MDH**, pour une enveloppe prévisionnelle de **888,7 MDH**.

A fin juin 2026, les dépenses d'accompagnement des programmes ont atteint **495 MDH** ; les prévisions de clôture portent ce montant à **1.507 MDH**. Le chiffre d'affaires enregistre à fin juin 2026 un montant de **56,4 MDH**, le résultat d'exploitation **32,5 MDH** et le résultat net **32,1 MDH**.

En 2027, les interventions devraient notamment porter sur l'achèvement progressif des programmes relatifs aux 16 villages touristiques, à Oukaïmeden et au Parc National d'Ifrane, ainsi que sur le lancement de nouvelles opérations dont l'aménagement de la station balnéaire d'Aghroud, le Parc National du Toubkal et Dino Parc (province d'Azilal).

II.4. Poste, audiovisuel et digitalisation

II.4.1. Barid Al-Maghrib

En 2025, le Groupe Barid Al-Maghrib (BAM) a poursuivi la transformation de son modèle d'activité dans un contexte marqué par le recul structurel du courrier, le développement des activités financières et la montée en puissance des métiers du colis, de la logistique et des services numériques.

Le produit d'exploitation du Groupe s'est établi à **4.020 MDH** en 2025, en hausse de 5% par rapport à 2024. Le résultat opérationnel retraité des opérations financières de la filiale Al Barid Bank (ABB) s'est amélioré pour atteindre **1.829 MDH** contre **1.360 MDH** en 2024. Le résultat net consolidé a, pour sa part, atteint **968 MDH** contre **568 MDH** en 2024 (+70%).

Les activités postales ont enregistré des évolutions contrastées. Le chiffre d'affaires de l'activité Courrier s'est établi à **389 MDH**, en baisse de 2,8% tandis que l'activité Colis, hors logistique, a généré **261 MDH** en recul de 3%, notamment sous l'effet de la baisse de l'express international. A l'inverse, la Poste Numérique a poursuivi son développement avec un chiffre d'affaires de **69,6 MDH**, en hausse de 51% soutenu notamment par les services numériques de confiance et les prestations e-gov.

Le renforcement du pôle financier du Groupe s'est poursuivi autour d'ABB parallèlement aux opérations de rationalisation et de valorisation du patrimoine immobilier. Le Groupe a notamment poursuivi le transfert à ABB d'actifs immobiliers abritant son réseau d'agences à travers des opérations d'apport contribuant au renforcement des fonds propres de la banque.

Les principaux chantiers engagés portent également sur l'élaboration du Plan de développement de BAM à l'horizon 2030, la réforme du cadre juridique postal à travers le projet de loi n° 36-25 modifiant et complétant la loi n° 24-96 relative à la poste et aux télécommunications, l'automatisation des plateformes de production et de tri, notamment celle de Casablanca ainsi que l'amélioration de la qualité de service et de l'expérience client.

Pour 2026, les prévisions établies au niveau des comptes sociaux portent le chiffre d'affaires de BAM S.A. à **736 MDH** et son résultat net à **455 MDH**.

Les perspectives de développement du Groupe reposent notamment sur la consolidation de ses activités financières, le positionnement du colis et de la logistique comme relais de croissance face au recul du courrier traditionnel et l'accélération de la Poste Numérique.

BAM prévoit, ainsi, de renforcer l'industrialisation de l'activité colis afin d'en doubler la capacité de traitement à l'horizon 2030 et ce, parallèlement au développement de nouveaux services numériques et à la modernisation de ses infrastructures opérationnelles.

II.4.2. Audiovisuel

II.4.2.1. Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

En 2025, la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT) a poursuivi l'exercice de ses missions de service public audiovisuel parallèlement au renforcement de ses capacités de production et de diffusion et à l'accélération de sa transformation numérique.

En matière d'audience, la durée moyenne de visionnage de la télévision s'est établie à 3h48 par jour et par individu en 2025 dont 38 minutes consacrées aux chaînes de la SNRT. La part d'audience des chaînes du Groupe s'est maintenue autour de 16%, tandis que les radios de la SNRT ont enregistré une part d'audience de l'ordre de 28%.

Sur le digital, Al Aoula compte environ 3,3 millions d'abonnés sur YouTube à fin 2025 et la plateforme Forja a totalisé 55 millions de vues au cours de l'exercice. La progression des usages numériques est également illustrée par les 4,3 millions d'utilisateurs cumulés de Forja et les 26,9 millions de vues enregistrées par la chaîne YouTube de SNRTnews.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires s'est établi à **672 MDH** en 2025 contre **439 MDH** en 2024, soit une hausse de 53%. Cette progression résulte principalement de la hausse des recettes de la TPPAN qui ont atteint **428 MDH** dont **155,5 MDH** correspondant à l'encaissement tardif d'arriérés de l'ONEE au titre des exercices 2022 à 2024.

En 2025, le résultat net déficitaire s'élève à **131 MDH** contre **-410 MDH** en 2024, soit une réduction du déficit de 68%. Le déficit d'exploitation est passé de **581,1 MDH** en 2024 à **303,2 MDH** en 2025.

Les investissements réalisés ont atteint **197 MDH** en 2025 contre **283 MDH** en 2024. Ils ont principalement porté sur les équipements audiovisuels à hauteur de **109,7 MDH**, les équipements de télédiffusion pour **32,2 MDH** ainsi que les équipements informatiques, logiciels, aménagements et autres immobilisations pour **54,8 MDH**.

Sur le plan institutionnel, la structuration du pôle audiovisuel public s'est poursuivie avec l'intégration de Medi1 TV et de Radio Méditerranée Internationale et l'achèvement du processus de transfert à la SNRT du capital de SOREAD-2M. La réorganisation prévoit également la mutualisation des moyens entre les différentes composantes du pôle.

Pour 2026, les prévisions de clôture portent le chiffre d'affaires de la SNRT à **624 MDH** et le résultat net à **-463 MDH**.

II.4.2.2. Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD 2M)

En 2025, SOREAD-2M a consolidé une position importante dans le paysage audiovisuel national avec une part d'audience moyenne proche de 25%, globalement stable par rapport à 2024. La production nationale a représenté près de 82% de la grille des programmes diffusés conformément aux missions de service public de la chaîne. Sur le digital, la communauté YouTube de 2M a atteint 10,1 millions d'abonnés à fin 2025 (+0,8 million par rapport à 2024).

La chaîne a, par ailleurs, conforté son positionnement sur le marché de la publicité télévisée, captant 65,8% des investissements publicitaires bruts en 2025. Cette position de marché s'est, toutefois, inscrite dans un contexte de contraction des recettes commerciales de la Société. Ainsi, le chiffre d'affaires s'est établi à **375 MDH** en 2025 en baisse de 10% par rapport à 2024 dont **357 MDH** issus de la vente d'espaces publicitaires. Le résultat net ressort déficitaire à **356 MDH** contre **-360 MDH** en 2024. Le résultat d'exploitation s'est établi à **-303 MDH** traduisant la persistance d'un déséquilibre structurel du modèle économique et financier de la Société.

L'exercice 2025 a été marqué par une augmentation de capital de **1.102 MDH** portant le capital social de **359 MDH** à **1.461 MDH**, à travers la conversion de créances détenues par l'Etat. Les besoins d'exploitation ont parallèlement nécessité la mobilisation de **221 MDH** d'avances en comptes courants d'associés.

La réorganisation du pôle audiovisuel public a franchi une nouvelle étape avec le transfert à la SNRT, le 24 avril 2026, de la totalité des participations détenues par l'Etat dans SOREAD-2M, faisant de la SNRT son actionnaire majoritaire. Cette opération concrétise le rattachement de SOREAD-2M au pôle audiovisuel public et ouvre une nouvelle phase de mutualisation des moyens et des fonctions entre les différentes entités du pôle.

II.4.3. Agence de Développement du Digital

Créée par la loi n° 61-16, l'Agence de Développement du Digital (ADD) contribue à la mise en œuvre de la stratégie « Digital Morocco 2030 ». Son activité au titre de 2025 et du premier semestre 2026 a été marquée par l'adoption d'une nouvelle feuille de route à l'horizon 2030. Celle-ci vise à positionner l'Agence comme une institution de référence dans le déploiement d'une transformation numérique souveraine et de confiance, tout en renforçant le pilotage de la performance et l'évaluation de l'impact de ses programmes.

Dans le domaine du gouvernement numérique, l'ADD a poursuivi l'enrichissement de la plateforme nationale d'échange de données, le renforcement de la gouvernance des interfaces ainsi que l'amélioration de la sécurité et de la résilience de ses infrastructures.

Trois nouveaux cas d'usage ont été intégrés portant sur le permis de conduire, la régularité des chauffeurs de taxis et les données boursières. L'Agence a également développé de nouvelles applications mutualisées, intégrées par plus de 20 administrations, a poursuivi le déploiement du service national d'identification et d'authentification des usagers en partenariat avec la DGSN et a lancé le développement de Maroc Assist conçu comme un point d'entrée unifié vers les services publics sociaux et touristiques.

En matière d'économie numérique et d'inclusion digitale, l'Agence a organisé, du 7 au 9 avril 2026, la quatrième édition de « GITEX Africa Morocco » accompagnée de l'initiative « Morocco 300 » ayant permis de sélectionner et d'accompagner 300 startups marocaines. Elle a également contribué à la création du réseau « DigiTPME ».

La plateforme « Academia Raqmya » compte près de 60.000 apprenants à fin juin 2026 et s'est classée 3ème au niveau mondial et 1ère en Afrique dans le cadre des campagnes de formation conduites par le réseau des Digital Transformation Centres de l'Union Internationale des Télécommunications.

Sur le plan financier, les crédits d'investissement ouverts en 2025 se sont élevés à **322,8 MDH**, pour des engagements de **259,7 MDH**, soit un taux d'engagement de 80% et des paiements de **124 MDH** (48%). A fin juin 2026, les engagements ont atteint **321,3 MDH** sur des crédits d'investissement de **362 MDH**, soit un taux d'engagement de 89% tandis que les paiements se sont établis à **110,6 MDH** (34%).

En termes de prévisions de clôture au titre de 2026, les taux d'engagement et de paiement sont prévus respectivement à 97% et 90%. Les crédits d'investissement devraient s'établir à **492 MDH** en 2027.

A moyen terme, l'ADD prévoit de concentrer ses interventions sur la gouvernance de la data et l'interopérabilité, le relais numérique du citoyen, le compte numérique de l'usager, l'accompagnement des startups, la transformation numérique des TPME et le repositionnement de GITEX Africa Morocco afin d'en renforcer l'impact.

III. DEVELOPPEMENT DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES

III.1. Secteur du transport

III.1.1. Transport autoroutier

En 2025, le trafic autoroutier a poursuivi sa progression avec un trafic moyen journalier de 17.443 véhicules, en hausse de près de 10% par rapport à 2024 et un volume de circulation atteignant 31,4 millions de kilomètres parcourus par jour, en hausse de 14%

Le réseau a enregistré environ 531.000 transactions par jour, en hausse de 10% et le taux de télépéage s'est établi à 59%.

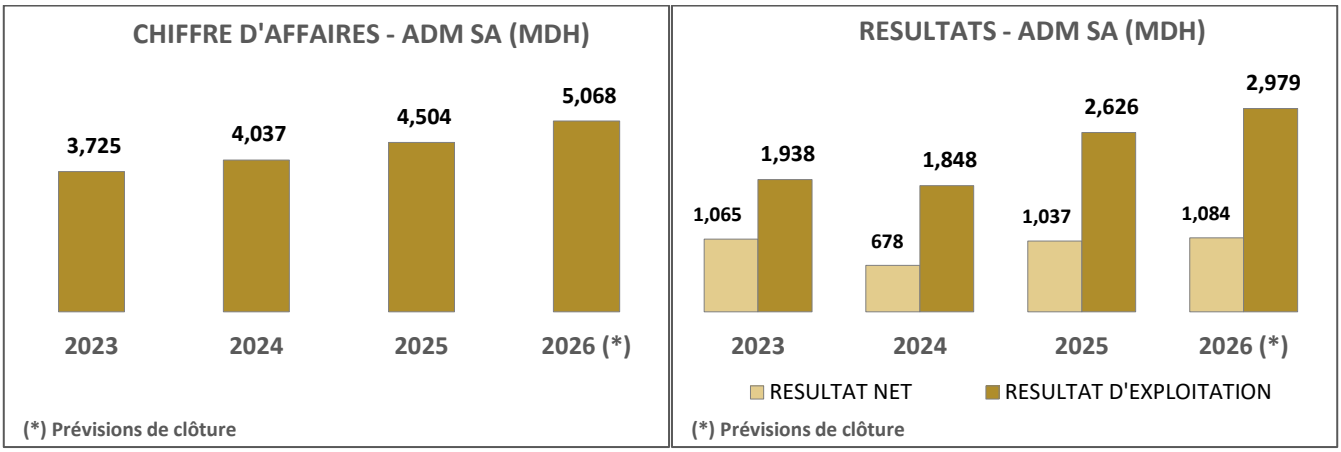
En 2025, le chiffre d'affaires de la société ADM a atteint **4.504 MDH**, en hausse de 12% et le résultat net s'est élevé à **1.037 MDH** contre **678 MDH** en 2024. Les dettes de financement se sont établies à **40.084 MDH** à fin 2025 contre **37.982 MDH** à fin 2024.

Les investissements réalisés se sont élevés à **2.276 MDH** en 2025, soit un taux de réalisation de 55%. L'exercice a été marqué par l'achèvement et la mise en service, en novembre 2025, de l'autoroute Tit Mellil-Berrechid et des nœuds autoroutiers de Sidi Maârouf et Aïn Harrouda, ainsi que par le lancement, au 4ème trimestre, des travaux de l'autoroute Rabat-Casablanca Continentale.

Le programme de développement d'ADM s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord conclu avec l'Etat pour la période 2025-2032 portant sur un programme d'investissement de **12,5 MMDH** consacré notamment à l'autoroute Rabat-Casablanca Continentale, à l'autoroute Tit Mellil-Berrechid et à la transformation des nœuds de Sidi Maârouf et Aïn Harrouda. Il est complété par un programme de **4,4 MMDH** de grosses réparations destiné à préserver le patrimoine autoroutier et à maintenir les infrastructures aux standards requis de sécurité et de service.

A fin juin 2026, le chiffre d'affaires s'est établi à **2.313 MDH**, le résultat net à **376 MDH** et les investissements à **1.151 MDH**. En termes de prévisions de clôture au titre de 2026, le chiffre d'affaires s'établirait à **5.068 MDH**, le résultat net à **1.084 MDH** et les investissements à **2.953 MDH**.

Sur la période 2027-2029, le chiffre d'affaires en comptes sociaux devrait s'élever à **5.327 MDH** en 2027, **5.617 MDH** en 2028 et **6.256 MDH** en 2029.



III.1.2. Transport ferroviaire

En 2025, l'activité voyageurs de l'ONCF a poursuivi sa progression avec 55,6 millions de passagers transportés, en légère hausse de 1% par rapport à 2024. Al Boraq a accueilli 5,6 millions de voyageurs (+3%) alors que les trains conventionnels ont transporté près de 50 millions de passagers.

Le chiffre d'affaires de l'activité voyageurs s'est établi à **2.905 MDH**, en hausse de 5% dont **848 MDH** générés par Al Boraq (+9%) et **2.057 MDH** par les trains conventionnels (+4%). Le taux d'occupation des trains s'est maintenu à 65% et le taux de régularité s'est amélioré à 87%.

L'activité marchandises a également évolué avec 23,2 millions de tonnes transportées, en hausse de 9,4%. Le transport des phosphates a atteint 14,2 millions de tonnes, en progression de 12% pour un chiffre d'affaires de **1.245 MDH**. Le fret hors phosphates a dépassé 9 millions de tonnes et généré un chiffre d'affaires de **744 MDH** (+6%). Au total, l'activité marchandises a généré **1.989 MDH** de chiffre d'affaires (+8%).

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ONCF s'est établi à **6.191 MDH** en 2025 contre **5.809 MDH** en 2024, soit une hausse de 7%. Le résultat d'exploitation consolidé s'est élevé à **231 MDH** contre **81 MDH** en 2024, tandis que le résultat net consolidé a affiché un déficit de **1.404 MDH** contre **-1.313 MDH** en 2024, sous l'effet notamment du poids des charges de capital liées aux investissements en infrastructures (amortissement et frais financiers).

En comptes sociaux, le chiffre d'affaires a atteint **5.149 MDH** en 2025, en hausse de 7%. Le résultat d'exploitation est redevenu positif à **162 MDH**, contre **-50 MDH** en 2024, tandis que le résultat net s'est établi à -**1.377 MDH**, contre -**1.373 MDH** en 2024.

Les investissements réalisés ont atteint **18.984 MDH** en 2025, traduisant la montée en charge du nouveau cycle de développement ferroviaire. Ils ont notamment porté sur les acquisitions foncières, les travaux de génie civil et sur les voies exploitées ainsi que sur les approvisionnements et équipements ferroviaires.

Le nouveau cycle de développement ferroviaire à l'horizon 2030 porte sur une enveloppe globale de **96 MMDH**. Il comprend **53 MMDH** consacrés à l'extension de la LGV Kénitra-Marrakech et aux infrastructures et équipements associés, **29 MMDH** pour l'acquisition de 168 trains de nouvelle génération et **14 MMDH** au titre du programme de maintien de la performance, dont **8 MMDH** en soutien à l'extension de la LGV et au développement des infrastructures RER et **6 MMDH** destinés à la préservation du réseau existant.

Les travaux de la LGV Kénitra-Marrakech, d'une longueur d'environ 430 km, ont été lancés en avril 2025. Le programme ferroviaire dédié à la région de Casablanca, lancé en septembre 2025, comprend notamment la réalisation de la gare multimodale Casa-Sud, la construction de nouvelles gares au niveau de l'aéroport Mohammed V et du futur Grand Stade Hassan II ainsi que le renforcement de la desserte entre Mohammedia et Nouaceur.

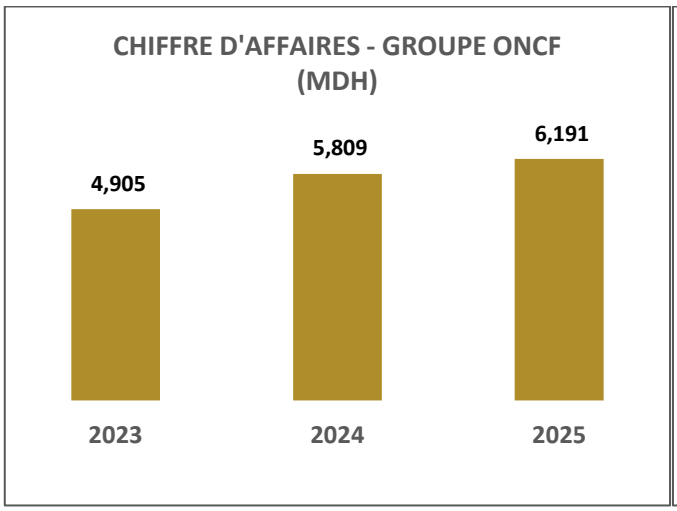
Le programme de renouvellement du matériel roulant porte sur 18 trains à grande vitesse, 40 trains Inter villes et 110 trains destinés aux services RER/TNR. Les marchés correspondants s'accompagnent d'engagements de compensation industrielle, intégrant notamment le développement au Maroc d'une capacité de fabrication de trains RER et le renforcement de l'écosystème ferroviaire national.

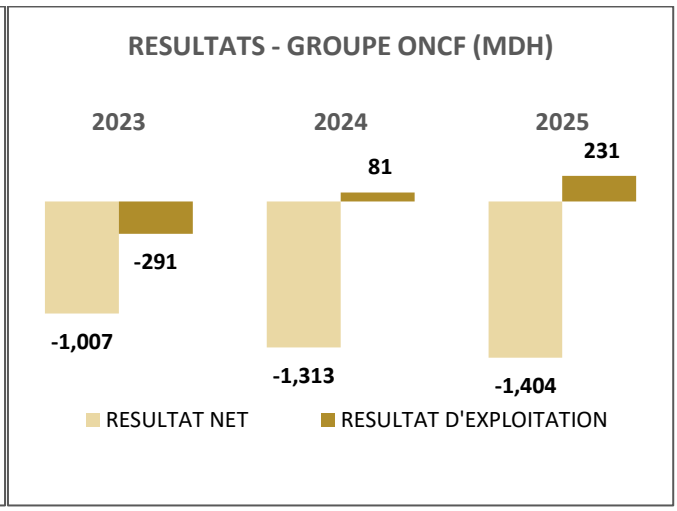
A fin juin 2026, le chiffre d'affaires de l'Office s'est établi à **2.479 MDH**, en hausse de 2% par rapport à la même période de 2025, le résultat net a atteint **-716 MDH** et les dépenses d'investissement se sont élevées à **4.834 MDH**.

Pour 2026, les prévisions de clôture portent le chiffre d'affaires à **5.276 MDH**, le résultat d'exploitation à **216 MDH** et le résultat net à **-652 MDH**. Les investissements sont prévus à **18,2 MMDH**, en baisse de près de 4% par rapport à 2025.

Le chiffre d'affaires est estimé à **6.051 MDH** en 2027, **6.565 MDH** en 2028 et **7.045 MDH** en 2029. Les investissements prévisionnels s'élèvent à **29.021 MDH** en 2027.

La mise en service progressive des nouvelles infrastructures et du matériel roulant devrait accroître substantiellement les capacités du réseau et accompagner la croissance attendue du trafic voyageurs, notamment autour des grands pôles urbains et des principaux corridors économiques du Royaume. A l'horizon 2030, l'ONCF anticipe un trafic de près de **100 millions de voyageurs** pour un chiffre d'affaires de l'ordre de **10 MMDH** et une marge opérationnelle supérieure à **5 MMDH**.





III.1.3. Transport aérien

III.1.3.1. Royal Air Maroc

L'Etat et Royal Air Maroc ont procédé, le 11 juillet 2023, à la conclusion d'un contrat-programme (2023-2037) traçant la feuille de route pour le développement de l'activité de la Compagnie. Ce plan prévoit l'expansion de la flotte de Royal Air Maroc pour passer de 50 à 200 avions d'ici 2037, l'ouverture de plus de 100 nouvelles destinations internationales et 46 lignes domestiques, ainsi que la diversification des sources de croissance et de revenus. Ledit contrat-programme a pour objectifs d'atteindre un chiffre d'affaires de **94 MMDH** et de transporter 31,6 millions de passagers, avec un taux de remplissage de 82%.

Ce plan de développement permettra de repositionner la RAM en tant que leader du transport aérien africain, en mesure d'accompagner le Royaume dans sa stratégie de développement touristique et dans l'organisation des évènements sportifs internationaux.

En 2025, la RAM a consolidé sa trajectoire de rentabilité avec un chiffre d'affaires de **21.529 MDH** en hausse de 8% par rapport à 2024 **(19.944 MDH)** et un résultat d'exploitation de **1.625 MDH** contre **605 MDH** en 2024 (soit +168%) et ce, en dépit d'un contexte marqué par une pression concurrentielle accrue conjuguée à la montée en puissance des compagnies low-cost. Ainsi, RAM a réalisé un résultat net qui s'est établi à **1.336 MDH**, en forte amélioration de 182% par rapport à 2024 **(473 MDH)**.

En termes d'investissement, RAM a réalisé en 2025 un programme s'élevant à **3.578 MDH** en forte progression par rapport à l'année précédente (**291 MDH**). L'endettement s'est établi à **6.926 MDH** (hors avances en comptes courants d'associés) en hausse de près de 15% par rapport à 2024 (**6.028 MDH**).

Le Groupe RAM a enregistré en 2025 un résultat net consolidé de **2.085 MDH** contre **821 MDH** en 2024 (+154%), franchissant, ainsi, un nouveau cap historique qui confirme une trajectoire de croissance continue et solide.

A fin avril 2026, le chiffre d'affaires RAM (**11.009 MDH**) a augmenté de 17% par rapport aux réalisations de la même période de 2025. Le résultat net s'est établi à **-71 MDH** contre **-58 MDH** réalisé pour la même période de 2025, notamment en raison de l'impact des crises géopolitiques. En termes de prévisions de clôture de 2026, le chiffre d'affaires devrait dépasser la barre des **25 MMDH** avec un trafic de 9,3 millions de passagers.

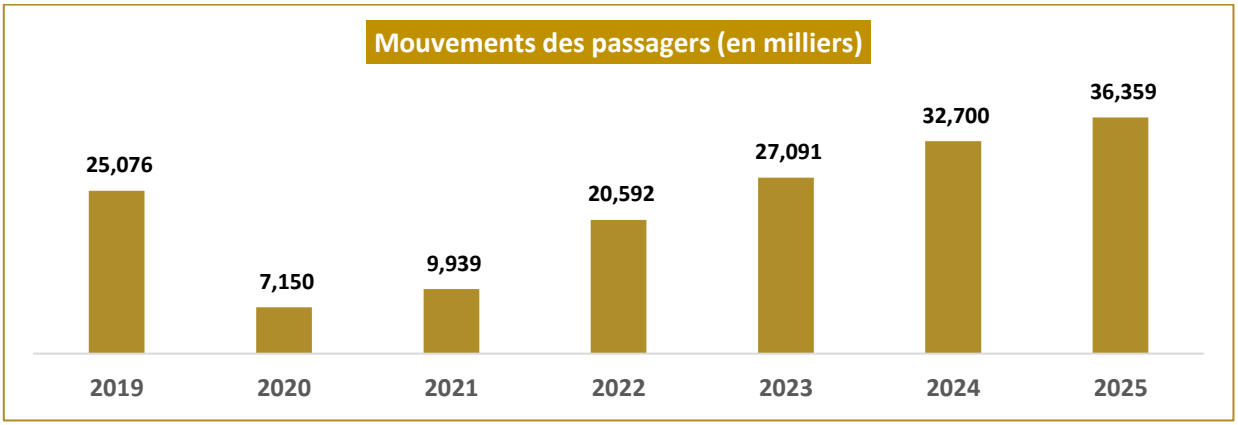
Par ailleurs, la Compagnie a poursuivi sa trajectoire de décarbonation, matérialisée par une économie de 15.596 tonnes de CO_2 en 2025 grâce au Fuel Efficiency Program et à l'introduction d'avions de nouvelle génération plus économes en carburant et ce, dans la perspective d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

III.1.3.2. Office National des Aéroports

Dans le cadre de la stratégie « Aéroports 2030 », l'Office National des Aéroports (ONDA-Airports of Morocco) a accéléré en 2025 la transformation du réseau aéroportuaire national à travers l'augmentation des capacités d'accueil des principales plateformes, la modernisation des infrastructures, la digitalisation du parcours passager et l'évolution de son organisation et de sa gouvernance. Cette stratégie prévoit de porter la capacité globale des aéroports

marocains de 40 millions de passagers en 2024 à 80 millions à l'horizon 2030 avec un programme d'investissement de **38 MMDH**.

Le trafic aérien a atteint un niveau record en 2025 avec près de 36,36 millions de passagers, en hausse de 11% par rapport à 2024. Le trafic international s'est établi à 32,4 millions de passagers (+11%) et le trafic domestique à 3,9 millions (+14%). Le fret aérien a, pour sa part, atteint 100.448 tonnes, en hausse de 5%. L'Aéroport Casablanca Mohammed V a accueilli 11,4 millions de passagers (+9%) alors que celui de Marrakech Menara a franchi le seuil des 10 millions avec 10,2 millions de passagers (+10%). L'évolution du trafic entre 2019 et 2025 se présente comme suit :



Sur le plan financier, le chiffre d'affaires de l'ONDA s'est établi à **5.848 MDH** en 2025 contre **5.372 MDH** en 2024, soit une augmentation de 9% portée par la hausse des redevances aéroportuaires, des recettes non aéronautiques et des redevances de survol. Le résultat d'exploitation a atteint **2.063 MDH** (+10%) et le résultat net s'est établi à **1.302 MDH** (+16%).

Les investissements réalisés se sont élevés à **2.722 MDH** en 2025 contre **1.441 MDH** en 2024. Les dettes financières se sont établies à **8.008 MDH** à fin 2025 contre **6.546 MDH** en 2024, soit une hausse de 22% sous l'effet notamment de l'émission d'un emprunt obligataire de **2,2 MMDH** et de la mobilisation de nouveaux financements destinés à accompagner la montée en charge du programme d'investissement.

Les principaux projets concernent notamment le développement de l'aéroport Casablanca Mohammed V avec la construction d'un nouveau terminal HUB d'une capacité additionnelle de 20 millions de passagers pour un investissement estimé à **15 MMDH** et une mise en service prévue en 2029.

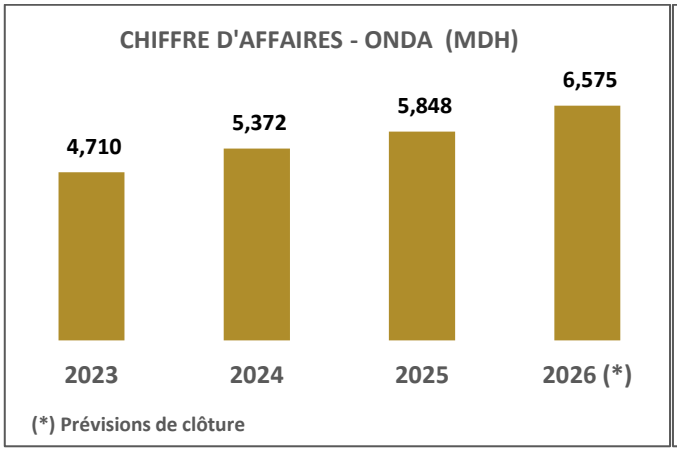
Les capacités des autres grandes plateformes seront également renforcées. L'aéroport Marrakech Menara devrait voir sa capacité portée de 8 à 16 millions de passagers, alors que les capacités des aéroports d'Agadir Al Massira et de Tanger Ibn Battouta devraient atteindre chacune 7 millions de passagers. La capacité de celui de Fès-Saïss devrait passer de 2 à 5 millions de passagers. Le terminal de Rabat-Salé, d'une superficie d'environ 71.000 m², permettra pour sa part de porter la capacité de la plateforme à 5 millions de passagers.

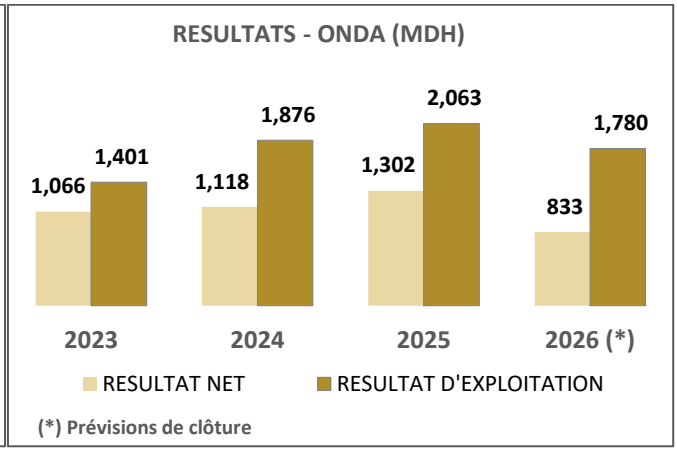
A fin juin 2026, le chiffre d'affaires s'est établi à **3.090 MDH**, le résultat d'exploitation à **956 MDH** et le résultat net à **497 MDH**. Les investissements réalisés ont atteint **1.400 MDH**.

En termes de prévisions de clôture 2026, le chiffre d'affaires s'établirait à **6.575 MDH** en hausse de 12% par rapport à 2025. Le résultat d'exploitation devrait s'établir à **1.780 MDH** et le résultat net à **833 MDH**. Les investissements sont prévus à **5.900 MDH** en forte hausse par rapport à 2025 (+117%), sous l'effet de l'accélération des projets inscrits dans la stratégie « Aéroports 2030 ». Les dettes de financement devraient atteindre **11.909 MDH**.

Sur la période 2027-2029, le chiffre d'affaires s'établirait à **7.070 MDH** (2027), **7.640 MDH** (2028), et **8.300 MDH** (2029).

La transformation de l'ONDA porte également sur la diversification des revenus non aéronautiques, la poursuite de la digitalisation et l'évolution de son cadre institutionnel avec le projet de transformation de l'Office en société anonyme et l'adaptation de sa gouvernance aux enjeux liés à l'extension et à la modernisation du réseau aéroportuaire.





III.1.4. Déplacements urbains

III.1.4.1. Société Casa Transports

L'année 2025 a constitué la première année de pleine exploitation du réseau de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) de Casablanca après la mise en service, en mars 2024, des deux lignes de Busway BW1 et BW2 et, en septembre 2024, des lignes de tramway T3 et T4. Le réseau comprend désormais 4 lignes de tramway et 2 lignes de Busway, desservies par 151 stations et articulées autour de 13 pôles de correspondance. Il a transporté près de 76 millions de passagers en 2025.

Sur le plan financier, les produits d'exploitation de Casa Transports se sont établis à **428 MDH** en 2025, en hausse de 27% par rapport à 2024, portés par l'élargissement de l'offre et l'accroissement de la fréquentation. Le résultat d'exploitation ressort déficitaire à **825 MDH** et le résultat net s'est établi à **-257 MDH** (-22%). Le déficit d'exploitation du réseau TCSP s'est élevé à près de **177 MDH**. L'endettement a atteint **5.429 MDH** (+4% par rapport à 2024).

Parallèlement à l'exploitation du réseau TCSP, Casa Transports poursuit ses missions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) pour le compte de la Commune de Casablanca. Celles-ci concernent notamment la réalisation de parkings en ouvrage, le projet du Poste Central de Casablanca et la réhabilitation de la gare routière d'Ouled Ziane. Une étude complémentaire du Plan de Déplacements Urbains (PDU), assortie d'un plan d'actions à l'horizon 2030, a également été engagée en 2026.

Ces missions ont été élargies en 2026 avec le programme prioritaire de développement des infrastructures de mobilité de Casa Sud doté d'une enveloppe prévisionnelle de **341 MDH** et dont Casa Transports assure la MOD. Réalisé sur une durée prévisionnelle de 24 mois, ce programme comprend notamment 2 trémies, un pont de 450 mètres, la création de nouvelles voies et l'élargissement de plusieurs axes routiers. Il vise notamment à accompagner l'émergence d'un nouveau pôle multimodal au sud de la métropole.

A fin juin 2026, le chiffre d'affaires s'est établi à **216 MDH** et les investissements réalisés ont atteint **131 MDH**.

En termes de prévisions de clôture 2026, le chiffre d'affaires devrait atteindre **435 MDH**, le résultat d'exploitation **-895 MDH** et le résultat net **-372 MDH**. Le déficit d'exploitation du réseau TCSP est prévu à près de **200 MDH** contre **177 MDH** en 2025.

III.1.4.2. Société Rabat Région Mobilité

En 2025, le réseau de tramway a enregistré près de **44 millions de voyages**, en légère hausse de 0,4% par rapport à 2024 et de 7,6% par rapport à 2023. Le développement des activités de la Société s'est également étendu à des services complémentaires de mobilité, notamment le stationnement et les vélos-taxis.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à **213,4 MDH** en 2025, comprenant notamment **161,8 MDH** de recettes issues de la vente des titres de transport, en hausse de 9%, **7,2 MDH** au titre de l'affichage publicitaire et **8,6 MDH** provenant de l'activité de stationnement.

Pour 2026, les prévisions de clôture font ressortir un chiffre d'affaires de **197 MDH**. Les prochaines étapes sont principalement liées à la concrétisation du programme de développement du réseau TCSP et à la poursuite des actions visant à renforcer l'offre de mobilité à l'échelle de la conurbation Rabat-Salé-Témara.

Sur la période 2027-2028, RRM prévoit des investissements de **230 MDH**, dont **96 MDH** en 2027 et **134 MDH** en 2028. Ces investissements seront principalement consacrés aux opérations de grosses réparations du réseau de tramway et au maintien de la qualité des infrastructures et des équipements.

III.2. Secteur portuaire

III.2.1. Agence Nationale des Ports

En 2025, le trafic global traité par les ports relevant de l'Agence Nationale des Ports (ANP) s'est élevé à 102,4 millions de tonnes contre 99,9 millions de tonnes en 2024, soit une hausse de 2,5%. Cette progression a notamment été soutenue par la hausse des trafics de conteneurs, de charbon et d'hydrocarbures à l'import ainsi que des phosphates et des conteneurs à l'export. Le trafic conteneurisé a atteint 1,7 million d'EVP (Equivalent Vingt Pieds) en hausse de 6,9%.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires de l'ANP s'est établi à **2.993 MDH** en 2025 contre **2.817 MDH** en 2024, soit une hausse de 6,2% portée notamment par l'évolution des droits de port et des redevances de concessions et d'autorisations. Le résultat d'exploitation a

atteint **859 MDH**, en hausse de 32,7% tandis que le résultat net s'est établi à **405 MDH**, globalement stable par rapport à 2024.

Les dettes de financement ont poursuivi leur baisse pour s'établir à **5.253 MDH** à fin 2025 contre **5.732 MDH** en 2024, soit un recul de 8,4%. L'investissement réalisé a atteint près de **1 MMDH**.

L'exercice 2025 a également été marqué par l'achèvement de plusieurs composantes du programme de restructuration et de développement du complexe portuaire de Casablanca, notamment le port de pêche, le nouveau chantier naval, le terminal de croisière et le bâtiment communautaire regroupant les différents intervenants du port.

En 2026, le trafic devrait atteindre 106,3 millions de tonnes, en hausse de 3,8% par rapport à 2025. Les exportations sont prévues pour environ 36,1 millions de tonnes, en hausse de 11,4%, les importations devraient s'établir à près de 65,4 millions de tonnes et le cabotage à environ 4,8 millions de tonnes.

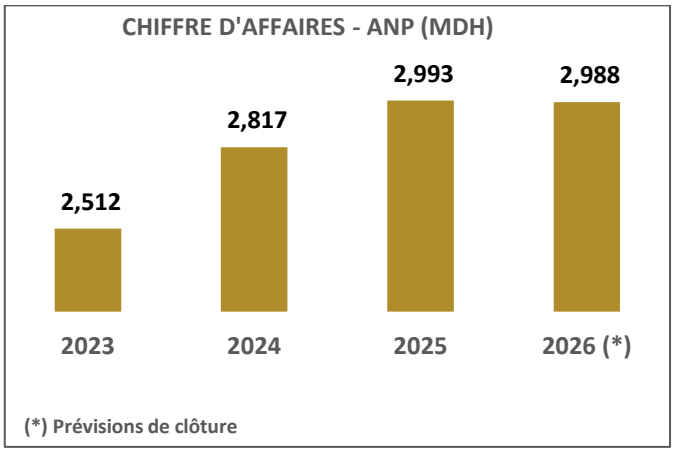
Les principaux projets en cours portent notamment sur le prolongement de la digue principale du port de Casablanca, l'extension du port de Jebha, la réalisation des voies du troisième accès du port d'Agadir, la réalisation d'un nouveau quai de pêche et la mise en place de nouveaux appontements flottants au port de Laâyoune ainsi que le confortement de la jetée principale du port de commerce d'Agadir.

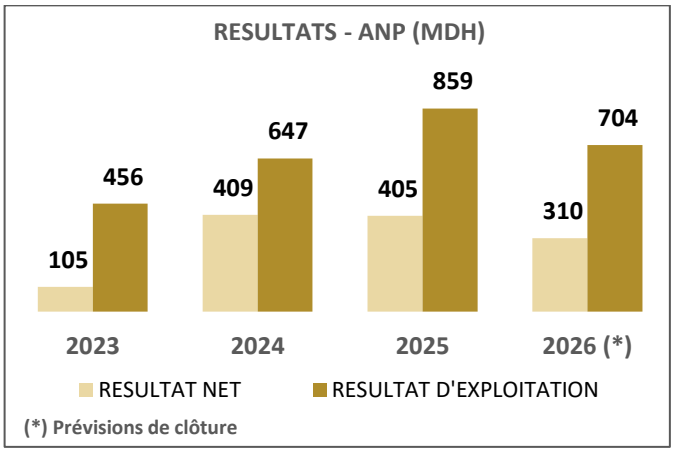
Sur le plan financier et en termes de prévisions de clôture 2026, le chiffre d'affaires devrait atteindre **2.988 MDH**, le résultat d'exploitation devrait s'établir à **704 MDH** (-18%) et le résultat net à **309,8 MDH**, en baisse de 23,5%.

Les investissements sont prévus à **1.402 MDH** et les dettes de financement devraient poursuivre leur repli pour s'établir à **4.713 MDH** contre **5.253 MDH** à fin 2025.

S'agissant des prévisions triennales d'investissement, elles s'établissent à **1.164 MDH** en 2027, **1.243 MDH** en 2028 et **1.268 MDH** en 2029.

Par ailleurs, la réforme institutionnelle de l'ANP a franchi une étape décisive avec la promulgation de la loi n° 34-25 portant transformation de l'Agence en société anonyme dénommée « Ports du Maroc S.A. ».





III.2.2. Agence Spéciale Tanger Med

En 2025, le Groupe Tanger Med a poursuivi la progression de ses activités portuaires et logistiques, avec un volume global de marchandises manutentionnées de 209 millions de tonnes contre 187 millions de tonnes en 2024, soit une hausse de 12%. Le trafic conteneurisé a atteint 12,42 millions d'EVP, en hausse de 9%, porté notamment par la montée en régime des terminaux TC3 et TC4 et le développement des flux de transbordement.

Le complexe portuaire Tanger Med a, à lui seul, franchi le seuil des 11 millions d'EVP confortant sa position de 1er port à conteneurs en Afrique et en Méditerranée. Il a également traité 535.203 camions TIR (Transport International Routier), en hausse de 4%, et accueilli 3,22 millions de passagers, en hausse de 6%.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est établi à **11.878 MDH** en 2025, contre **10.163 MDH** en 2024, soit une hausse de 17% portée notamment par l'évolution des activités de Marsa Maroc, de Tanger Med Port Authority, de Tanger Automotive City et de TC3PC. Le résultat d'exploitation a atteint **5.677 MDH** (+31%) et le résultat net consolidé s'est élevé à **3.943 MDH** (+39%). L'endettement s'est légèrement replié à **18.060 MDH** contre **18.143 MDH** à fin 2024.

L'année 2025 a également été marquée par l'expansion de l'écosystème industriel et logistique du Groupe qui regroupe désormais plus de 1.500 entreprises sur plus de 3.000 hectares de zones d'activités et totalise environ 145.000 emplois. Les entreprises implantées au sein de cet écosystème ont généré un volume d'affaires de **188,2 MMDH**.

Le Groupe poursuit également sa trajectoire de décarbonation à l'horizon 2030. Le complexe portuaire bénéficie désormais d'un approvisionnement électrique intégralement issu de sources renouvelables et le parc photovoltaïque flottant d'Oued Rmel, d'une capacité de 13 MWc, doit contribuer à renforcer cet approvisionnement.

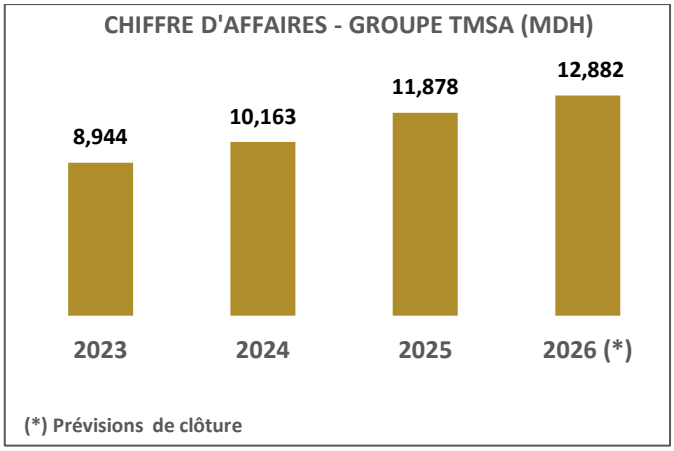
A fin juin 2026, le chiffre d'affaires consolidé a atteint **6.425 MDH**, en hausse de 15% par rapport à la même période de 2025 alors que le résultat net s'est établi à **2.095 MDH**, également en hausse de 15%. L'enveloppe d'investissement a été engagée à hauteur de **3.757 MDH**.

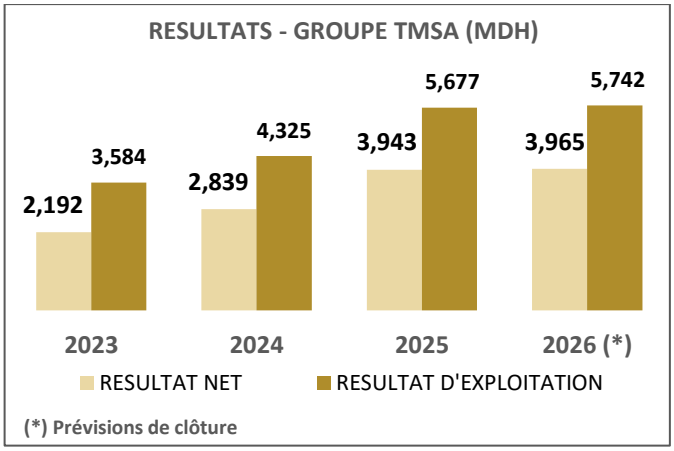
En 2026, les prévisions de clôture tablent sur un chiffre d'affaires consolidé à **12.882 MDH**, en hausse de 8% par rapport à 2025. Le résultat d'exploitation devrait atteindre **5.742 MDH** et le résultat net **3.965 MDH**. Les prévisions actualisées en matière d'investissement devraient s'établir à **17.440 MDH** en forte augmentation par rapport à 2025 (+341%), en lien avec la montée en charge des programmes de développement du Groupe ; l'endettement devrait atteindre **27.040 MDH**.

Sur la période 2027-2029, le chiffre d'affaires consolidé devrait atteindre **14.389 MDH** en 2027, **16.744 MDH** en 2028 et **18.479 MDH** en 2029 et les investissements devraient s'établir à **5.839 MDH**, **3.738 MDH** et **3.254 MDH**, respectivement en 2027, 2028 et 2029.

A l'horizon 2030, le Groupe ambitionne de renforcer davantage ses capacités portuaires, logistiques et industrielles, avec notamment le doublement des capacités de traitement du trafic conteneurisé en Méditerranée, le développement de l'offre logistique destinée à l'industrie exportatrice et la création de 50.000 emplois supplémentaires. Le volume d'affaires

des industries implantées dans l'écosystème devrait atteindre près de **250 MMDH**, parallèlement à la mobilisation d'environ **60 MMDH** d'investissements industriels privés.





III.2.3. Nador West Med

L'année 2026 constitue un tournant pour Nador West Med, avec le passage progressif de la phase de construction à celle de pré-exploitation et de préparation à la mise en service. L'achèvement de l'essentiel des infrastructures portuaires de base traduit l'engagement de la société à respecter les échéances fixées pour l'entrée en exploitation du complexe.

La société NWM prévoit plusieurs chantiers notamment le prolongement du quai Ouest sur 840 mètres, la réalisation des superstructures et des voies et réseaux divers ainsi que l'aménagement de la principale voie d'accès au port.

La préparation opérationnelle du complexe s'est également traduite, en 2026, par l'octroi de l'autorisation relative aux services de remorquage et d'assistance portuaire au consortium constitué de Marsa Maroc et du groupe espagnol Boluda. Elle comprend également le déploiement des systèmes de surveillance et de gestion du trafic maritime et portuaire, notamment le Vessel Traffic Services (VTS) et le Port Management Information System (PMIS) ainsi que l'acquisition d'équipements de contrôle, d'inspection, de balisage, de signalisation, de sécurité et de sûreté portuaires.

La dimension énergétique du complexe repose notamment sur le développement du premier terminal de gaz naturel liquéfié du Maroc, ainsi que d'un terminal dédié aux hydrocarbures. Les travaux en cours portent sur l'adaptation du quai GNL en vue d'accueillir une unité flottante de stockage (FSU) et /ou une unité flottante de stockage et regazéification (FSRU) d'une capacité maximale de 175.000 m^3.

Parallèlement au développement portuaire, la filiale NWM BILZ, créée en 2023, assure l'aménagement et le développement de la première tranche des zones d'activités économiques adossées au port.

Le programme d'aménagement, dont le coût est estimé à **2,5 MMDH** hors foncier, porte notamment sur une zone de stockage d'énergie, une zone industrielle, une zone logistique, des sas import-export, une station de dessalement, une station d'épuration des eaux usées et un poste électrique. Ces équipements devraient accompagner la mise en service du port et l'installation progressive des investisseurs.

Sur le plan financier, les investissements réalisés en 2025 s'élèvent à **2.006 MDH**. Le résultat net est ressorti déficitaire de **44 MDH** contre un déficit de **22 MDH** en 2024 dans un contexte marqué par la poursuite des dépenses de pré-exploitation. Les dettes de financement ont atteint **7.178 MDH** à fin 2025 contre **6.451 MDH** en 2024, soit une hausse de 11,3%, intégrant notamment une émission obligataire de **500 MDH**.

Pour 2026, les investissements devraient atteindre **1.849 MDH** dans le cadre d'un programme global de près de **7 MMDH** couvrant la période 2024-2028. Les prévisions de clôture tablent sur un chiffre d'affaires de **9 MDH** et un résultat net déficitaire de **74 MDH**. Les capitaux propres devraient s'établir à **5.938 MDH** et les dettes de financement à **8.958 MDH**.

IV. FONDS ET INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLICS

IV.1. Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social

Depuis sa création jusqu'à fin 2025, le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social a enregistré un volume cumulé d'engagements de **53.376 MDH**.

Les décaissements réalisés en 2025 se sont élevés à **761 MDH** contre **918 MDH** en 2024. Ils ont concerné les programmes de mise à niveau et de valorisation des médinas de Salé, Meknès, Fès, Tétouan, Marrakech et Rabat pour **466 MDH**, la réalisation du Musée national de l'Archéologie et des Sciences de la Terre à Rabat pour **150 MDH**, le programme d'appui à l'investissement industriel pour **129 MDH** et le parc industriel d'Aïn Johra pour **16 MDH**.

A fin 2025, le montant cumulé des décaissements a atteint **44.902 MDH**, soit un taux de réalisation global de 84% des engagements cumulés.

Les ressources financières encaissées au cours de 2025 se sont établies à **2.245 MDH**, dont **1.407 MDH** de produits financiers, **267 MDH** de remboursements d'avances, de prêts et autres recettes et **571 MDH** au titre de la restitution de l'Impôt sur les Produits de Placement à Revenus Fixes (IPPRF).

Les ressources financières cumulées du Fonds se sont, ainsi, établies à **68.831 MDH** à fin 2025, comprenant **44.095 MDH** de versements de l'Etat, **16.622 MDH** de produits financiers, **5.617 MDH** de remboursements d'avances, de prêts et autres recettes et **2.497 MDH** de ressources diverses.

Au premier semestre 2026, les décaissements ont principalement bénéficié au programme d'appui à l'investissement industriel pour **75,2 MDH**, au programme complémentaire de mise en valeur de la médina de Meknès pour **70 MDH** et au programme de traitement des constructions menaçant ruine dans l'ancienne médina de Casablanca pour **40 MDH**.

En termes de prévisions de clôture 2026, les décaissements sont prévus à **613 MDH** et devraient s'établir sur la période 2027-2029 à **232 MDH**, **236 MDH** et **38,5 MDH**, respectivement en 2027, 2028 et 2029.

IV.2. Fonds Mohammed VI pour l'Investissement

Le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (FM6I) poursuit le déploiement de ses instruments d'intervention afin de mobiliser les capitaux privés pour stimuler l'investissement dans les secteurs prioritaires et stratégiques.

A fin 2025, les engagements pluriannuels du Fonds ont atteint **7,2 MMDH,** soit un taux de réalisation de 48% avec des décaissements effectifs de **0,7 MMDH** et les fonds d'investissement sectoriels et thématiques ont réalisé ou engagé un montant de **3,9 MMDH** d'investissements dans 27 entreprises principalement dans les secteurs de la santé, de l'industrie, de l'agro-industrie, des services financiers, de la logistique et du commerce.

Sur le segment des startups, neuf sociétés de gestion ont été présélectionnées afin de couvrir les différentes phases de financement, du pré-amorçage allant au stade de croissance en passant par les premières phases d'accélération. Ce dispositif vise à mobiliser davantage de capitaux privés au profit de cette classe d'actifs.

Les instruments de dette subordonnée poursuivent également leur montée en puissance. A fin 2025, 85 projets avaient obtenu un accord de financement correspondant à un volume global d'investissement de **6,6 MMDH** dont **1,9 MMDH** au titre de CapAccess et **4,7 MMDH** au titre de CapHospitality.

Le Fonds poursuit parallèlement le déploiement de son programme d'appui aux entreprises marocaines. Une première opération pilote de 22 entreprises issues des 12 régions du Royaume a été lancée en juin 2026. Ce dispositif vise notamment à améliorer leur accès aux différentes sources de financement, en particulier aux instruments en fonds propres et quasi-fonds propres.

Le Fonds renforce, en parallèle, ses investissements directs dans les secteurs stratégiques, notamment à travers sa participation dans Energie Electrique de Tahaddart et l'accord de partenariat signé entre le gouvernement du Maroc, le Fonds, Taqa Morocco, Nareva et l'ONEE pour le développement de projets stratégiques dans les secteurs de l'eau et de l'énergie totalisant une enveloppe d'investissement de près de **130 MMDH**.

En 2026, les engagements d'investissement devraient atteindre **8,8 MMDH** avec une enveloppe cumulée des décaissements de l'ordre de **2,1 MMDH**.

En 2027, le Fonds prévoit le lancement d'une nouvelle génération de fonds d'investissement et la poursuite de l'accompagnement de projets stratégiques afin d'amplifier son effet de levier sur l'investissement privé.

Le Fonds poursuit, par ailleurs, l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses processus d'investissement, de gestion des risques et de reporting. Cette démarche devrait être renforcée en 2026 par la publication de son premier rapport d'impact et par une prise en compte accrue des critères ESG et climatiques dans ses interventions.

IV.3. Fonds d'Equipement Communal

Le Fonds d'Equipement Communal (FEC) poursuit son rôle de banque dédiée au financement du développement territorial, en accompagnant les collectivités territoriales dans la réalisation de leurs programmes d'investissement et le financement des infrastructures et services publics locaux.

En 2025, l'activité de prêts a bénéficié de la montée en charge des investissements au niveau territorial. Les engagements ont atteint **3.367 MDH**, en hausse de 31% par rapport à 2024 et ont porté sur 63 projets couvrant 10 secteurs d'intervention, représentant un investissement global de plus de **5,1 MMDH**. Les financements ont notamment concerné les infrastructures routières et les aménagements urbains, l'eau potable et la lutte contre le stress hydrique, l'enseignement, la santé, les équipements sportifs et culturels ainsi que le transport urbain.

Les décaissements de prêts se sont établis à **2.667 MDH** contre **1.821 MDH** en 2024, soit une hausse de 46%. Ils ont principalement bénéficié aux Conseils régionaux à hauteur de 63%, suivis des Conseils communaux (28%) et des Conseils préfectoraux et provinciaux (9%). L'encours des emprunts du FEC s'est établi à **22.458 MDH** à fin 2025 contre **21.714 MDH** à fin 2024, soit une hausse de 3,4%, en raison notamment de l'émission obligataire de **2 MMDH** réalisée en décembre 2025.

Sur le plan financier, le Produit Net Bancaire s'est établi à **659 MDH** en 2025 contre **672 MDH** en 2024, soit une baisse de 2%. Le résultat net s'est établi à **363 MDH** contre **368 MDH** en 2024. En 2026, les engagements sont prévus à **4 MMDH** en hausse de 19% par rapport à 2025 et les décaissements de prêts à **3,2 MMDH**, en hausse de 20%.

Par ailleurs, la transformation du FEC en société anonyme devrait parallèlement accompagner l'élargissement de sa clientèle et l'évolution de son offre de financement vers un service universel adapté aux différentes catégories de collectivités territoriales et aux nouveaux acteurs de la gestion des services publics territoriaux.

IV.4. Caisse de Dépôt et de Gestion

Dans le cadre de son plan stratégique « CAP 2030 », le Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a consacré l'année 2024 à la déclinaison de ses orientations stratégiques et à l'alignement de ses structures, ses projets et ses ressources. L'année 2025 a marqué l'entrée dans une phase de déploiement opérationnel, accompagnée d'un recentrage progressif du portefeuille et d'une réallocation des capacités d'investissement vers les priorités retenues.

Dans ce cadre, le Groupe a poursuivi l'assainissement et la rotation de certains de ses portefeuilles afin de libérer des ressources. Dans le développement territorial, près de **4 MMDH** d'actifs ont été cédés au niveau de la filiale Ewane, tandis que le stock de la société MedZ a été réduit de 31% et que l'écoulement du stock résiduel de la Compagnie Générale Immobilière (CGI) et de la Société d'Aménagement de Zenata (SAZ) a été engagé. Le portefeuille de Fipar (filiale de CDG Invest) a également connu une rotation accrue de ses participations non stratégiques et 9 actifs non stratégiques ont été cédés dans le secteur touristique.

Le dossier de la Société Nationale d'Aménagement Communal (SONADAC) et de l'Avenue Royale de Casablanca a également enregistré une évolution en 2025 après un arrêt pendant plus de 30 ans et ce, suite à la récupération des actifs fonciers concernés par la Commune de Casablanca et le transfert des missions opérationnelles correspondantes permettant à SONADAC de recentrer son activité sur le développement du projet Nassim.

L'année 2026 s'inscrit dans une phase d'accélération du plan stratégique « CAP 2030 », fondé notamment sur la réallocation des capacités libérées vers les investissements prioritaires, tout en maintenant une trajectoire financière et prudentielle maîtrisée. Les réorganisations

engagées au sein de CDG Développement et de CDG EP (Etablissement Public) visent parallèlement à renforcer les synergies internes et à consolider les offres du Groupe.

Plusieurs partenariats ont, ainsi, été développés, notamment avec les départements chargés de la Justice et de la Santé alors que de nouvelles offres sont en préparation notamment dans le domaine du logement locatif.

Sur le plan financier, le résultat net social de la CDG s'est établi à **1.509 MDH** en 2025 contre **1.461 MDH** en 2024, soit une hausse de 3,3%. En comptes consolidés, le Produit Net Bancaire a atteint **16.038 MDH**, en hausse de 19% porté notamment par l'accroissement des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur. Le Résultat Net Part du Groupe s'est élevé à **4.974 MDH** contre **3.464 MDH** en 2024, soit une hausse de près de 44%.

A fin juin 2026, le Produit Net Bancaire en comptes sociaux s'est établi à **1,4 MMDH**, en hausse de 5% par rapport à la même période de 2025 et le résultat net s'est établi à près de **1 MMDH** contre **0,9 MMDH** à fin juin 2025.

Sur la période 2026-2029, le résultat net social devrait se situer en moyenne entre **1,5** et **1,7 MMDH** par an, en fonction notamment de l'évolution des marchés financiers et de la stabilité du coût du risque. Le programme d'investissement agrégé du Groupe devrait atteindre **7.379 MDH** en 2026 (prévisions de clôture) et l'investissement annuel moyen prévu sur la période 2027-2029 serait de l'ordre de **7,3 MMDH**.

IV.5. Crédit Agricole du Maroc

Le Crédit Agricole du Maroc (CAM) a poursuivi en 2025 la croissance de ses activités dans le cadre de son plan d'action 2024-2028 à travers une offre couvrant les besoins de financement des différents secteurs de l'économie, tout en maintenant son intervention en faveur de l'agriculture et du développement du monde rural.

En comptes sociaux, le Produit Net Bancaire s'est établi à **4.824 MDH** en 2025 contre **4.521 MDH** en 2024, soit une hausse de 7%. Le résultat net a atteint **270 MDH** contre **262 MDH**. Au niveau consolidé, le Produit Net Bancaire s'est élevé à **5.285 MDH**, en hausse de 10% et le résultat net consolidé a atteint **274 MDH** (+13%).

En comptes sociaux, les dépôts de la clientèle ont atteint **114,3 MMDH** à fin 2025 contre **106,8 MMDH** à fin 2024, soit une hausse de 7% portée notamment par l'évolution positive des comptes à vue. A l'échelle du Groupe, les ressources clientèle se sont établies à **128 MMDH**, en hausse de 10% et les crédits distribués ont atteint **129 MMDH**, en hausse de 13%.

La contribution des filiales au Produit Net Bancaire du Groupe, hors effets de consolidation, reste limitée à environ 11%, le CAM représentant 89%. Parmi les principales contributions figurent Al Akhdar Bank, MSIN/Marogest, ARDI, Tamwil El Fellah et CAM Leasing.

Dans le cadre de sa mission de service public, Tamwil El Fellah a poursuivi en 2025 l'accompagnement des agriculteurs et coopératives non éligibles au financement bancaire classique. Son portefeuille compte, à fin 2025, 107.403 agriculteurs, en hausse de 1.202 clients. Au cours du même exercice, 23 nouvelles coopératives regroupant 223 adhérents ont bénéficié de financements, portant à 400 le nombre de coopératives actives et à 843 le nombre cumulé de coopératives financées depuis le démarrage de son activité.

La Fondation ARDI a également poursuivi ses interventions en faveur de la microfinance. Son encours de crédits a atteint **311 MDH** à fin 2025, en hausse de 25%. Les femmes représentent 41% de sa clientèle et les jeunes 37%. La Fondation a, par ailleurs, financé 165 très petites entreprises pour un encours global de **16,3 MDH**.

L'année 2025 a été marquée par le renforcement des fonds propres réglementaires de la banque et de ses ratios prudentiels et ce, à travers deux émissions obligataires subordonnées perpétuelles d'un montant total de **1,5 MMDH** souscrites par les institutionnels et une augmentation de capital de **665 MDH**. Le CAM a, par ailleurs, renforcé ses dispositifs de financement des investissements favorisant l'adaptation du secteur agricole aux enjeux climatiques.

Deux nouvelles conventions de financement ont notamment été conclues pour un montant de **70 millions d'euros** en prêts, assorti de 2,1 millions d'euros d'assistance technique, afin de soutenir l'utilisation efficiente de l'eau, les pratiques agro-écologiques, les EnR et l'innovation en milieu rural.

Les perspectives du CAM reposent sur la poursuite d'une croissance maîtrisée, portée notamment par les besoins de financement de l'agriculture, de l'agro-industrie, du monde rural et des TPME, parallèlement au renforcement de la gestion des risques, de la digitalisation et de l'inclusion financière. En 2026, le Produit Net Bancaire en comptes sociaux est prévu à près de **5,2 MMDH** contre **4,8 MMDH** en 2025 (+8%).

IV.6. Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise

En 2025, l'activité de la SNGFE (TAMWILCOM) a permis de mobiliser plus de **54 MMDH** de crédits correspondant à un volume d'engagements de près de **34 MMDH** concernant plus de 86.000 opérations en faveur des entreprises et des particuliers. L'activité en faveur des entreprises a représenté l'essentiel des interventions. Les TPE constituent 91% des entreprises bénéficiaires. L'activité de garantie, qui constitue le cœur de métier de la SNGFE, a permis de mobiliser plus de **44 MMDH** de financements en faveur des TPME à travers plus de 62.000 opérations. L'activité de cofinancement a également évolué, avec un volume d'engagements avoisinant **1,36 MMDH** couvrant plus de 10.000 crédits.

La fenêtre participative « DAAMA TAMWIL » a enregistré, pour sa part, un volume d'engagements de **338 MDH** et les engagements de garantie en faveur des particuliers ont progressé de 17%. Les interventions dédiées aux projets innovants et au capital-risque ont également enregistré une hausse de 128% pour un volume de financements de **78 MDH**.

En 2025, le Produit Net Bancaire s'est établi à **892,3 MDH** contre **807,4 MDH** en 2024, soit une hausse de 10,5%. Le résultat net a atteint **446,5 MDH** contre **386,1 MDH**, en hausse de 15,7%. En 2026, le Produit Net Bancaire est prévu à **969 MDH** et le résultat net à **459 MDH**. Le volume des engagements devrait atteindre **38,8 MMDH** en 2026 puis **41,5 MMDH** en 2027.

L'exercice 2026 marque le lancement du nouveau plan stratégique « JOSSOUR 2030 » qui vise à renforcer le rôle de la SNGFE dans le financement de l'économie et prévoit la mobilisation de plus de **300 MMDH** de financements à l'horizon 2030.

TROISIEME PARTIE : ACCELERATION DE LA REFORME DU SECTEUR DES EEP

Dans Son Discours adressé le 29 juillet 2020 à la Nation, à l'occasion de la Fête du Trône, **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste**, a donné Ses **Hautes Instructions** pour qu'une réforme profonde du secteur public soit lancée afin de corriger les dysfonctionnements structurels des EEP, de garantir une complémentarité et une cohérence optimales entre leurs missions respectives et de rehausser leur efficience économique et sociale. **Sa Majesté le Roi** a, en outre, réitéré Son appel à une redéfinition substantielle et équilibrée du secteur public dans Son Discours adressé aux deux Chambres du Parlement le 9 octobre 2020.

En application des **Hautes Orientations Royales**, la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP, entrée en vigueur le 26 juillet 2021, a fixé les objectifs fondamentaux de l'action de l'Etat en matière de réforme des EEP et les mécanismes de leur mise en œuvre. Cette loi constitue la feuille de route de restructuration des EEP, en vue d'améliorer leurs performances et consolider leur contribution au développement socio-économique de notre pays.

La présente partie traite du bilan des réalisations accomplies au titre du chantier de la réforme du secteur des EEP, qui a fait l'objet d'évaluations régulières depuis son lancement par les organes de contrôle et d'audit, notamment le Parlement et la Cour des Comptes.

Les mesures prises au cours de la période 2021-2026 ont permis d'atteindre des résultats probants et un saut qualitatif sur toutes les composantes de cette réforme, et dont la poursuite de la mise en œuvre nécessite, de la part des Départements de tutelle, une vision bien définie à moyen et long termes, aussi bien sur le plan du développement durable, qu'en matière de promotion et de consolidation des principes de bonne gouvernance du secteur public et ce, conformément aux dispositions du Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP, approuvé par Décret n° 2-24-249 du 24 avril 2025.

Le bilan d'étape du chantier de la réforme du secteur des EEP s'articule autour de cinq composantes essentielles :

- Consolidation du cadre juridique de la réforme ;
- Déploiement de la Politique Actionnariale de l'Etat ;
- Accélération des opérations de restructuration pilotées par le Ministère chargé de l'Economie et des Finances ou l'ANGSPE pour les EEP de son périmètre ;
- Réforme du dispositif de contrôle financier et de la gouvernance des EEP ;
- Refonte du dispositif encadrant les opérations de liquidation des EEP.

I. CONSOLIDATION DU CADRE JURIDIQUE DE LA REFORME

9 textes ont été approuvés ; 2 textes ont été mis dans le circuit d'approbation et 6 textes sont en cours d'élaboration. La situation détaillée de ces textes se présente comme suit :

➲ **Textes approuvés et publiés (9 textes)**

- Orientations Stratégiques de la politique actionnariale de l'Etat, approuvées en Conseil des Ministres du premier juin 2024 ;
- Loi n° 40-22 fixant le nombre d'administrateurs indépendants ainsi que les conditions et la procédure de leur nomination dans les organes délibérants des entreprises publiques ;
- Décret n° 2-24-249 du 24 avril 2025 portant approbation du code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP ;
- Décret n° 2-24-1090 du 19 décembre 2024 portant approbation de la politique actionnariale de l'Etat ;
- Décret n° 2-22-581 du 26 janvier 2023 fixant les conditions et les modalités de nomination des représentants de l'Etat siégeant au sein des organes délibérants des EEP ;
- Décret n° 2-22-582 du 26 janvier 2023 fixant les conditions et les modalités de nomination des membres indépendants dans les organes délibérants des établissements publics ainsi que les montants et les modalités de versement des indemnités qui leur sont accordées ;
- Décret n° 2-22-796 du 26 janvier 2023 instituant l'Instance de concertation sur la politique actionnariale de l'Etat et son mode de fonctionnement ;
- Décret n° 2-23-128 du 11 avril 2023 complétant le décret n° 2-13-24 du 26 février 2013 fixant la liste des établissements publics soumis au contrôle d'accompagnement (le périmètre s'est élargi à 3 EEP relevant de l'ANGSPE : ONP, ONDA et OMPIC) ;
- Décret n° 2-22-964 du 8 décembre 2022 relatif à la nomination des représentants de l'Etat dans le Conseil d'administration de l'ANGSPE.

➲ **Textes mis dans le circuit d'approbation (2 textes)**

- Projet de loi fixant les conditions de restructuration des sociétés de développement relevant des collectivités territoriales : Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation avec la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP, fait l'objet actuellement de concertation entre les parties prenantes.
- Projet de décret fixant les cas dans lesquels des contrats-programmes doivent être conclus entre l'Etat et les EEP : Ce projet a été préparé et mis dans le circuit d'adoption.

➲ **Textes en cours d'élaboration (6 textes)**

- Projet de loi relatif à la réforme du contrôle financier de l'Etat sur les EEP : Ce projet vise à améliorer l'efficacité du contrôle financier de l'Etat sur les EEP et repose sur 4 inflexions majeures :
 - L'instauration d'un contrôle financier axé principalement sur l'appréciation des performances, l'évaluation du dispositif de gouvernance et la prévention des risques ;
 - La généralisation progressive du contrôle financier et sa modulation en fonction de la qualité de la gouvernance et de la gestion ;
 - La suppression progressive du contrôle préalable pour les établissements publics exerçant une activité marchande ;
 - Le renforcement de la responsabilité des organes de gestion (renforcement de la transparence et de la reddition des comptes par des mécanismes réguliers de reporting).

Ce projet qui a fait l'objet de plusieurs concertations entre les parties prenantes concernées, est en cours d'harmonisation avec les nouvelles orientations de la réforme de la loi organique relative à la loi de finances.

- Projet de loi relatif au régime des privatisations.
- Projet de loi relatif aux opérations de création des entreprises publiques dont la création ne relève pas du domaine de la loi et des prises de participation des EEP dans le capital des entreprises privées.
- Projet de loi instituant l'Instance centrale chargée de la liquidation des EEP dissous.
- Projet de décret relatif à l'évaluation du domaine public mis à la disposition des EEP.
- Projet de décret relatif aux modalités d'émission de l'avis de l'ANGSPE sur les opérations de capital et de portefeuille prévues au niveau des articles 7 et 8 de la loi n° 82-20.

II. DEPLOIEMENT DE LA REFORME DES EEP RELEVANT DU PERIMETRE DE L'ANGSPE

II.1. Déploiement de la Politique Actionnariale de l'Etat

Prévue par la loi n° 82-20 portant création de l'ANGSPE et érigée par la loi-cadre n° 50-21 en instrument central de la réforme des EEP, la Politique Actionnariale de l'Etat (PAE) définit la doctrine d'intervention de l'Etat en tant qu'actionnaire. Elle lui fournit un cadre explicite pour exprimer ses attentes, préserver ses intérêts patrimoniaux, piloter la performance, encourager les synergies, renforcer la gouvernance et inscrire les EEP dans une trajectoire de création durable de valeur.

Approuvée par le Conseil du Gouvernement le 12 décembre 2024, la PAE a été adoptée par le décret n° 2-24-1090 du 19 décembre 2024 publié le 30 décembre 2024. Elle constitue le cadre de référence de la stratégie portée par l'ANGSPE pour la période 2025-2029.

A fin septembre 2026, le déploiement de ces Orientations présente des niveaux de maturité différenciés. Les Orientations relatives à la consolidation de la souveraineté nationale, à l'intégration continentale et internationale ainsi qu'à la compétitivité et à la création de valeur sont en phase de consolidation. Celles concernant la dynamisation de l'investissement privé, l'équité territoriale et la gestion responsable des ressources sont engagées alors que l'orientation relative à la gouvernance, à la performance et à la gestion dynamique du portefeuille affiche le niveau d'avancement le plus élevé.

L'état d'avancement dans la mise en œuvre des sept Orientations Stratégiques se présente comme suit :

- **Orientation 1** : **consacrer le secteur des EEP comme levier stratégique pour la consolidation de la souveraineté nationale** : le déploiement de cette Orientation, avancé sur les secteurs stratégiques du portefeuille (énergie, eau, mines, industrie, sécurité alimentaire, infrastructures de transport, logistique, immobilier, audiovisuel public et services essentiels), s'appuie notamment sur les restructurations sectorielles engagées, la clarification du positionnement des opérateurs et la mise en œuvre de programmes d'investissement reposant sur des schémas de financement permettant de mobiliser les ressources nécessaires.
- **Orientation 2** : **faire du secteur des EEP un moteur de l'intégration continentale et internationale** : l'intégration continentale et internationale est principalement portée par les EEP relevant des secteurs des infrastructures, des activités portuaires, des transports aérien et ferroviaire, des engrais, des télécommunications et de l'énergie. La consolidation de cette orientation nécessite de mieux formaliser les feuilles de route d'internationalisation, les objectifs de développement à l'étranger et les synergies entre opérateurs publics, tout en renforçant l'évaluation des risques associés à leurs activités internationales.
- **Orientation 3** : **faire du secteur des EEP un pilier pour la dynamisation de l'investissement privé** : la contribution des EEP à la dynamisation de l'investissement privé est engagée à travers la préparation de projets bancables, le développement de partenariats stratégiques, les opérations de portefeuille et sur le capital ainsi que le recours à des financements alternatifs mobilisant des capitaux privés. Cette Orientation traduit le passage d'une logique de financement public direct à une logique d'effet de levier du capital public, visant à attirer des capitaux privés, à partager les risques et à renforcer la capacité de financement de l'investissement productif.
- **Orientation 4** : **faire du secteur des EEP un catalyseur d'une économie compétitive et un véhicule de partage de la valeur ajoutée et de promotion de l'emploi productif** : cette Orientation est entrée dans une phase d'opérationnalisation à travers l'amélioration des modèles économiques, la prise en compte des principes de neutralité concurrentielle, l'accélération des investissements, l'amélioration de la

qualité et de l'accessibilité des services publics et l'ancrage des EEP dans les chaînes de valeur nationales et internationales.

- **Orientation 5** : **ériger le secteur des EEP en acteur actif de l'équité territoriale au service de l'inclusion économique et sociale, financière et numérique** : le déploiement de cette Orientation repose sur les interventions des EEP dans les domaines de l'habitat, de l'aménagement du territoire, des infrastructures, du transport, de la logistique, de l'agriculture, du financement, du numérique et du développement régional. Sa consolidation suppose toutefois de renforcer les dispositifs de suivi par des indicateurs territorialisés permettant de mesurer la répartition des investissements, l'accessibilité des services publics et l'incidence des interventions des EEP sur la réduction des disparités spatiales.
- **Orientation 6** : **faire du secteur des EEP un gestionnaire responsable des ressources s'inscrivant, ainsi, dans les Objectifs de Développement Durable** : cette Orientation se traduit par l'intégration progressive des enjeux ESG, de la résilience climatique, de l'efficacité énergétique, de la gestion durable de l'eau et de la décarbonation dans les stratégies et les systèmes de pilotage des EEP. L'étape suivante consiste à généraliser les référentiels ESG, à harmoniser le reporting extra-financier et à mettre en place des indicateurs permettant de mesurer les risques climatiques, les trajectoires de réduction des émissions des GES et la contribution des EEP aux objectifs nationaux de développement durable.
- **Orientation 7** : **renforcer le rôle exemplaire des EEP en matière de gouvernance et de performance, s'inscrivant dans une gestion dynamique du portefeuille des participations publiques** : s'agissant de cette Orientation, les progrès enregistrés concernent le déploiement progressif du chantier ambitieux de transformation de la gouvernance des EEP du périmètre à travers plusieurs composantes portant notamment sur la représentation de l'Etat actionnaire dans les organes délibérants, la désignation d'administrateurs indépendants, la mise en place de comités spécialisés, la digitalisation des instances, la formation des administrateurs, le lancement du Label GUIDE, le déploiement du dispositif de pilotage de la performance, la consolidation des comptes de l'Etat actionnaire et l'encadrement des opérations de portefeuille et sur le capital. Cette dynamique est également soutenue par le renforcement de la transparence et de la reddition des comptes à travers le Rapport sur l'Etat actionnaire.

La PAE est entrée dans une phase de déploiement effectif et elle est progressivement intégrée dans les décisions relatives aux investissements, aux restructurations, aux opérations sur le capital, à la gouvernance et aux schémas de financement ainsi que dans le dialogue stratégique avec les EEP. Cette intégration contribue à renforcer la cohérence entre les politiques publiques sectorielles et la gestion patrimoniale des participations de l'Etat.

Sa déclinaison opérationnelle est engagée à travers l'action des représentants de l'Etat actionnaire dans les organes délibérants, l'instruction des demandes d'avis relatives aux opérations de portefeuille et sur le capital, les études sectorielles, la conception de schémas de financement alternatifs et l'instauration de dialogues stratégiques avec les ministères de tutelle et les EEP.

L'année 2027 devrait marquer le passage d'une phase principalement consacrée à l'appropriation de la PAE et à l'installation des mécanismes de dialogue à une phase de mise en œuvre par entité. Elle sera consacrée au déploiement des plans d'action spécifiques, à leur intégration dans les plans de développement et les décisions d'investissement ainsi qu'à la mise en place d'un suivi régulier des engagements et des résultats.

II.2. Restructuration des EEP relevant du périmètre de l'ANGSPE

Les chantiers de restructuration engagés traduisent une recomposition progressive du portefeuille public : transformations en sociétés anonymes, refonte de modèles économiques, constitution ou rationalisation de pôles sectoriels, structuration de schémas de financement, amélioration de la soutenabilité financière et clarification des relations entre l'Etat actionnaire, les tutelles et les EEP. Au-delà de leur dimension capitalistique, ces opérations constituent le vecteur concret de mise en œuvre des politiques publiques sectorielles.

▶ Restructuration des secteurs de l'énergie et de l'eau

Dans le secteur énergétique et dans le cadre de la stratégie énergétique nationale visant à porter la part des énergies renouvelables à 52% du mix électrique à l'horizon 2030, une nouvelle convention entre l'Etat, l'ANGSPE, l'ONEE et MASEN a été signée le 3 novembre 2025 sous la présidence du Chef du Gouvernement abrogeant le cadre conventionnel de 2010. Cette convention vise à accélérer la réalisation des projets intégrés de production d'électricité renouvelable et la mise à disposition de 5 GW d'électricité verte à l'horizon 2030.

La convention recentre MASEN sur le développement des projets de production d'énergies renouvelables, auquel concourt le transfert progressif des actifs solaires et éoliens de l'ONEE, et consolide le rôle de ce dernier comme acheteur unique de l'électricité produite dans le cadre des projets intégrés concernés. Elle traite en outre le différentiel financier historique des centrales solaires thermiques (CSP), en distinguant le différentiel accumulé, pris en charge par l'Etat dans la limite de **3 MMDH** répartis sur 12 ans, du différentiel futur, pour lequel un mécanisme plus soutenable est mis en place.

Une étude de repositionnement stratégique de l'ONEE est en cours afin de définir son modèle cible, après son désengagement de la distribution au profit des SRM, et d'arrêter les prérequis et les conditions de sa transformation en société anonyme.

La rationalisation du secteur de l'énergie s'est également traduite, dans une logique de discipline actionnariale, par la décision de mise en liquidation de la Société d'Ingénierie Energétique, prise le 29 juillet 2025 par l'assemblée de ses actionnaires, compte tenu des limites de son modèle économique.

▶ Restructuration du pôle audiovisuel

La recomposition capitalistique du pôle audiovisuel public autour de la SNRT a franchi une étape déterminante avec l'acquisition de Medi1 Radio et de Medi1 TV en 2024, puis la cession, en avril 2026, des participations détenues par l'Etat dans SOREAD-2M au profit de la SNRT. La SNRT est, ainsi, devenue la société mère des principaux opérateurs audiovisuels publics. Cette restructuration vise à renforcer la complémentarité et les synergies entre les entités publiques du secteur, à améliorer leur gouvernance, à clarifier leur modèle économique et à créer les conditions d'une trajectoire plus soutenable du service public audiovisuel.

L'étude consacrée au **pôle audiovisuel public** fait ressortir un schéma cible retenant une trajectoire progressive. Une 1ère étape, à l'horizon 2030, vise à déployer les leviers permettant de générer les premières synergies et de poser les fondations du schéma cible, notamment à travers la mise en place d'une régie publicitaire unifiée sous la SNRT, la mutualisation de certaines activités et la mise en place d'une gouvernance adaptée. Les étapes postérieures à 2030 visent à renforcer la performance et la cohérence d'ensemble du pôle avec une organisation davantage structurée par métiers et une séparation encore plus lisible entre les activités relevant du service public et les activités marchandes.

▶ Autres études stratégiques sectorielles

En complément des opérations engagées, l'ANGSPE conduit plusieurs études stratégiques visant à dépasser une approche limitée à chaque entité et à construire une lecture intégrée des secteurs concernés :

- L'étude relative au **secteur financier public**, lancée le 27 janvier 2026, vise à définir une trajectoire permettant d'améliorer la cohérence de l'intervention publique en matière de financement, d'investissement et de garantie. Premier exercice transversal de réflexion stratégique consacré au secteur financier public depuis plusieurs décennies, elle est structurée en trois phases : diagnostic et benchmark international, scénarios d'évolution de l'architecture et des mandats, puis vision cible et feuille de route opérationnelle. La phase de diagnostic, désormais réalisée, a permis d'identifier les principaux enjeux et gaps du secteur. En 2027, les travaux devront aboutir à une trajectoire opérationnelle de transformation visant notamment à clarifier les mandats des différents acteurs financiers publics, à mieux articuler leurs interventions autour des priorités de développement, à optimiser l'allocation du capital public et à renforcer leur complémentarité avec les acteurs privés ;
- L'étude consacrée au renforcement des synergies dans le **secteur de la logistique**, engagée à la fin de 2025, vise à établir une vision consolidée de l'intervention des EEP, à clarifier leur positionnement et à définir des scénarios de coopération sur les différents maillons de la chaîne de valeur. Le comité de suivi tenu le 9 septembre 2026 a été consacré à l'examen des livrables de la deuxième phase de l'étude, portant sur le diagnostic du secteur et le benchmark international, ainsi qu'au cadrage de la phase suivante dédiée à l'identification et à la qualification des pistes de synergies logistiques, notamment avec le secteur privé ;
- Le cadrage préparatoire d'une étude stratégique consacrée au **secteur du tourisme** est en cours. Cette étude examinera le positionnement des acteurs publics dans la chaîne de valeur touristique, les conditions de mobilisation de l'investissement privé, la rentabilité des projets, ainsi que les complémentarités et les éventuels chevauchements entre interventions. Elle analysera également les conditions de neutralité concurrentielle et proposera des scénarios d'évolution des interventions publiques, assortis de leurs implications opérationnelles et financières.

- **Transformations des établissements publics en sociétés anonymes**

La transformation des établissements publics exerçant une activité marchande en sociétés anonymes, prévue par la loi-cadre n° 50-21, a enregistré, en 2026, ses premières concrétisations, au terme de plus de 60 réunions et consultations conduites avec les parties prenantes dans le cadre des dialogues stratégiques menés avec un premier groupe prioritaire d'établissements publics (ONHYM, ANP, ONDA, LOARC, OMPIC, ONP). L'ANGSPE accompagne les tutelles et les EEP concernés depuis la définition des modèles économiques jusqu'à l'élaboration des projets de loi et leur approbation par les autorités compétentes.

La loi n° 56-24 portant transformation de **l'Office National des Hydrocarbures et des Mines** en société anonyme, adoptée par le Parlement le 5 mai 2026, a été promulguée par le Dahir n° 1-26-19 du 2 juin 2026 et publiée le 15 juin 2026.

La loi n° 34-25 portant transformation de **l'Agence Nationale des Ports** en SA et modifiant la loi n° 15-02 relative aux ports et portant création de l'ANP et de la SODEP, a également été promulguée par le Dahir n° 1-26-56 du 28 juillet 2026 et publiée le 10 août 2026.

Le programme comprend également plusieurs projets se situant à des stades différenciés. Le projet de loi n° 03-26 portant transformation du Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca en société anonyme a été approuvé par le Conseil du gouvernement le 9 juillet 2026.

Le projet de loi n° 06-25 portant transformation de l'Office National des Aéroports en société anonyme finalisé, est en instance d'examen par le Conseil du gouvernement, alors que les autres projets de transformation en SA sont en cours d'examen et de concertation.

II.3. Gouvernance des EEP et durabilité

- **Promotion des bonnes pratiques de gouvernance**

L'Etat actionnaire a désigné ses représentants permanents au sein des organes de gouvernance de 53 EEP et de 24 filiales et a renforcé l'indépendance des organes délibérants par la nomination de 34 administrateurs indépendants au sein de 25 entreprises publiques.

La professionnalisation des travaux des organes délibérants s'est accélérée avec l'élargissement des attributions de 20 comités existants et la création de 46 nouveaux comités spécialisés, portant à 142 le nombre de comités spécialisés entre 2023 et 2026.

En 2025, 49% des EEP ont tenu plus de deux réunions de leurs organes délibérants, contre 45% en 2024 et 32% en 2022.

Cette transformation est consolidée par le lancement du Label GUIDE, premier référentiel national d'évaluation de la maturité des pratiques de gouvernance, fondé sur plus de 100 indicateurs et approuvé par le Conseil d'administration de l'ANGSPE le 24 juillet 2025.

- **Démarche ESG et durabilité**

L'ANGSPE déploie un dispositif structuré d'accompagnement des EEP en matière d'ESG, reposant sur une analyse de double matérialité conduite à l'échelle du portefeuille, sur la Charte ESG de l'Agence, approuvée par son Conseil d'administration le 15 janvier 2026 et définissant 12 engagements structurés autour des dimensions environnementale, sociale et

de gouvernance, ainsi que sur un dispositif harmonisé de reporting ESG, lancé le 20 mai 2026 sur la base d'un référentiel commun de 139 indicateurs.

Des travaux spécifiques relatifs aux enjeux climatiques ont été engagés, comprenant l'analyse des risques climatiques du portefeuille, l'établissement du premier Bilan Carbone de l'Agence en 2025 et le développement d'un cadre harmonisé de reporting climatique destiné aux EEP. Ce dispositif s'accompagne d'un cycle de formation certifiant « Piloter la transformation ESG des EEP » dont la première promotion, lancée en 2026, réunit des dirigeants et référents ESG issus de 12 EEP et filiales.

II.4. Pilotage de la performance et comptes consolidés de l'Etat actionnaire

L'ANGSPE poursuit la mise en place de deux instruments complémentaires de gouvernance financière : un dispositif intégré de pilotage de la performance et des risques, d'une part, et la consolidation des comptes de l'Etat actionnaire selon les normes IFRS, d'autre part. Ces chantiers visent à harmoniser le dialogue de gestion avec les EEP et à renforcer la qualité de l'information mise à la disposition de l'Etat actionnaire.

- **Pilotage de la performance et des risques**

Déployé depuis le mois d'août 2025, le dispositif de pilotage de la performance repose sur un référentiel de 1.675 indicateurs dont 67% d'indicateurs financiers, 13% opérationnels et 20% d'indicateurs relatifs aux dimensions ESG et à l'impact. A fin juin 2026, 91% de ces indicateurs sont intégrés dans les reportings, les 9% restants étant en cours de déploiement.

Afin de concilier l'homogénéité du suivi du portefeuille avec les spécificités sectorielles et institutionnelles, 61% des indicateurs sont transversaux, 8% sectoriels et 31% propres à chaque EEP. Cette architecture permet de disposer d'un socle commun de comparaison, tout en adaptant l'appréciation de la performance à la nature des missions, au modèle économique et aux enjeux propres à chaque EEP.

La mise en œuvre opérationnelle du dispositif s'est traduite, à fin juin 2026, par la réalisation de quatre campagnes trimestrielles de collecte des données et par la tenue de trois revues trimestrielles de performance avec les EEP concernés. Elle a également été accompagnée par la constitution d'une communauté dédiée à la performance et par l'organisation de trois webinaires visant à renforcer l'appropriation du référentiel et à ancrer la culture de la performance.

En 2027, ce dispositif franchira une nouvelle étape avec le lancement du projet de système d'information de pilotage de la performance destiné à automatiser la collecte et le traitement des données, à renforcer leur traçabilité et à améliorer la production des reportings et des analyses consolidées. Cette année verra également la mise en place des processus de gestion des risques et de pilotage des synergies à l'échelle du portefeuille, ainsi que le suivi d'indicateurs de risques clés.

Le suivi de la performance est progressivement complété par une approche intégrée des risques. Celle-ci repose notamment sur le reporting trimestriel des risques majeurs, les revues de performance, les travaux des comités spécialisés et les cartographies des risques établies au niveau des EEP.

- **Consolidation des comptes de l'Etat actionnaire**

En application de l'article 5 de la loi n° 82-20, les premiers états financiers consolidés de l'Etat actionnaire selon les normes IFRS ont été élaborés au titre des exercices 2022, 2023 et 2024. Cette réalisation marque la mise en place d'un dispositif pérenne de consolidation des comptes des EEP relevant du périmètre de l'ANGSPE.

Les comptes consolidés relatifs à ces trois exercices ont été examinés par le Comité d'audit de l'ANGSPE, puis présentés à son Conseil d'administration. Les travaux d'élaboration des comptes consolidés au titre de l'exercice 2025 sont en phase finale de réalisation et les travaux de certification des comptes consolidés sont en cours de réalisation et couvriront l'ensemble des exercices arrêtés.

Parallèlement, le projet de sélection et de mise en œuvre d'un système d'information dédié à la consolidation a été lancé. Ce projet vise à doter l'ANGSPE d'une plateforme intégrée permettant d'automatiser et de sécuriser les différentes étapes du processus de consolidation, depuis la collecte et le contrôle des données des EEP jusqu'à la production des états financiers consolidés de l'Etat actionnaire.

Le futur système devrait permettre l'automatisation des contrôles, des rapprochements intragroupes et des traitements de consolidation, tout en assurant une meilleure traçabilité des données, une piste d'audit renforcée et une gestion structurée des workflows de remontée et de validation de l'information financière.

En outre, la consolidation des comptes permet de disposer d'une information financière homogène à l'échelle du périmètre relevant de l'ANGSPE. Cette information permet notamment d'appréhender, de manière consolidée, la situation financière et les performances des EEP, d'analyser les principaux équilibres financiers du portefeuille et d'identifier les risques financiers à l'échelle du périmètre.

Ce chantier consacre le passage d'une information financière fragmentée à une vision consolidée de l'actif, du passif, de la situation financière, de la performance et des risques du portefeuille public, et conforte la crédibilité du dialogue de l'Etat actionnaire avec les institutions internationales et les partenaires financiers.

III. ACCELERATION DES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION PILOTEES PAR LE MEF

La loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP a fixé les orientations générales devant guider la restructuration du portefeuille public, avec pour ambition d'en améliorer la cohérence, l'efficience et l'adaptation aux priorités de l'Etat et aux évolutions des politiques publiques.

A ce titre, les audits externes constituent l'un des principaux instruments permettant d'approfondir le diagnostic du secteur des EEP et d'identifier, le cas échéant, les mesures de restructuration à engager. Ce dispositif est complété par le suivi permanent assuré dans le cadre du contrôle financier de l'Etat, notamment à travers l'analyse de l'activité, de la gouvernance, de la situation économique et financière et des risques des EEP. L'exploitation croisée de ces travaux contribue ainsi à alimenter la réflexion sur l'évolution du portefeuille public et à proposer les opérations de restructuration appropriées.

Par ailleurs, la Cour des Comptes, dans son rapport 2023-2024, a rappelé, à cet égard, que l'accélération de ces restructurations doit se faire à **l'initiative des Ministères de tutelle** à qui incombe la mission de proposer les plans d'organisation institutionnelle de leurs secteurs, sur la base d'une nouvelle vision et d'une stratégie actualisée, afin de parvenir à des scénarios réalistes et applicables compte tenu de la complexité des enjeux et des contraintes.

Dans ce cadre, un programme intégré est en cours d'exécution pour rationaliser le portefeuille public selon les principaux axes stratégiques suivants : le renforcement de la performance économique et sociale, la territorialisation de l'action publique et l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers ainsi que la valorisation des synergies et la suppression des chevauchements de missions.

Les travaux réalisés ont permis d'identifier un programme global d'opérations de restructuration, réparties comme suit :

- Les opérations en cours d'exécution ou ayant atteint un niveau avancé de maturité ;
- Les opérations en phase d'évaluation, objet de réflexion et de concertation, qui nécessitent encore des analyses approfondies et des échanges renforcés avant leur déploiement ;
- Les opérations spécifiques.

III.1. Opérations en cours ou à un stade avancé d'exécution

Les principales opérations engagées ou ayant atteint un stade avancé de mise en œuvre concernent notamment les secteurs suivants :

- **Secteur de la santé et de la protection sociale** : La réforme du Système National de la Santé s'est traduite par la mise en place d'un nouveau dispositif organisationnel qui englobe la création de la Haute Autorité de Santé, de l'Agence Marocaine du Médicament et Produits de Santé et de l'Agence Marocaine du Sang et de ses Dérivés et de 12 Groupements Sanitaires Territoriaux (GST) en remplacement de 7 CHU, 85 SEGMA et 12 Directions Régionales de la Santé. Six GST sont déjà opérationnels.

 En ce qui concerne la protection sociale, la subrogation de la CNOPS par la CNSS, actée par la loi n° 54-23, constitue une étape décisive dans l'unification de la gestion de l'AMO, en garantissant une couverture élargie, une meilleure efficience et une équité renforcée en matière d'accès aux soins, tout en améliorant la gouvernance et l'organisation des missions.

- **Secteur de la distribution de l'eau et de l'électricité** : La réforme structurelle enclenchée par la loi n° 83-21 et la création des Sociétés Régionales Multiservices (SRM) permet de dépasser un modèle fragmenté marqué par la multiplicité des opérateurs (régies communales, opérateurs privés délégataires et ONEE). Les 12 SRM sont devenues opérationnelles en 2025.
- **Secteur de l'urbanisme et du développement territorial :**
 - La création des Agences Régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat constitue un saut qualitatif vers une gouvernance territoriale intégrée, en phase avec le chantier de la régionalisation avancée. La loi n° 64-23 publiée le 10 août 2026, prévoit la création de douze agences régionales en remplacement de 29 agences urbaines. Ces nouvelles structures contribueront à doter les régions d'outils stratégiques et opérationnels, capables d'accompagner le développement urbain et rural de manière cohérente et durable.
 - La transformation en SA des Agences Régionales d'Exécution des Projets (12 AREP) suite à la publication, le 10 août 2026, de la loi organique n° 031-26 modifiant et complétant la loi organique n° 111-14 relative aux Régions. Cette réforme contribuera à l'accélération de l'exécution des projets selon une gouvernance territoriale rénovée.
 - **Secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique** : La loi n° 038-25 portant dissolution et liquidation de l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques (ANPMA) a été publiée le 6 juillet 2026. Cette loi vise à transformer l'Agence en établissement universitaire relevant de l'université Sidi Mohamed Ben Abdellah, dans la perspective de consacrer son intégration dans le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

III.2. Opérations en cours d'évaluation, objet de réflexion et de concertation

Les opérations en cours d'évaluation concernent un large éventail d'EEP intervenant dans des secteurs variés tels que le développement social, l'habitat, les infrastructures, l'enseignement supérieur et la recherche, la logistique, la transition énergétique et le secteur minier. Elles portent sur l'analyse des aspects institutionnels, de gouvernance et de gestion.

L'objectif est d'assurer une meilleure cohérence avec les priorités nationales et territoriales, en évitant les chevauchements de missions et en renforçant la complémentarité et les synergies entre les différents acteurs. Ces réflexions intègrent également des scénarios de transformation visant à moderniser les modèles de gouvernance, à renforcer la planification et à améliorer l'efficience et la qualité de gestion.

Parallèlement, certains chantiers portent sur l'optimisation de l'utilisation des ressources et sur la valorisation d'actifs publics, notamment dans les secteurs stratégiques liés à la logistique, à l'efficacité énergétique et à la formation professionnelle minière.

L'ensemble de ces chantiers vise à bâtir un portefeuille public plus performant, transparent et durable, capable de soutenir les ambitions nationales en matière de croissance, de compétitivité et de transition écologique.

III.3. Opérations spécifiques

Un plan d'action a été engagé en vue de l'identification des actions d'amélioration de la gouvernance, de la gestion, du recouvrement des créances ainsi que l'adaptation du contrôle financier pour plusieurs EEP. Le parachèvement et l'accélération de ce programme nécessitent la conjugaison des efforts de l'ensemble des parties prenantes.

Dans ce cadre, plusieurs opérations spécifiques de restructuration ont connu des avancées significatives sur le plan législatif, à travers la révision des cadres juridiques et institutionnels de certains organismes publics, visant notamment la modernisation de leur fonctionnement, la clarification de leurs missions et le renforcement de leur gouvernance. Dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ces avancées ont été marquées par la publication, le 6 juillet 2026, de la loi n° 68-25 modifiant et complétant la loi n° 80-12 relative à l'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, visant à moderniser les dispositifs légal et institutionnel d'évaluation et à les adapter aux bonnes pratiques internationales. Elles ont également concerné le Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS), à travers la publication, le 10 août 2026, de la loi n° 57-25 modifiant et complétant la loi n° 80-00, en vue de moderniser ses mécanismes de fonctionnement, de clarifier ses missions et de renforcer sa contribution à la valorisation de la recherche scientifique.

Ces opérations ont également porté sur le secteur cinématographique et celui de l'investissement. Ainsi, la loi n° 18-23 portant restructuration du Centre Cinématographique Marocain (CCM), publiée le 23 juin 2025, vise la redéfinition de ses missions et la refonte de sa gouvernance, notamment à travers l'optimisation de la composition de son organe délibérant, la désignation d'administrateurs indépendants et la constitution de comités spécialisés. Par ailleurs, la loi n° 22-24, publiée le 30 décembre 2024, a consacré le repositionnement des Centres Régionaux d'Investissement (CRI), à travers le renforcement de leurs missions et la mise en place d'une gouvernance unifiée et décentralisée de l'investissement, notamment en conférant un caractère exécutoire aux décisions des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement, désormais présidées par les CRI.

IV. REFORME DU DISPOSITIF DE CONTROLE FINANCIER ET DE LA GOUVERNANCE DES EEP

IV.1. Dispositif du contrôle financier de l'Etat sur les EEP

Le projet de loi relatif au contrôle financier de l'Etat sur les EEP est en cours de finalisation avant son introduction dans le circuit d'approbation. Les travaux conduits ont porté sur la consolidation de son architecture, l'approfondissement de ses principales dispositions et l'examen de leur articulation avec les autres composantes de la réforme.

Dans ce cadre, le projet a fait l'objet de plusieurs études et expertises, portant notamment sur l'examen des expériences et des meilleures pratiques internationales en matière de contrôle financier. Il a également fait l'objet de concertations visant à stabiliser les nouveaux régimes de contrôle financier et leurs critères d'application.

Cette réforme constitue l'un des principaux instruments de mise en œuvre de la loi-cadre n° 50-21 notamment de son chapitre VI consacré au contrôle financier de l'Etat. Elle vise à faire évoluer le cadre actuellement régi principalement par la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, d'un contrôle encore largement centré sur la régularité des actes de dépense vers un contrôle différencié, proportionné et davantage orienté vers l'appréciation des performances, l'évaluation du dispositif de gouvernance et la prévention des risques.

La prochaine étape consiste à stabiliser les dispositions du projet de texte, à finaliser son articulation avec le projet de réforme de la loi organique relative à la loi de finances avant son introduction dans le circuit d'approbation.

IV.2. *Gouvernance des établissements publics*

En parallèle avec la réforme susvisée du contrôle financier et en application de l'article 22 de la loi-cadre n° 50-21 précitée, des mesures législatives et réglementaires sont en cours en matière de gouvernance des établissements publics, visant notamment à garantir la régularité des réunions de leurs organes de gouvernance, à réduire le caractère pléthorique des organes délibérants des établissements publics, à renforcer le rôle de l'organe délibérant en matière de pilotage stratégique, de politique des risques, d'évaluation des dispositifs de contrôle interne et des performances des organes de gestion.

IV.3. *Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP*

L'année 2025 a été marquée par l'adoption du nouveau Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP approuvé par le décret n° 2-24-249 du 24 avril 2025. Sa version arabe a été publiée le 28 avril 2025 et sa version française le 18 décembre 2025.

Le Code s'inscrit, d'une part, dans le prolongement des principes consacrés par la Constitution de 2011 en matière de bonne gouvernance, de transparence, de responsabilité et de reddition des comptes et, d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 38 de la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP.

Remplaçant l'ancien Code diffusé en 2012, le nouveau Code tient compte des évolutions du cadre légal national, notamment celles introduites par la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle qu'elle a été modifiée et complétée et la loi n° 40-22 fixant le nombre d'administrateurs indépendants et les conditions de leur nomination au sein des organes délibérants des entreprises publiques. Il intègre également les orientations de la Politique Actionnariale de l'Etat et assure une convergence avec les lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques dans leur version actualisée de 2024.

Son élaboration a reposé sur une démarche participative dans le cadre de la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise. Cette démarche a associé plusieurs EEP, des institutions nationales de référence en matière de gouvernance ainsi que des partenaires techniques et financiers.

L'une de ses principales innovations réside dans la combinaison du principe de proportionnalité et du mécanisme de redevabilité « se conformer ou expliquer ». Le premier principe permet d'adapter les modalités de mise en œuvre des bonnes pratiques aux missions, à la taille, au statut juridique et au profil de risque de chaque EEP. Le second principe

impose à l'entité de présenter les pratiques effectivement appliquées ainsi que les dispositions non mises en œuvre et les justifications correspondantes. Cette articulation concilie, ainsi, adaptabilité, responsabilité, transparence et reddition des comptes.

En application de l'article 2 du décret n° 2-24-249, la circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances n° D 1132/26/DEPP relative au déploiement dudit Code a été diffusée le 23 juin 2026 aux EEP concernés. Cette circulaire met à la disposition des EEP un ensemble harmonisé de documents de gouvernance comprenant notamment un modèle de règlement intérieur de l'organe délibérant, des modèles-types de chartes relatives au fonctionnement des comités spécialisés, une procédure de désignation des membres ou administrateurs indépendants, un questionnaire d'auto-évaluation de la gouvernance et un modèle de rapport annuel portant sur l'application du Code.

Le déploiement du Code a été accompagné, en juillet 2026, par l'organisation de la première journée régionale de sensibilisation et d'échange avec les EEP et les parties prenantes concernées. Cette journée, organisée à l'Université Al Quaraouiyine à Fès, a permis de présenter les principales innovations du Code, la feuille de route arrêtée pour sa mise en œuvre ainsi que les outils de gouvernance mis à la disposition des EEP, tout en favorisant leur appropriation par les acteurs concernés.

V. REFONTE DU DISPOSITIF ENCADRANT LES OPERATIONS DE LIQUIDATION

Conformément aux dispositions de la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP, une étude a été lancée portant sur la réforme du dispositif encadrant les opérations de liquidation des EEP, devant aboutir à la création et à l'opérationnalisation de l'Instance centrale chargée de la liquidation des EEP dissous. Cette Instance aura pour missions de piloter, de coordonner et d'accélérer les opérations de liquidation dans une approche unifiée et professionnalisée.

La création de cette *Instance* permettra de surmonter les contraintes qui freinent actuellement les liquidations, notamment l'absence d'un référentiel juridique et procédural harmonisé, la multiplicité des intervenants et la lenteur des processus générant des charges financières importantes pour le Budget de l'Etat. Elle permettra également de consolider la gouvernance des liquidations, d'assurer une meilleure maîtrise des coûts et de mettre en place un plan d'action prioritaire pour le parachèvement rapide des opérations en cours.

Le dispositif juridique régissant les missions et le fonctionnement de l'Instance est en cours de finalisation et de concertation avec les partenaires institutionnels. Il devra notamment fixer les missions, l'organisation et les règles de fonctionnement de l'Instance, définir le cadre global de pilotage et de suivi des opérations de liquidation, et encadrer l'activité des liquidateurs désignés.

Dans ce cadre, l'institution de l'Instance constitue une évolution majeure dans la gouvernance des opérations de liquidation permettant de renforcer leur pilotage, d'améliorer leur coordination et leur suivi, et de créer les conditions nécessaires à leur accélération et à leur parachèvement dans les meilleurs délais.

QUATRIEME PARTIE : MODERNISATION DE LA GESTION ET RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE ET DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE

I. RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE GESTION ET SYNERGIES PUBLIC-PRIVE

I.1. Consolidation de la démarche contractuelle Etat-EEP

La contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP constitue l'un des instruments prévus par la réforme du secteur pour traduire les orientations stratégiques de l'Etat et les politiques sectorielles en engagements réciproques, objectifs mesurables, programmes d'action, trajectoires financières claires et indicateurs de performance.

L'article 36 de la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP prévoit, à cet effet, l'adoption d'un texte réglementaire fixant les cas dans lesquels des contrats-programmes doivent être conclus entre l'Etat et les EEP. Ce texte qui représente l'un des piliers de mise en œuvre de la loi-cadre a été finalisé en 2024 et mis dans le circuit d'approbation. En effet, le projet de décret n° 2-23-365, préparé notamment en application de l'article 36 susvisé, a fait l'objet de plusieurs concertations avec les parties prenantes concernées.

Le projet de décret détermine les cas de recours aux contrats-programmes ainsi que les principaux éléments devant encadrer leur élaboration. Il prévoit également l'approbation, par arrêté du ministre chargé des finances, d'un nouveau guide méthodologique destiné à remplacer celui de 2013 et à mettre la démarche contractuelle en cohérence avec les dispositions de la loi-cadre n° 50-21.

Le guide méthodologique susvisé repose sur une architecture intégrée liant le centre de décision au lieu de l'action à travers notamment les contrats-programmes conclus entre l'Etat et les EEP, les contrats de performance liant les organes délibérants aux dirigeants et les contrats d'objectifs conclus entre les dirigeants et leurs principaux responsables.

Sur le plan opérationnel, un nouveau contrat-programme couvrant la période 2025-2027 a été conclu entre l'Etat et la Caisse Marocaine des Retraites. D'autres processus de contractualisation ont été engagés à des degrés d'avancement différenciés. Le projet de contrat-programme de l'Office du Développement de la Coopération est en phase de concertation, alors que celui de l'Agence du Bassin Hydraulique du Bouregreg et de la Chaouia a atteint un stade avancé. Des travaux préparatoires sont également menés avec l'Entraide Nationale, l'Agence de Développement du Digital, l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique et l'Office des Changes.

I.2. Partenariat Public-Privé

I.2.1. Révision du cadre juridique et institutionnel du PPP

Le recours aux Partenariats Public-Privé (PPP) constitue un levier important pour accompagner l'effort d'investissement public, mobiliser les capacités de financement, d'innovation et de gestion du secteur privé et améliorer la qualité des infrastructures et des services publics.

Dans cette perspective, un chantier de réforme du cadre juridique et institutionnel des PPP a été engagé afin de renforcer l'attractivité de ce mode de réalisation de la commande publique, d'en améliorer la gouvernance et d'assurer une meilleure priorisation des projets susceptibles d'être réalisés dans ce cadre.

Cette réforme a été consacrée par l'adoption de la loi n° 46-18 modifiant et complétant la loi n° 86-12 relative aux contrats de PPP, publiée le 19 mars 2020. Elle a notamment prévu la mise en place de la Commission Nationale du Partenariat Public-Privé (CNPPP) présidée par le Chef du Gouvernement, en tant qu'instance chargée du pilotage stratégique de ce chantier.

L'entrée en vigueur effective de la loi n° 46-18 est conditionnée par le parachèvement de son dispositif réglementaire. A cet égard, la plupart des textes d'application a été publiée. Le dernier texte réglementaire relatif à la définition et à l'actualisation du programme national annuel et/ou pluriannuel des projets PPP portés par les Collectivités Territoriales se trouve à un stade avancé du processus de son approbation. Sa publication permettra l'opérationnalisation complète du nouveau dispositif et la tenue de la première réunion de la CNPPP.

I.2.2. Opérationnalisation de la Commission Nationale du PPP

Une assistance technique a été engagée en vue d'accompagner l'opérationnalisation du nouveau cadre PPP. Cette assistance porte notamment sur l'élaboration des orientations générales et de la stratégie nationale en matière de PPP, l'appui opérationnel à la CNPPP ainsi que le renforcement des capacités techniques en matière de modélisation financière des projets PPP.

La mission relative à l'élaboration de la stratégie nationale en matière de PPP, démarrée le 20 mai 2026, a marqué le lancement effectif de cette phase d'accompagnement. Elle porte sur l'analyse du cadre national, la réalisation d'un benchmark international et la formulation d'une stratégie nationale assortie des modalités de sa mise en œuvre. Elle permettra de doter le dispositif PPP d'un cadre d'orientation clair, cohérent avec les priorités nationales, et de définir une feuille de route pour le développement progressif du portefeuille de projets PPP.

Parallèlement, une large concertation a été lancée avec les Départements Ministériels, les EEP relevant de leur tutelle ainsi que les principaux partenaires institutionnels en vue de recueillir les observations et propositions des parties prenantes, d'identifier les contraintes rencontrées dans la préparation et l'exécution des projets PPP, de préciser les priorités sectorielles et d'actualiser le recensement des opérations susceptibles d'intégrer le futur programme national.

Dans le même cadre, les travaux se poursuivent pour assurer la mise en place d'une plateforme dédiée au recensement, au suivi et au pilotage du portefeuille national des projets PPP. Cette plateforme permettra d'accompagner l'identification des projets, le suivi de leur cycle de vie, la constitution d'une base de données consolidée et l'amélioration du pilotage du programme national des projets PPP.

I.2.3. Suivi des projets PPP

En perspective de l'élaboration du programme national annuel / pluriannuel, plusieurs projets de PPP sont engagés à des stades différenciés de leur cycle de vie. Certains sont en cours de réalisation, alors que d'autres se trouvent en phase de passation ou d'évaluation préalable.

- **Projets de PPP en cours de réalisation (2 projets)**

Porteur du projet	Ministère chargé de l'Agriculture
Objet	Dessalement pour l'irrigation dans la zone de Dakhla concernant une superficie irriguée d'environ 5.000 ha. L'unité de dessalement est alimentée par un parc éolien d'une capacité de 40 MW (extensible à 60 MW)
Coût d'investissement	**2,5 MMDH**, dont **2,16 MMDH** pour le dessalement et le parc éolien et **338 MDH** pour le réseau d'irrigation
Capacité de production	**37 Mm³/an,** dont **30 Mm³/an** pour l'irrigation et **7 Mm³/an** pour l'eau potable (ville de Dakhla et ses environs)

Porteur du projet	ONEE
Objet	Dessalement de l'eau de mer dans la région de Casablanca-Settat
Coût d'investissement	**6,5 MMDH**
Capacité de production	**300 Mm³/an** (la capacité de la phase 1 : 200 Mm³/an), dont **250 Mm³/an** pour l'eau potable et **50 Mm³/an** pour l'irrigation

- **Projets de PPP en phase de passation (5 projets)**

Porteur du projet	Intitulé du projet	Coût d'investissement
Ministère chargé de l'Agriculture	Dessalement de l'eau de mer pour l'irrigation dans la région de Guelmim-Oued Noun concernant une superficie irriguée de 5.040 ha	**2,03 MMDH**
ORMVA du Gharb	Irrigation de 30.000 ha dans la région du Gharb	**2,99 MMDH**
Ministère chargé de l'Agriculture	Irrigation de 8.000 ha dans la zone de Sidi Rahal	**724,59 MDH** (hors expropriations)
ONEE	Dessalement de l'eau de mer dans la région de l'Oriental avec une capacité de 300 Mm³/an	**6,532 MMDH**
ONEE	Dessalement de l'eau de mer dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec une capacité de 150 Mm³/an	**4,035 MMDH**

- **Projets de PPP en phase d'évaluation préalable (1 projet)**

Porteur du projet	Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
Objet	Projet de développement d'un gazoduc pour le transport du gaz naturel, d'un linéaire total de 360 km : Gazoduc Est de 137 km, Gazoduc Nord de 223 km
Etat d'avancement	**Projet en cours de structuration**

I.3. Amélioration des délais de paiement des EEP

Les **Hautes Orientations Royales** relatives aux délais de paiement, exprimées en 2016 puis réaffirmées en 2018, ont donné une impulsion décisive à la structuration du dispositif national, marquée par la mise en place de l'Observatoire des Délais de Paiement (ODP) en 2017, la diffusion de la circulaire du 18 septembre 2018 relative à l'amélioration des délais de paiement des EEP et la mise en ligne, en octobre 2018, de la plateforme AJAL.

Ce dispositif a été renforcé par la loi n° 69-21 modifiant la loi n° 15-95 formant code de commerce et édictant des dispositions transitoires particulières (publiée le 15 juin 2023) qui a mis en place un dispositif des amendes et sanctions pécuniaires à l'égard des entreprises enregistrant des retards de paiement.

Après un premier bilan annuel présenté en 2025, la généralisation du dispositif a franchi une nouvelle étape avec l'intégration de la dernière tranche d'entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre **2** et **10 MDH**. La population déclarante a, ainsi, plus que triplé passant de 17.704 entreprises en 2024 à 56.041 en 2025. Les entreprises de la dernière tranche susvisée ayant intégré le dispositif représentent à elles seules 63,5% de la population déclarante.

Malgré cet élargissement substantiel, le montant global des factures déclarées hors délais s'est établi à **53,2 MMDH** contre **57,3 MMDH** en 2024, soit une diminution de près de 7%. Cette évolution favorable demeure, toutefois, accompagnée d'une forte concentration des retards de paiement. En effet, les entreprises classées dans la catégorie des grandes entreprises représentent 83% du montant global des factures non réglées dans les délais.

Le 6ème rapport annuel de l'ODP, publié le 29 septembre 2026, fait ressortir une amélioration significative des pratiques de paiement au niveau des secteurs public et privé appuyée par la digitalisation des circuits de la dépense publique et l'application des sanctions pécuniaires.

S'agissant des EEP, le délai moyen de paiement déclaré s'est établi à 35,6 jours à fin juin 2026 contre 55,9 jours à fin décembre 2018, soit une réduction de 20,3 jours. Il est également inférieur de 24,4 jours au délai réglementaire de 60 jours.

Par ailleurs et parallèlement aux actions conduites à l'échelle de l'ODP, les travaux se poursuivent pour la mise en œuvre d'un plan d'action ciblé à l'égard des établissements publics présentant des retards persistants ou un volume particulièrement élevé de dettes échues afin d'apurer les arriérés de paiement accumulés et de prévenir la reconstitution de nouveaux stocks.

I.4. Dématérialisation des processus et simplification des procédures

La transformation numérique est placée au cœur de la stratégie de modernisation à travers un programme de digitalisation progressive de ses processus métiers visant à terme la généralisation de la signature électronique à l'ensemble des processus prioritaires.

Une étape importante a été franchie en 2025 avec la généralisation de la transmission électronique, à travers la plateforme AD@E, des actes de paiement soumis au visa des trésoriers payeurs et agents comptables au niveau de l'ensemble des établissements publics et autres organismes soumis au contrôle préalable ou spécifique. Plus de 350.000 ordres de paiement ont, ainsi, été transmis et traités par les trésoriers payeurs, les agents comptables et leurs fondés de pouvoirs au moyen de cette plateforme.

Dans le prolongement de cette évolution, l'interfaçage avec 50 systèmes d'information d'établissements publics et d'autres organismes a été retenu comme prioritaire. Cette démarche vise à assurer l'interopérabilité sécurisée des SI et à garantir une couverture complète et transparente des différentes étapes du contrôle des engagements et des paiements.

I.5. Normalisation comptable et lutte contre le blanchiment de capitaux

I.5.1. Normalisation comptable

I.5.1.1. Bilan du Conseil National de la Comptabilité

Au titre de l'année 2025, le Conseil National de la Comptabilité (CNC) a poursuivi la mise en œuvre de 3 chantiers portant sur la modernisation du cadre comptable marocain, l'élaboration d'un cadre législatif général relatif aux états financiers consolidés et l'amendement de la loi n° 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants, en vue d'y introduire les dispositions nécessaires à la tenue de la comptabilité sous format électronique.

Parallèlement à ces chantiers, le CNC a examiné plusieurs projets et problématiques comptables visant à accompagner l'évolution des activités économiques, à apporter des réponses appropriées aux besoins propres à certains secteurs et à harmoniser le traitement d'opérations spécifiques.

Ces travaux ont notamment porté sur la relecture des normes comptables relatives aux concessions de services publics, l'élaboration d'un dispositif comptable adapté au Fonds de Solidarité contre les Evénements Catastrophiques (FSEC), le plan comptable applicable aux Fonds de garantie des dépôts bancaires et la révision du plan comptable des sociétés mutualistes. Les travaux ont également concerné le traitement de problématiques comptables spécifiques à la Société Rabat Région Emergence et à l'Office des Changes, ainsi que celles relatives aux opérations de compensation de la Caisse de Compensation, aux dépenses de promotion de l'Office National Marocain du Tourisme et aux subventions d'investissement accordées aux Agences des Bassins Hydrauliques.

I.5.1.2. Modernisation du cadre comptable Marocain

Le projet de modernisation du cadre comptable national vise à doter le Maroc d'un référentiel actualisé, adapté aux caractéristiques de son économie et assurant une convergence maîtrisée avec les normes IAS/IFRS. Le nouveau cadre comptable national doit contribuer à renforcer la transparence et la comparabilité de l'information financière, à améliorer le climat des affaires et à consolider l'attractivité du Royaume.

Le projet de CGNC est entré dans une phase avancée de finalisation, à l'issue d'une large concertation avec les parties prenantes et de l'examen des observations recueillies par 5 commissions techniques thématiques. Les prochaines étapes portent sur la finalisation du nouveau référentiel, son articulation avec l'amendement de la loi n° 9-88 et l'engagement du processus d'approbation, avant le déploiement d'un dispositif d'accompagnement destiné à en assurer une mise en œuvre progressive et harmonisée.

I.5.1.3. Projet de loi relatif aux états financiers consolidés

Le projet de loi relatif aux états financiers consolidés vise à doter le Maroc d'un cadre législatif général définissant des règles homogènes de consolidation des comptes. Il mettra à la disposition des investisseurs, des actionnaires, des organes de gouvernance et des autres parties prenantes une information financière consolidée, fiable et comparable sur la situation patrimoniale, les performances et les risques des groupes concernés.

Le projet vise, également, à préciser les catégories d'entités devant appliquer les normes internationales et celles relevant du référentiel national. Il prévoit, en outre, l'instauration de sanctions financières en cas de non-respect des obligations relatives à l'établissement, au contrôle, à l'approbation ou à la publication des états financiers consolidés.

I.5.2. Supervision et contrôle de la conformité des professionnels comptables aux obligations de LBC/FT

Dans le cadre du dispositif national de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT), le Ministère chargé de l'Economie et des Finances exerce les missions de supervision et de contrôle des personnes assujetties relevant de son domaine de compétence, notamment les experts-comptables et les comptables agréés. Cette mission s'inscrit dans le prolongement des efforts engagés par le Maroc pour consolider l'efficacité de son dispositif national de LBC/FT.

Afin de structurer l'exercice de cette compétence, une structure a été mise en place en juillet 2025 en vue d'assurer le contrôle de la conformité de la profession comptable aux obligations légales en matière de LBC/FT.

II. AUDITS EXTERNES ET PILOTAGE DE LA PERFORMANCE ET DES RISQUES

II.1. Renforcement des audits externes

Sur la période 2000-2025, 96 opérations d'audit externe portant sur 111 EEP ont été réalisées. Elles ont permis d'identifier des pistes d'amélioration concernant notamment le positionnement stratégique et institutionnel des organismes concernés, leurs modèles

économiques ainsi que leurs dispositifs de gouvernance, d'organisation, de contrôle interne, de systèmes d'information, de gestion des risques et de performance.

Dans le prolongement de la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP, la programmation des audits externes a été progressivement réorientée vers des missions davantage axées sur des audits d'ordre stratégique, institutionnel et organisationnel. Ces audits visent à apprécier la pertinence du positionnement des organismes concernés dans leurs secteurs d'activité, la cohérence de leurs missions, la soutenabilité de leurs modèles économiques et financiers ainsi que les possibilités de renforcement des synergies et des complémentarités entre acteurs publics.

Les conclusions des audits externes peuvent, ainsi, préconiser la définition de schémas de restructuration adaptés, portant notamment sur le recentrage ou le transfert de missions, le regroupement ou la fusion d'EEP et, le cas échéant, leur dissolution et leur mise en liquidation.

Le programme d'audit externe 2025-2026 porte notamment sur l'audit stratégique, de bilans des réalisations et scénarios d'évolution du FFPIEM et l'ANEAQ, ainsi que sur l'audit institutionnel, stratégique et scenarios du devenir de l'ANRUR. Il comprend également un audit stratégique, organisationnel et de performance d'Archives du Maroc, un audit institutionnel, stratégique et organisationnel de la CADETAF et un audit stratégique, institutionnel, organisationnel et opérationnel de l'ANAPEC.

Les opérations inscrites dans ce programme se trouvent, selon le cas, en cours de réalisation ou au stade de la passation des marchés et de la désignation des prestataires à l'exception de l'opération d'audit d'Archives du Maroc dont le rapport a été réceptionné en juillet 2026.

S'agissant du suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits externes, celui-ci a concerné, en 2025, un total de 22 EEP ayant fait l'objet d'audits institutionnels, stratégiques, opérationnels ou de gestion. Ledit suivi fait ressortir un taux de mise en œuvre de 69% correspondant à 944 recommandations réalisées sur un total de 1.375. Ce taux enregistre une hausse de 10 points par rapport à celui de 2024 qui s'établissait à 59%.

Les principales recommandations mises en œuvre par les établissements publics concernés ont porté sur l'amélioration de la gouvernance, la mise à niveau des systèmes d'information ainsi que le renforcement de leur contrôle interne et de leur système de management des risques.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par la clôture du suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit concernant 5 EP à savoir l'AMDIE, le CHU Hassan II de Fès, le CHU Mohammed VI de Marrakech, l'IPM et l'Université Hassan 1er de Settat.

Il convient de souligner qu'en complémentarité avec les audits externes, la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP prévoit la réalisation d'évaluations périodiques des missions des EEP afin de s'assurer de la pertinence des missions dévolues aux établissements publics et des activités relevant de l'objet social des entreprises publiques. La conception du schéma institutionnel et organisationnel pour l'évaluation des missions et des activités des EEP est en cours de réflexion.

II.2. Dispositif de suivi de la performance et des risques

Dans le prolongement de la démarche de pilotage des performances engagée par l'ANGSPE, les travaux se poursuivent en vue de la mise en place d'un dispositif d'analyse et de suivi de la situation financière des EEP investis d'une mission de service public, permettant d'appréhender de manière structurée leurs principaux facteurs de vulnérabilité et d'identifier, en amont, les situations susceptibles de nécessiter une attention particulière. Ce dispositif s'appuie sur six dimensions complémentaires couvrant la rentabilité et la performance économique, la solvabilité et la structure financière, la liquidité et la trésorerie, l'autonomie financière et la dépendance aux transferts publics, l'efficience opérationnelle, ainsi que la gestion de la dette et des délais fournisseurs.

Pour chacun de ces indicateurs, le référentiel précise la finalité analytique, les modalités de calcul, les éléments d'interprétation ainsi que les seuils d'alerte associés. Leur lecture croisée vise à mieux distinguer les tensions ponctuelles des déséquilibres structurels et à identifier les situations nécessitant un suivi renforcé.

Dans cette dynamique, l'intégration de la dimension climatique au sein du dispositif est également engagée à travers deux livrables complémentaires : un référentiel d'indicateurs climatiques et un cadre de référence pour l'analyse des risques climatiques.

Ce dispositif est conçu selon une architecture commune, différenciée et progressive, reposant sur un socle commun d'indicateurs applicable aux EEP hors périmètre de l'ANGSPE, complété, en fonction des caractéristiques et du profil d'exposition de chaque entité, par des modules spécifiques correspondant aux principaux risques climatiques auxquels elle est susceptible d'être exposée.

Cette approche vise, ainsi, à intégrer progressivement les enjeux climatiques dans le pilotage de la performance et l'analyse des risques, tout en préservant la cohérence du dispositif et sa capacité à prendre en compte les spécificités sectorielles et économiques des EEP.

CINQUIEME PARTIE : LES EEP AU SERVICE DE LA TRANSITION VERTE

Dans le cadre du renforcement du dispositif national de transparence de la finance climat, une démarche a été engagée en vue de l'identification, de la qualification et du chiffrage des investissements climatiques portés ou financés par les EEP. Cette démarche vise à améliorer la traçabilité des flux financiers destinés aux projets climatiques, à consolider la transparence extra financière en matière de climat et à renforcer la capacité des EEP à mobiliser des financements verts.

En 2025, un premier exercice pilote portant sur les investissements de la période 2022-2024, a permis d'adapter les marqueurs de Rio de l'OCDE au contexte des EEP, en l'absence, à cette date, d'une taxonomie marocaine. L'approche retenue associe une cotation selon l'importance de l'objectif climatique - principal (2), significatif (1) ou non ciblé (0) - à l'attribution d'un pourcentage de co-bénéfice climatique permettant d'estimer la part des investissements contribuant à l'atténuation ou à l'adaptation. Cet exercice a également permis de tester des outils de collecte standardisés de données et de proposer une feuille de route de généralisation.

En 2026, la démarche a été approfondie à travers un échantillon élargi et, pour la première fois, le recensement prospectif des projets programmés entre 2025 et 2035 susceptibles d'alimenter la composante conditionnelle de la CDN.

I. FINANCEMENTS CLIMATIQUES DESTINES AUX EEP

I.1. Enseignements du premier exercice pilote

Le premier exercice effectué en 2025 a reposé sur une démarche en deux temps :

- Sur un portefeuille de 271 EEP recensés à fin 2024, 44 entités ont d'abord été considérées comme prioritaires au regard de leur capacité financière, de leur exposition aux enjeux climatiques et de la maturité de leur reporting environnemental ;
- Leur niveau de préparation a ensuite été apprécié selon trois dimensions - existence d'une stratégie climat, alignement sur les référentiels nationaux et internationaux et transparence extra-financière - chacune étant notée sur cinq points.

A ce titre, 10 EEP ont, ainsi, été retenus pour le chiffrage pilote de leur investissement climatique : Groupes OCP, TMSA, CDG et Al Omrane, MASEN, ADM, l'ONDA, l'ANEF, l'ANDZOA et l'ONEE dont les branches Eau et Electricité ont été analysées séparément.

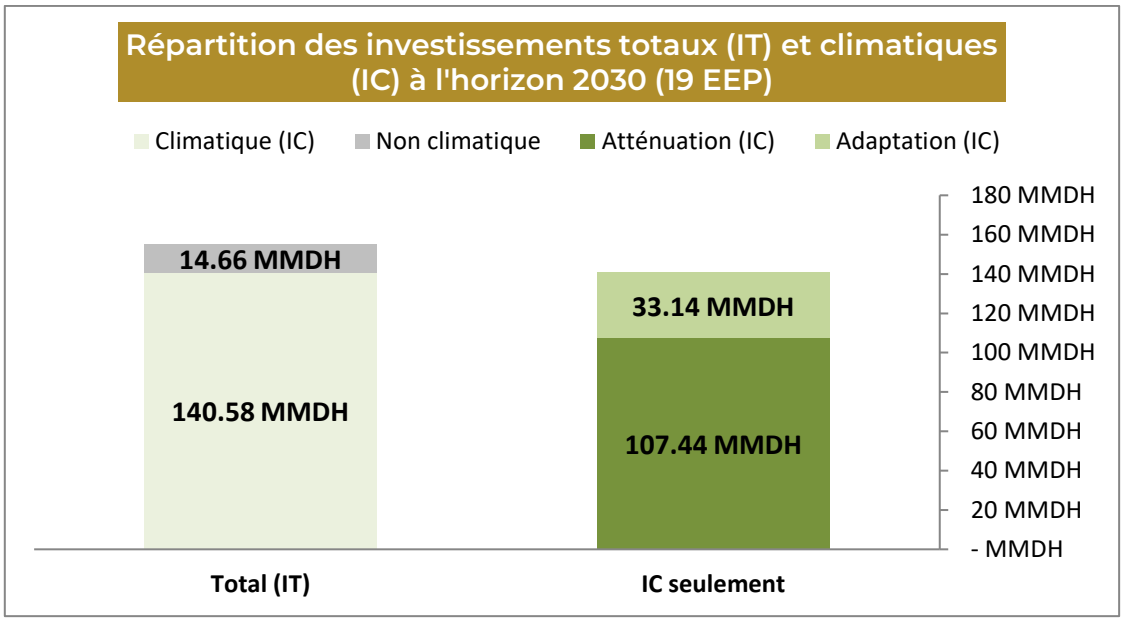
L'exercice a recensé 58 projets représentant un coût global de près de **54 MMDH**. La composante climatique a été estimée à environ **32 MMDH** (soit 59% du total), répartie à hauteur de 51% au titre de l'atténuation et de 49% au titre de l'adaptation. Ces résultats ont mis en évidence la concentration des investissements dans l'énergie, l'eau, l'industrie et les infrastructures.

L'analyse des sources de financement des projets recensés fait ressortir une structure diversifiée : 26% de fonds propres, 17% de concours de l'Etat et d'institutions publiques, 19% de financements bilatéraux, 1% des fonds climat, 27% de financements d'institutions financières multilatérales et 10% de dette commerciale et de financements mobilisés auprès de consortiums bancaires. Les concours bilatéraux et multilatéraux, y compris les fonds climat, représentent, ainsi, 47% des montants recensés dans les plans de financement.

I.2. Résultats du chiffrage au titre de 2026

En 2026, le périmètre de la collecte a été élargi à 40 EEP contre 10 entités en 2025. Parmi les EEP sollicités, 19 ont transmis des projets d'investissement climato-pertinents, soit un taux de réponse de 47,5%. Ces entités représentent environ 56% de l'investissement réalisé par les EEP en 2025 et relèvent principalement des secteurs de l'agriculture, de la pêche, du développement rural et des forêts (ADA, ANDZOA, ANEF et ONP), de la finance, de l'investissement et de la protection sociale (CDG, BAM, CAM et SNGFE), des mines, de l'énergie et de l'eau (OCP SA, MASEN, ONEE et ONHYM), des infrastructures portuaires et aéroportuaires (ANP, ONDA et TMSA), du transport, de la mobilité et de la logistique (ONCF et SNTL), ainsi que du développement territorial, de l'habitat et des équipements publics (ANEP et SRRA).

En termes de résultats du chiffrage pour les 19 EEP de l'échantillon ayant communiqué au total 53 projets d'investissement, l'enveloppe des projets chiffrés s'établit à environ **155,24 MMDH**. La composante climato-pertinente ressort à **140,58 MMDH**, soit 91% de la valeur du portefeuille analysé des projets contre **14,66 MMDH** correspondant à la part non climatique. L'atténuation représente environ **107 MMDH**, soit 76% de l'enveloppe climatique tandis que l'adaptation mobilise près de **33 MMDH**, soit 24%.



L'analyse des sources de financement rattachées aux **140,58 MMDH** d'investissements climatiques retenus fait ressortir une prédominance des dettes et autres emprunts, qui représentent 53,78% de l'enveloppe, suivies des concours de l'Etat et des institutions publiques, avec une part de 37,27%. Les financements identifiés auprès des institutions

financières multilatérales et des bailleurs bilatéraux représentent respectivement 4,63% et 0,66%. La catégorie « dons et fonds climat » contribue à hauteur de 0,59%, tandis que les ressources propres des EEP représentent 3,07%.

II. PIPELINE DES PROJETS CLIMATIQUES A L'HORIZON 2035

En complément du chiffrage climatique des investissements portés par les EEP à l'horizon 2030, un exercice prospectif a été engagé afin d'identifier les projets susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de la composante conditionnelle de la Contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0) à l'horizon 2035. Il vise à constituer un vivier de projets pouvant être progressivement qualifiés et priorisés, avant leur éventuelle présentation aux points focaux nationaux du NDC Partnership.

Le périmètre a été recentré sur 17 projets individualisés portés par 7 EEP, en l'occurrence les Groupes OCP et TMSA, l'ONCF, l'ONEE BO, l'ADA, l'ANDZOA et l'INRA.

Ce portefeuille initial de projets constitue un vivier pour la présélection d'un ensemble de projets. Il convient, toutefois, de souligner qu'il ne constitue pas, à ce stade, un portefeuille de projets immédiatement bancables. L'intégration de tout projet d'investissement dans ce portefeuille suppose l'appréciation de sa pertinence climatique potentielle, de son éligibilité au titre de la composante conditionnelle de la CDN 3.0, de son additionnalité financière ainsi que de son niveau de maturité technique.

La structure sectorielle du pipeline fait ressortir une prédominance des projets relevant de l'agriculture, des oasis et de la recherche, avec 7 projets, soit 41,2% du total. Les projets liés à l'eau représentent 4 projets (23,5%), tandis que ceux relevant de l'industrie et de l'énergie totalisent également 4 projets (23,5%). Le transport et la logistique comptent, pour leur part, 2 projets, soit 11,8% du portefeuille. Ainsi, près des deux tiers des projets recensés, soit 11 projets sur 17, concernent directement la résilience des systèmes agricoles, des territoires oasiens et la gestion des ressources en eau.

Du point de vue de leur finalité climatique principale, 8 projets relèvent de l'adaptation (47,1% du pipeline), 6 projets de l'atténuation (35,3%) et 3 projets poursuivent conjointement les deux objectifs (17,6%).

Le portefeuille présente également une concentration au niveau de trois opérateurs. Le Groupe OCP porte 7 projets (41,2% du total), alors que l'ANDZOA et l'INRA en portent chacun trois. Ces trois EEP concentrent, ainsi, 13 projets sur 17, soit 76,5% du pipeline. L'ADA, l'ONCF, l'ONEE Branche Eau et le Groupe TMSA portent chacun un projet.

Les projets d'adaptation couvrent notamment le renforcement de la résilience des écosystèmes oasiens, la lutte contre l'ensablement, la régénération des peuplements d'Acacia raddiana, le développement de l'agriculture de conservation, de l'agroforesterie et de la gestion durable des parcours, ainsi que la gestion intégrée des nappes phréatiques.

Les programmes proposés par l'INRA portent notamment sur un objectif pouvant atteindre un million d'hectares en semis direct, 50.000 hectares de systèmes agroforestiers et 200.000 hectares de parcours à réhabiliter.

Le projet de l'ONEE Branche Eau prévoit, pour sa part, une réduction de 50% de la surexploitation des nappes à l'horizon 2030 et la mise en place de 17 contrats de gestion participative à l'horizon 2035.

Les programmes hydriques du Groupe OCP visent des capacités de dessalement de 500 Mm^3 par an, de transfert d'eau dessalée de 180 Mm^3 par an et de traitement ou d'adduction des eaux usées épurées de 60 Mm^3 par an. Ces investissements contribueraient à réduire le recours aux ressources conventionnelles, à sécuriser les besoins industriels et à améliorer l'approvisionnement en eau potable de plusieurs territoires.

Les projets d'atténuation concernent principalement le développement de 1,2 GW de capacités renouvelables et de stockage, l'électrification du séchage du phosphate, le captage et la valorisation du CO_2 industriel, la mobilité minière verte, l'électrification de la ligne ferroviaire de l'Oriental ainsi que l'alimentation électrique des navires à quai dans le complexe portuaire Tanger Med. Ce dernier projet prévoit l'équipement de près de quatre kilomètres de quais et permettrait d'éviter plus de 25.000 tonnes de CO_2 par an.

Le projet de structuration de la filière de l'arganier porté par l'ANDZOA constitue un projet mixte regroupant les objectifs adaptation et atténuation. Il prévoit l'équipement photovoltaïque de 531 centres et unités pour une capacité de 1,36 MWc, une production annuelle estimée à 2,32 GWh et une réduction d'émissions évaluée à environ 1.630 tonnes équivalent CO_2 par an, tout en renforçant la résilience économique des communautés oasiennes.

La maturation du pipeline devra désormais reposer sur un rapprochement formalisé de chaque projet avec les mesures de la CDN 3.0. Cette étape devra notamment permettre de vérifier la contribution climatique attendue, le caractère conditionnel ou inconditionnel de l'opération, l'additionnalité du financement recherché et l'absence de double comptabilisation avec des projets déjà financés ou engagés.

Par ailleurs, l'actualisation régulière de ce pipeline permettra de renforcer sa crédibilité et d'accroître les perspectives de mobilisation de financements climatiques nationaux et internationaux au profit des EEP.

III. STRUCTURATION DU REPORTING ESG ET CLIMATIQUE

Le diagnostic réalisé dans le cadre de ce chantier a mis en évidence une intégration encore hétérogène des enjeux climatiques et de durabilité dans les stratégies des EEP. Si certains organismes disposent de démarches structurées, d'objectifs quantifiés et d'un reporting régulier, d'autres appréhendent encore ces enjeux de manière ponctuelle ou à travers les seules stratégies sectorielles dont ils assurent la mise en œuvre.

Au-delà de cette photographie initiale, l'enjeu consiste désormais à instituer des dispositifs permanents permettant de produire une information environnementale, sociale et de gouvernance fiable, comparable et vérifiable, de suivre la performance globale des EEP et d'intégrer les risques climatiques dans les processus de pilotage et de décision.

Dans ce cadre, les travaux sont en cours pour la structuration d'un dispositif transversal de reporting ESG couvrant les EEP ne relevant pas du périmètre de l'ANGSPE.

Ce chantier est mis en œuvre conformément au Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP, approuvé par le décret n° 2-24-249 du 24 avril 2025 et en cohérence avec les principaux référentiels internationaux de reporting en matière de durabilité et de climat.

La première phase des travaux a permis de développer un projet de référentiel reposant sur un socle commun d'indicateurs. En application du principe de proportionnalité, ce socle est complété par d'autres indicateurs conditionnels dont certains portent spécifiquement sur les enjeux climatiques et budgétaires.

Ce chantier devrait progressivement conduire à l'élaboration et à la publication de rapports extra-financiers par les EEP concernés par le dispositif et ce, conformément au Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP. La production de ces informations permettra, ainsi, de faciliter la consolidation des performances ESG et climatiques au niveau de l'Etat, en vue de disposer d'une vision globale des engagements climatiques et des risques associés au portefeuille public.

ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS -274-

1- ETABLISSEMENTS PUBLICS -215-

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABH (10)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADD	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL
ADHA	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU HAUT ATLAS
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMDIE	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS
AMDL	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
AMEAQ	AGENCE MAROCAINE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
AMEE	AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMMPS	AGENCE MAROCAINE DE MEDICAMENTS ET DES PRODUITS DE SANTE
AMSD	AGENCE MAROCAINE DU SANG ET DE SES DERIVES
AMSSNUR	AGENCE MAROCAINE DE SURETE ET DE SECURITE NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEF	AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS
ANEP	AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS
ANGSPE	AGENCE NATIONALE DE GESTION STRATÉGIQUE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET DE SUIVI DES PERFORMANCES DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANP (*)	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPE	AGENCE NATIONALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANR	AGENCE NATIONALE DES REGISTRES
ANRAC	AGENCE NATIONALE DE RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS RELATIVES AU CANNABIS
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
ANRUR	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS MENAÇANT RUINE
ANSS	AGENCE NATIONALE DU SOUTIEN SOCIAL

(*) En cours de transformation en SA

ANNEXE 1

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS -274-

1- ETABLISSEMENTS PUBLICS -215- (SUITE)

Sigle	Raison sociale
ANSR	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ROUTIERE
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PREFECTURES ET PROVINCES DU NORD DU ROYAUME
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA PREFECTURE ET DES PROVINCES DE LA REGION ORIENTALE DU ROYAUME
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD DU ROYAUME
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (30)	AGENCE URBAINE
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAG (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CHUMVIM	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE MOHAMMED VI DE MARRAKECH
CHUMVIO	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE MOHAMMED VI D'OUJDA
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNRA	CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES
CNRS	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHES MARITIMES
CRI (12)	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENA	ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE RABAT

ANNEXE 1

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS -274-

1- ETABLISSEMENTS PUBLICS -215- (SUITE ET FIN)

Sigle	Raison sociale
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
GST (06)	GROUPEMENT SANITAIRE TERRITORIAL
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE LA NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
IPSM	INSTITUT PRINCE SIDI MOHAMMED DES TECHNICIENS SPECIALISES EN GESTION ET COMMERCE AGRICOLE
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
ONHYM (*)	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMMED V
UNIVERSITE (13)	UNIVERSITE

(*) En cours de transformation en SA

ANNEXE 1

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS -274-

2- SOCIETES ANONYMES -59-

Sigle	Raison sociale
ADER-FES	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
ASMA INVEST	ASMA INVEST
BAM	BARID AL-MAGHRIB
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS
CIE	CASABLANCA ISKANE ET EQUIPEMENT
DIYAR AL MADINA	DIYAR AL MADINA
FM6I	FONDS MOHAMMED VI POUR L'INVESTISSEMENT
FMP	FONDS MAROCAIN DE PLACEMENTS
HAO	HOLDING AL OMRANE
IAM	ITISSALAT AL-MAGHRIB
ITHMAR AL MAWARID	ITHMAR AL MAWARID
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL
LABOMETAL	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE
MAROCLEAR	DEPOSITAIRE CENTRAL - MAROCLEAR
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
MIA	MOROCCO INVESTISSEMENT AUTHORITY
NWM	SOCIETE NADOR WEST MED
OCP SA	OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES SA
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
SALIMA HOLDING	SOCIETE ARABE LIBYO-MAROCAINE HOLDING
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SIS (06)	SOCIETE D'INSTALLATION SPORTIVE
SMAEX	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE
SNED	SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR
SNGFE	SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SOCAMAR	SOCIETE DE COMMERCIALISATION D'AGRUMES ET AUTRES FRUITS ET LEGUMES AU MAROC
SODEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONADAC	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOTADEC	SOCIETE TANGEROISE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES
SRM (12)	SOCIETE REGIONALE MULTISERVICE
SRRA	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT
TMPA	TANGER MED PORT AUTHORITY
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

ANNEXE 2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN COURS DE DISSOLUTION ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN COURS DE LIQUIDATION - 87 -

1- ETABLISSEMENTS PUBLICS -16-

Sigle	Raison sociale
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODI	OFFICE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
RAD	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION DE CASABLANCA
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RAID	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TANGER
RATAG	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS D'AGADIR
RATC	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS DE CASABLANCA
RATF	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE FES
RATM	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
RATMA	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MARRAKECH
RATR	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS DE SAFI
RATT	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE TANGER
RDE	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TETOUAN
RED	RABAT ELECTRICITE DISTRIBUTION ASSAINISSEMENT LIQUIDE

2- SOCIETES D'ETAT -15-

EEP	Raison sociale
BNDE	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CFPM	CONDITIONNEMENT DES FRUITS ET PRIMEURS
COMAGRI	COMPAGNIE MAROCAINE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
REP-MARINE	REP MARINE
SCI SEBTA	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEBTA
SEFERIF	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
SIE	SOCIETE D'INGENIERIE ENERGETIQUE
SLIMACO	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES POUR LE GHARB
SNPP	SOCIETE NATIONALE DES PRODUITS PETROLIERS
SOCOBER	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES DE BERKANE
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
SOPLEM	SOCIETE DE PLANTATION ET D'EMBALLAGE OULED MAHALLA
TELECART	SOCIETE DE TELEDETECTION, DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE

ANNEXE 2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN COURS DE DISSOLUTION ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN COURS DE LIQUIDATION - 87 -

3- FILIALES PUBLIQUES -24-

Sigle	Raison sociale
AIR SENEGAL INTERNATIONAL	AIR SENEGAL INTERNATIONAL
AOULI	MINES D'AOULI
ATLAS BLUE	ATLAS BLUE
CDM	CHARBONNAGES DU MAROC
COTEF	COMPLEXE TEXTILE DE FES
FRUMAT	FRUITIERE MAROCAINE DE TRANSFORMATION
GEFS	LES GRANDS ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DU SOUSS
HALA FISHERIES	HALA FISHERIES
IMEC	INSTITUT MAROCAIN D'ESSAIS ET DE CONSEILS
JADIVET	JADIDA VETEMENTS
PROMAGRUM	PROMOTION DES AGRUMES AU MAROC
SABR	SABR AMENAGEMENT
SASMA	SOCIETE AGRICOLE DE SERVICES AU MAROC
SCORE U	SOCIETE DES CONSIGNATAIRES REUNIS
SCS	SOCIETE CHERIFIENNE DES SELS
SERECAF	SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATION DE LA CHAINE DE FROID AU MAROC
SNDE	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
SOCICA	SOCIETE CHERIFIENNE DE LA CITE OUVRIERE MAROCAINE DE CASA
SOCOCHARBO	SOCIETE COMMERCIALE DE CHARBONS ET BOIS
SODEVI	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT VITICOLE
SONARP	SOCIETE DE NAVIGATION, D'ARMEMENT ET DE PECHE
SORASRAK	SOCIETE REGIONALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE SAIDIA
TEMPS VERT	TEMPS VERT SA
UIM	UNION INDUSTRIELLE DE MONTAGE

ANNEXE 2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN COURS DE DISSOLUTION ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN COURS DE LIQUIDATION - 87 -

4- SOCIETES MIXTES -28-

Sigle	Raison sociale
CDJ	CITE DEUX DES JEUNES
CHARIKA	SOCIETE CHARIKA
CIMA	CIMENTERIE MAGHREBINE
CMSO	CITE MAROCAINE DE SIDI OTHMANE
CRNMDA	CAVES DES ROCHES NOIRES
CTJ	CITE TROIS DES JEUNES
CUJ	CITE UN DES JEUNES
DIAFA	SOCIETE MAROCAINE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DIAFA
EDITIONMI	EDITIONS MAROCAINES ET INTERNATIONALES
ELKHEIR	SOCIETE EL KHEIR
ESMAFOR	ESTOMPAGE MATRICAGE FORGE
EUROCHEQUE	EUROCHEQUE MAROC
HOLEXP	HOLDING EXPANSION
MAROPECHE	SOCIETE MAROPECHE
METRAGAZ	MAINTENANCE EXPLOITATION DE GAZODUC MAGHREB-EUROPE
MMA	PECHINEY M.M.A
NEW SALAM	SOCIETE NEW SALAM
PALM BAY	PALM BAY
PERLITE	PERLITE ROCHE
PROMER	SOCIETE PROMER
SAFIR	CHAINE HOTELIERE SAFIR
SAIA	SOCIETE ARABE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
SCIMEN	SCIMEN
SCIRM	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ROSE MARIE
SIMEF	SOCIETE D'INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES DE FES
SINCOMAR	SINCOMAR
SMADA	SOCIETE MAROCO ARABE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SODIP	SOCIETE SODIP

5- AUTRES ORGANISMES -4-

Sigle	Raison sociale
LNLMCV	LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIO-VASCULAIRES
SCVA	COOPERATIVE VINICOLE D'AIT SOUALA
SCVM	COOPERATIVE VINICOLE DE MEKNES
VINICOOP	COOPERATIVE VINICOLE DES BENI SNASSEN

ANNEXE 3

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

REALISATIONS 2023 - 2025

(En Millions de DH)

INDICATEURS	2023	2024	2025	VARIATION 2025 / 2024
Chiffre d'Affaires	332,070	363,940	421,595	16%
Charges d'Exploitation (*)	279,128	297,131	339,620	14%
dont Charges de Personnel	43,208	46,305	51,761	12%
Valeur Ajoutée	97,698	124,734	146,004	17%
Résultat d'Exploitation Bénéficiaire ()**	37,323	49,449	62,555	27%
Résultat d'Exploitation déficitaire ()**	21,690	14,959	15,448	-3%
Résultat Courant bénéficiaire ()**	32,744	46,790	62,370	33%
Résultat Courant déficitaire ()**	22,035	16,076	16,282	-1%
Résultat Net bénéficiaire ()**	26,366	36,195	39,851	10%
Résultat Net déficitaire ()**	17,088	12,786	11,398	11%
Impôt sur les Sociétés	6,567	11,566	22,126	91%
Investissements	81,285	101,444	124,359	23%
Dettes de Financement	326,488	331,111	388,221	17%
Capacité d'Autofinancement	38,598	69,843	80,099	15%
Fonds Propres	695,382	703,453	741,139	5%
Total du bilan	1,931,606	2,054,479	2,242,036	9%

(*) Hors dotations d'exploitation

(**) Hors CNSS et CMR

ANNEXE 4

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

REALISATIONS A FIN 2025 (EN MDH) (1/4)

EEP	Réalisations au titre de 2025			
	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
EEP EXERCANT UNE ACTIVITE MARCHANDE				
AASLM	0.0	33.5	0.0	33.5
AAVBR	661.7	163.0	0.0	824.7
ADER FES	22.0	0.0	0.0	22.0
ADM	724.4	0.0	0.0	724.4
ANP	66.0	0.0	0.0	66.0
Casa Iskane et Equipements	2,169.0	0.0	0.0	2,169.0
Casa Transports	160.0	0.0	0.0	160.0
CAM	0.0	0.0	500.0	500.0
NWM	500.6	0.0	0.0	500.6
ONCF	1,238.0	0.0	1,700.0	2,938.0
ONEE	1,762.7	0.0	4,000.0	5,762.7
ONP	0.0	20.0	0.0	20.0
RAM	0.0	0.0	1,500.0	1,500.0
ESSAOUIRA CULTURE, ARTS ET PATRIMOINE	10.0	0.0	0.0	10.0
SMIT	300.7	0.0	0.0	300.7
SNED	0.0	5.0	0.0	5.0
SNGFE	901.0	0.0	0.0	901.0
SNRT	300.0	901.8	300.0	1,501.8
RABAT ANIMATION ET DEVELOPPEMENT	25.0	15.0	0.0	40.0
SRRA	523.6	0.0	0.0	523.6
RABAT REGION PATRIMOINE HISTORIQUE	5.0	0.0	0.0	5.0
SODEA	0.0	7.3	0.0	7.3
SOCIÉTÉ MEDZ	3.8	0.0	0.0	3.8
SRM CS	50.0	0.0	0.0	50.0
SRM LSH	50.0	0.0	0.0	50.0
SRM MS	136.4	0.0	0.0	136.4
SONACOS	350.0	0.0	0.0	350.0
SONARGES	60.6	0.0	0.0	60.6
SOREAD-2M	65.0	121.0	100.0	286.0
Total EEP exerçant une activité marchande	10,085.5	1,266.6	8,100.0	19,452.1

ANNEXE 4

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

REALISATIONS A FIN 2025 (EN MDH) (2/4)

EEP	Réalisations au titre de 2025			
	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
EEP N'EXERCANT PAS UNE ACTIVITE MARCHANDE				
ABH	339.9	117.1	0.0	457.0
ADA	61.0	71.7	0.0	132.7
ADD	0.0	20.0	0.0	20.0
ADHA	0.0	80.0	0.0	80.0
ADS	10.0	150.0	0.0	160.0
AU	189.0	524.4	0.0	713.4
ALEM	80.0	0.0	0.0	80.0
AMDL	159.7	31.0	0.0	190.7
AMEE	12.0	42.4	0.0	54.4
AMSD	0.0	20.0	0.0	20.0
AMMPS	0.0	2.0	0.0	2.0
AMSSNUR	3.0	39.0	0.0	42.0
ANAPEC	3.0	258.5	0.0	261.5
ANDA	65.4	27.6	0.0	93.0
ANDZOA	349.0	53.5	0.0	402.5
ANEF	0.0	600.0	0.0	600.0
ANEP	25.0	132.5	0.0	157.5
ANGSPE	20.0	80.0	0.0	100.0
ANLCA	225.0	75.0	0.0	300.0
ANPME	320.0	0.0	0.0	320.0
ANRAC	20.0	46.6	0.0	66.6
ANRE	20.0	48.0	0.0	68.0
ANRUR	43.0	18.0	0.0	61.0
ANSR	140.0	0.0	0.0	140.0
APDN	195.0	0.0	0.0	195.0
APDO	80.0	0.0	0.0	80.0
APDS	180.0	0.0	0.0	180.0
ARCHIVES DU MAROC	7.4	16.9	0.0	24.3

ANNEXE 4

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

REALISATIONS A FIN 2025 (EN MDH) (3/4)

EEP	Réalisations au titre de 2025			
	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
EEP N'EXERCANT PAS UNE ACTIVITE MARCHANDE				
AREF	2,626.1	29,101.7	0.0	31,727.8
BNRM	15.0	45.3	0.0	60.3
CCIS	3.9	39.1	0.0	43.1
CCM	5.2	71.8	0.0	77.0
CDM	0.0	93.6	0.0	93.6
CHU SM	0.0	62.5	0.0	62.5
CHU HII	0.0	244.8	0.0	244.8
CHU IR	0.0	546.6	0.0	546.6
CHU IS	140.0	1,083.3	0.0	1,223.3
CHU Med VI Marrakech	0.0	497.3	0.0	497.3
CHU Med VI Oujda	0.0	120.5	0.0	120.5
CHU Tanger Tetouan Al Hoceima	0.0	207.6	0.0	207.6
CAG	78.3	96.5	0.0	174.8
CAR	0.0	31.0	0.0	31.0
CPM	3.0	6.5	0.0	9.5
CNESTEN	41.1	87.9	0.0	129.0
CNRA	0.0	62.0	0.0	62.0
CNRS	15.8	219.7	0.0	235.5
CRI	0.7	67.5	0.0	68.2
EHTP	0.0	22.0	0.0	22.0
ENAM	15.0	73.0	0.0	88.0
ENA	5.0	30.0	0.0	35.0
ENSMR	9.5	78.8	0.0	88.3
EN	0.0	475.0	0.0	475.0

ANNEXE 4

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

REALISATIONS A FIN 2025 (EN MDH) (4/4)

EEP	Réalisations au titre de 2025			
	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
EEP N'EXERCANT PAS UNE ACTIVITE MARCHANDE				
IAV HASSAN II	81.4	189.0	0.0	270.4
HAS	0.0	15.0	0.0	15.0
GST TTA	12.8	207.6	0.0	220.4
IMANOR	0.0	4.5	0.0	4.5
INRA	150.0	87.3	0.0	237.3
INRH	71.5	123.3	0.0	194.8
IPM	10.0	39.3	0.0	49.3
IPSM	4.8	9.4	0.0	14.2
ISCAE	10.6	53.3	0.0	63.9
ISM	10.0	40.0	0.0	50.0
MAP	6.3	392.9	0.0	399.2
MDA	10.0	0.0	0.0	10.0
ODCO	0.0	44.0	0.0	44.0
OFPPT	0.0	150.0	0.0	150.0
ONCA	71.9	283.5	0.0	355.4
ONICL	0.0	666.4	0.0	666.4
ONMT	1,400.0	0.0	0.0	1,400.0
ONOUSC	151.5	2,635.5	0.0	2,786.9
ONSSA	596.0	500.0	0.0	1,096.0
ORMVA	2,383.4	483.0	0.0	2,866.4
TNMV	0.0	22.0	0.0	22.0
Universités et Etablissements d'enseignement supérieur	261.0	951.2	0.0	1,212.2
Total EEP exerçant une activité non marchande	10,736.9	42,715.3	0.0	53,452.3
TOTAL EEP	20,822.5	43,981.9	8,100.0	72,904.4

ANNEXE 5

RECETTES DES PRINCIPALES TAXES PARAFISCALES PERCUES PAR LES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS AU TITRE DES ANNEES 2025 ET 2026 (EN MDH)

EEP	Taxe parafiscale (en MDH)	Réalisé 2025	Prévu 2026
AMMC	Taxe Parafiscale de contrôle du marché boursier	26.80	15.50
ANPME	Taxe Parafiscale à l'Importation (Plafond)	52.26	52.00
EACCE	Taxe Parafiscale à l'Importation (Plafond)	241.71	240.00
MDA	Taxe Parafiscale à l'Importation (Plafond)	39.19	40.00
AMDIE	Taxe Parafiscale à l'importation y compris le solde à affecter par le CA	293.98	293.98
Caisse de Compensation	Amendes de Transport (AMT)	0.02	0.01
CCIS	Décime Additionnel de la Taxe Professionnelle	297.18	204.96
CAR	Décime Additionnel de la Taxe Professionnelle	147.76	79.97
CPM	Décime Additionnel de la Taxe Professionnelle	28.85	17.50
ANSR (NARSA)	Taxe des Assurés	200.48	205.00
	Assurances	45.64	47.00
	Carburant	3.48	3.00
	Automobile	26.11	23.50
	Centres de Visite Technique	38.07	35.50
	Auto-écoles *(supprimée à partir de janvier 2023)*		-
	Total	**313.78**	**314.00**
EN	Surtaxe d'Abattage	5.87	7.00
	Prélèvement sur le Pari Mutuel Urbain Marocain	162.05	200.00
	Total	**167.92**	**207.00**
INRH	Taxe de Recherche Halieutique	15.52	15.00
ODCO	Taxe de Développement Coopératif *(supprimée à partir de janvier 2023)*	-	-
OFPPT	Taxe sur la Formation Professionnelle	3,913.03	4,304.33
ONICL	Taxe de commercialisation des céréales et des légumineuses	139.98	140.00
ONMT	Taxe de Promotion Touristique (TPT)	242.00	400.00
SNRT	Taxe pour la Promotion du Paysage Audiovisuel National (TPPAN)	427.79	340.00
FSEC	Taxe de solidarité contre les évènements catastrophiques	306.87	394.63
Total général		**6,654.6**	**7,058.9**

ANNEXE 6

PRODUITS PROVENANT DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS AU PROFIT DU BUDGET GENERAL : REALISATIONS AU TITRE DE LA LOI DE FINANCES 2025 ET PREVISIONS DES LOIS DE FINANCES 2026 ET 2027 (EN MDH)

(Hors produits de cession d'actifs et de privatisation)

DESIGNATION DES RECETTES	Réalisations LF 2025	Prévisions LF 2026	Prévisions LF 2027
Produits à provenir d'organismes financiers			
Produits à provenir de Bank Al-Maghrib	4,262.0	3,600.0	5,100.0
Produits à provenir de la Caisse de Dépôt et de Gestion			400.0
Produits à provenir de l'Office des Changes (OC)	150.0	150.0	250.0
Produits à Provenir du Crédit Agricole du Maroc (CAM)	0.0	0.0	0.0
Produits à Provenir du Fonds d'Equipement Communal (FEC)	0.0	0.0	0.0
Dividendes au titre des participations de l'Etat dans les sociétés et organismes internationaux	16.5	5.1	0.0
Produits à provenir de la Société Atlantic RE (ancienne Société Centrale de Réassurance)	86.6	40.0	90.0
Parts de bénéfices et contributions des établissements publics et autres organismes			
Produits à provenir de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)	6,500.0	6,000.0	7,200.0
Produits à provenir de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)	189.3	123.0	280.0
Produits à provenir de l'Office National des Aéroports (ONDA)	160.0	160.0	235.0
Produits à provenir de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	100.0	250.0	150.0
Produits à provenir de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)	0.0	14.0	60.0
Produits à provenir de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)	14.0	14.0	20.0
Produits à provenir de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)	10.0	15.0	50.0
Produits à provenir de L'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)	100.0	0.0	0.0
Produits à provenir de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL)	40.0	40.0	50.0
Produits à Provenir de la Centrale d'Achat et de Développement de la Région Minière de Tafilalet et de Figuig (CADETAF)	0.0	2.0	5.0
Produits à provenir du Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca (LOARC)	2.0	2.0	2.0
Produits à provenir de l'Office National des pêches (ONP)	10.0	10.0	15.0
Produits à provenir de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS)			100.0
Produits à provenir de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE)			0.0
Produits à provenir des établissements publics et autres organismes			120.0
Dividendes à provenir des sociétés à participation publique			
Dividendes à provenir de la société Office Chérifien des Phosphates (OCP SA)	6,176.6	7,000.0	6,400.0
Dividendes à provenir de la société Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)	0.0	0.0	220.0
Dividendes à provenir de la Société Nationale du Transport et de la Logistique (SNTL)	45.0	80.0	80.0
Dividendes à provenir de Barid Al-Maghrib (BAM)	250.0	400.0	350.0
Dividendes à provenir de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA)	28.2	30.9	39.6
Dividendes à provenir de Tanger Med Port Authority (TMPA)	122.4	108.1	150.0
Dividendes provenant de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)			400.0
Dividendes à Provenir de la Société de Productions Biologiques et Pharmaceutiques Vétérinaires (BIOPHARMA)	50.8	0.0	0.0
Dividendes à Provenir de la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC)	10.0	10.0	25.0
Dividendes au titre des participations financières de l'Etat dans diverses sociétés	395.8	1,007.9	995.2
Redevances pour l'occupation du domaine public et autres produits			
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Office National des Aéroports (ONDA)	130.0	350.0	130.0
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	0.0	110.0	110.0
Produits de licences à provenir d'opérateurs de télécommunications	1,760.9	0.0	0.0
TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES EEP *(Hors produits de cession d'actifs et de privatisation)*	20,610.1	19,522.0	23,026.8

ANNEXE 7

INVESTISSEMENTS DES EEP PAR SECTEUR (EN MDH) (1/2)

SECTEUR	EEP	Réalisations 2025	Prévisions 2026 (Actualisées*)	Prévisions 2027
INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT	ONCF	18,984	22,555	29,021
	TMSA	3,957	17,440	5,839
	RAM	3,578	908	265
	ONDA	2,722	7,080	10,680
	ADM	2,276	1,895	3,321
	NWM	2,006	1,849	1,209
	CFR	1,231	1,420	709
	ANP	1,049	1,158	1,164
	ANSR	590	619	650
	AUTRES EEP	498	4,639	447
	TOTAL	**36,890**	**59,563**	**53,306**
AGRICULTURE ET PECHE MARITIME	ORMVA	2,641	2,624	4,244
	ANCFCC	1,258	2,731	2,046
	ANEF	816	940	1,009
	ONSSA	725	760	1,033
	ANDZOA	146	144	176
	SOREC	103	413	103
	ONCA	96	106	117
	ANDA	77	90	135
	AUTRES EEP	253	239	289
	TOTAL	**6,115**	**8,046**	**9,153**
HABITAT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	GROUPE AL OMRANE	7,690	10,367	11,399
	SRRA	2,377	2,924	3,048
	CASA AMENAGEMENT	1,758	1,800	1,620
	APD	1,383	1,564	1,514
	AAVBR	1,003	1,199	219
	ALEM	312	377	1,041
	AUTRES EEP	465	816	828
	TOTAL	**14,988**	**19,045**	**19,669**
ENERGIE, MINES, EAU ET ENVIRONNEMENT	OCP	34,084	52,545	31,310
	SRM	9,181	24,865	39,600
	ONEE	7,363	10,133	16,490
	ABH	1,326	1,191	1,293
	MASEN	422	6,054	7,009
	ONHYM	348	636	409
	AUTRES EEP	54	73	64
	TOTAL	**52,778**	**95,497**	**96,176**

ANNEXE 7

INVESTISSEMENTS DES EEP PAR SECTEUR (EN MDH) (2/2)

SECTEUR	EEP	Réalisations 2025	Prévisions 2026 (Actualisées*)	Prévisions 2027
FINANCES	CDG	2,893	5,971	9,456
	FDSHII	632	223	232
	CAM	433	393	386
	BAM	114	187	139
	AUTRES EEP	412	67	171
	TOTAL	**4,485**	**6,840**	**10,384**
SOCIAL, SANTE EDUCATION ET FORMATION	AREF	3,228	9,450	8,231
	UNIVERSITE	977	3,427	2,859
	ONOUSC	316	140	188
	OFPPT	256	390	448
	ANLCA	153	20	20
	INRA	143	235	258
	CNSS	140	463	463
	ANAPEC	84	14	20
	IAV	84	84	90
	CNRS	78	41	16
	AUTRES EEP	1,066	2,249	2,437
	TOTAL	**6,524**	**16,513**	**15,030**
TOURISME ET ARTISANAT	ONMT	1,832	2,016	2,217
	ITHMAR CAPITAL	117	20	80
	MDA	6	6	6
	SMIT	1	175	676
	TOTAL	**1,957**	**2,216**	**2,979**
AUTRES	SNRT	197	121	300
	AMDL	165	396	428
	ADD	124	362	492
	CRI	45	129	155
	AUTRES EEP	92	913	1,096
	TOTAL	**623**	**1,922**	**2,471**
TOTAL GLOBAL		**124,359**	**209,643**	**209,166**

(*) Après approbation des budgets

ANNEXE 8

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)

CONTROLE PREALABLE - 189 - (1/3)

1- ETABLISSEMENTS PUBLICS (173)

Sigle	Raison sociale
ABH (10)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
AMDL	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
AMEAQ	AGENCE MAROCAINE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
AMEE	AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMMPS	AGENCE MAROCAINE DE MEDICAMENTS ET DES PRODUITS DE SANTE
AMSD	AGENCE MAROCAINE DU SANG ET DE SES DERIVES
AMSSNUR	AGENCE MAROCAINE POUR LA SECURITE ET LA SURETE NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEF	AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS
ANEP	AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANPE ()**	AGENCE NATIONALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
ANR ()**	AGENCE NATIONALE DES REGISTRES
ANRAC	AGENCE NATIONALE DE RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS RELATIVES AU CANNABIS
ANRUR	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS MENAÇANT RUINE
ANSR	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ROUTIERE
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (30)	AGENCE URBAINE
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG

(*) Hors des Etablissements Publics en cours de dissolution

(**) Etablissement en cours de démarrage d'activité

ANNEXE 8

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)

CONTROLE PREALABLE - 189 - (2/3)

1- ETABLISSEMENTS PUBLICS (173) (SUITE)

Sigle	Raison sociale
CAG (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CHUMVIM	CENTRE HOSPITALO UNIVERSITAIRE MOHAMMED VI DE MARRAKECH
CHUMVIO	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE MOHAMED VI D'OUJDA
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNRS	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHES MARITIMES
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENA	ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE RABAT
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
GST (06)	GROUPEMENT SANITAIRE TERRITORIAL
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISCAE	GROUPE INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
IPSM	INSTITUT PRINCE SIDI MOHAMMED DES TECHNICIENS SPECIALISES EN GESTION ET COMMERCE AGRICOLE

(*) Hors des Etablissements Publics en cours de dissolution

ANNEXE 8

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)

CONTROLE PREALABLE - 189 - (3/3)

1- ETABLISSEMENTS PUBLICS (173) (SUITE ET FIN)

Sigle	Raison sociale
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMMED V
UNIVERSITE (13)	UNIVERSITE

2- AUTRES ORGANISMES PUBLICS (16)

Sigle	Raison sociale
AREP (12)	AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS
CNOPS	CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE
FMVI OSPSN	FONDATION MOHAMMED VI POUR LES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA SURETE NATIONALE
FNM	FONDATION NATIONALE DES MUSEES
FSEC	FONDS DE SOLIDARITE CONTRE LES EVENEMENTS CATASTROPHIQUES

(*) Hors des Etablissements Publics en cours de dissolution

ANNEXE 8

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)

CONTROLE D'ACCOMPAGNEMENT - 42 -

1- ETABLISSEMENTS PUBLICS (15)

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHES

2- SOCIÉTÉS D'ETAT (27)

Sigle	Raison sociale
BAM	BARID AL MAGHRIB
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
HAO	HOLDING AL OMRANE
ITHMAR AL MAWARID	ITHMAR AL MAWARID
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SOCAMAR	SOCIETE DE COMMERCIALISATION D'AGRUMES ET AUTRES FRUITS ET LEGUMES AU MAROC
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
SRM (12)	SOCIETE REGIONALE MULTISERVICE
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

(*) Hors des Etablissements Publics en cours de dissolution et des Entreprises Publiques en cours de liquidation

ANNEXE 8

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)

CONTROLE CONVENTIONNEL - 31 -

1- SOCIÉTÉS ANONYMES À PARTICIPATION DIRECTE ET INDIRECTE DU TRÉSOR

Sigle	Raison sociale
ADER-FES	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
CASA AMENAGEMENT	CASABLANCA AMENAGEMENT
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA
CIE	CASABLANCA ISKANE ET EQUIPEMENTS
MARCHICA MED	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA LAGUNE DE MARCHICA MED
MASEN CAPITAL	MASEN CAPITAL
NWM	SOCIETE NADOR WEST MED
OCP SA	OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES SA
PORTNET	SOCIETE PORTNET SA
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
RRM (ex. STRS)	SOCIETE RABAT REGION MOBILITE
SAO AL JANOUB	SOCIETE AL OMRANE AL JANOUB
SAO BMK	SOCIETE AL OMRANE BENI MELLAL KHENIFRA
SAO CS	SOCIETE AL OMRANE CASABLANCA SETTAT
SAO DT	SOCIETE AL OMRANE DERAA TAFILALET
SAO FM	SOCIETE AL OMRANE FES-MEKNES
SAO MS	SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH SAFI
SAO O	SOCIETE AL OMRANE DE LA REGION DE L'ORIENTALE
SAO RSK	SOCIETE AL OMRANE RABAT SALE KENITRA
SAO SM	SOCIETE AL OMRANE SOUSS MASSA
SAO TTH	SOCIETE AL OMRANE TANGER TETOUAN AL HOCEIMA
SBC	SOCIETE BOUREGREG CULTURE
SBM	SOCIETE BOUREGREG MARINA
SGPTV	SOCIETE DE GESTION DU PORT DE TANGER VILLE
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOSIPO	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
SRRA	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT
STAVOM	SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE OUED MARTIL

2- ENTREPRISES RELEVANT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Sigle	Raison sociale
RRE (ex PIAJ)	SOCIETE RABAT REGION EMERGENCE SA

(*) Hors des Entreprises Publiques en cours de liquidation

ANNEXE 8

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)

CONTROLE SPECIFIQUE - 51 -

1- ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS (29)

Sigle	Raison sociale
ADD	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DES LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMDIE	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS
ANGSPE	AGENCE NATIONALE DE GESTION STRATEGIQUE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
ANSS	AGENCE NATIONALE DU SOUTIEN SOCIAL
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC
CRI (12)	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FM6I	FONDS MOHAMMED VI POUR L'INVESTISSEMENT
MAROCLEAR	DEPOSITAIRE CENTRAL - MAROCLEAR
SGLN	SOCIETE DE GESTION DE LA LOTERIE NATIONALE
SNGFE	SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE

2- AUTRES ORGANISMES PUBLICS (19)

Sigle	Raison sociale
ACAPS	AUTORITE DE CONTROLE DES ASSURANCES ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE
AMAD	AGENCE MAROCAINE ANTIDOPAGE
AMMC	AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX
AMSUP	AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITES MAROCAINES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET DE SUPPORT A L'ENSEIGNEMENT
ANRE	AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE
CIC	CENTRE D'INNOVATION EN CYBERSECURITE
FMHC	FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II A CASABLANCA
FMOSJ	FONDATION MOHAMMEDIA DES OEUVRES SOCIALES DES FONCTIONNAIRES DE LA JUSTICE
FMVI ESC	FONDATION MOHAMMED VI POUR L'EDITION DU SAINT CORAN
FMVI OSEF	FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROMOTION DES OEUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION
FMVI OSPJ	FONDATION MOHAMMED VI DES ŒUVRES SOCIALES DES MAGISTRATS ET DES FONCTIONNAIRES DU POUVOIR JUDICIAIRE
FMVI PHAI	FONDATION MOHAMMED VI DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES
FMVI PR	FONDATION MOHAMMED VI DES PREPOSES RELIGIEUX
FOS APR	FONDATION DES ŒUVRES SOCIALES DES FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION
HAS	HAUTE AUTORITE DE SANTE
INCVT	INSTITUT NATIONAL DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL
IRCAM	INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
PDAFOS	POLE DIGITAL DE L'AGRICULTURE, DE LA FORET ET OBSERVATOIRE DE LA SECHERESSE

3- GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (03)

Sigle	Raison sociale
4C MAROC	CENTRE DE COMPETENCES EN CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU MAROC
GIP POLE TECH	GIP POLE TECH
JAZARI ROOT	INSTITUT JAZARI ROOT

(*) Hors des Etablissements Publics en cours de dissolution et des Entreprises Publiques en cours de liquidation

CONTROLE CONTRACTUEL - 2 -

Sigle	Raison sociale
ETHANOL	SOCIETE ETHANOL
SAS	SOCIETE AMENSOUSS

ANNEXE 9 | بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية | **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC

مجموعة الشركة الوطنية للطرق السيارة بالمغرب

Informations de base — معلومات عامة

SIGLE	ADM (MAISON MERE)			الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH*	*15 715,6*	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	12/06/1989			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE		شركة تابعة عامة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES AUTOROUTES		تجهيز واستغلال البنية التحتية للنقل عبر الطريق السيار	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND		تجاري	الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	99%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	68%	المباشرة	
	INDIRECTE	31%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe ADM (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة الشركة الوطنية للطرق السيارة بالمغرب

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	4 731	5 605	6 615	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	2 313	2 742	3 429	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	249	251	268	تكاليف المستخدمين
Valeur ajoutée	2 674	3 122	3 463	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	30	28	465	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	1 294	730	1 413	النتيجة الصافية حصة المجموعة
CAF	1 023	1 976	1 899	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	76 108	76 840	81 197	مجموع الأصول
Fonds propres	22 569	23 061	22 238	الأموال الذاتية
Dettes de financement	37 282	35 750	37 902	ديون التمويل
Investissements (paiements)	901	1 725	2 276	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère) — الحكامة

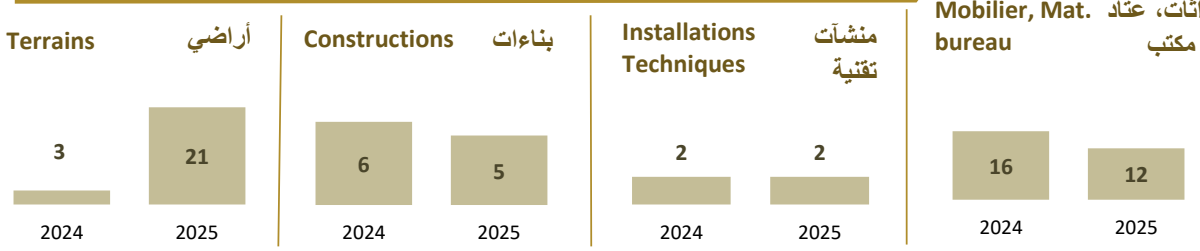


المصادقة على الحسابات
Certification des comptes

الحسابات المصادق عليها		Comptes certifiés
	2023	
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles (Comptes sociaux) — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs مليون درهم



ANNEXE 9 | بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية | **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS — الوكالة الوطنية للتجهيزات العامة

Informations Générales — معلومات عامة

SIGLE	ANEP		الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH* 471,7	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	08/07/2019		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DES EQUIPEMENTS PUBLICS	الاشراف المنتدب على مشاريع التجهيزات العامة	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	NON MARCHAND	غير تجاري	الفئة

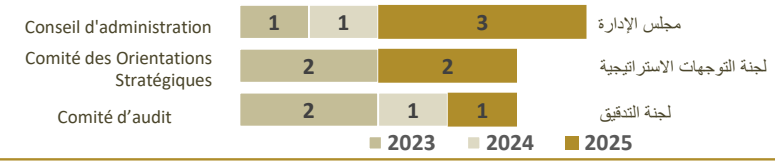
Indicateurs économiques et financiers de l'ANEP — المؤشرات الاقتصادية والمالية للوكالة الوطنية للتجهيزات العامة

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	126	288	543	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	153	165	222	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	127	138	190	تكاليف المستخدمين
Résultats Nets	65	153	273	النتائج الصافية
Valeur Ajoutée	100	261	511	القيمة المضافة
Investissements (paiements)	50	17	14	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance — الحكامة

Nombre de réunions — عدد الاجتماعات

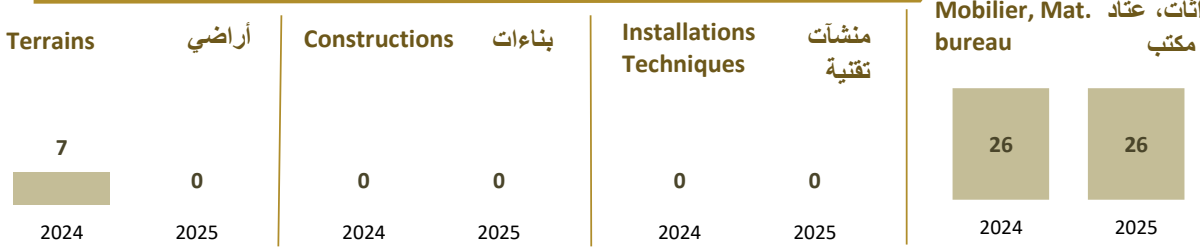


المصادقة على الحسابات — Certification des comptes

Comptes certifiés	2023	الحسابات المصادق عليها
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs مليون درهم



ANNEXE 9 | بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية | **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE AGENCE NATIONALE DES PORTS — مجموعة الوكالة الوطنية للموانئ

Informations de base — معلومات عامة

SIGLE	AGENCE NATIONALE DES PORTS (MAISON MERE)		الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH* 9 062,8	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/12/2006		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT ET MAINTENANCE DES PORTS ET REGULATION DE L'ACTIVITE PORTUAIRE	تطوير وصيانة الموانئ وتقنين النشاط الميناءي	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري	الفئة

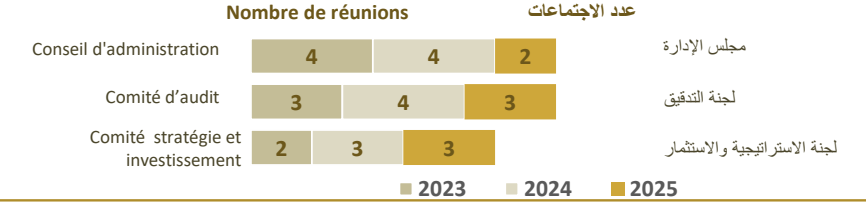
Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe ANP(*) — المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة الوكالة الوطنية للموانئ

(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs — مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	2 770	3 101	3 322	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	1 422	1 394	1 498	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	398	393	416	تكاليف المستخدمين
Valeur ajoutée	1 873	2 229	2 422	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	68	249	302	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	155	399	493	النتيجة الصافية حصة المجموعة
CAF	939	1 124	1 336	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	24 855	21 500	21 484	مجموع الأصول
Fonds propres	9 859	10 209	10 625	الأموال الذاتية
Dettes de financement	6 869	6 260	5 702	ديون التمويل
Investissements (paiements)	575	717	1 049	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère) — الحكامة

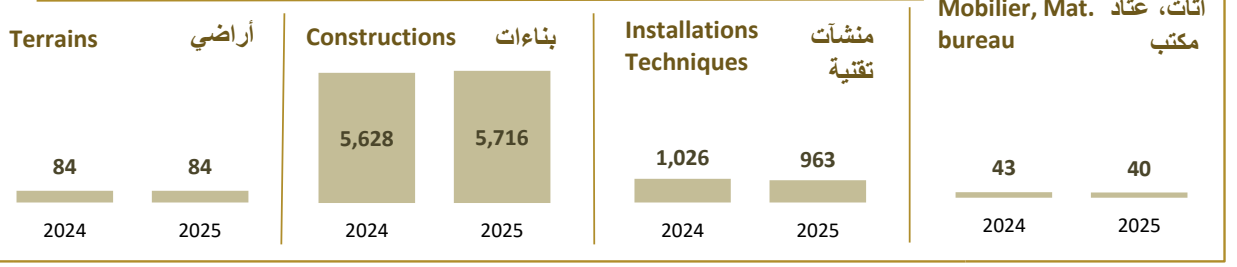


المصادقة على الحسابات
Certification des comptes

Comptes certifiés		الحسابات المصادق عليها
	2023	
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles(Comptes sociaux) — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs — مليون درهم



ANNEXE 9 | بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية | **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE BARID AL-MAGHREB — مجموعة بريد المغرب

Informations de base — معلومات عامة

SIGLE	BAM (MAISON MERE)			الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH*	*1 191,4*	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	07/08/1997			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT		شركة الدولة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	COURRIER / MESSAGERIE/ POSTE DIGITALE / SERVICES FINANCIERS		البريد والارساليات والبريد الرقمي والخدمات المالية	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	INSTITUTION FINANCIERE PUBLIQUE		مؤسسة مالية عمومية	الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

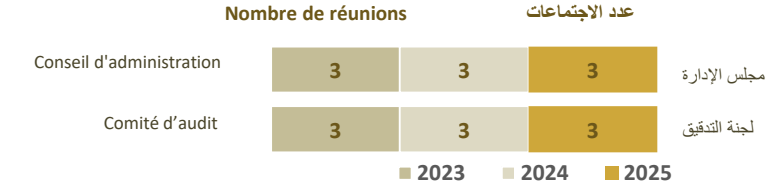
Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe BAM (*) — المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة بريد المغرب

(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs — مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	3 409	3 075	3 834	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	4 153	4 418	4 347	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	1 414	1 489	1 591	تكاليف المستخدمين
Impôt sur les Sociétés	198	494	542	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	285	574	977	النتيجة الصافية حصة المجموعة
Total actif	105 002	112 558	114 731	مجموع الأصول
Fonds propres	3 009	3 468	4 159	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 112	3 355	2 865	ديون التمويل

Gouvernance (Maison mère) — الحكامة

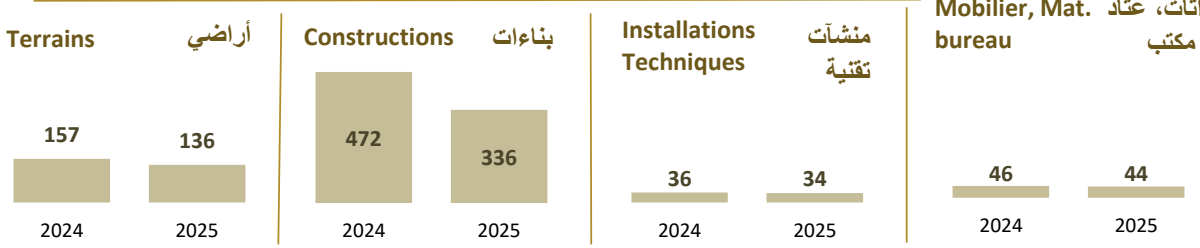


المصادقة على الحسابات
Certification des comptes

Comptes certifiés		الحسابات المصادق عليها
	2023	
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles (Comptes sociaux) — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs — مليون درهم



ANNEXE 9 | بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية | **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

مجموعة القرض الفلاحي للمغرب

Informations de base — معلومات عامة

SIGLE	CAM (MAISON MERE)			الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH*	*4 860,3*	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/06/2004			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE		شركة تابعة عامة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	BANCAIRE		مؤسسة بنكية	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	INSTITUTION FINANCIERE PUBLIQUE		مؤسسة مالية عمومية	الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	85%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	75%	المباشرة	
	INDIRECTE	10%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe CAM (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة القرض الفلاحي للمغرب

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs — مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
PNB	3 743	4 808	5 285	الناتج البنكي الصافي
Charges de personnel	1 232	1 270	1 295	تكاليف المستخدمين
Impôt sur les Sociétés	24	5	17	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	42	211	215	النتيجة الصافية حصة المجموعة
Total actif	140 140	157 914	175 719	مجموع الأصول
Fonds propres	13 522	14 199	16 199	الأموال الذاتية
Dettes de financement	14 535	19 356	28 437	ديون التمويل

Gouvernance (Maison mère) — الحكامة

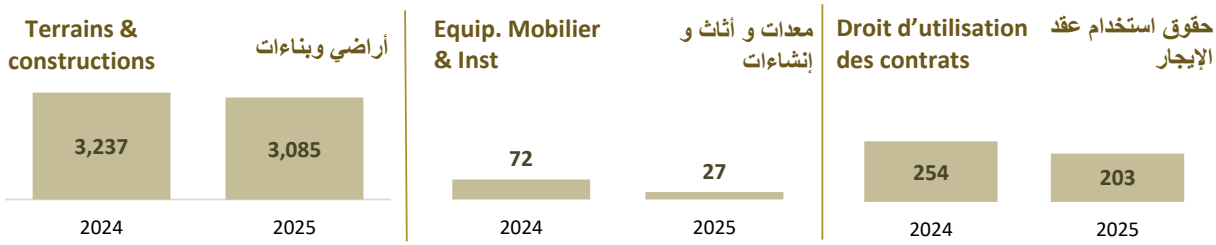


المصادقة على الحسابات
Certification des comptes

الحسابات المصادق عليها		Comptes certifiés
	2023	
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles (Comptes consolidés) — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs — مليون درهم



ANNEXE 9 بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION — مجموعة صندوق الايداع والتدبير

Informations Générales — معلومات عامة

SIGLE	CDG (MAISON MERE)		الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH* *12 304,8*	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	10/02/1959		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	BANCAIRE	مؤسسة بنكية	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	INSTITUTION FINANCIERE PUBLIQUE	مؤسسة مالية عمومية	الفئة

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe CDG (*) — المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة صندوق الايداع والتدبير

(*) Consolidés selon IFRS

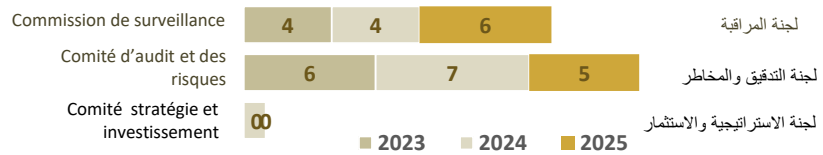
En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2023 (**)	2024	2025	مؤشرات
PNB	10 254	13 498	16 038	الناتج البنكي الصافي
Charges de personnel	2 575	2 816	3 064	تكاليف المستخدمين
Impôt sur les Sociétés	1 430	2 432	3 265	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	1 371	3 464	4 974	النتيجة الصافية حصة المجموعة
Total actif	355 463	381 684	432 316	مجموع الأصول
Fonds propres	19 718	24 625	33 819	الأموال الذاتية

(**) Données actualisées

Gouvernance — الحكامة

Nombre de réunions — عدد الاجتماعات

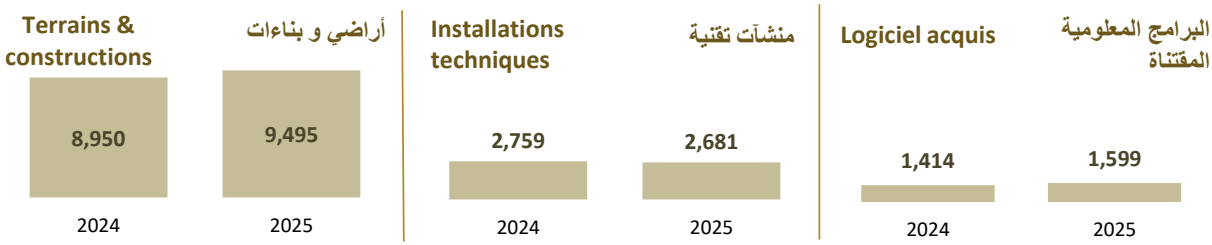


المصادقة على الحسابات — Certification des comptes

الحسابات المصادق عليها		Comptes certifiés
	2023	
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles (Comptes consolidés) — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs مليون درهم



ANNEXE 9 بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES — الصندوق المغربي للتقاعد

Informations Générales — معلومات عامة

SIGLE	CMR		الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH*	- مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/03/1930		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DES RETRAITES DU SECTEUR PUBLIC	تدبير أنظمة معاشات القطاع العام	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	ORGANISME SOCIAL	مؤسسة اجتماعية	الفئة

Indicateurs économiques et financiers de la CMR — المؤشرات الاقتصادية والمالية للصندوق المغربي للتقاعد

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Charges de personnel	146	156	166	تكاليف المستخدمين
Cotisations et contributions (tous régimes)	40 285	43 951	48 732	الاشتراكات والمساهمات (جميع الأنظمة)
Pensions et prestations (tous régimes) (*)	50 290	53 081	55 484	المعاشات والخدمات (جميع الأنظمة)
Solde technique (tous régimes) (*)	-10 005	- 9 130	-6 752	الناتج التقني (جميع الأنظمة)
Fonds propres	64 996	61 310	60 303	الأموال الذاتية
Total actif	69 163	66 272	65 013	مجموع الأصول
Investissements (paiements)	5,55	6,27	11,14	الاستثمارات (الأداءات)

(*) Données actualisées

Gouvernance — الحكامة

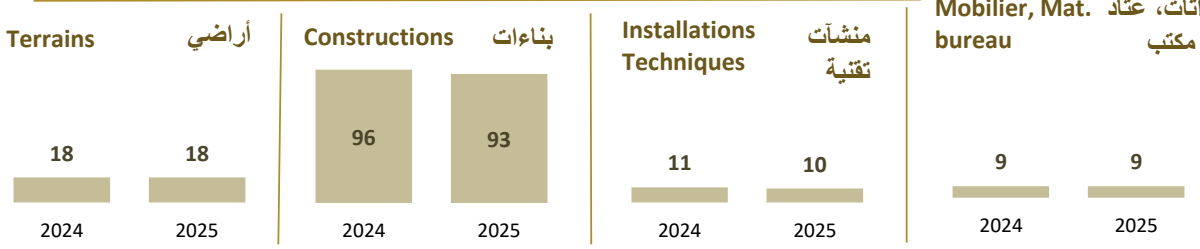


المصادقة على الحسابات
Certification des comptes

Comptes certifiés	2023 avec réserve	2024 avec réserve	2025 avec réserve	الحسابات المصادق عليها

Immobilisations corporelles — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs مليون درهم



ANNEXE 9 | بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية | **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي

Informations Générales — معلومات عامة

SIGLE	CNSS		الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH*	- مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	31/12/1959		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DE LA SECURITE SOCIALE, DES REGIMES AMO DE BASE ET DU REGIME DES TRAVAILLEURS NON-SALARIES	تدبير نظام الضمان الاجتماعي وأنظمة التأمين الإجباري الأساسي عن المرض ونظام العمال غير الأجراء	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	ORGANISME SOCIAL	مؤسسة اجتماعية	الفئة

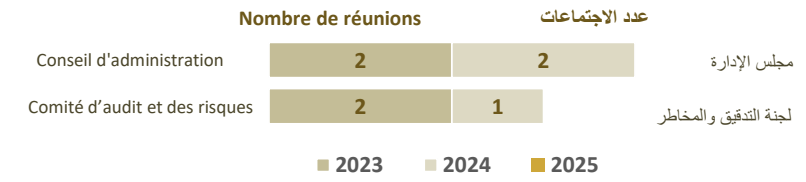
Indicateurs économiques et financiers de la CNSS — المؤشرات الاقتصادية والمالية للصندوق الوطني للضمان الاجتماعي

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Charges de personnel	**1 120**	**1 309**	**1 296**	**تكاليف المستخدمين**
Régime Général (RG)				**النظام العام**
Cotisations et contributions	**34 879**	**37 286**	**39 618**	الاشتراكات والمساهمات
Prestations et frais	**31 545**	**34 140**	**34 893**	تعويضات و مصاريف
Solde des opérations techniques d'exploitation	**3 335**	**3 146**	**4 724**	ناتج العمليات التقنية للتشغيل
Fonds propres*	**94 949**	**98 746**	**104 737**	الأموال الذاتية
Total actif	**102 049**	**105 719**	**112 284**	مجموع الأصول
Assurance Maladie Obligatoire (AMO-Salariés)				**التأمين الاجباري عن المرض (العمال الأجراء)**
Cotisations et produits techniques d'exploitation	**13 551**	**14 539**	**16 396**	الاشتراكات والحصيلة التقنية للتشغيل
Prestations et frais et charges techniques d'exploitation	**10 756**	**12 044**	**13 345**	تعويضات وصوائر ومصاريف تقنية للتشغيل
Solde technique d'exploitation	**2 815**	**2 607**	**3 137**	الناتج التقني للتشغيل
Fonds propres*	**47 661**	**52 010**	**57 181**	الأموال الذاتية
Total actif	**48 337**	**52 654**	**57 986**	مجموع الأصول

(*) Capitaux propres +Provisions fonds et réserves techniques

Gouvernance — الحكامة



المصادقة على الحسابات

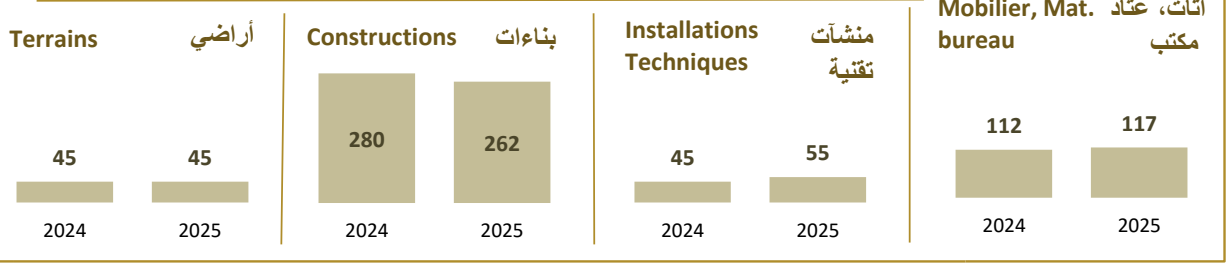
Certification des comptes

(RG & AMO salariés)

Comptes certifiés		الحسابات المصادق عليها
	2023	
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs مليون درهم



ANNEXE 9 | بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية | **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE AL OMRANE — مجموعة العمران

Informations Générales — معلومات عامة

SIGLE	HAO (MAISON MERE)			الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH*	*2 104,0*	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	15/12/2004			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT		شركة الدولة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	AMENAGEMENT ET HABITAT		التجهيز والسكن	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND		تجاري	الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

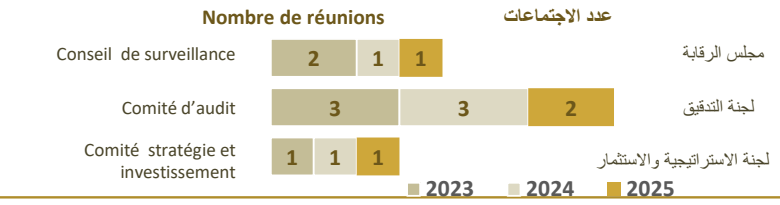
Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe AL OMRANE (*) — المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة العمران

(*) Consolidés selon les normes IFRS depuis 2025

En Millions de Dhs — مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	4 266	5 402	5 872	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	3 108	4 004	3 638	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	555	528	608	تكاليف المستخدمين
Valeur ajoutée	936	1 540	1 209	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	101	283	205	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	-1 170	257	314	النتيجة الصافية حصة المجموعة
CAF	-978	344	271	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	65 732	67 132	68 937	مجموع الأصول
Fonds propres	4 588	4 895	4 679	الأموال الذاتية
Dettes de financement	5 089	5 143	5 617	ديون التمويل
Investissements (paiements)	4 548	5 517	7 690	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère) — الحكامة

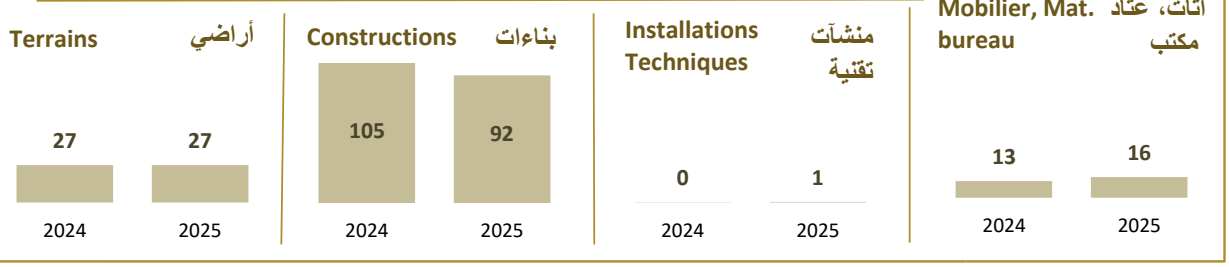


المصادقة على الحسابات — Certification des comptes

Comptes certifiés		الحسابات المصادق عليها
	2023	
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles (Comptes consolidés) — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs — مليون درهم



ANNEXE 9 بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY

masen force inépuisable de développement

الوكالة المغربية للطاقة المستدامة

Informations Générales معلومات عامة

SIGLE	MASEN			الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH*	*4 750*	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	18/03/2010			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT		شركة الدولة	التصنيف القانوني
CATEGORIE	MARCHAND		تجاري	الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	42,75%	المباشرة	
	INDIRECTE	57,25%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers de MASEN المؤشرات الاقتصادية والمالية للوكالة المغربية للطاقة المستدامة

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	1 608	1 186	1 409	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	2 550	1 952	2 136	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	115	132	176	تكاليف المستخدمين
Valeur ajoutée	-840	-633	-550	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	43	5	5	الضريبة على الشركات
Résultat Net	-446	-424	-108	الناتج الصافي
CAF	757	-112	-235	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	22 676	21 515	21 458	مجموع الأصول
Fonds propres	3 422	2 944	2 782	الأموال الذاتية
Dettes de financement	16 882	15 335	15 521	ديون التمويل

Gouvernance الحكامة

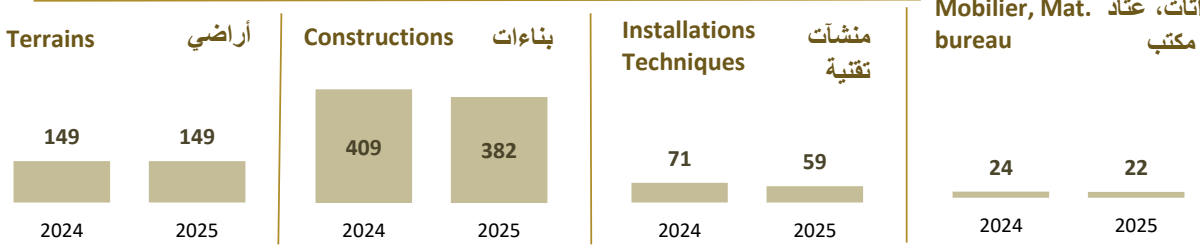


المصادقة على الحسابات
Certification des comptes

الحسابات المصادق عليها	Comptes certifiés
2023	
2024	
2025	

Immobilisations corporelles أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs مليون درهم



ANNEXE 9 | بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية | **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ROUTIERE

NARSA — الوكالة الوطنية للسلامة الطرقية — NATIONAL ROAD SAFETY AGENCY

الوكالة الوطنية للسلامة الطرقية

Informations Générales — معلومات عامة

SIGLE	NARSA		الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH* 275,30	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/01/2020		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	LA SECURITE ROUTIERE	السلامة الطرقية	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	NON MARCHAND	غير تجاري	الفئة

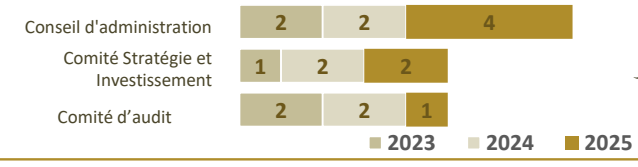
Indicateurs économiques et financiers de la NARSA — المؤشرات الاقتصادية والمالية للوكالة الوطنية للسلامة الطرقية

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	819	882	994	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	543	591	732	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	173	169	180	تكاليف المستخدمين
Résultats Nets	-42	153	175	النتائج الصافية
Valeur Ajoutée	450	460	448	القيمة المضافة
Total actif	1 331	1 452	1 655	مجموع الأصول

Gouvernance — الحكامة

Nombre de réunions — **عدد الاجتماعات**

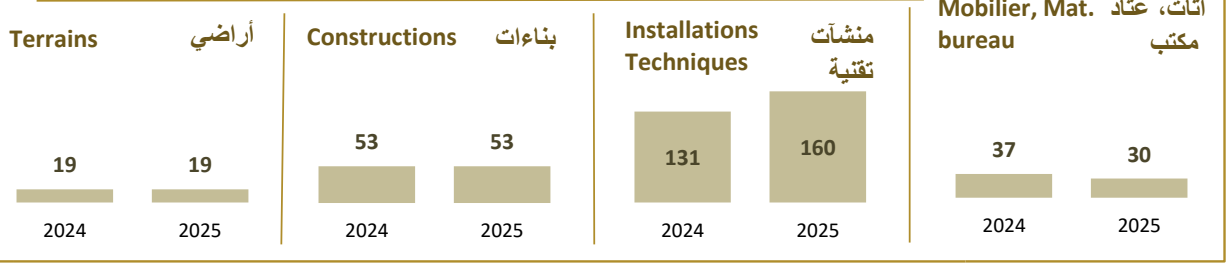


المصادقة على الحسابات — **Certification des comptes**

Comptes certifiés	2023 avec 2 réserves	الحسابات المصادق عليها
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs مليون درهم



ANNEXE 9 | بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية | **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE OCP — المجمع الشريف للفوسفاط

Informations Générales — معلومات عامة

SIGLE	OCP SA (MAISON MERE)			الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH*	*8 288*	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	07/08/1920			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE		شركة تابعة عامة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	EXPLOITATION DES MINES DE PHOSPHATES		استغلال مناجم الفوسفاط	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND		تجاري	الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	95%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	94%	المباشرة	
	INDIRECTE	1%	غير المباشرة	

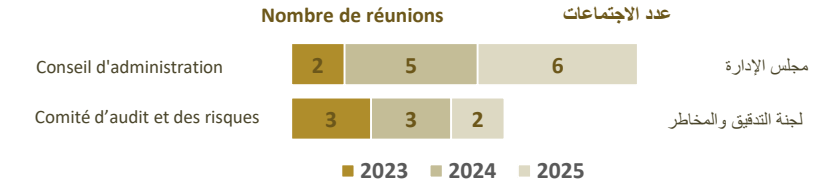
Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe OCP (*) — المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة للمجمع الشريف للفوسفاط

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs — مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	91 277	96 989	113 943	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	55 252	61 341	72 267	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	11 518	13 059	15 669	تكاليف المستخدمين
Valeur ajoutée	40 863	51 285	60 130	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	2 105	4 863	12 732	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	14 369	20 466	17 656	النتيجة الصافية حصة المجموعة
Total actif	249 937	306 133	343 837	مجموع الأصول
Fonds propres	117 051	127 563	137 010	الأموال الذاتية
Dettes de financement (non courantes)	61 235	79 894	111 518	ديون التمويل (غير الجارية)
Investissements (paiements)	27 400	43 588	34 084	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère) — الحكامة

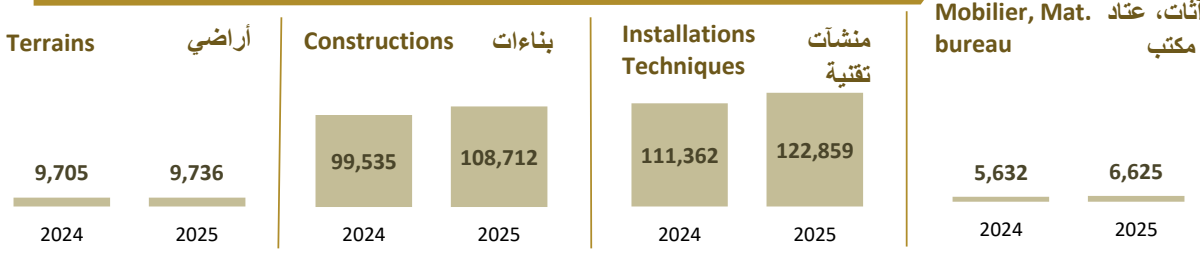


المصادقة على الحسابات — Certification des comptes

Comptes certifiés	2023	الحسابات المصادق عليها
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles (Comptes consolidés) — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs — مليون درهم



ANNEXE 9 | بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية | **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Informations Générales — معلومات عامة

SIGLE	OFPPT		الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH* *4 072,6*	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	21/05/1974		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	تطوير التكوين المهني	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	NON MARCHAND	غير تجاري	الفئة

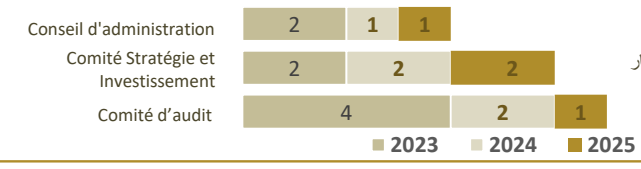
Indicateurs économiques et financiers de l'OFPPT — المؤشرات الاقتصادية والمالية لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	4 331	4 465	4 507	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	3 139	3 389	3 083	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	2 213	2 333	2 446	تكاليف المستخدمين
Résultats Nets	671	956	858	النتائج الصافية
Valeur Ajoutée	3 413	3 409	3 870	القيمة المضافة
Investissements (paiements)	385	392	256	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance — الحكامة

Nombre de réunions — **عدد الاجتماعات**



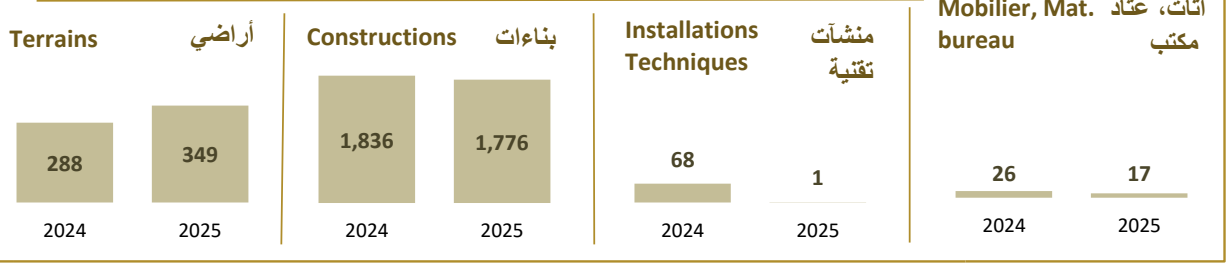
المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

الحسابات المصادق عليها		Comptes certifiés
	2023 avec réserve	
	2024 avec réserve	
	2025 avec réserve	

Immobilisations corporelles — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs مليون درهم



ANNEXE 9 | بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية | **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER — مجموعة المكتب الوطني للسكك الحديدية

Informations Générales — معلومات عامة

SIGLE	ONCF (MAISON MERE)		الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH* 47 189	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	05/08/1963		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	TRANSPORT FERROVIAIRE	النقل السككي	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري	الفئة

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe ONCF (*) — المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة المكتب الوطني للسكك الحديدية

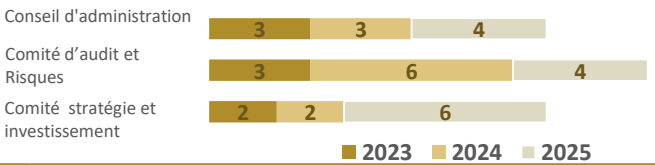
(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs — مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	4 905	5 809	6 191	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	3 361	3 912	4 241	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	1 364	1 433	1 570	تكاليف المستخدمين
Valeur ajoutée	3 016	3 480	3 694	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	39	59	31	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	-1 009	-1 315	-1 406	النتيجة الصافية حصة المجموعة
CAF	1 123	530	749	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	70 207	68 648	88 901	مجموع الأصول
Fonds propres	22 712	22 063	23 764	الأموال الذاتية
Dettes de financement	42 570	41 223	45 788	ديون التمويل
Investissements (paiements)	1 133	2 131	18 984	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance — الحكامة

Nombre de réunions — عدد الاجتماعات

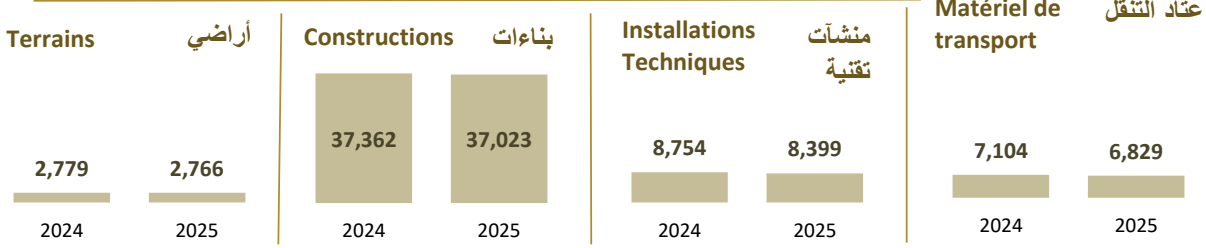


المصادقة على الحسابات — Certification des comptes

الحسابات المصادق عليها		Comptes certifiés
	2023	
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles (Comptes sociaux) — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs — مليون درهم



ANNEXE 9 | بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية | **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS — المكتب الوطني للمطارات

Informations Générales — معلومات عامة

SIGLE	ONDA		الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH* 3 974,82	*مليون درهم*	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	06/05/1982		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	GESTION DES AEROPORTS	خدمات مرتبطة بالمطارات	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري	الفئة

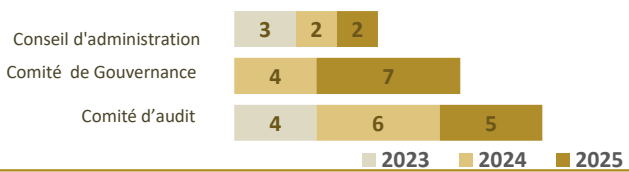
Indicateurs économiques et financiers de l'ONDA — المؤشرات الاقتصادية والمالية للمكتب الوطني للمطارات

En Millions de Dhs — مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	4 710	5 372	5 848	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	2 294	2 553	2 841	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	1 151	1 276	1 399	تكاليف المستخدمين
Valeur ajoutée	3 717	4 251	4 570	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	12	319	608	الضريبة على الشركات
Résultat Net	1 066	1 118	1 302	الناتج الصافي
CAF	1 691	2 122	2 171	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	15 157	15 566	18 841	مجموع الأصول
Fonds propres	5 036	6 012	7 128	الأموال الذاتية
Dettes de financement	7 305	6 546	8 008	ديون التمويل
Investissements (paiements)	934	1 441	2 722	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance — الحكامة

Nombre de réunions — **عدد الاجتماعات**

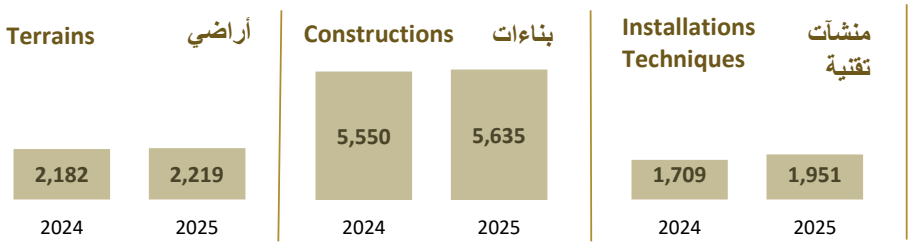


Certification des comptes — **المصادقة على الحسابات**

Comptes certifiés	2023	الحسابات المصادق عليها
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs — مليون درهم



ANNEXE 9 بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES

المكتب الوطني للهيدروكاربورات والمعادن

Informations Générales — معلومات عامة

SIGLE	ONHYM		الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH*	*1 580,36* مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	17/08/2005		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	RECHERCHE MINIÈRE ET D'HYDROCARBURES	التنقيب عن المعادن والهيدروكاربورات	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري	الفئة

Indicateurs économiques et financiers de l'ONHYM — المؤشرات الاقتصادية والمالية للمكتب الوطني للهيدروكاربورات والمعادن

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	493	481	507,5	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	358	379	417	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	191	189	184	تكاليف المستخدمين
Valeur ajoutée	424	377	361	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	58	26	33	الضريبة على الشركات
Résultat Net	188	95,55	2,77	الناتج الصافي
CAF	373	258	131	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	4 597	4 777	4 690	مجموع الأصول
Fonds propres	4 109	4 235	4 168	الأموال الذاتية

Gouvernance — الحكامة

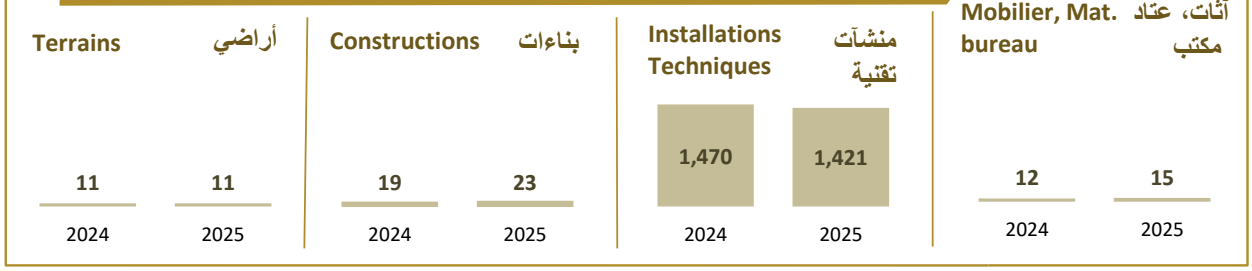


المصادقة على الحسابات
Certification des comptes

الحسابات المصادق عليها		Comptes certifiés
	2023	
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs مليون درهم



ANNEXE 9 | بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية | **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME — المكتب الوطني المغربي للسياحة

Informations Générales — معلومات عامة

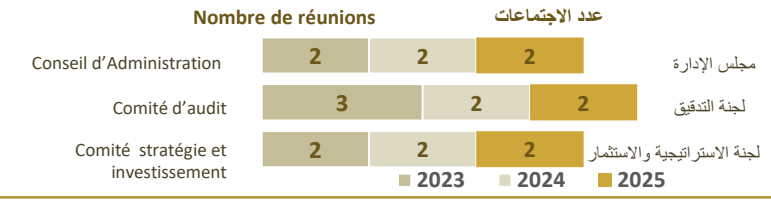
SIGLE	ONMT		الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH* 241,9	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	12/04/1976		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	PROMOTION DU TOURISME AU MAROC	الترويج للوجهة المغربية	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	NON MARCHAND	غير تجاري	الفئة

Indicateurs économiques et financiers De l'ONMT — المؤشرات الاقتصادية والمالية المكتب الوطني المغربي للسياحة

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	171	183	220	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	1 455	1 656	3 025	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	80	94	96	تكاليف المستخدمين
Résultat Net	18	-54	-268	الناتج الصافي
Valeur ajoutée	-1 204	-1 379	-2 709	القيمة المضافة
Total actif	3 968	3 612	4 609	مجموع الأصول
Fonds propres	2 580	2 256	2 373	الأموال الذاتية

Gouvernance — الحكامة

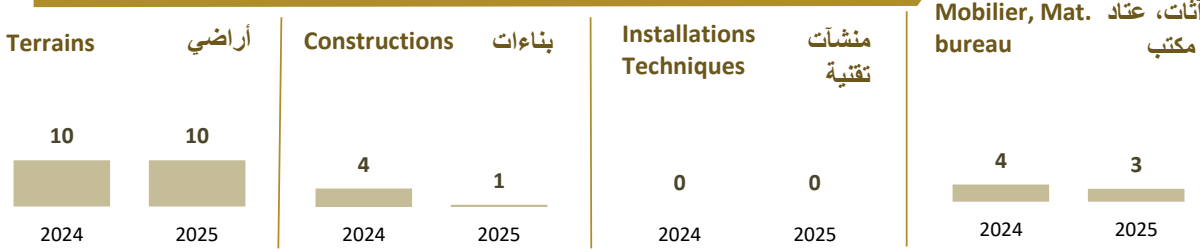


المصادقة على الحسابات
Certification des comptes

Comptes certifiés		الحسابات المصادق عليها
	2023	
	2024	
	2025	

Immobilisations Corporelles — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs مليون درهم



ANNEXE 9 — بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية — الملحق رقم 9

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC — مجموعة الشركة الوطنية للنقل الجوي الخطوط الملكية المغربية

Informations de base — معلومات عامة

SIGLE	RAM (MAISON MERE)			الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH*	*4212,2*	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	18/06/1957			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE		شركة تابعة عامة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	TRANSPORT AERIEN		النقل الجوي	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND		تجاري	الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	99,7 %	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	55,2%	المباشرة	
	INDIRECTE	44,5%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe RAM (*) — المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة الشركة الوطنية للنقل الجوي الخطوط الملكية المغربية

(*) Consolidés selon la norme IFRS

En Millions de Dhs — مليون درهم

Indicateurs	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	19 567	19 574	21 541	رقم المعاملات
Charges de personnel	2 865	3 083	3 303	تكاليف المستخدمين
Résultat Net part du groupe	1 385	821	2 085	النتيجة الصافية حصة المجموعة
Total actif	23 393	26 036	32 585	مجموع الأصول
Fonds propres	2 683	8 195	10 168	الأموال الذاتية
Dettes de financement	7 531	5 967	6 753	ديون التمويل
Investissements (comptes sociaux)	1 110	291	3 578	الاستثمارات (برسم الحسابات الاجتماعية)

Gouvernance (Maison mère) — الحكامة

Nombre de réunions — **عدد الاجتماعات**

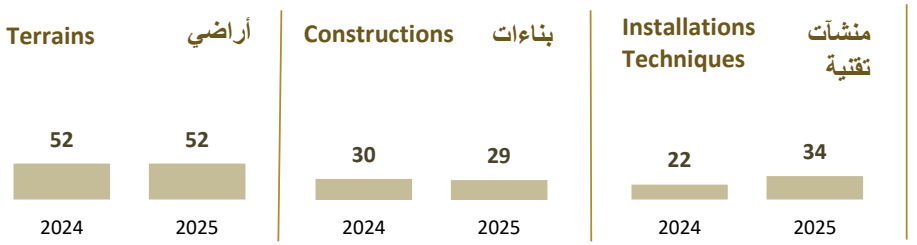


Certification des comptes — **المصادقة على الحسابات**

Comptes certifiés	2023	الحسابات المصادق عليها
	2024	
	2025	

Immobilisations corporelles (Comptes sociaux) — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs — مليون درهم



ANNEXE 9 بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية **الملحق رقم 9**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

TANGER MED SPECIAL AGENCY

مجموعة الوكالة الخاصة طنجة المتوسط

Informations de base — معلومات عامة

SIGLE	TMSA (MAISON MERE)			الرمز
CAPITAL SOCIAL	*Millions de DH*	*3 795,1*	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	23/08/2002			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT		شركة الدولة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	Développement et gestion du complexe portuaire Tanger Med. Aménageur-développeur de zones d'activités		تطوير وتدبير المركب الميناني طنجة المتوسط المكلف بتهيئة و تطوير مناطق الأنشطة	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND		تجاري	الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100 %	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	12,4%	المباشرة	
	INDIRECTE	87,6%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe TMSA (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة الوكالة الخاصة طنجة المتوسط

(*) Consolidés selon la norme marocaine

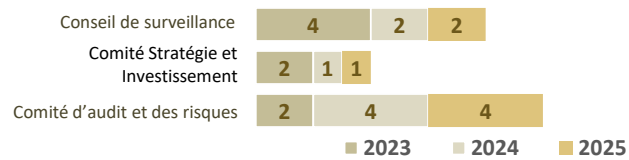
En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs (**)	2023	2024	2025	مؤشرات
Chiffre d'Affaires	8 944	10 163	11 878	رقم المعاملات
Charges d'exploitation HD	3 651	4 168	4 837	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Charges de personnel	1 096	1 111	1 154	تكاليف المستخدمين
Valeur ajoutée	6 414	7 132	8 340	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	346	752	955	الضريبة على الشركات
Résultat Net	2 192	2 839	3 943	الناتج الصافي
Total actif	42 518	44 395	47 926	مجموع الأصول
Fonds propres	18 194	19 736	22 319	الأموال الذاتية
Dettes de financement	18 933	18 143	18 060	ديون التمويل
Investissements (paiements)	1 493	1 875	3 957	الاستثمارات (الأداءات)

()** Compte consolidé: intégration globale de Marsa Maroc

Gouvernance (Maison mère) — الحكامة

Nombre de réunions — عدد الاجتماعات



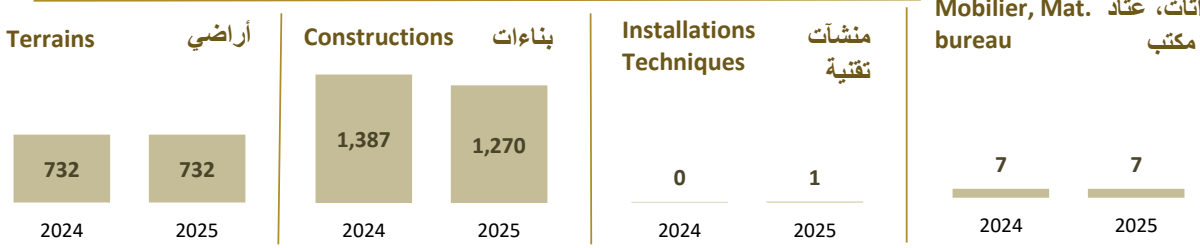
المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

الحسابات المصادق عليها		Comptes certifiés
2023		
2024		
2025		

Immobilisations corporelles (Comptes sociaux) — أصول ثابتة مادية

En Millions de Dhs مليون درهم



Le Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Performance publique met à votre disposition
plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte X

www.x.com/financesmaroc

Le site LOF

http://lof.finances.gov.ma